INSTITUT NATIONAL
DE LA JEUNESSE
ET DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE

OBSERVATOIRE
DE LA JEUNESSE
ET DES POLITIQUES
DE JEUNESSE

Parcours de jeunes et territoires

Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014

Sous la direction de Francine Labadie

La documentation Française

Parcours de jeunes et territoires

Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014

Sous la direction de Francine Labadie



L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire est un établissement public national placé sous la tutelle du ministre chargé de la jeunesse.

L'INJEP a pour mission :
– d'observer et d'analyser les pratiques et les attentes des jeunes ainsi que les politiques et les actions qui leur sont destinées ;
– de participer à l'évaluation de ces politiques et actions ;
– de réaliser et de diffuser des études et des analyses conduites dans ces domaines aussi bien sous forme papier que numérique ou dans le cadre de conférences, séminaires, colloques ou rencontres ;
– de contribuer à la connaissance et à l'analyse des politiques en faveur de la jeunesse des autres pays, particulièrement de l'Union européenne ;
– d'exercer une veille documentaire et de constituer un centre de ressources pour les acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
– de proposer, en cohérence et en complémentarité avec ces missions, des activités de formation, d'études et de conseil, ou sa participation à l'organisation de manifestations en faveur de la jeunesse.

L'INJEP a ainsi vocation à fonctionner comme un centre d'expertise et un laboratoire d'idées au service des politiques de la jeunesse.

L'INJEP publie la revue *Agora débats/jeunesses*, la collection des « Cahiers de l'action » et le bulletin de l'Observatoire de la jeunesse, *Jeunesses : études et synthèses*.

L'INJEP a été désigné comme l'agence de mise en œuvre du volet jeunesse et sport du programme européen Erasmus+.

L'INJEP fait enfin partie du groupement d'intérêt public (GIP) constituant l'Agence de service civique.

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
95 avenue de France – 75650 Paris Cedex 13
www.injep.fr

« Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, micro filmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droits ou ayant causes est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »
« Il est rappelé également que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2014.
ISBN 978-2-11-009812-2

INSTITUT NATIONAL
DE LA JEUNESSE
ET DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE
OBSERVATOIRE
DE LA JEUNESSE
ET DES POLITIQUES
DE JEUNESSE

Parcours de jeunes et territoires

Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014

Sous la direction de Francine Labadie

La documentation Française

Remerciements

Olivier Toche, directeur de l'INJEP, tient à remercier pour leur implication tous les contributeurs sollicités : Yaëlle Amsellem-Mainguy, Thierry Berthet, Lisa Chastagnol Stéphanie Condon, Benoit Coquard, Régis Cortesero, Olivier David, Marie Dumollard, Sophie Jehel, Francine Labadie, Laurent Lardeux, Patricia Loncle, Ornella Malagutti, Gérard Marquié, Nicolas Oppenchaim, Dolorès Pourette, Joaquim Timoteo, Angélica Trindade-Chadeau,

ainsi que Marianne Autain et Isabelle Fiévet qui ont apporté leur concours à la réalisation de cet ouvrage.

Sommaire

Préface 11

Patrick Kanner

Introduction 13

Olivier Toche

Première partie

État des lieux de la jeunesse : jeunes, inégalités et territoires 17

Francine Labadie

La dynamique de cumul des inégalités sociales, constitutive du renforcement de la polarisation entre jeunes, comporte une dimension territoriale. Cet état des lieux propose une analyse des inégalités socio-spatiales entre jeunes durant les grandes étapes de la transition vers l'âge adulte (formation initiale, formation supérieure, entrée dans la vie active, décohabitation). Plusieurs formes d'inégalités sont étudiées : inégalités face à l'offre éducative, inégalités de revenus, discriminations à l'embauche liées à des effets de territoire, inégalités face à la mobilité et à la capacité de construire son autonomie.

L'état des lieux comprend ainsi six chapitres, qui peuvent être lus en continu ou séparément.

Introduction 19

Les jeunes sur les territoires : une jeunesse surtout urbaine 26

Parcours de formation dans le second degré : de fortes inégalités d'accès et d'offre éducative 32

Parcours de formation dans l'enseignement supérieur : des concurrences territoriales qui conditionnent la réussite 46

Parcours d'accès à l'emploi : des discriminations liées à des effets de territoires 58

Parcours d'autonomisation : des formes de ségrégation spatiale qui impactent les conditions de vie 71

Mobilités, spatialités : entre choix maîtrisés et contraintes subies 89

Conclusion 100

Deuxième partie
Regards pluridisciplinaires 111

Axe 1 – Socialisation, territoires et trajectoires 113

Introduction 114
Régis Cortesero

Le temps libre des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux
Pratiques de loisirs et mobilités 118
Olivier David

Cet article porte sur les pratiques de loisirs des jeunes dans le cadre de leur temps libre. Les activités qu'ils pratiquent, les services qu'ils fréquentent et les ressources qu'ils mobilisent donnent lieu à de nombreuses inégalités. Cette réflexion souhaite démontrer que les conditions d'accès aux activités et aux services dans le cadre du temps libre ne sont pas les mêmes pour tous les jeunes, notamment en raison de leur lieu de résidence, des contextes territoriaux dans lesquels ils évoluent, de leur environnement social et culturel, les trois pouvant même être intimement liés.

Ancrage et mobilité des adolescents de ZUS : enjeux des déplacements en dehors du quartier 133
Nicolas Oppenchaim

L'objectif de cette contribution est de mieux comprendre l'articulation entre l'ancrage résidentiel des adolescents habitant dans des quartiers ségrégués et leurs pratiques de mobilité en dehors de leur quartier. Elle s'appuie pour cela sur le cas des adolescents qui habitent dans des zones urbaines sensibles franciliennes. Elle montre que les différents types d'ancrages résidentiels des adolescents influencent leurs pratiques de mobilité, mais que celles-ci peuvent en retour remanier progressivement les dispositions incorporées dans la famille ou dans le quartier. Si les expériences de mobilité contribuent ainsi parfois à modifier l'ancrage résidentiel des adolescents, elles entraînent au contraire un repli sur le quartier lorsqu'elles sont vécues comme trop éprouvantes.

Sociabilités numériques des jeunes et mobilités : un ascenseur social en trompe-l'œil ? 146
Sophie Jehel

Les jeunes (12-24 ans) font partie des catégories de la population les plus équipées et les plus actives sur le Web. Ils y déploient leurs sociabilités, articulant mobilité physique et numérique. Peut-on croire pour autant à un « ascenseur social numérique » ? Les jeunes réalisent l'essentiel de leur circulation sur quelques plates-formes qui incitent au dévoilement de soi, à la communication par l'image et au partage de références culturelles. Les inégalités socioculturelles

qui structurent les rapports sociaux se poursuivent sur le Web. Selon leur capital social, culturel, leur maîtrise de l'écrit, les jeunes en tirent des bénéfices très différenciés. D'où l'importance de politiques publiques pour accompagner les explorations numériques des jeunes.

+ DONNÉES STATISTIQUES COMMENTÉES 160
– **Effets de quartiers,** *Régis Cortesero*
– **Numérique et disparités,** *Gérard Marquié*
– **Mobilités internationales,** *Joaquim Timoteo*

Axe 2 – Identités, appartenances et territoires 167

Introduction 168
Yaëlle Amsellem-Mainguy

Entre les Antilles, la Guyane et l'Hexagone : se construire dans un espace de vie transatlantique 172
Stéphanie Condon, Dolorès Pourette

À partir des données de l'enquête TeO (Trajectoires et origines), ce texte traite de la génération des jeunes nés dans l'Hexagone de parents originaires des Antilles-Guyane. L'ancrage des parents dans un « espace de vie transatlantique » et les liens maintenus avec la famille et le département d'origine influencent fortement les modes de construction identitaire de ces jeunes. À travers leurs pratiques culturelles, leurs projets, ces jeunes se positionnent par rapport à leurs « racines » et à la « culture d'origine ». En même temps, l'identité qui leur est souvent renvoyée, en métropole (déni de francité) et dans les départements français d'Amérique (déni d'antillanité) les pousse à se projeter dans une identité plurielle et une ouverture sur le monde.

Entre intégration et rejet : les parcours des mineurs isolés étrangers 185
Laurent Lardeux

Les « mineurs isolés étrangers » désignent les enfants et adolescents de moins de 18 ans qui se trouvent en territoire étranger sans parents ni responsables légaux. Pour aborder cette problématique d'un point de vue territorial, il s'agit d'abord de rendre compte, d'un point de vue subjectif et relationnel, de la construction d'un « territoire circulatoire » dans lequel s'insinuent des liens transnationaux entre pays d'arrivée et pays de départ. À cette dimension transnationale de la migration vient s'ajouter celle matérielle et institutionnelle de l'assignation territoriale des mineurs migrants dans les interstices des villes. Ces deux dimensions invitent à repenser la dialectique entre organisation en réseaux et partition territoriale dans la construction des parcours de vie de ces mineurs.

Partir ou rester ? Le dilemme des jeunes ruraux 199
Benoit Coquard

Cet article revient sur les parcours de jeunes ruraux qui ont quitté leur milieu d'origine pour étudier ou travailler en ville. Il s'appuie sur une enquête de terrain dans un département d'où les jeunes partent massivement : la Haute-Marne. Les parcours présentés renvoient à des jeunes (étudiants, chômeurs, engagés dans l'armée) qui entretiennent des rapports différenciés à leur territoire mais aussi, par contraste, à ceux, souvent les moins dotés socialement, qui sont restés vivre au village. L'analyse de cet exode des jeunes Haut-Marnais permet d'interroger le devenir de ces territoires ruraux en déclin et leur relation inéluctable avec la ville.

+ DONNÉES STATISTIQUES COMMENTÉES 212

– **Mineurs isolés étrangers : quels chiffres pour quelles réalités ?,** *Laurent Lardeux*
– **Jeunes et milieu rural,** *Yaëlle Amsellem-Mainguy, Benoit Coquard*
– **Jeunes de 15-29 ans ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET) dans les DOM,** *Lisa Chastagnol, Ornella Malagutti*

Axe 3 – Nouveaux registres d'action publique, transversalité et gouvernance 219

Introduction 220
Marie Dumollard

Tous entrepreneurs ?
Diversité des registres locaux d'action 224
Angélica Trindade-Chadeau

Depuis plus de dix ans, on assiste au développement de la rhétorique de l'entrepreneuriat des jeunes, autour principalement de deux idées : la création d'activité en tant que moteur économique favorise la création d'emploi et l'esprit d'entreprendre en tant que compétence est source d'innovation et de prise d'initiatives. De nombreux dispositifs sont créés pour soutenir sur les territoires la création d'activités par les jeunes. Ils constituent des instruments d'action publique et sont révélateurs des transformations sociales et économiques, notamment pour lutter contre le chômage et pour favoriser le développement local. Néanmoins, est-ce suffisant pour faire évoluer le paradigme de l'action publique à destination des jeunes dans les différents territoires ?

Politiques locales de jeunesse et transversalité : quels apports pour les territoires ? 238
Marie Dumollard, Patricia Loncle

Cet article traite des politiques locales de jeunesse développées à différents échelons de territoire, du municipal au régional, à travers la transversalité ou intersectorialité. Il analyse les discours et les modalités de déploiement de cette caractéristique de l'action publique dont l'objectif est d'envisager une

politique qui dépasse les découpages et divergences sectoriels des collectivités pour une prise en charge globale des parcours diversifiés des jeunes vers l'accès à l'autonomie. À la lumière de plusieurs expériences locales, il dévoile ce qui constitue les invariants au service d'une approche intersectorielle et interroge son impact sur les contenus des politiques locales de jeunesse.

Politiques de lutte contre le décrochage scolaire : vers de nouvelles compétences pour les régions 252
Thierry Berthet

Cet article présente de manière synthétique le processus de régionalisation des politiques de lutte contre le décrochage scolaire. Après avoir décrit les principales phases du processus de décrochage, il rappelle que si de nombreux dispositifs publics ont été mis en place dans ce domaine, leur coordination pose question. Enfin, dans une dernière section, cet article revient sur le développement récent d'initiatives portées par les conseils régionaux et l'institutionnalisation progressive d'une compétence qui s'incarne dans la décentralisation du repérage et de la remédiation de l'abandon scolaire introduite par la loi du 5 mars 2014.

+ DONNÉES STATISTIQUES ET COMMENTÉES 266

– **Entrepreneuriat des jeunes,** *Angelica Trindade-Chadeau*

– **Jeunes non diplômés,** *Joaquim Timoteo*

Annexes 271

Composition du conseil scientifique de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (arrêté du 27 juin 2014) 272

Ouvrages publiés par l'INJEP en 2013 et 2014 273

Liste des principaux sigles ou acronymes utilisés 276

Préface

Par la qualité scientifique de ses travaux, l'Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse est une ressource précieuse pour les pouvoirs publics, singulièrement pour le ministre de la Jeunesse. Elle est d'autant plus précieuse que le président de la République a fait de la jeunesse la priorité de son mandat. Le travail de l'Observatoire vient donc soutenir le cœur de l'action gouvernementale.

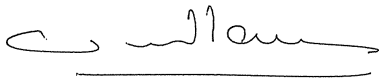
Connaître la jeunesse n'est pas chose aisée. Il faut en comprendre les nuances. Il faut aussi saisir ce qui est commun à une génération, ce qui fait de la jeunesse un âge à part. Cet effort de connaissance est indispensable à qui veut agir pour que la jeunesse soit le plus bel âge de la vie.

La livraison 2012 du rapport de l'Observatoire était éclairante sur le portrait d'une jeunesse française en prise avec les crises économiques, sociales et culturelles. Cette nouvelle édition interroge le lien entre la jeunesse et son territoire. Réflexion ô combien utile tant les enjeux pour la jeunesse rencontrent le territoire : mobilité, identité, accès aux biens culturels et aux services publics, etc.

Ma mission est d'accompagner la prise d'autonomie des jeunes, quel que soit leur lieu de vie : métropole ou outre-mer ; centre-ville, banlieue ou milieu rural. Quelle que soit la spécificité des ressources offertes par ces différents territoires, chaque jeune doit avoir la chance de mener sa vie comme il l'entend, de faire ses choix de vie familiale, professionnelle, citoyenne. Cette ambition exige une mobilisation de tous les acteurs : collectivités locales, associations, institutionnels. C'est aussi cela le territoire !

Nous devons veiller à ce que le territoire étaye sans enfermer, unisse sans stigmatiser. L'objectif est que chaque territoire soit un lieu d'épanouissement pour les jeunes et qu'en retour, les jeunes participent au développement de leur territoire par leur travail, leur créativité, leur engagement. Si mon mandat est de faire en sorte que les territoires apportent beaucoup à la jeunesse, ma satisfaction viendra de ce que les jeunes apportent beaucoup à leur(s) territoire(s).

Patrick Kanner
Ministre de la Ville,
de la Jeunesse et des Sports



Introduction

Olivier Toche, directeur de l'INJEP

Alors que la question territoriale revient à l'agenda politique, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) consacre le second rapport de l'Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse aux liens des jeunes avec leur territoire et à ceux des politiques de jeunesse avec leur territorialisation. Un choix qui permet de reconsidérer les inégalités entre jeunes, thème du premier rapport, au prisme de leurs relations à l'espace et des effets de territoire – que ce territoire soit vécu ou projeté, tantôt ressource, tantôt handicap, lieu d'ancrage ou de relégation, espace d'intégration ou au contraire d'assignation. Un terrain qui peut être le lieu d'enchevêtrement des différents niveaux de l'action publique en direction des jeunes ou, au contraire, favoriser la construction de complémentarités en tenant compte de la richesse des initiatives locales, souvent associatives, et en ciblant l'échelle la plus adéquate de gouvernance ou d'intervention publique.

Ce rapport thématique biennal – le premier est paru à la Documentation française fin 2012 –, coïncide avec la publication de la seconde édition du « Rapport statistique sur l'état de la jeunesse », commandé par le Premier ministre. Deux travaux de l'INJEP qui s'inscrivent dans le contexte du Comité interministériel de la jeunesse (CIJ), relancé par les ministres successifs de la jeunesse depuis 2012 et dont la troisième réunion devrait se tenir au premier trimestre 2015.

Il s'agit cependant de productions indépendantes, même si elles sont complémentaires, qui répondent à des objectifs différents.

- L'état de la jeunesse du CIJ est un instrument permettant de suivre l'évolution de la situation de la jeunesse au regard du plan Priorité jeunesse. Il prend appui sur un tableau de bord composé d'une quarantaine d'indicateurs statistiques, à l'instar du tableau de bord européen. Il contribue ainsi au suivi de l'impact des mesures prises par la fourniture de données objectives. Il est publié en ligne à la fois sur les sites du gouvernement et du ministère chargé de la jeunesse et participe de la politique d'ouverture des données publiques.

• Le rapport biennal de l'Observatoire, répertorié dans la bibliothèque des rapports publics à La Documentation française, met à disposition du public (les jeunes, les familles), et en particulier des acteurs du champ de la jeunesse – professionnels de jeunesse, chercheurs, décideurs –, les données et connaissances disponibles sur la jeunesse, conformément à la mission d'observation confiée à l'INJEP. Le rapport offre une synthèse des données statistiques et un panorama de recherches récentes sur une problématique donnée.

Le choix du thème de ce second rapport biennal a été validé par le conseil scientifique de l'INJEP à partir d'un double constat : celui d'abord d'une grande dispersion des données et des connaissances relatives à la dimension territoriale de la situation des jeunes, du côté de la recherche ; celui aussi d'une grande hétérogénéité des questions de recherche se rattachant à cette problématique.

La thématique retenue ici s'intéresse à la question du territoire du point de vue des parcours de jeunes, dans leur transition vers l'âge adulte. Les questions abordées portent sur l'accès des jeunes aux ressources leur permettant cette transition et la distribution de celles-ci, en s'interrogeant sur l'impact des inégalités pouvant résulter d'une répartition différenciée de ces ressources. Mais elles reviennent aussi sur le territoire comme espace de construction, pour le jeune, de son identité individuelle et collective et, partant, de sa relation au territoire, en général, et à son ou ses territoires, en particulier. Le rapport traite enfin de la question de la territorialisation de l'action publique en direction des jeunes, entre recherches d'adaptation et de proximité, de délégation ou d'autonomie, de déclinaison ou d'innovation, en s'interrogeant sur les différentes échelles de l'action publique.

L'ouvrage reprend la structuration du premier rapport biennal : la première partie est une production propre à l'INJEP/Observatoire, qui dresse un état des lieux de la situation des jeunes au regard des inégalités socio-spatiales ; la seconde repose à la fois sur des contributions de chercheurs extérieurs à l'INJEP et sur celles des chargés d'études et de recherche de l'INJEP. Complétée par des données statistiques, elle rend compte de recherches récentes régroupées autour de trois axes. Pour cette édition, le parti a été pris de solliciter plus de jeunes chercheurs et de développer un regard pluridisciplinaire croisant ethnologie, sociologie, géographie, démographie, sciences de l'information et sciences politiques.

L'état des lieux dressé dans la première partie approfondit l'analyse des inégalités sociales entre jeunes, initiée dans le premier rapport, en y intégrant cette fois-ci la dimension territoriale. Différents types d'inégalités sont étudiés : inégalités d'offres en termes de ressources ou d'opportunités que ce soit dans les domaines de l'éducation, des loisirs ou des débouchés professionnels ; inégalités et discriminations générées par les effets de ségrégation territoriale ou par les caractéristiques structurelles des territoires considérés ; inégalités de revenus et leurs effets sur la décohabitation du foyer parental ; inégalités dans la capacité des jeunes à se mouvoir, à être mobiles et donc à gagner en autonomie dans leurs propres espaces de vie.

La seconde partie est organisée autour de trois axes. Le premier s'intitule « socialisation, territoires et trajectoires », il aborde principalement la question du territoire comme levier ou obstacle à la socialisation des jeunes. Le second a pour titre « identités, appartenances et territoires ». Le territoire est ici considéré comme espace d'expérience, parfois vécu comme épreuve. Le rapport au territoire et les impacts sur la construction identitaire qui en découlent se retrouvent alors en tension entre l'ancrage, voire l'assignation territoriale ressentie par le jeune, et la capacité de mobilité qu'il peut acquérir dans ses différents espaces de vie. Le troisième axe, « nouveaux registres d'action publique, transversalité et gouvernance », montre combien la question territoriale est devenue complexe, parce qu'elle met en jeu différents niveaux de territoire, mais aussi différentes conceptions du territoire dans l'action publique en direction des jeunes. Trois entrées sont privilégiées pour analyser cette complexité : la cohérence des politiques, leur coordination et leur gouvernance.

Si, avec la réforme territoriale, la question du territoire et des pouvoirs qui lui sont conférés est devenue un enjeu crucial pour les politiques publiques, elle constitue aussi un enjeu de grande importance pour le destin social des jeunes qui peuvent facilement ou pas, suivant les priorités que se donne l'action publique, se construire avec ou contre leur territoire de vie.

C'est aussi un enjeu démocratique, lorsque la fragmentation des espaces, les assignations ou ségrégations, l'impossible accès aux mêmes ressources que d'autres jeunes accentuent les fractures et que les inégalités territoriales finissent par se cumuler aux autres inégalités, conduisant au repli, au rejet et donc à l'exclusion et à toutes les formes de crispations, voire de radicalisation.

Un enjeu qui, au-delà de ce rapport, méritait un vrai débat public. C'est cette mise en débat que l'INJEP se propose de faire, en organisant début 2015 les troisièmes « Rencontres de l'Observatoire ». Avec le concours de plusieurs de ses partenaires, ces rencontres offriront aux personnes intéressées par les questions de jeunesse un espace d'échanges pour prolonger les contributions réunies dans ce rapport et remplir ainsi les missions de capitalisation, de développement et de diffusion des connaissances sur la jeunesse et les politiques de jeunesse qui sont au cœur des missions de l'Institut.

Première partie

ÉTAT DES LIEUX DE LA JEUNESSE : JEUNES, INÉGALITÉS ET TERRITOIRES

Francine Labadie,
cheffe de projet Observatoire de la jeunesse,
coordinatrice de la mission observation et évaluation,
INJEP

La dynamique de cumul des inégalités sociales, constitutive du renforcement de la polarisation entre jeunes, comporte une dimension territoriale. Cet état des lieux propose une analyse des inégalités socio-spatiales entre jeunes durant les grandes étapes de la transition vers l'âge adulte (formation initiale, formation supérieure, entrée dans la vie active, décohabitation). Plusieurs formes d'inégalités sont étudiées : inégalités face à l'offre éducative, inégalités de revenus, discriminations à l'embauche liées à des effets de territoire, inégalités face à la mobilité et à la capacité de construire son autonomie.

L'état des lieux comprend ainsi six chapitres, qui peuvent être lus en continu ou séparément :
– Les jeunes sur les territoires : une jeunesse surtout urbaine
– Parcours de formation dans le second degré : de fortes inégalités d'accès et d'offre éducative
– Parcours de formation dans l'enseignement supérieur : des concurrences territoriales qui conditionnent la réussite
– Parcours d'accès à l'emploi : des discriminations liées à des effets de territoires
– Parcours d'autonomisation : des formes de ségrégation spatiale qui impactent les conditions de vie
– Mobilités, spatialités : entre choix maîtrisés et contraintes subies

Introduction

Le premier rapport de l'Observatoire de la jeunesse, *Inégalités entre jeunes sur fond de crise* (Labadie, 2012), a souligné le creusement des inégalités intragénérationnelles principalement lié aux impacts des inégalités scolaires sur l'accès à l'emploi et, plus globalement, sur les parcours individuels. Force est de constater que ce phénomène ne s'est pas ralenti. Les résultats – concernant la France – de PISA 2012 pointent que les écarts de performance entre les élèves les plus faibles et les élèves les plus forts ne se réduisent pas, bien au contraire (Keskpaik, Salles, 2013). De même, la dernière enquête Génération du CEREQ (mars 2014) confirme que la crise, qui perdure, impacte fortement l'accès à l'emploi des jeunes non ou peu qualifiés (Barret *et al.*, 2014).

Par ailleurs, le rapport a aussi mis en lumière la dynamique cumulative des inégalités : différents facteurs interagissent, s'imbriquent comme l'origine sociale, le genre, le diplôme, mais aussi le territoire, l'espace de vie, rendant complexe la lutte contre les inégalités entre jeunes. Il s'est en particulier intéressé à la situation des jeunes des quartiers populaires, balisée par l'interaction de trois registres d'inégalités : la question sociale, la question urbaine, la question ethnique.

L'importance cruciale de cet enjeu au regard de la cohésion sociale imposait de poursuivre l'analyse des dynamiques inégalitaires. Alors que nous sommes à la veille d'une réforme territoriale d'importance, et qu'un nouvel acte de décentralisation conférera aux régions un rôle majeur concernant les parcours des jeunes, alors que l'État entend décliner territorialement son plan interministériel « Priorité jeunesse », il est apparu utile d'étudier plus spécifiquement les inégalités territoriales.

Ce deuxième état de la jeunesse prolonge par conséquent le diagnostic réalisé en 2012 en apportant un niveau d'analyse supplémentaire, territorial/spatial, à la question complexe des inégalités sociales entre jeunes. Comment ces inégalités intragénérationnelles s'inscrivent-elles spatialement ? Comment les territoires, et les disparités territoriales, impactent-ils les trajectoires juvéniles, les transitions vers l'âge adulte ? Les jeunes sont-ils égaux face à la mobilité, dans la construction de leurs spatialités ?

Inégalités sociales et spatiales

L'analyse des liens entre fracture sociale et fracture territoriale fait l'objet d'une littérature très fournie, donnant lieu à nombre de controverses scientifiques, voire politiques. La question débattue est de savoir si l'inégalité spatiale prend le pas sur l'inégalité sociale ou si l'on est face à des inégalités sociales opérant *via* le levier territorial. Le type de lecture privilégié – géographique ou sociologique – n'est pas sans conséquence pour l'action publique. Ainsi, pour les tenants de la première thèse, les médias et les décideurs politiques se focaliseraient sur les zones urbaines sensibles (ZUS) et quartiers populaires alors que d'autres territoires, notamment ruraux, sont aujourd'hui fragilisés par la pauvreté (Noyé, 2008). On agirait là où la précarité est la plus concentrée au détriment des lieux où elle est plus diffuse et, partant, moins visible.

Pour Laurent Davezies (2004), il y aurait souvent confusion entre ces deux inégalités : l'inégalité territoriale n'est pas seulement l'expression sur le territoire de l'inégalité sociale, dit autrement, un simple effet. C'est aussi une cause : l'inégalité spatiale procède des dynamiques territoriales à l'œuvre : de la « métropolisation », de la périurbanisation, au-delà de l'étalement urbain…

Le territoire n'étant pas seulement un cadre objectif et autonome, mais aussi un construit social (Lefevre, 2000 [1974]), certains chercheurs suggèrent qu'il ne faut plus « considérer l'espace et la société comme deux réalités séparées, extérieures l'une à l'autre, mais au contraire penser l'espace comme une "dimension" inhérente aux rapports sociaux : le social est toujours déjà spatial » (Ripoll, Tissot, 2010). Sur ces bases, on tentera d'étudier, dans cet état de la jeunesse, comment inégalités spatiales et inégalités sociales interagissent. Au-delà, ces considérations invitent à procéder à une analyse des inégalités socio-spatiales, à la fois en stock, entre territoires, mais aussi en flux, à travers les dynamiques territoriales.

Dynamiques territoriales, ségrégation et séparatisme

La « métropolisation » [1], en concentrant dans les grandes villes les activités liées à l'économie monde, engendre en effet une importante recomposition

1. Sur ce sujet, voir notamment Di Méo, 2010.

sociale des territoires, avec notamment un embourgeoisement des villes-centres, une « gentrification » qui touche même leurs proches banlieues, et un phénomène d'extension et de densification des couronnes périurbaines de villes (Baccaïni, Sémécurbe, 2009), où les ménages modestes (ouvriers, employés, classes moyennes inférieures) prédominent. Les quartiers d'habitat social situés le plus souvent dans les métropoles accueillent, pour leur part, surtout les ménages pauvres et d'origine étrangère qui n'ont pas d'alternative. C'est la « ville à trois vitesses » décrite par Jacques Donzelot (2004).

Les évolutions démographiques qui résultent de ces dynamiques territoriales ne semblent pas encore véritablement prises en compte. La tendance à associer la jeunesse aux banlieues reste fortement ancrée dans les représentations, après deux décennies de politique de la ville et une surmédiatisation. Le vieillissement démographique est pourtant à l'œuvre dans les quartiers sensibles et si la part des moins de 20 ans y demeure particulièrement élevée, elle tend à se réduire depuis vingt ans au profit des sexagénaires. Inversement, la France « périurbanisée » connaît un certain dynamisme démographique lié non seulement au solde migratoire mais aussi au solde naturel : 20 % de jeunes de 15 à 29 ans y vivent.

Quand la France « métropolisée » représente environ 35 % de la population totale (dont 7 % vivent dans les ZUS), celle-ci vit en grande majorité à l'écart du développement métropolitain, dans des territoires périurbains ou ruraux en passant par les petites et moyennes villes, de moins en moins dans la ville dense, au profit de la ville « diffuse et périphérique ». Comme le souligne Michel Lussault (2013), « en France, le mouvement de périurbanisation est si accompli que le rural n'existe plus à l'heure actuelle en tant que modalité spécifique d'organisation et de fonctionnement d'une société. Bien sûr, le rural et la ruralité sont toujours présents, mais comme des catégories de discours – politique, patrimonial, culturel. […] Les espaces jadis ruraux s'urbanisent avec l'introduction de formes spatiales, de pratiques, de valeurs et de références qui procèdent de l'urbanisation. »

Ces tensions entre la « centralité » et la « périphérie » [2] produisent de nouvelles fractures sociales et territoriales. Au premier chef, une expansion

2. Pour Michel Lussault, la centralité « exprime le processus de concentration géographique des réalités sociales les plus variées » et la périphérisation « correspond à l'inverse à une dédensification accompagnée d'une perte de diversité des composants sociaux d'une fraction spatiale quelconque et d'un déficit d'intensité ».

des phénomènes de ségrégation au-delà des quartiers dits sensibles, ainsi que des stratégies d'évitement au-delà des catégories aisées. Comme le souligne Éric Maurin (2004), « le tableau des inégalités territoriales révèle une société extraordinairement compartimentée, où les frontières de voisinage se sont durcies et où la défiance et la tentation séparatiste s'imposent comme les principes structurants de la coexistence sociale ».

Une recherche menée il y a quelques années dans un quartier pavillonnaire de la banlieue nord de Paris (Cartier *et al.,* 2008) analyse la situation d'entre-deux social des jeunes qui habitent dans des pavillons, à la croisée de plusieurs mondes : les origines populaires de leurs parents, la vie étudiante, les emplois non qualifiés et précaires et les « cités ». Leurs sociabilités sont marquées par un évitement des jeunes des cités proches tandis que leur rapport au territoire se traduit en un repli sur l'univers pavillonnaire et la sphère privée, qui leur offrent une protection face à l'incertitude de leurs destins sociaux.

Par-delà les nombreux débats que ne manquent pas d'aviver ces analyses sur la recomposition de la centralité et de la périphérie, force est de constater que le développement économique métropolitain, du fait de la spécialisation et du haut niveau de qualification de ses activités, contribue au renforcement de la relégation de certains territoires, comme le montre Philippe Estèbe (2009) à partir de l'exemple de la Seine-Saint-Denis. Les habitants peu ou pas qualifiés ne trouvent plus de travail localement et sont contraints à de longs déplacements pour accéder aux opportunités d'emploi localisées en périphérie. Dès lors, le confinement spatial se traduit souvent par l'immobilité.

L'existence de ce « *spatial mismatch* », ou mauvais appariement entre la localisation résidentielle et l'accès à l'emploi, liée à la « relégation » fait l'objet de nombreuses controverses. Tout comme les causalités des « effets de quartier », qui viennent redoubler les conséquences de la pauvreté en termes de réussite scolaire, d'accès à l'emploi, de comportements déviants et concernent donc particulièrement les jeunes…

L'une des critiques majeures faites à ces analyses souligne qu'elles tendent souvent à forger une représentation très négative des banlieues en n'appréhendant pas toute la complexité des processus de ségrégation, la promotion résidentielle à l'œuvre (Gilbert, 2011), le sens donné par les populations précaires à la mobilité (Renahy, 2009), ou encore les vertus des ancrages locaux (Bacqué, Fol, 2007) en termes de solidarité.

Ces ancrages locaux sont particulièrement forts pour les jeunes des banlieues et il importe de les appréhender dans leur complexité : si le cadre de vie dégradé, les carences de services publics et de l'offre de transport, la concentration de situations de précarité, l'expérience des discriminations pèsent fortement sur leur socialisation, en revanche, les sociabilités juvéniles participent, comme l'avance Bernard Bier (2014), « au développement de solidarités internes, de liens forts qui peuvent constituer autant de ressources spécifiques, un "capital d'autochtonie [3]" propre à la communauté, autant que contribuer à un enfermement matériel et psychique, et constituer des freins dans les parcours de socialisation et d'insertion ».

La mobilité, facteur de développement ou facteur d'exclusion ?

Autrement dit, la question de la mobilité est au cœur de la nouvelle stratification sociale, comme facteur de renforcement des inégalités socio-spatiales.

La mobilité, comme concept intégrant l'espace, est une notion complexe : c'est, d'abord, un moyen d'accéder quelque part, ensuite, une activité de déplacement vers un lieu présentant une utilité, et c'est enfin une aptitude au mouvement dans ses différentes dimensions : économique, sociale, culturelle, cognitive et physique. C'est un concept systémique : « les ressources de mobilité contraignent l'amplitude spatiale et temporelle du déplacement, qui contraint elle-même le choix et les lieux des activités et des ressources à destination, qui, à leur tour, conditionnent les capacités de mobilité » (Massot, 2013).

Au-delà de la mobilité du quotidien, la mobilité renvoie à la notion de « migration », « mobilité géographique, avec installation résidentielle dans une autre localité que celle où le jeune habitait avec ses parents » (Maunaye, 2013). Les migrations peuvent être réalisées à différentes échelles territoriales et avoir des justifications multiples : études, insertion professionnelle, changement de résidence…

Ainsi, la mobilité géographique impacte fortement les trajectoires de passage vers l'âge adulte. La mobilité participe de plus en plus à la

3. Retière, 2003, cité par Bier.

construction de l'individu et de son parcours de vie, en favorisant le recours à des ressources diversifiées – qui permettent la multiplication des choix de chacun et facilitent la réalisation de ses projets –, mais aussi en donnant accès à des espaces et des réseaux offrant une diversification des relations et des échanges.

L'aptitude à la mobilité devient principalement « une affaire de compétence » individuelle, comme le souligne Jean-Pierre Orfeuil (2010). « Ces compétences concernent aussi bien la connaissance des lieux où tel ou tel besoin peut être satisfait, telle ou telle transaction peut être réalisée, la représentation qu'on peut se faire de l'espace de ces lieux dont on a besoin, le lien entre ces espaces et les réseaux qui les desservent, les capacités d'usage des moyens de transport […] mais aussi l'aptitude à passer le permis de conduire […]. » Le concept de « motilité » proposé par Vincent Kaufmann et Éric Widmer (2005) désigne la manière dont chaque acteur s'approprie le champ des possibles de la mobilité et l'utilise pour mener à bien ses projets personnels.

La mobilité fait ainsi l'objet d'une forte valorisation sociale pour les qualités qu'elle est censée développer, notamment l'altérité, l'adaptabilité… Sous l'effet des transformations économiques, spatiales et des modes de vie, la mobilité devient une norme sociale, qui tourne parfois à l'injonction pour certains. Dès lors, elle est susceptible de renforcer la relégation, l'immobilisme, le repli, et creuse les clivages entre ceux qui sont dotés de cette aptitude et ceux qui ne le sont pas.

Cette injonction dénie les ressources liées aux ancrages locaux qui constituent souvent une manière de sécuriser sa situation sociale. Selon Sylvie Fol (2009), « bouger, c'est perdre son ancrage social et spatial, donc ses ressources, ses réseaux sociaux et familiaux. L'immobilité est une stratégie spatiale mise en œuvre par les groupes sociaux les plus démunis ». C'est une liberté qu'il faut respecter selon cet auteure.

À l'entrée dans la vie adulte, au moment où se prennent les décisions d'orientation professionnelle, où se font les choix dans la formation des couples, où s'expérimentent les premiers pas vers l'indépendance, où se tissent de nombreuses relations amicales, la mobilité peut constituer un facteur de développement personnel ou un facteur de risque d'exclusion.

L'enjeu de la mobilité chez les jeunes invite à analyser leurs pratiques de l'espace et leurs rapports à leur lieu de vie – sur fond de

recompositions sociales et territoriales – pour mieux appréhender les inégalités intragénérationnelles.

Ce second état de la jeunesse offre une synthèse des données statistiques disponibles ainsi que des résultats de recherche récents, conformément à la mission première de diffusion et de valorisation des connaissances disponibles de l'Observatoire de la jeunesse.

Il est organisé autour de six entrées, qui peuvent être lues en continu ou séparément :
– la situation des jeunes sur les territoires du point de vue démographique, afin de localiser la population jeune ;
– les parcours de formation dans le second degré, entrée qui permet de traiter en particulier de la problématique des disparités de ressources et opportunités offertes par les territoires à différentes échelles et les inégalités de performances scolaires qui en résultent ;
– les parcours de formation à l'université, développement qui souligne les effets inégalitaires de la différenciation territoriale de l'offre d'enseignement supérieur, notamment en termes de titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, mais aussi de performances d'insertion ;
– l'emploi, partie qui met en exergue les facteurs structurels territoriaux qui conditionnent l'insertion professionnelle des jeunes et interroge l'existence d'effets de territoires dans les discriminations sur le marché du travail ;
– les conditions de vie des jeunes étudiées sous l'angle du niveau de vie, de la pauvreté et de ses implications en termes de décohabitation, qui donnent à voir les effets de la ségrégation spatiale sur les parcours d'autonomisation ;
– enfin, les mobilités, ici principalement entendues au sens de migrations, que réalisent les jeunes dans la transition vers l'âge adulte, partie qui permet de dépasser une vision statique des inégalités socio-spatiales et de mettre aussi au jour les stratégies de mobilité des jeunes et leurs rapports au territoire.

Les jeunes sur les territoires : une jeunesse surtout urbaine

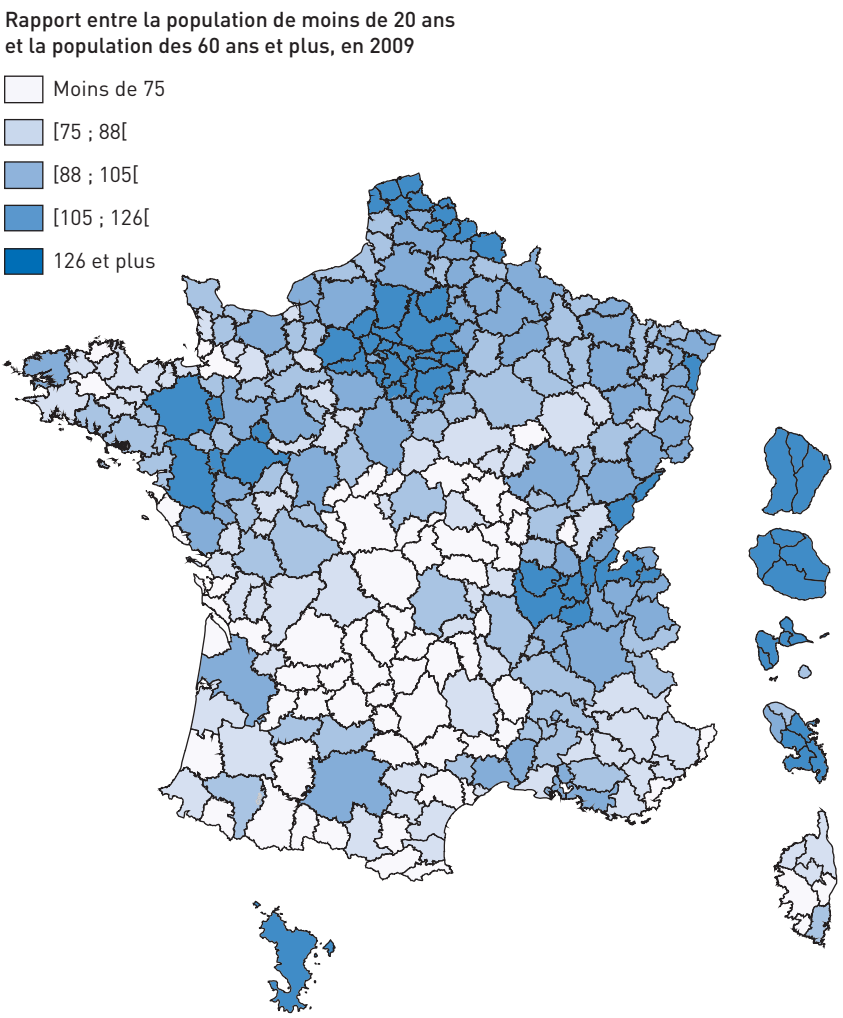
Le territoire est un espace habité par une population. On ne peut donc s'intéresser aux inégalités socio-spatiales sans appréhender la répartition des jeunes sur les territoires.

Au 1er janvier 2014, la population de la France est estimée par l'INSEE à 66 millions d'habitants dont 63,9 en métropole et 2,1 dans les DOM. La population des 15-29 ans comprend 11 846 200 individus, soit 18 % de la population française, se distribuant de façon égale par tranche d'âge quinquennale. Le vieillissement démographique est à l'œuvre même s'il est moins prononcé en France que dans d'autres pays européens. La part des 65 ans et plus a progressé de 3,4 points depuis 1994 et s'établit aujourd'hui à 18 %. Inversement, la part des moins de 20 ans a diminué de 2,1 points sur les vingt dernières années et atteint 24,6 %.

Où sont les jeunes ?

L'indice de jeunesse – rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus –, confirme aussi le vieillissement démographique. Il est, en moyenne, de 101 au 1er janvier 2014 (recensement 2011). Il y a cinq ans, il était de 111. Il est calculé pour les 321 zones d'emploi de la France métropolitaine et des DOM. En 2009, dans la moitié des zones d'emploi, il y a moins de 96 jeunes (de moins de 20 ans) pour 100 personnes âgées (60 ans et plus). La carte ci-contre souligne la présence d'une population jeune importante dans les zones d'emploi de plus de 500 000 habitants : parmi les douze autres zones d'emploi ayant un indicateur de jeunesse très élevé, dix se situent en Île-de-France (Marne-la-Vallée, Cergy et Évry avec plus de deux fois plus de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans), une se situe dans la région Nord-Pas-de-Calais (Roubaix-Tourcoing) et une en Rhône-Alpes (Bourgoin-Jallieu). L'indice le plus élevé se situe cependant dans les DOM (Mayotte, Guyane et Martinique). Les zones d'emploi du Centre et du Sud-Ouest se caractérisent par un indice de jeunesse moins élevé.

Carte 1. Indice de jeunesse dans les zones d'emploi



Source : INSEE, recensement de la population (RP) 2009 (2007 pour Mayotte).

Lecture : en 2009, dans la moitié des zones d'emploi, il y a moins de 96 jeunes (de moins de 20 ans) pour 100 personnes âgées (de 60 ans et plus).

On observe des disparités entre régions en ce qui concerne la répartition des moins de 25 ans sur le territoire français. Les écarts oscillent entre 50,3 % (Guyane) et 26 % (Corse). En France métropolitaine, la moyenne s'établit à 29,9 % en 2013 : les trois régions les plus jeunes sont le Nord-Pas-de-Calais, l'Île-de-France et la Picardie ; les régions les moins jeunes sont la Corse, le Limousin et l'Auvergne. La population des quatre DOM

est plus jeune que celle de la métropole, avec toutefois des différences entre la Guadeloupe et la Martinique qui ont achevé leur transition démographique et La Réunion et Mayotte, le département le plus récent et le plus jeune avec 70 % de la population ayant moins de 30 ans.

Les disparités régionales sont aussi tangibles en ce qui concerne la fécondité. En 2009, celle-ci est la plus élevée dans l'ouest et dans le nord de la France métropolitaine ainsi qu'en Franche-Comté, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Corse, l'Alsace et la Lorraine sont les régions les moins fécondes. C'est en Île-de-France et dans le Centre que la fécondité a le plus progressé depuis 1975. L'Île-de-France se caractérise cependant par un âge moyen à la maternité plus élevé dû à des accouchements plus tardifs : 26 % de la fécondité est assurée en 2009 par des femmes âgées de 36 ans ou plus contre 20 % en moyenne en métropole. Alors que l'indicateur conjoncturel de fécondité s'y établit à 2 enfants par femme, il est de 3,5 en Guyane et de 2,39 à La Réunion, avec également des maternités plus précoces.

Une jeunesse urbaine

La répartition – non homogène – des jeunes de 15 à 29 ans entre les pôles urbains, le périurbain et les espaces ruraux offre un autre angle de vue des disparités territoriales [4]. On observe que cette répartition évolue au fil des trajectoires juvéniles (voir tableau 1 p. 29). La population jeune est urbaine très majoritairement. Deux tiers des 15-29 ans vivent dans des pôles urbains contre 60 % de la population totale. Ils sont en revanche moins présents dans les espaces périurbains et ruraux (33 % contre 40 %). Les jeunes, quel que soit leur âge entre 15 et 29 ans, sont sous-représentés au sein de la population vivant dans les territoires à dominante rurale [5] (15 % au lieu de 18 %).

4. Les données du recensement de 2011 n'étant pas encore analysées, on se référera au recensement de 2006.

5. Communes de moins de 2 000 habitants ou communes de taille plus élevée, mais classées dans l'espace à dominante rurale selon la typologie de l'INSEE.

Tableau 1. Population des jeunes en 2006

	Population totale		Jeunes de 15 à 17 ans		Jeunes de 18 à 24 ans		Jeunes de 25 à 29 ans		Jeunes de 15 à 29 ans	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Pôles urbains*	36 948 000	60,2	1 407 000	59,8	3 913 000	70,7	2 582 000	68	7 902 000	67,7
*dont villes-centres**	*17 035 000*	*27,7*	*600 000*	*25,5*	*2 103 000*	*38*	*1 330 000*	*35*	*4 033 000*	*34,5*
*dont banlieues**	*19 913 000*	*32,5*	*807 000*	*34,3*	*1 810 000*	*32,7*	*1 252 000*	*33*	*3 869 000*	*33,1*
Périurbain*	13 389 000	21,8	548 000	23,3	925 000	16,7	671 000	17,7	2 144 000	18,4
Total à dominante urbaine*	50 337 000	82	1 955 000	83,1	4 838 000	87,4	3 253 000	85,7	10 046 000	86
Total à dominante rurale*	11 063 000	18	396 000	16,9	696 000	12,6	542 000	14,3	1 634 000	14
France métropolitaine	61 400 000	100	2 351 000	100	5 534 000	100	3 795 000	100	11 680 000	100

Source : INSEE, RP 2006.

* Voir définitions (encadré 1 ci-dessous)

ENCADRÉ 1. LES DIFFÉRENTS TYPES DE TERRITOIRES DANS LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Le zonage en aires urbaines (ZAU), défini sur la base du recensement de 1999, décline le territoire en deux grandes catégories :
– **l'espace à dominante urbaine**, composé des pôles urbains et du périurbain (couronnes périurbaines et communes multipolarisées) ;
– **l'espace à dominante rurale,** qui comprend des petites unités urbaines et des communes rurales.

Le **périurbain** est composé des communes sous influence urbaine du fait des déplacements domicile-travail : communes périurbaines et communes multipolarisées.

Un **pôle rural** est composé des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et comptant 1 500 emplois ou plus.

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (commune offrant au moins 5 000 emplois) et par des **communes rurales** ou **unités urbaines** (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les **communes multipolarisées** sont situées hors des aires urbaines. 40 % ou plus des actifs résidant dans ces communes travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Un espace urbain multipolaire est un ensemble d'un seul tenant de plusieurs aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent.

Unité urbaine (UU) : La notion d'« unité urbaine » repose sur la continuité de l'habitat : est considéré comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Les unités urbaines englobantes des zones urbaines sensibles sont les unités urbaines comprenant chacune au moins une ZUS.

Zone d'emploi : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Zones urbaines sensibles : Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires *infra*-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

Zones de revitalisation rurale : Les zones de revitalisation rurale (ZRR) sont des zones rurales défavorisées caractérisées par un faible niveau de développement économique.

La répartition des jeunes de 15-17 ans est proche de celle de la population. Néanmoins, c'est entre 18 et 24 ans que la concentration dans les grandes aires urbaines est la plus importante, pour raisons d'études et d'emploi. Les aires urbaines de Paris, Lyon, Aix-Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Montpellier, Grenoble, Rouen et Nancy concentrent la moitié des 18-24 ans, mais seulement un tiers de la population totale. Après les études, on observe des mobilités résidentielles importantes entre aires urbaines.

Dans les zones urbaines sensibles, la part des jeunes est plus élevée que dans les unités urbaines (UU) englobantes 6. La part des moins de 20 ans représente 31,6 % de la population vivant en ZUS, contre 24,9 % dans les UU englobantes. Celle des 15-24 ans est de 16,5 % contre 14,7 % (Rapport ONZUS 2011). La population des jeunes en ZUS est plus féminine : la part des femmes de 23 à 30 ans y est plus forte que hors ZUS. Parmi les 18-25 ans, près d'une jeune femme sur cinq est mère contre 8 % hors ZUS selon les chiffres du Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes (HCE/FH). *A contrario,* la part des 15-24 ans parmi les femmes en zones de

6. Voir définition dans l'encadré 1, p. 30.

revitalisation rurale[7] (ZRR) est seulement de 8 % contre 12 % au niveau national (HCE/FH, 2014). Enfin, selon l'enquête Trajectoires et origines (TeO) 2008 de l'INED/INSEE (Okba, 2014), les jeunes immigrés et descendants d'immigrés représentent 57 % de la population des jeunes âgés de 18 à 29 ans résidant en ZUS.

Ces évolutions démographiques ne sont pas sans incidence sur les parcours des jeunes, et en premier lieu sur leurs parcours scolaires.

7. *Idem*.

Parcours de formation dans le second degré : de fortes inégalités d'accès et d'offre éducative

La littérature scientifique privilégie principalement une analyse de l'école comme une « machine à trier[8] » qui, non seulement, peine à combattre les inégalités sociales, mais contribue aussi à leur reproduction par son fonctionnement. Plus rares sont les travaux qui éclairent la question de l'inégale répartition de l'offre de formation, à la fois en termes d'accessibilité et de qualité. Des travaux récents, notamment la 11e édition de la *Géographie de l'école* publiée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale (DEPP/MEN, 2014), permettent d'apporter un éclairage sur cette dimension des inégalités scolaires.

Seront traités successivement dans un premier temps les parcours de formation dans l'enseignement secondaire et en apprentissage.

Des contextes et une offre scolaires diversifiés

La donne démographique évoquée précédemment n'est pas sans incidence sur l'évolution de la scolarisation dans le second cycle du second degré. En effet, depuis 2003, la tendance générale est à la baisse des effectifs dans le second cycle, autrement dit des élèves préparant un baccalauréat général, technologique ou professionnel, un CAP ou un brevet de technicien supérieur (BTS) (- 4,3 % en dix ans). Pourtant, cette tendance est inversée dans les académies du sud de la France (sauf Aix-Marseille et la Corse) et, dans une moindre mesure, dans les académies de Grenoble, Strasbourg et Versailles. Les académies de la Guyane et de La Réunion connaissent les évolutions à la hausse les plus fortes, tandis que le nombre des lycéens a baissé de 20 % en Martinique (DEPP/MEN, 2014).

8. Cahuc P. *et al.*, *La machine à trier. Comment la France divise sa jeunesse*, Eyrolles, Paris, 2011.

Cette baisse est perceptible aussi à travers l'évolution du taux de scolarisation[9] dans l'enseignement secondaire qui a diminué de 2,1 points entre 2002 et 2011 (28,1 % en 2011 contre 30,2 % en 2002). Si la baisse, due essentiellement à la diminution des effectifs scolarisés, touche toutes les académies, sauf la Guyane, elle oscille entre 9,4 points (Martinique) et 0,1 point (Pays de la Loire). Ainsi, en 2011, le taux de scolarisation dans le secondaire varie de un peu plus de 25 % (Corse, Île-de-France) à plus de 30 % (six régions au centre de la France d'ouest en est), et même 37 % en Guadeloupe, avec une moyenne de 28 à 30 % (sept régions du Nord et du Sud-Ouest). (DEPP/MEN, 2014.)

Cette évolution contribue à configurer un contexte plus ou moins favorable à de bons résultats scolaires, même si bien d'autres facteurs interagissent comme on le verra par la suite.

Au-delà, on observe d'autres disparités territoriales dans les conditions de scolarisation. Ainsi, l'importance de chaque filière d'enseignement est variable selon les académies. En fin de 3e, si 9 jeunes sur 10 poursuivent leurs études soit dans le second cycle général et technologique (58 % en moyenne), soit dans le second cycle professionnel (36 %), on constate qu'en Île-de-France, la part de l'enseignement général et technologique est supérieure à 75 %. Dans les DOM, et notamment en Guyane, cette part n'est que de 50 %. Inversement, les académies de Caen, de La Réunion et de Guyane accueillent plus de 40 % des élèves en filière professionnelle. Depuis 2003, on observe une augmentation des poursuites d'études dans l'enseignement général et technologique ; cependant, le second cycle professionnel s'est développé dans une dizaine d'académies. En définitive, deux grands groupes d'académies se distinguent : celles qui accueillent plus d'élèves dans le second cycle général et technologique (Nice, Lyon, Toulouse et Rennes) et celles un peu plus orientées vers la voie professionnelle (Clermont-Ferrand, Lille, Reims…).

En général, les lycées professionnels (LP) sont de taille réduite par rapport aux lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ; les premiers accueillent en 2013 en moyenne 323 élèves, contre 652 élèves pour les seconds. Les plus grands LEGT se situent dans les zones de forte densité urbaine comme le littoral méditerranéen ou la côte Aquitaine, mais aussi dans des territoires périurbains du centre de la France. Ils proposent

9. Le taux de scolarisation est le rapport entre la population inscrite dans un établissement scolaire et la population totale.

souvent une gamme élargie d'offres de formation. Les LP de petite taille se trouvent notamment dans l'Est et le centre. Comme le souligne le ministère de l'Éducation nationale, « les petits établissements permettent de maintenir une offre de formation proche des publics concernés, notamment dans les zones rurales ou en voie de dépeuplement » (DEPP/MEN, 2014). Le taux d'encadrement des élèves du second degré varie selon la filière d'enseignement et les académies. De 22 élèves en moyenne, il est plus faible dans les académies de Corse et de Guyane, mais plus fort dans les académies de Paris, Bordeaux, Mayotte, Versailles, Reims et Poitiers (en moyenne, 25 élèves pendant une heure de cours) pour ce qui concerne les filières générale et technologique. Dans la voie professionnelle, le nombre moyen d'élèves est plus faible, variant de 13,7 élèves en Corse, à 17 à Amiens et Nice, et même 19,3 à Mayotte.

L'apprentissage en formation initiale connaît une poursuite de la hausse des effectifs entamée depuis 2003, mais à un rythme moins soutenu (2,5 % de 2008 à 2012 contre 18,1 % antérieurement). En 2012, la proportion des apprentis parmi les jeunes de 16 à 25 ans varie selon les régions de 2 à 7 %. Elle est plus importante dans les académies de Poitiers, Besançon, Paris, Orléans-Tours, Nantes, Strasbourg et Caen. Les disparités les plus fortes concernent le poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel : dans les DOM et à Lille, ce poids est très faible (de 6 à 23 %). Il est à l'inverse très élevé en Corse et en Alsace, notamment. Selon le ministère de l'Éducation nationale, « cela traduit un engagement différent en matière de développement de l'apprentissage, mais tient aussi à l'environnement économique local et à la capacité des entreprises d'accueillir des apprentis » (DEPP/MEN, 2014). Les régions ont toutes développé leurs politiques d'apprentissage depuis deux décennies ; certaines de manière soutenue – Corse, Rhône-Alpes… – et d'autres de manière plus modérée car l'apprentissage y était traditionnellement fort – Alsace, Bourgogne, Poitou-Charentes… – (Maillard, Romani, 2014). De fait, les dépenses allouées par les régions à l'apprentissage ont régulièrement augmenté. Selon l'Association des régions de France (ARF), les dépenses de fonctionnement consacrées à l'apprentissage atteignent 1 852 millions d'euros en 2012 ; elles étaient de 1 797 millions d'euros en 2008. Néanmoins, selon Dominique Maillard et Claudine Romani, « la puissance financière des régions ne suffit pas à expliquer le dynamisme additionnel ».

La répartition de l'offre d'enseignement privé dans le second degré a évolué en dix ans. Elle a fortement augmenté dans les académies d'Aix-Marseille, Paris, Versailles et la Martinique, et dans une moindre mesure

dans les académies du Nord et du Nord-Est. Si bien qu'en 2013, c'est dans les académies de Lille, Paris, Versailles et dans l'Ouest et le Sud-Est qu'elle est la plus importante. Si la part des jeunes issus de milieux favorisés y est supérieure de 16 points à celle relevée dans l'enseignement public, cet écart est encore plus marqué dans le Nord, l'Île-de-France, les régions de son pourtour et dans les DOM.

La carte des établissements d'éducation prioritaire s'est également transformée, du fait des réformes créant les réseaux Ambition réussite (RAR) et les réseaux de réussite scolaire (RRS) en 2006, puis grâce au lancement du programme Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (ÉCLAIR) en 2011, pour des raisons démographiques également. Les académies d'Île-de-France, du Nord et des DOM accueillent le plus grand nombre d'élèves dans les établissements d'éducation prioritaire, tandis que la proportion de ceux-ci diminue dans les départements ruraux. Ces établissements sont fréquentés par des jeunes d'origine sociale défavorisée. Le nombre d'élèves par structure y est toujours plus faible.

Les deux tiers des collégiens résidant en ZUS étudient dans un établissement d'éducation prioritaire ; ils sont nettement plus souvent issus de catégories sociales défavorisées que les autres élèves résidant dans la même unité urbaine. Quant aux lycéens résidant en ZUS, la moitié d'entre eux suit une filière professionnelle contre moins de 30 % pour ceux qui résident dans une unité urbaine englobante [10]. La préparation du bac professionnel devance largement celle du CAP, tandis que la terminale BEP devient marginale (ONZUS, 2013).

Quant aux jeunes ruraux, comme l'indiquent Yvette Grelet et Céline Vivent du CEREQ (2011), ils disposent d'une offre éducative moins développée et sont souvent contraints, de ce fait mais aussi à cause des regroupements pédagogiques intercommunaux, à plus de mobilité pour accéder aux établissements d'enseignement. Leurs parcours d'orientation sont marqués par une préférence pour les formations professionnelles courtes, non pas par contrainte liée à un moindre capital social et culturel ou à un retard scolaire, mais par choix : « Les jeunes ruraux estiment à 81 % (contre 75 % en moyenne) que leur orientation après la 3e a été conforme à leur demande. Parmi ceux ayant suivi la voie professionnelle, ils sont significativement plus satisfaits de ce choix. » Toutefois, pour les chercheuses du CEREQ, ces choix sont réalistes dans la mesure où

10. Voir définition dans l'encadré 1, p. 30.

ils reposent sur la connaissance concrète des métiers existant dans leur environnement. Selon elles, « outre les facteurs déterminants que sont les performances scolaires et l'ascendance familiale, un effet du territoire demeure qui n'est pas imputable à sa morphologie sociale ». Yves Alpe et Angélina Barthes – Observatoire éducation et territoires, université d'Aix-Marseille – vont dans le même sens en soulignant le pragmatisme et la modestie des choix d'orientation, au risque de brider les potentialités individuelles et les ambitions (Alpe, Barthes, 2014).

Toutes ces différences en termes d'offre sont aussi la marque de disparités importantes relatives aux dépenses d'éducation. Pour l'État, le coût moyen d'un collégien est de 5 570 euros, celui d'un lycéen de 7 660 euros, avec des coûts plus élevés dans les régions à dominante rurale ainsi que dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ou encore dans les DOM. Néanmoins les différences en termes de dépenses de fonctionnement sont plus fortes : si la dépense moyenne d'un département est de 1 500 euros, elle s'élève à plus du double en 2011 dans les Bouches-du-Rhône. De même, alors que, pour les régions, la dépense moyenne est de 2 360 euros, elle dépasse 3 000 euros en Languedoc-Roussillon et dans le Limousin, et atteint même 3 790 euros en Guadeloupe (DEPP/MEN, 2014). Quant aux dépenses d'investissement, le ministère de l'Éducation nationale indique qu'elles sont moins élevées pour les départements du Grand Ouest jusqu'au Centre-Sud, plus importantes dans un large croissant nord, est, sud-est. Pour les régions, celles qui ont le plus investi dans les lycées sont le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées (plus de 17 000 euros par lycéen en dix ans), la Lorraine étant la région qui a le moins investi avec 6 900 euros durant la même période. En l'état, il n'est pas possible d'apprécier quels types d'impacts ces disparités produisent. La richesse des collectivités n'explique pas à elle seule ces écarts ; bien d'autres facteurs entrent en ligne de compte, comme la démographie, le contexte socio-économique [11], le niveau de qualification de la population active, mais aussi l'état du parc immobilier des établissements, la part de l'enseignement privé, etc.

11. Sur l'évolution de la croissance par région, se reporter à Brière, Clément, 2014.

Parcours scolaires, caractéristiques socio-économiques des territoires et caractéristiques de l'environnement familial

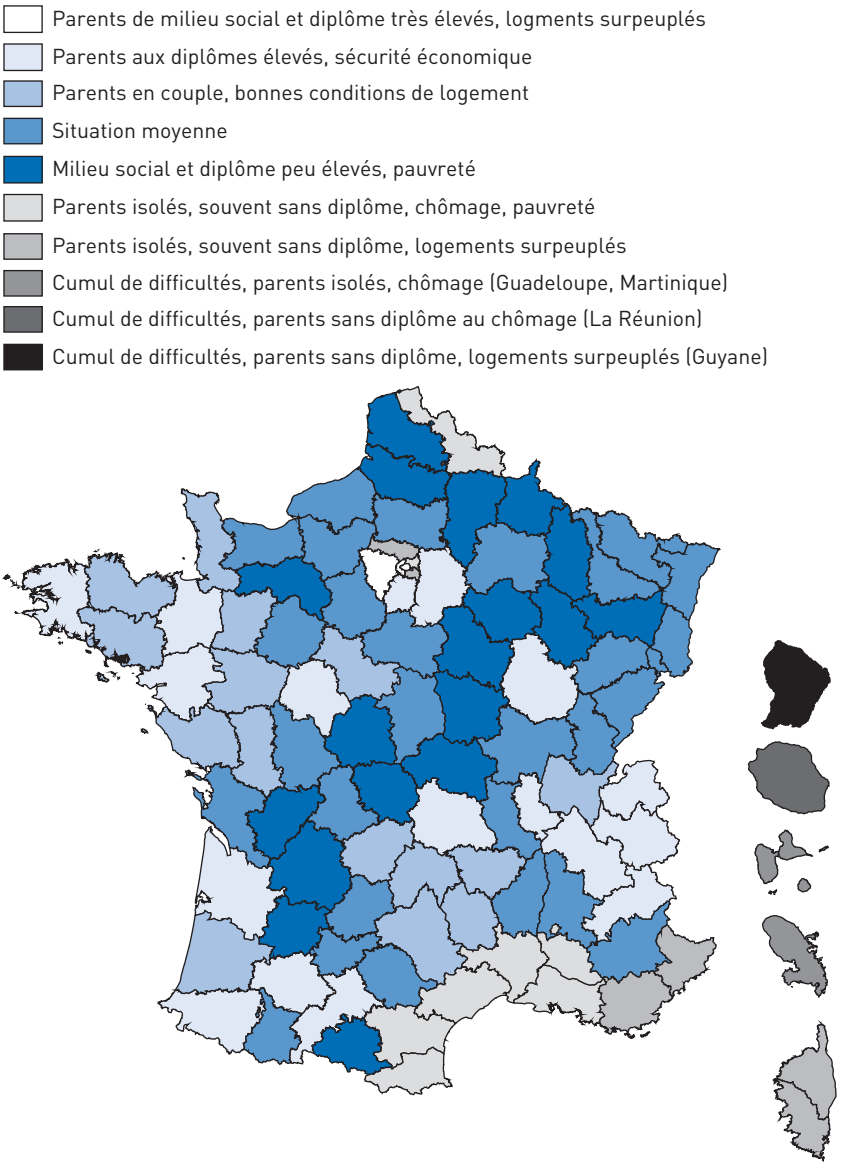
Plusieurs travaux permettent de disposer d'une approche synthétique et typologique de ces caractéristiques socio-économiques qui configurent l'offre de formation territoriale.

Le CEREQ proposait dès 2006 une typologie des caractéristiques socio-économiques territoriales reposant non pas sur des territoires administratifs, mais sur les 348 zones d'emploi, et permettant de faire émerger des configurations particulières du système de formation (Grelet, 2006). L'intérêt majeur de cette typologie qui combine des critères relatifs à la morphologie sociale, la structure productive d'un territoire et l'offre éducative est de mettre en avant trois grands types de facteurs influant sur les liens entre parcours scolaires et territoires : tout d'abord, le rôle de l'histoire, par exemple, la place de l'apprentissage en Alsace ; puis la répartition hiérarchique de l'offre éducative, avec au sommet, dans les grandes métropoles, les universités et des lycées d'excellence, dans les villes de moyenne importance, une bonne couverture de l'enseignement secondaire, et une « offre de proximité standard » dans les zones rurales ; enfin, l'environnement familial, qui impacte le niveau d'ambition éducative et les performances scolaires.

Faisant suite à la comparaison des particularités socio-économiques des académies établie par Thibaut de Saint Pol en 2011, Olivier Monso, dans la dernière édition de la *Géographie de l'école*, met justement à disposition une autre typologie à l'échelle départementale qui fait le choix de retenir des indicateurs d'environnement familial pour leur lien avec la réussite scolaire (Monso, 2014). Dix types de départements se dégagent, qui peuvent être regroupés au regard de la réussite scolaire (voir carte 2).

Carte 2. Typologie des départements suivant l'environnement économique et social des enfants

Rapport entre la population de moins de 20 ans et la population des 60 ans et plus, en 2009



Source : DEPP/MEN, 2014 (*Géographie de l'école. 11e édition*, à partir des données INSEE, RP 2010 et revenus disponibles localisées 2011).

Cette typologie offre l'intérêt de souligner des écarts importants au sein d'une même académie. Au-delà, en se centrant sur l'impact de l'environnement familial sur la performance scolaire, elle offre un autre angle de vue des inégalités socio-spatiales dans le domaine scolaire.

Des écarts territoriaux marqués en termes de réussite scolaire

Une première vision générale s'impose avant de rendre compte des résultats des recherches sur ce sujet. La réussite aux examens, quels qu'ils soient (diplôme national du brevet [DNB], CAP, bac) n'apparaît pas, en première analyse, comme un facteur de clivage important entre académies. S'agissant du bac, par exemple, l'écart n'est que de 4 points entre l'académie où l'on enregistre les meilleurs taux de réussite et celle où sont comptabilisés les moins bons (plus de 92 % à Rennes et moins de 88 % à Créteil). En revanche les disparités sont plus marquées en ce qui concerne les mauvaises performances, et plus généralement l'échec scolaire.

Les évaluations réalisées par le ministère de l'Éducation nationale constituent une source privilégiée de la cartographie des performances scolaires.

La comparaison département par département des résultats scolaires obtenus par les élèves à partir de leurs résultats aux tests nationaux d'évaluation en début de 6e et aux épreuves du DNB fait apparaître des performances scolaires inégales selon les conditions de scolarisation (Trancart, 2012). Il s'agissait de distinguer les départements où la moyenne des performances des élèves aux évaluations est nettement supérieure ou au contraire inférieure à la moyenne prédite : on parle de « surréussite » dans le premier cas, de « sous-réussite » dans le second. D'une manière générale, les résultats montrent que le niveau de réussite est lié à la « tonalité sociale du département et du collège fréquenté, au degré d'urbanisation ou au degré de ségrégation entre collèges dans le département [12] ».

Un groupe principal de soixante-sept départements se dégage, dans lesquels la performance moyenne des élèves diffère peu de la moyenne nationale, toutes choses égales par ailleurs. Dans un second groupe de huit départements en sous-réussite, on trouve des départements du Bassin parisien (dont la Seine-Saint-Denis, mais aussi les Yvelines) et, dans une moindre mesure, ceux de la côte méditerranéenne, des Bouches-du-Rhône aux Alpes-Maritimes. Dans ces départements très urbanisés, avec un tissu

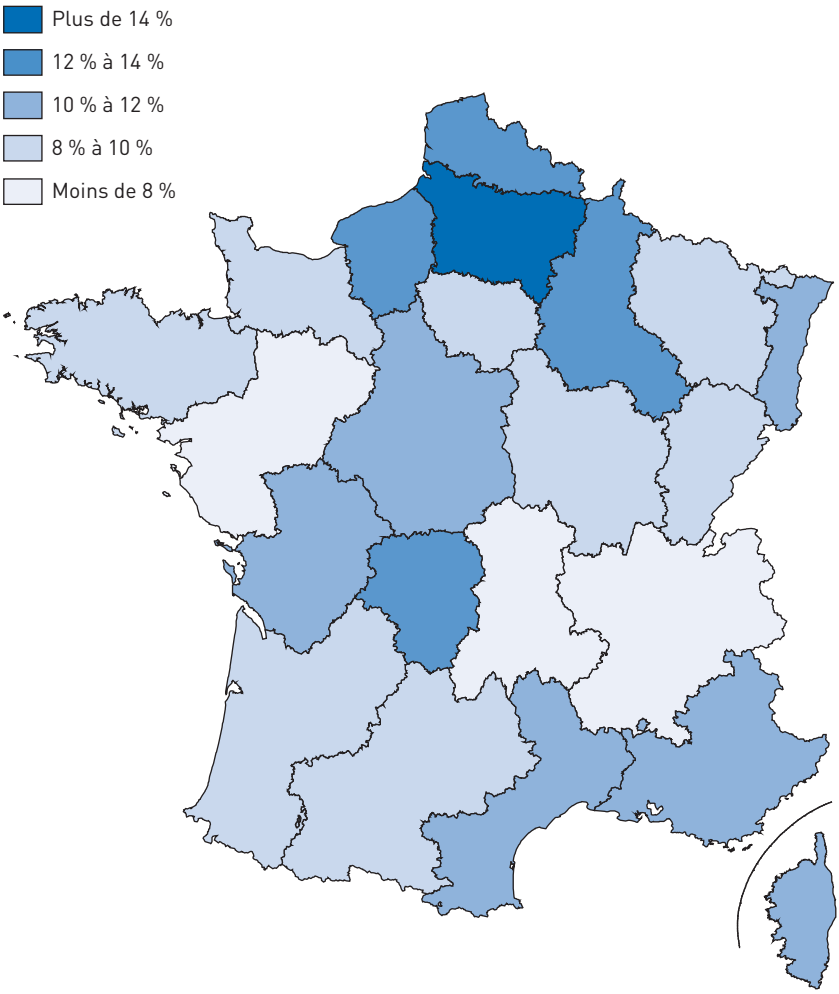
12. Pour des résultats plus détaillés, voir Broccolichi *et al.*, 2005.

scolaire dense, les inégalités entre groupes sociaux et entre établissements sont très marquées. Les écarts de niveau scolaire entre élèves forts et faibles sont très importants : « Une différenciation forte des résultats y coïncide avec une différenciation sociale maximale. » (Lorcerie, 2009.)

Ces résultats traduisent, selon Danièle Trancart (2012), l'existence de « perturbations des conditions de scolarisation » qui se cumulent : « concentrations d'élèves en difficulté, raréfaction des professionnels expérimentés, perte de confiance en l'institution scolaire et évitement croissant des établissements à risques par les familles et les personnels de l'éducation ». Enfin, les départements en « surréussite » se trouvent dans le Massif central, le Sud-Ouest et la Loire. Ils sont peu urbanisés, avec des établissements de petite taille. Le brassage social et scolaire est plus fort, ce qui favorise les apprentissages pour les élèves les plus faibles car les écarts de niveau sont moins marqués. Danièle Trancart souligne que ces « surréussites » « sont corrélées à la présence de fortes proportions de professionnels expérimentés, même là où sont scolarisés des publics socialement défavorisés. Elles sont associées également à des continuités et des coopérations qui favorisent la cohérence et la pertinence de pratiques mieux ajustées aux besoins des élèves. En particulier, la stabilité des équipes enseignantes assure une certaine continuité éducative qui permet d'enrayer la spirale de l'échec scolaire. »

D'autres évaluations font également l'objet d'analyses territorialisées. Ainsi, les évaluations effectuées lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC) indiquent que les scores les plus élevés de difficultés de lecture sont enregistrés dans le nord de la France ou dans le pourtour de l'Île-de-France (17,6 % dans l'Aisne, par exemple), alors qu'en moyenne, en 2013, 9,6 % des jeunes Français âgés de 17 ans ou plus connaissent ce type de difficultés. Dans les départements de Rhône-Alpes et de Bretagne, la part des jeunes concernés est inférieure et de l'ordre de 8 % en moyenne. Néanmoins, c'est surtout dans les DOM que les proportions de jeunes en difficulté sont les plus importantes : 30 % en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion, 45 % en Guyane et 75 % à Mayotte. Les difficultés de lecture ne se cumulent pas nécessairement avec les difficultés de numératie (utilisation des mathématiques dans la vie quotidienne) ; 54 % des jeunes en difficulté de lecture n'ont pas de difficulté en numératie. 9,7 % des jeunes Français de 17 ans ont des difficultés pour effectuer un calcul simple. Néanmoins, comme pour la lecture, les régions où la part des jeunes en difficulté de numératie est la plus élevée sont celles du nord de la France (19,8 % en moyenne en Picardie) (Vourc'h, Herrero, 2014). Ces difficultés concernent les jeunes ayant un faible niveau d'études.

Carte 3. Pourcentage de jeunes en difficulté en numératie selon la région (JDC 2013)



Source : ministère de la Défense, DSN ; MENESR, DEPP.

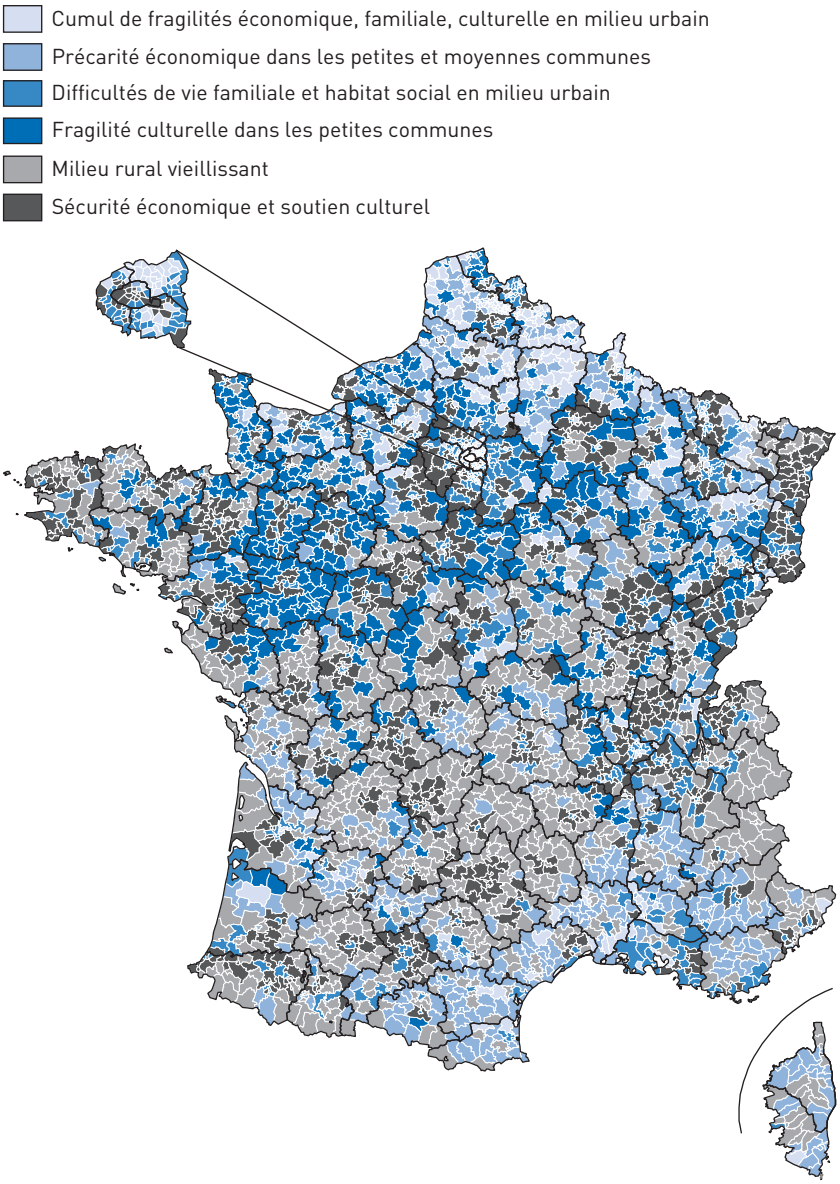
Au-delà des acquisitions de savoirs, des indicateurs territorialisés de l'échec scolaire ont également été produits. Ainsi, la proportion de jeunes sans diplôme et ne poursuivant pas d'études est un des indicateurs du décrochage scolaire. D'après le recensement de la population de 2010, le décrochage concerne 12 % de jeunes âgés de 18 à 24 ans. Ce taux de décrochage scolaire dépasse 15 % dans les académies d'Amiens, de Corse et des DOM ; en revanche, il est inférieur à 10 % dans les académies de Nantes, Lyon et Toulouse, inférieur à 8 % à Rennes et à 5 % à Paris. Ces

faibles valeurs peuvent s'expliquer par les concentrations étudiantes dues à la présence de pôles d'enseignement supérieur. Plus généralement, l'espace à dominante urbaine présente un taux de jeunes sans diplôme nettement plus faible que celui de l'espace à dominante rurale (13,2 % contre 17,3 %). On trouve peu ou prou les mêmes répartitions que pour les sortants précoces en ce qui concerne l'indicateur des sortants sans diplôme. L'échelon territorial pris en compte est ici celui des zones d'emploi qui permet la mise en relation avec d'autres indicateurs et en particulier le taux de chômage. De fait, les configurations territoriales associées au taux de pauvreté et au taux de chômage, notamment des personnes de 40 à 64 ans, apparaissent très proches de celles de l'indicateur « sortants sans diplôme ». Ce qui, selon l'Observatoire des territoires (ODT), laisse suggérer que la précarité des parents est un déterminant important des sorties sans diplôme. Ces facteurs économiques et sociaux combinés au contexte scolaire (classe, établissement, mixité sociale…) et territorial (quartier, politique locale…) pèsent sur le niveau de réussite scolaire.

Dans le même sens, à partir des données de l'enquête TeO (INED/INSEE) de 2008, il est établi que les jeunes résidant en ZUS ont un niveau d'études moins élevé que ceux vivant hors ZUS (Okba, 2014). Dans cette enquête, la part des jeunes (18-29 ans) sans diplôme est bien plus élevée en ZUS que hors ZUS (19,9 % contre 8,6 %). Elle est également plus forte pour ce qui concerne les jeunes immigrés (32,8 % contre 20,8 % hors ZUS), les descendants d'immigrés (17,7 % contre 12,1 % hors ZUS) ou même les jeunes non issus de l'immigration (15,6 % contre 7 % hors ZUS).

Enfin, dans la dernière édition de *Géographie de l'école* (DEPP/MEN, 2014), une analyse territoriale de l'échec scolaire est réalisée à une échelle plus fine que l'académie et même que le département : le canton, qui essaie de pousser plus loin une « approche écologique » de l'éducation. Gérard Boudesseul *et al.* (2014) rappellent que « cette approche considère que le niveau d'éducation est le résultat des interactions entre l'individu et ses environnements. Elle permet d'associer l'éducation et une graduation de contextes sans pour autant chercher à établir des liens directs de causalité. » L'analyse montre d'abord que la part des non-diplômés parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés est significativement corrélée avec les sept indicateurs mobilisés en tant que facteurs relatifs aux conditions de vie : le revenu fiscal médian ; la part de chômeurs dans la population des 15-64 ans ; le taux de CDI ; le taux de non-diplômés des 45-54 ans ; la part des familles monoparentales dans les ménages ; la part des familles de quatre enfants et plus ; la part des ménages vivant en habitation à loyer modéré (HLM). Les traitements statistiques réalisés permettent de construire une carte des zones à risque d'échec scolaire (voir carte 4).

Carte 4. Zones à risque d'échec scolaire



Source : DEPP/MEN 2014 (*Géographie de l'école, 11e édition*) ; calculs et cartographies : CEREQ, ESO-Caen (à partir de données INSEE, RP 2006, revenus fiscaux localisés).

Tous ces résultats montrent l'intérêt de ne pas limiter l'analyse des inégalités scolaires au seul prisme de l'origine sociale, mais au contraire d'y intégrer les variations socio et scolaro-spatiales. D'une manière générale, il se confirme alors, comme le souligne Sylvain Broccholichi (2009), que « les ségrégations socio-urbaines et les logiques de concurrence entre établissements favorisent le développement de processus cumulatifs qui produisent un surcroît d'inégalités scolaires » ; par ailleurs, « plus les familles possèdent les moyens de transmettre elles-mêmes des dispositions et savoirs scolaires, moins elles sont dépendantes de la qualité des conditions locales de scolarisation pour assurer un certain niveau de réussite scolaire ».

Lutte contre les inégalités scolaro-spatiales et politiques publiques

À cet égard, il est permis de s'interroger sur l'efficacité de la carte scolaire, un des rares instruments censés assurer la mixité sociale. Si la carte scolaire existe depuis 1963, sa fonction première était, à travers la sectorisation, de fournir des prestations scolaires égales sur tout le territoire national. En lien avec la formation progressive du marché scolaire, la carte scolaire a fait l'objet de dérégulations depuis le premier septennat de François Mitterrand, si bien que, progressivement, l'enjeu du libre choix de l'école a tendu à s'imposer dans le débat public, et particulièrement lors des élections présidentielles de 2007. *In fine*, la carte scolaire en arrive à être considérée comme la source des ségrégations scolaires. Il faut donc l'assouplir, voire la supprimer, c'est le sens de la réforme intervenue en 2007.

Comment expliquer ce retournement de sens ? Comme le rappelle Choukri Ben Ayed (2009), « dans les pays à tradition universaliste comme la France, la notion de ségrégation scolaire peine à trouver une traduction politique qui ne soit pas en contradiction avec les modes de catégorisation officiels faisant peu de cas des différences d'appartenance ». C'est seulement à la fin des années 90 qu'elle est mentionnée dans les textes à la suite de plusieurs rapports officiels. Pour autant, selon ce chercheur, « le credo de la mixité sociale à l'école ne s'est pas traduit par la constitution d'une politique publique ». Au contraire, il a légitimé des stratégies d'acteurs, des familles, mais aussi des chefs d'établissement renforçant les logiques de hiérarchisation sociale des établissements scolaires.

Les évaluations de la réforme de 2007[13] montrent que celle-ci a eu des effets significatifs sur les collèges de l'éducation prioritaire (avec une diminution des effectifs scolarisés) et qu'elle a également entraîné une augmentation de la part des familles très favorisées dans les établissements du secteur privé ; une accentuation nette des ségrégations aux deux extrémités de la hiérarchie sociale des collèges urbains, qui varient cependant en fonction des politiques locales et scolaires.

13. Voir le dossier de la revue *Éducation et formations*, nº 83, juin 2013.

Parcours de formation dans l'enseignement supérieur : des concurrences territoriales qui conditionnent la réussite

Depuis les années 2000, la géographie de l'enseignement supérieur s'est fortement transformée notamment en raison du développement d'une offre universitaire de proximité. Ces évolutions ont-elles, en proposant une plus grande accessibilité, permis de réduire les disparités territoriales ?

Inégalités socio-spatiales relatives aux parcours universitaires et caractéristiques de la demande

À la rentrée 2012-2013, on dénombre près de 2,4 millions d'étudiants dans l'enseignement supérieur, dont deux tiers sont inscrits à l'université. Il faut mesurer le chemin parcouru depuis les années 60 quand le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur s'élevait à 310 000. Au cours de la dernière décennie, les effectifs concernés ont progressé de 8 %, et de façon régulière, exception faite en 2006 et 2007. Néanmoins, ce tableau général cache d'importants écarts. Certaines académies ont vu, durant la période, leurs effectifs régresser (Orléans-Tours, Corse et Nancy-Metz en particulier) quand l'évolution a été très forte ailleurs, dans les DOM, mais aussi dans les académies de Lyon et de Versailles.

Pour ce qui concerne la rentrée 2012, la progression des effectifs (+ 1,5 %) est due, selon le ministère en charge de l'enseignement supérieur, à l'inscription de nouveaux bacheliers, et particulièrement de bacheliers professionnels (+ 10 300 par rapport à la rentrée 2011) (Dauphin, 2014). L'inscription dans l'enseignement supérieur ne va pas de soi avec l'obtention du baccalauréat. C'est notamment le cas pour les titulaires du bac professionnel dont le taux de poursuite est inférieur à 30 %. Dans l'ensemble, 72 % des bacheliers 2012 se sont inscrits à la rentrée dans l'enseignement supérieur, avec là encore de fortes disparités selon les académies : 75 %

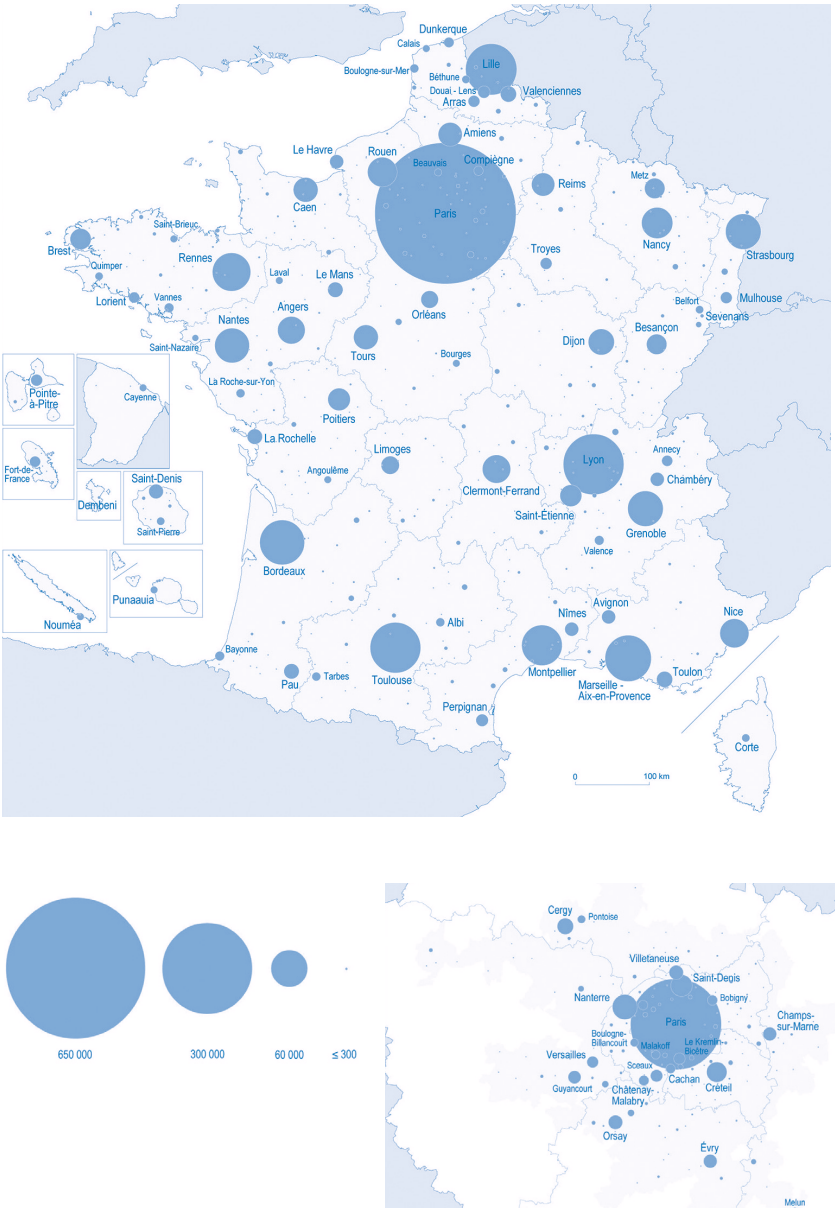
à Paris, moins de 65 % aux Antilles-Guyane, à Grenoble, Caen, Nantes et Poitiers. D'une manière générale, le taux de poursuite d'études des nouveaux bacheliers a diminué dans 27 académies entre 2004 et 2012. Seules les académies de Lille et Amiens ont connu une légère progression.

La dernière édition de la *Géographie de l'école* (DEPP/MEN, 2014) présente aussi une étude intéressante sur les disparités territoriales dans la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur dans l'académie de Bordeaux. Les chances d'accéder à l'enseignement supérieur diffèrent selon plusieurs facteurs principaux : l'origine sociale, le parcours scolaire et l'offre de formation, ainsi que les effets de territoire liés aux caractéristiques socio-économiques. Les inégalités sociales et territoriales sont imbriquées. Quant aux bacheliers professionnels, plus des deux tiers de ceux qui poursuivent dans le supérieur vont en section de technicien supérieur (STS). Besançon, Limoges, Caen et Mayotte se caractérisent par des taux importants de bacheliers professionnels en STS.

Si l'on examine la situation des effectifs en stock, les disparités entre académies sont flagrantes : comme l'indique la *Géographie de l'école* (DEPP/MEN, 2014), 27 % des effectifs se concentrent en Île-de-France, dont 1a moitié à Paris. Puis Lyon, Lille, Toulouse et Nantes accueillent un autre quart des étudiants ; les académies les plus petites sont la Corse, Limoges et Besançon avec moins de 3 % des effectifs totaux (voir carte 5).

Le profil des étudiants diffère également selon les académies si l'on se réfère à l'octroi d'une bourse sur critères sociaux. 629 000 étudiants en bénéficient à la rentrée 2012-2013, soit 34 % des inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse. Les enfants d'employés et d'ouvriers représentent 48 % des boursiers, mais il faut rappeler que dans les effectifs inscrits dans le supérieur, 11 % sont enfants d'ouvriers et 12 % enfants d'employés, alors que les enfants de cadres supérieurs et de professions libérales représentent 31 % (Dauphin, 2014) (voir graphique 1). La *Géographie de l'école* (DEPP, MEN, 2014) indique une forte concentration des boursiers dans les DOM et dans les académies de Besançon, Reims et Amiens (plus de 40 %) ; à l'inverse, à Versailles, Paris, Strasbourg, Créteil et Lyon, la part des boursiers est la plus faible (entre 21 et 28 %).

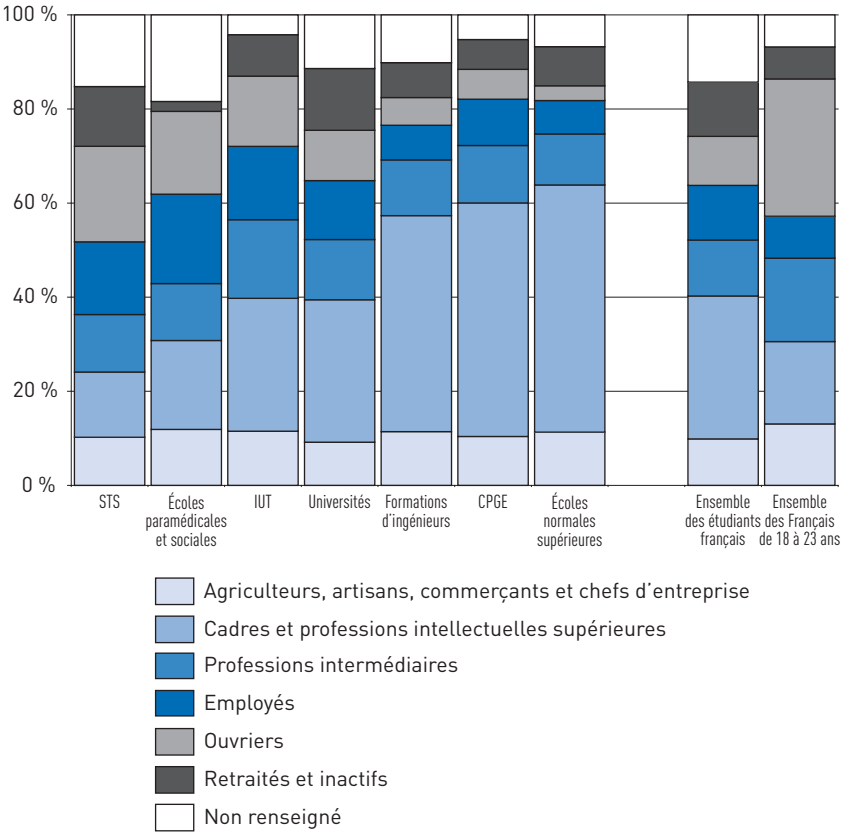
Carte 5. Répartition territoriale des 2 395 217 étudiants inscrits en établissements et formations d'enseignement supérieur (2012-2013)



Source : MENESR – DGESIP / DGRI – SIES.

Note : les sites d'implantation correspondent aux unités urbaines de l'INSEE (2010).

Graphique 1. Origine sociale des étudiants français en 2011-2012 dans les principales formations (%) (France métropolitaine + DOM)



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR DEPP.

Diversification de l'offre et concurrence entre territoires

Au-delà des inégalités socio-territoriales d'inscription dans l'enseignement supérieur, il convient d'analyser la répartition de l'offre de formation. Sur l'ensemble du territoire national, 623 sites accueillent les étudiants du supérieur (tous types de formations et d'établissements confondus). Parmi ces sites, 145 sites universitaires se répartissent en 45 sièges d'universités

(hors Île-de-France et DOM-TOM) et une centaine de sites universitaires délocalisés (y compris les IUT) [14] représentent 10 % des effectifs nationaux.

La carte de l'enseignement supérieur apparaît à la fois dense et complexe, « marquée par des hiérarchies urbaines et une logique de lieux centraux », comme le notent Catherine Soldano et Daniel Filâtre (2013).

On doit à Myriam Baron (2009) une mesure très explicite de la densité. Selon la géographe, dans les 22 régions métropolitaines, la distance moyenne entre deux villes abritant au moins une formation universitaire est de 32 kilomètres ; mais cette distance varie selon les disciplines : de 17 kilomètres pour les sections de technicien supérieur (STS) à 68 kilomètres pour les formations du secteur de la santé. La densité de la trame universitaire permet de mettre en évidence cinq types de régions : c'est dans le Nord-Pas-de-Calais qu'on trouve la densité la plus élevée. En Bretagne, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, les trames sont denses avec de nombreux pôles ruraux et pôles n'abritant que des STS. Dans 11 régions sur 21, les pôles sont moins nombreux (nord-est et sud de la France). C'est en Corse que la trame universitaire est la moins dense. Myriam Baron souligne ainsi que les équipements de formation supérieure sont désormais aussi répandus que les lycées. On peut, à la suite de Catherine Soldano et Daniel Filâtre, parler de « service ordinaire de proximité ».

Cette densification est fortement liée à la territorialisation de l'enseignement supérieur à l'œuvre depuis les années 90 et qui a connu une accélération avec le plan Université 2000. Divers niveaux de collectivités interagissent désormais : villes, communautés urbaines, régions, État, qui contribuent à la construction d'un système complexe. Les régions en particulier jouent un rôle important dans le financement de l'enseignement supérieur [15] : leurs dépenses ont été multipliées par cinq entre 1984 et 1999, mais en 2014, dans 13 régions métropolitaines, les crédits en faveur de l'enseignement supérieur diminuent, et même de manière drastique dans certaines régions comme Poitou-Charentes (- 67,7 %), tandis qu'ils augmentent substantiellement dans d'autres (Franche-Comté : + 170,4 %). Ces disparités sont notamment liées à l'avancement des opérations immobilières dans le cadre des contrats de plan État-Région (CPER). Les dissymétries de ressources sont très importantes : sans surprise, l'Île-de-France a le budget le plus élevé consacré à l'enseignement

14. Voir MESR, 2014.

15. Voir Aust *et al.*, 2011.

supérieur (93 millions d'euros), le plus bas étant celui de Poitou-Charentes (1,4 million d'euros).

L'offre de formation est structurée selon une logique de hiérarchisation, qui est à l'œuvre tant au niveau des villes qu'au niveau des régions. Le facteur démographique, notamment, joue un rôle majeur dans cette hiérarchie : selon Myriam Baron (2009), la métropole parisienne regroupe 38,6 % de la population des villes concernées par l'université, et les pôles urbains de plus de 500 000 habitants 38 % de celle-ci, tandis que les villes comptant entre 100 000 et 200 000 habitants en représentent seulement 18 %. « Plus la ville compte d'habitants, plus la présence de l'université est ancienne et plus le nombre d'étudiants est important ». On observe le même type de concentration des implantations universitaires en régions, donnant à voir des « petites » et des « grandes régions » universitaires.

Cette hiérarchisation se traduit en différenciation de l'offre de formation en termes de niveau et de spécialisation. Les premiers cycles sont offerts dans la plupart des villes de 50 à 200 000 habitants, les seconds et troisièmes cycles, les formations longues de manière plus générale dans les villes de plus de 300 000 habitants. De même, les filières technologiques courtes et professionnalisantes prédominent dans les petites régions, les filières longues avec des spécialités marquées dans les grandes.

Comme l'indiquent Catherine Soldano et Daniel Filâtre (2013), « hors Île-de-France et outre-mer, 11 sites sont le siège de plusieurs universités proposant, de fait, un catalogue de formations beaucoup plus complet que les 34 universités pluridisciplinaires. Globalement, si les sciences humaines sont généralement bien représentées dans l'ensemble des sites sièges, un tiers des universités ont une faculté de médecine (dont 6 sont situées en Île-de-France) et la moitié un département STAPS [sciences et techniques des activités physiques et sportives]. » Cependant, cette structuration de l'offre ne relève pas seulement d'un effet de taille, mais elle est aussi liée aux inégalités socio-économiques entre territoires, aux ressources – financières et politiques – dissymétriques, et enfin aux stratégies de délocalisation de l'offre sur les territoires, encouragées par le plan Université 2000, qui a permis l'émergence de systèmes régionaux d'enseignement supérieur.

ENCADRÉ 2. DES PROFILS DIFFÉRENCIÉS D'ACADÉMIES

La *Géographie de l'école* (DEPP/MEN, 2014) identifie des profils différenciés d'académies à partir de l'offre de formation :

– Une première catégorie (Limoges, Créteil, Corse, Nancy-Metz, Montpellier et Strasbourg) se caractérise par les plus fortes proportions d'étudiants à l'université (de 67 % à Limoges à 74 % à Strasbourg) et peu d'écoles de commerce et d'enseignement privé.

– Dans la deuxième catégorie, on trouve Poitiers, Bordeaux, Grenoble, Clermont-Ferrand, Caen, Aix-Marseille, Orléans-Tours, Dijon, avec une proportion d'étudiants inscrits à l'université supérieure à la moyenne nationale (61 %) et des filières courtes surreprésentées (entre 20 et 28 %, contre une moyenne nationale de 20 %).

– Les académies de Rennes, Toulouse, Nantes, Lyon et Lille, qui font partie de la troisième catégorie, sont proches des moyennes nationales des inscrits à l'université et des inscrits en filières courtes.

– La quatrième catégorie se distingue par les plus fortes proportions d'étudiants inscrits en formation d'ingénieur, mais aussi dans les filières courtes : Amiens et Besançon.

– Dans les académies de Reims, Rouen, Nice et Versailles, la part des effectifs relevant d'une école de commerce est la plus élevée (entre 14 et 9 % contre une moyenne nationale de 6 %).

– L'académie de Paris se singularise par une offre très diversifiée et un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur. Si les proportions d'étudiants inscrits à l'université d'une part et dans les filières courtes d'autre part sont plus faibles que la moyenne nationale, en revanche celles relatives aux inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), dans les écoles de commerce et dans l'enseignement privé sont plus fortes.

– Enfin, les académies des DOM et de Corse présentent également un profil très spécifique avec essentiellement des formations courtes.

Cette différenciation territoriale de l'offre est le produit d'un « modèle polyvalent de développement universitaire » fondé sur la croissance et la promotion de la diversité. Polyvalent, c'est-à-dire appliqué dans tous les types de situation, au nom de l'égalité. S'il est admis que l'ouverture d'antennes universitaires a eu des effets positifs en termes de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, il reste que la distribution territoriale de l'offre a également creusé les inégalités et, surtout, qu'elle est aujourd'hui mise en tension entre des enjeux contradictoires : concentration de l'offre nécessaire à la qualité des activités d'enseignement supérieur

versus contribution au développement économique local (rapport Duport de 2008 [16]). De nouvelles régulations apparaissent donc nécessaires et, à travers elles, une remise en cause du modèle de développement, pour favoriser la « compatibilité des politiques scientifiques avec les principes d'équité sociale et territoriale dans un contexte d'accroissement des concurrences et de globalisation » comme le suggèrent Catherine Soldano et Daniel Filâtre (2013). Pour ces derniers, « admettre une carte différenciée des activités d'enseignement supérieur et de recherche ne saurait cependant nier l'urgence d'une politique d'attention et de remédiation visant à assurer une plus grande égalité d'accès. Cela suppose une approche des politiques publiques visant, d'une part, la prise en compte des situations de compétitivité territoriale et, d'autre part, une équité sectorielle et territoriale, c'est-à-dire une juste égalité des chances d'accéder aux ressources d'enseignement supérieur et de recherche. »

Le processus de restructuration de la géographie de l'enseignement supérieur a connu une nouvelle phase récemment. Le 23 juillet 2014, le paysage universitaire français a ainsi été remodelé en vue d'améliorer la visibilité internationale des facultés autour de 25 grands pôles, sous forme de communautés d'universités et d'établissements (COMUE) et d'associations d'universités.

Performances de l'enseignement supérieur : des situations territoriales contrastées

Les disparités de contexte rejaillissent sur les résultats en termes de diplômés de l'enseignement supérieur et, au-delà, sur la capacité des territoires, à travers le niveau de qualification de leur population jeune, à répondre aux défis économiques de la société de la connaissance. En effet, le renforcement du capital humain constitue un enjeu de premier plan dans une société de la connaissance. C'est à ce titre que la stratégie « Éducation et formation » de l'Union européenne place l'augmentation de la proportion de jeunes Européens de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur comme l'un de ses objectifs prioritaires.

Elle fixe la cible à 40 % de la population de la tranche d'âge considérée à l'horizon 2020.

16. Duport J.-P., *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence,* Conseil économique et social, janvier 2008.

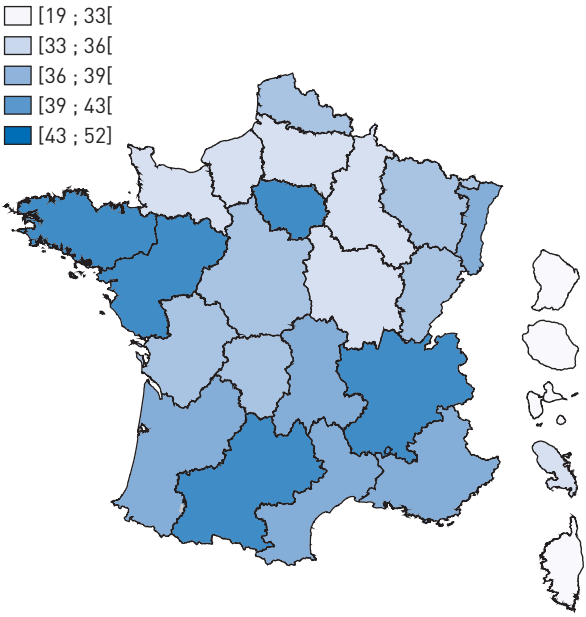
La France, avec 43,6 % des jeunes de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2012, a déjà atteint et même dépassé cette cible, à l'instar de 11 autres pays européens (moyenne UE27 : 33,6 %) (Lefresne, 2014). La cible nationale établie à partir d'un autre indicateur, « 50 % d'une classe d'âge (entre 17 et 33 ans) titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur », qui permet d'avoir une approche annualisée des évolutions, semble près d'être atteinte (47,7 % en 2013). Enfin, le rapport très récent du comité pour la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (juillet 2014) fixe cette dernière cible à 60 %, en la modulant cependant selon le niveau de diplôme [17].

Au niveau territorial, les écarts sont importants concernant l'indicateur de l'Union européenne. L'Île-de-France se distingue avec 51,2 % en 2009 selon la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR, 2013), suivie par les régions Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Bretagne, PACA, Pays de la Loire, Aquitaine, qui ont une proportion de plus ou près de 40 %. Les autres régions se situent en dessous de la cible, les plus éloignées de celle-ci étant la Guyane (18,6 %) et La Réunion (24,4 %). Au sein d'une même région, les disparités sont marquées entre départements.

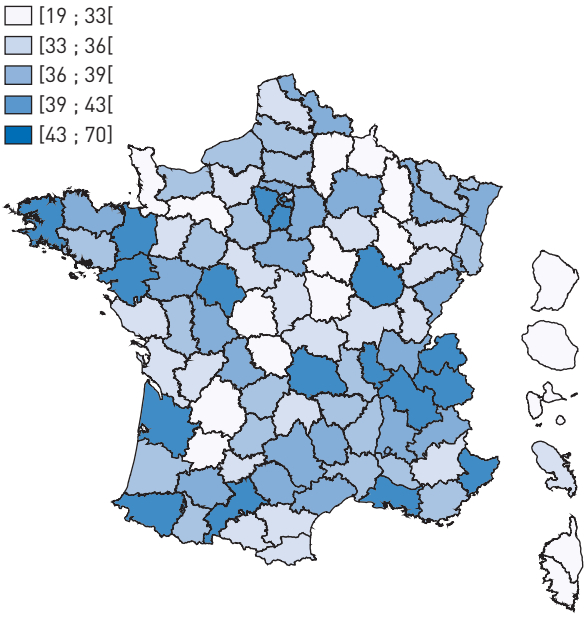
Au-delà des diplômés, désormais, la mesure de la performance des universités s'effectue en partie au regard de l'insertion professionnelle des étudiants, devenue une mission première depuis la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) de 2007. Le ministère en charge de l'enseignement supérieur réalise depuis 2007 une enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université (DUT, licence professionnelle et master). Celle-ci a pour objet d'évaluer la situation professionnelle, 30 mois après l'entrée dans la vie active, des diplômés français issus de la formation initiale, entrés immédiatement et durablement sur le marché du travail, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme en 2010. La quatrième enquête, réalisée en décembre 2012 et rendue publique en 2014, indique d'une manière générale que dans un contexte économique moins favorable, les diplômés 2010 de master, licence professionnelle (LP) ou DUT sont un peu moins nombreux à avoir un emploi en décembre 2012, 30 mois après leur entrée dans la vie active, que ne l'étaient leurs prédécesseurs un an auparavant : 90 contre 91 % en master, 91 contre 92 % en LP et 88 contre 89 % en DUT.

17. 50 % de diplômés de licence, 25 % de master.

Carte 6a. **Population des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, en 2011, par région**



Carte 6b. **Population des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, en 2011, par département**



Source : INSEE, RP 2011.

En master, les diplômés de droit-économie-gestion (DEG) et technologies-sciences-santé (TSS) bénéficient de meilleures conditions d'embauche que ceux de sciences humaines et sociales (SHS) et de lettres-langues-art (LLA), comme dans les précédentes enquêtes.

Cette enquête permet d'évaluer les performances d'insertion par académie, par établissement et par discipline et, partant, d'établir un classement des universités. S'agissant, par exemple, de l'ensemble droit-économie-gestion, le palmarès du meilleur taux d'insertion des diplômés de master 2010 à 30 mois concerne l'université de Clermont-Ferrand (99 %), de Paris-I (97 %), et de Bretagne sud (96 %), tandis que les taux les moins élevés concernent l'université de Corse (78 %) et de Toulon (82 %). Le classement des établissements de l'enseignement supérieur au regard de l'insertion fait l'objet d'importants débats scientifiques et notamment méthodologiques : Dominique Epiphane et Stéphane Jugnot (2011), à la suite de Catherine Paradeise (2011), alertent sur la complexité de la mesure d'insertion. Ils notent aussi les effets négatifs des palmarès d'universités sur l'orientation des étudiants et sur les stratégies des universités, qui privilégient le court terme. Tandis que d'autres chercheurs du CEREQ [18] soulignent la difficulté à identifier des effets propres aux établissements qui seraient liés à leur valeur ajoutée. Jean Bourdon *et al.* (2012) en particulier montrent que ce qui est mesuré est davantage la spécialisation des universités ; par ailleurs et surtout, que les effets de territoires (environnement économique local notamment) sont déterminants et doivent être pris en compte dans la mesure de l'insertion professionnelle.

S'intéressant non pas à l'insertion mais aux parcours des étudiants, Sandrine Nicourd *et al.* (2011) ont étudié les impacts liés à l'ancrage territorial des établissements sur les trajectoires d'études, en prenant appui sur le suivi longitudinal d'une cohorte d'étudiants inscrits dans deux universités de la moyenne et grande banlieue parisienne, en administration économique et sociale (AES), filière qui accueille en nombre les « nouveaux » étudiants issus de la démocratisation scolaire et de la massification universitaire. Les environnements socio-économiques territoriaux dans lesquels se trouvent les deux universités induisent de fortes différenciations dans la composition sociale des étudiants et dans leur parcours scolaire antérieur, comme dans l'enseignement secondaire, ainsi que nous l'avons vu précédemment. « Ces inégalités sociales et

18. Giret, Goudard, 2007 ; Hallier, Lopez, 2009 ; Bourdon *et al.*, 2012 ; Calmand, Ménard, 2014.

culturelles particulièrement marquées entre les deux universités reflètent la stratification sociale de la zone de recrutement des bacheliers. À ce premier niveau de hiérarchisation sociale et scolaire se rajoute un second niveau de hiérarchisation par filière, mais uniquement au sein de l'université la plus favorisée » (Nicourd *et al.,* 2011). L'effet de l'inscription territoriale semble cependant un peu moins marqué, bien qu'existant en fin de licence : près de 60 % des étudiants ont quitté l'université deux ans plus tard, mais d'autres facteurs interviennent pour favoriser la réussite de ceux qui persévèrent, en particulier le bagage scolaire et le soutien familial et des proches.

Parcours d'accès à l'emploi : des discriminations liées à des effets de territoires

« Il existe une relation étroite entre l'emploi et les territoires ayant force d'évidence pour l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés. C'est dans les territoires que la question de l'emploi se pose et c'est aux territoires d'apporter des réponses. La crise a rendu ce lien plus évident encore. La montée du chômage n'est pas uniforme dans l'espace, elle est plus ou moins marquée selon les contextes locaux » (L'Horty, 2014). Qu'en est-il s'agissant des jeunes ? Quelle relation entre les territoires et l'emploi des jeunes ? Quelle « géographie des solutions », pour reprendre l'expression de L'Horty ? Observe-t-on des effets de territoires dans l'accès à l'emploi ? Pour répondre à ces questions, il faut commencer par un rapide tableau général de la situation de l'emploi dans les territoires.

Une toile de fond économique inégalement dégradée

Laurent Davezies, dans son ouvrage *La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale* (2012), propose une typologie simplifiée des territoires français sur le plan économique et social. Il distingue ainsi quatre France, en distinguant les zones d'emploi selon le niveau de dépendance du revenu disponible brut des ménages aux revenus non marchands et selon la dynamique de création nette d'emplois salariés privés entre 2000 et 2007. L'auteur précise qu'il s'agit d'une typologie d'enjeux et d'exposition aux risques actuels :

– « une France productive, marchande et en difficulté, composée de bassins industriels déprimés, principalement dans la moitié nord du pays, dont le déclin semble difficile à enrayer (8 % de la population) » : du point de vue démographique, comme on l'a vu, ces territoires se caractérisent par un indice de jeunesse élevé ;

– « une France non productive, non marchande et en difficulté, dans le nord-est du pays, frappée par le déclin industriel et dépendant essentiellement des revenus sociaux (12 % de la population) » : s'ils sont très

frappés par le recul de l'emploi, ces territoires ont une démographie très différente avec une population vieillissante ;
– « une France productive, marchande et dynamique, concentrée dans les plus grandes villes (36 % de la population) », qui se caractérise notamment par des emplois qualifiés, une population jeune en croissance ;
– « une France non productive, non marchande et dynamique, située principalement dans l'ouest et le sud du pays (métropoles exceptées) (44 % de la population) » : ces territoires accueillent près de la moitié des retraités et vivent d'une économie résidentielle.

Ce tableau peut être complété par une analyse du lien entre le taux d'emploi de la population et son niveau d'éducation. Selon Pascale Poulet-Coulibando (2014), les plus fortes proportions de personnes âgées de 25 à 65 ans occupant un emploi rémunéré se trouvent en Île-de-France (75,3 %), Rhône-Alpes (73,3 %) et Pays de la Loire (73,0 %), la moyenne étant de 70,6 % (recensement de la population de 2009). En France métropolitaine, les proportions les plus basses sont rencontrées en Languedoc-Roussillon et PACA, mais aussi dans le Nord-Pas-de-Calais. Cette situation, au regard du taux d'emploi de cette population, est un facteur favorable à l'emploi des jeunes : « Plus la population des 25-64 ans occupe d'emplois dans une région, plus les jeunes y bénéficient d'opportunités d'emploi. » Partout, le taux d'emploi est d'autant plus important que le niveau de diplôme est élevé. Les DOM et le Nord, qui comptent beaucoup de niveaux faibles de qualification, connaissent des taux d'emploi également faibles. Les disparités les plus importantes entre régions concernent la répartition des faibles niveaux de qualification des 25-64 ans. Les régions Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Haute et Basse-Normandie, la Corse sont les plus concernées en France métropolitaine et les scores les plus élevés sont atteints dans les DOM, tandis que la Bretagne et Midi-Pyrénées enregistrent les scores les plus faibles. La même géographie est observable en ce qui concerne les jeunes de 15-29 ans qui n'étudient pas et sont sans emploi (NEET) – on y reviendra.

Enfin, il importe de garder à l'esprit que si beaucoup de métiers sont répartis uniformément sur tout le territoire, d'autres sont implantés sur certains territoires régionaux du fait de leur histoire industrielle, des spécialisations sectorielles et des stratégies de localisation des entreprises. À cela s'ajoutent le jeu des migrations professionnelles et le développement des villes, voire la « métropolisation ». Concernant la géographie des métiers qui en résulte, Jean-Michel Floch et Frédéric Lainé (2013) mettent en exergue le fait que « les ouvriers industriels sont ainsi surreprésentés dans

les parties nord et ouest de la France. Dans les régions méditerranéennes, la gamme des métiers reflète le poids de l'économie résidentielle, avec, par exemple, une proportion plus élevée d'ouvriers du bâtiment ou de certaines professions du commerce et de la santé. L'Île-de-France occupe une place singulière avec une forte présence de certains métiers de cadres. Plus largement, les emplois de cadres sont concentrés dans les très grandes aires urbaines, tandis que les ouvriers sont surreprésentés dans les petites aires urbaines ou les communes isolées. » De fait, la dernière livraison de *Formations et emploi* (INSEE, 2013) confirme pour les jeunes actifs occupés de 15-29 ans cette même distribution territorialisée des emplois selon la qualification de ceux-ci. Ainsi, alors que la part des cadres et des professions intermédiaires s'élève en moyenne à 37,1 % (recensement de la population de 2010), ce taux est de 24,6 % en Corse, inférieur ou égal à 30 % en Basse-Normandie, Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne et Franche-Comté, inférieur ou égal à 35 % dans les DOM et dans quatorze régions métropolitaines, supérieur à la moyenne en Rhône-Alpes (37,6 %) et Midi-Pyrénées (38,1 %). L'Île-de-France se distingue nettement avec un taux de 52 %, sachant que la proportion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur y est aussi plus importante (46 %).

Cette toile de fond dominée par d'importantes disparités impacte la situation des jeunes au regard de l'emploi. De 2008 à 2013, le marché du travail s'est lourdement détérioré sous l'effet de la crise, en affectant particulièrement l'insertion des jeunes, très sensible à la conjoncture économique.

L'impact des contextes sociodémographiques, économiques et éducatifs territoriaux sur l'insertion des jeunes

Le CEREQ (Barret *et al.,* 2014) constate ainsi dans sa dernière enquête Génération 2010, menée auprès de jeunes, trois années après leur sortie du système scolaire, qu'en 2013, 22 % des jeunes actifs sont en recherche d'emploi, plus haut niveau jamais observé dans le cadre de ses enquêtes d'insertion.

Ceux-ci sont pourtant mieux formés que par le passé selon le CEREQ : cette élévation du niveau d'études concerne d'abord le niveau master et au-delà (17 % contre 14 % pour la génération 2004), mais elle est perceptible également au niveau secondaire avec l'augmentation du nombre de

bacheliers professionnels et, parallèlement, la diminution des titulaires d'un CAP ou d'un BEP ; enfin, le nombre de jeunes sortants sans diplôme passe de 18 % (Génération 2004) à 16 %.

Néanmoins les disparités d'insertion professionnelle selon les diplômes, déjà constatées de longue date, se creusent : non seulement les jeunes sans diplôme ou faiblement diplômés connaissent un taux de chômage historique (48 contre 32 % pour la génération 2004), mais les titulaires d'un CAP ou d'un BEP ont vu leurs difficultés d'insertion s'aggraver avec un taux de chômage de 32 %, soit 15 points de plus par rapport à la génération 2004.

Une autre étude du CEREQ (Couppié, 2013), réalisée en 2010 auprès de la génération sortie en 2007 du système éducatif, soulignait, quant à elle, les plus grandes difficultés d'insertion rencontrées par les jeunes résidant en ZUS par rapport aux jeunes hors ZUS, du fait de parcours scolaires plus chaotiques, de leur plus faible niveau de formation et du fréquent éloignement de l'emploi de leurs familles. Le risque de terminer sa scolarité au brevet des collèges est multiplié par 2,4 par rapport aux autres jeunes urbains, selon le CEREQ. La crise qui a affecté fortement certains secteurs d'activité comme le bâtiment et, partant, les emplois ouvriers y impacte plus fortement la situation d'emploi des hommes.

Tableau 2. Indicateurs d'insertion professionnelle comparés entre les cohortes 1998 et 2007

		Taux d'emploi à trois ans			Ont connu plus d'un an de chômage sur trois ans de vie active		
		Cohorte 1998	Cohorte 2007	Évolution	Cohorte 1998	Cohorte 2007	Évolution
Ensemble	ZUS	73	61	– 12	24	35	11
	Hors ZUS	82	75	– 7	14	19	5
Hommes	ZUS	77	60	– 17	22	39	17
	Hors ZUS	85	75	– 10	12	21	9
Femmes	ZUS	68	62	– 6	27	32	5
	Hors ZUS	80	74	– 6	16	17	1
Non-diplômés	ZUS	57	42	– 15	36	55	19
	Hors ZUS	65	55	– 10	30	43	13
Diplômés du secondaire	ZUS	76	61	– 15	23	35	12
	Hors ZUS	79	67	– 12	16	21	5
Diplômés du supérieur	ZUS	87	83	– 4	11	15	4
	Hors ZUS	90	85	– 5	8	11	3

Source : enquêtes Génération 1998 et Génération 2007 à trois ans, CEREQ, en partenariat avec le secrétariat général du comité interministériel des villes.

Les études réalisées par plusieurs directions régionales de l'INSEE vont dans le même sens. À titre d'exemple, celle réalisée en Bourgogne montre que 31 % des jeunes de 15 à 29 ans résidant dans des quartiers de la politique de la ville ne sont pas insérés contre 18 % dans les quinze unités urbaines bourguignonnes. Cette proportion n'est qu'une moyenne, elle atteint même un niveau très préoccupant dans certains quartiers : 61 % au « Stade » à Chalon-sur-Saône, 46 % à « Harfleur », au Creusot notamment (Lecrenais, Léger, 2014).

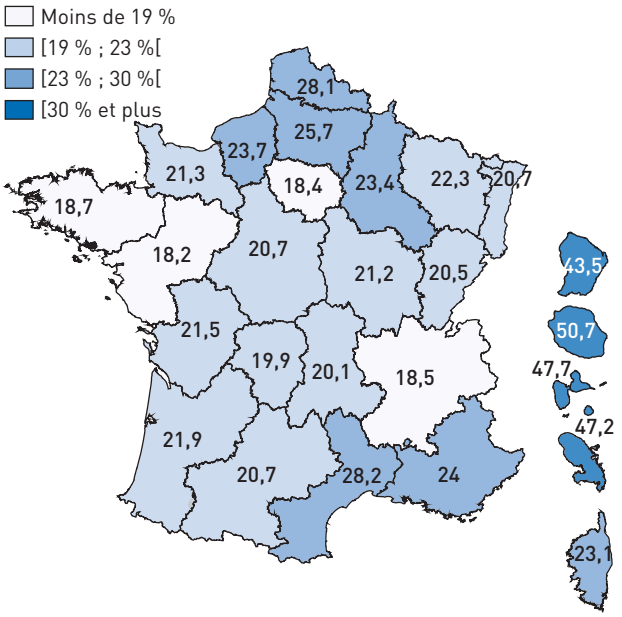
Emploi, chômage et territoires

Au-delà, la situation des jeunes au regard de l'emploi varie en fonction de la région de résidence. Selon le recensement de la population (2011), le taux d'emploi [19] des 15-24 ans fluctue en France métropolitaine de 27,1 % en Languedoc-Roussillon ainsi qu'en région Nord-Pas-de-Calais à 36,1 % en Pays de la Loire (moyenne : 32,2 %). L'Île-de-France se situe un peu en dessous de la moyenne avec 31,5 %. Néanmoins les écarts sont très nets avec les DOM (hors Mayotte) qui enregistrent des taux d'emploi deux fois inférieurs : entre 17,2 % pour La Réunion et 14,6 % pour la Guadeloupe. À l'intérieur d'une même région, Rhône-Alpes, par exemple, les disparités peuvent être importantes : 39,4 % en Savoie, 32 % dans le Rhône. Encore s'agit-il de données datées de 2011 ; avec la crise, le taux d'emploi des jeunes a continué à se replier : il s'élève à 28,4 % en moyenne en France en 2012 (Minni, Pommier, 2013).

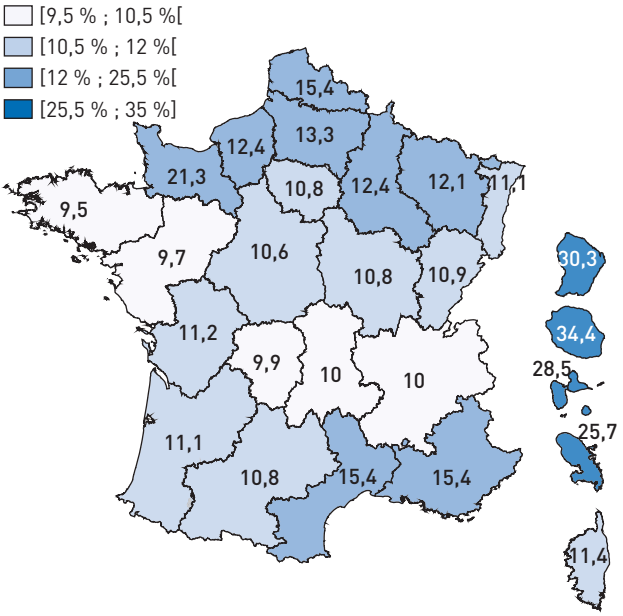
Il en va de même s'agissant du taux de chômage (cartes 7a et 7b). 22 % des jeunes actifs de 15 à 29 ans sont au chômage en 2010, mais ce taux varie de 18 à 28 % selon les régions. Comme l'indique l'INSEE (2013), le taux de chômage, en 2010, dépasse 22 % dans huit régions : Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Picardie, Lorraine, Languedoc-Roussillon, PACA, Corse et Nord-Pas-de-Calais. La distribution du taux de chômage de l'ensemble des actifs se décline dans la même géographie, marquant ainsi une situation générale dégradée de ces territoires et une absence de spécificité « jeune ».

19. Taux d'emploi d'une classe d'âge : rapport du nombre d'actifs occupés de la classe d'âge à la population totale de la même classe d'âge.

Carte 7a. **Taux de chômage des 15-29 ans au sens du recensement (%) en 2010**



Carte 7b. **Taux de chômage des 15-64 ans au sens du recensement (%)**



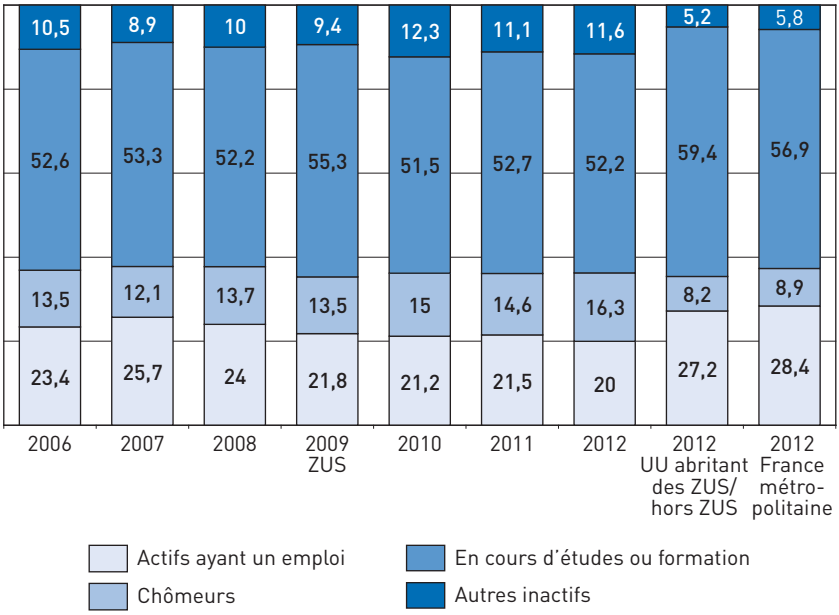
Source : INSEE, RP 2010.

Dans les DOM, le taux de chômage des 15-29 ans est très élevé : près de la moitié des actifs de la classe d'âge est au chômage. En particulier, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur de ces territoires (hormis en Guyane) ont un taux de chômage supérieur à celui de cette catégorie de jeunes (25 % en Guadeloupe, à titre d'exemple, pour 11 % au niveau national).

Parmi les jeunes les plus touchés par le chômage, la situation de ceux qui ont quitté le système scolaire précocement ou sans diplôme est particulièrement problématique. La situation de ces jeunes ni en emploi ni en formation (NEET) n'est pas appréhendée à des niveaux territoriaux fins par l'enquête Emploi (INSEE), mais peut l'être à partir des données du recensement, par zones d'emploi. En France, selon le recensement 2010, 15,7 % de jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni scolarisés ni insérés dans la vie active. Ce taux est deux fois plus élevé dans les DOM. En France métropolitaine, les zones d'emploi les plus concernées se situent dans le Nord et sur le pourtour méditerranéen (+ de 20 %). Les zones d'emploi situées dans l'Ouest, en Île-de-France, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées connaissent des taux de jeunes non insérés inférieurs à la moyenne. Ces données sont en cohérence avec celles présentées ci-dessus, sachant que parmi les jeunes non insérés, on trouve principalement des jeunes au chômage.

Quant aux jeunes résidant sur les territoires de la politique de la ville, leur situation est particulièrement difficile comme le constatent les rapports de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) année après année. Le rapport 2013 pointe une dégradation des indicateurs d'emploi et de chômage des 15-24 ans entre 2011 et 2012 : la part des actifs ayant un emploi passe de 21,5 à 20 %, la proportion de chômeurs passe de 14,6 à 16,3 %, et celle des inactifs de 11,1 à 11,6 %. Les taux de chômage et d'inactivité en 2012 sont ainsi deux fois plus élevés dans les ZUS qu'en France métropolitaine (graphique 2).

Graphique 2. Statut d'activité des résidents vivant en ZUS (de 2006 à 2012) et dans le reste du territoire (2012) parmi les 15-24 ans (en %)



Source : Rapport ONZUS 2013 (données enquêtes Emploi, INSEE).

Note : les initiales « UU » signifient « unité urbaine ».

Pour mémoire, on rappellera qu'on doit au rapport de l'ONZUS 2010 la publication des données sur le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans selon la catégorie de communes. Ces données n'ont pas été actualisées ensuite. Elles soulignent l'importance du taux de chômage dans les espaces à dominante rurale, même si l'écart avec les ZUS est marqué. Elles indiquent également l'ampleur du chômage dans les couronnes périurbaines.

Tableau 3. Taux de chômage des 15-24 ans selon le sexe, la catégorie de communes en 2009 (en %)

Sexe	Espaces à dominante rurale*	ZUS*	Pôles urbains*	Couronnes périurbaines	Communes multi-polarisées*	Ensemble
Hommes	21,6	43	27,7	19	24,5	25,0
Femmes	26,0	37	23,3	19	18,8	22,9
Ensemble	**23,5**	**nd**	**25,6**	**19**	**22,1**	**24,1**

Champ : population active de 15 à 24 ans vivant en France métropolitaine.

Source : INSEE, enquêtes Emploi du 1er au 4e trimestre 2009.

* Définitions dans l'encadré 1, p. 29.

Discriminations sur le marché du travail et effets de territoire

Les discriminations sur le marché du travail qui touchent les jeunes ont trait d'abord à l'accès au marché du travail. Néanmoins, d'autres formes de discrimination sont à l'œuvre : au niveau des conditions de travail, au niveau du salaire, mais aussi sous forme d'un déclassement comme le montre l'INSEE Lorraine (Richet, 2012). Les facteurs de discrimination sont multiples : origine ethnique, âge, genre, handicap… sans oublier le territoire de résidence. On s'intéressera ici uniquement à cette discrimination territoriale, désignée par certains auteurs comme « *redlining* », qui est aujourd'hui démontrée scientifiquement.

La littérature sur les effets de territoire et l'intégration économique est relativement récente en France contrairement aux États-Unis. Comme le rappellent Laurent Gobillon *et al.* (2011), il a fallu attendre le rapport du Conseil d'analyse économique *Ségrégation urbaine et intégration sociale* (Fitoussi *et al,* 2011) pour qu'une approche économique de cette problématique de la discrimination territoriale soit inscrite à l'agenda de la recherche.

Les populations susceptibles d'être discriminées sont surreprésentées dans les ZUS. Un grand nombre de travaux ont donc porté sur ces territoires et avant tout sur l'Île-de-France. Le CEREQ (Couppié, 2013) a ainsi mis en évidence l'existence d'un effet de quartier qui impacte les trajectoires d'insertion des jeunes des ZUS, indépendamment des facteurs sociodémographiques et scolaires. Cependant, cet effet de quartier ne joue pas sur les parcours d'insertion de tous les jeunes : le territoire n'a pas d'effet sur les trajectoires d'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et les femmes ; en revanche, les hommes et les non-diplômés constituent deux catégories pour lesquelles un effet propre de quartier impacte l'insertion.

Une étude récente de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES [Okba, 2014]) confirme ces résultats : « toutes choses égales par ailleurs, notamment à niveau de diplôme et origine comparables, un jeune en ZUS a une probabilité d'être en emploi plutôt qu'au chômage inférieure de 36 % à celle d'un jeune hors ZUS ». Néanmoins, elle souligne que l'effet prédominant sur l'insertion professionnelle reste le niveau de diplôme.

D'autres travaux concernant les jeunes et recourant à la méthode du testing ont cherché à mesurer les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi de jeunes qualifiés (L'Horty *et al.,* 2011) ou encore sur certains types d'emploi fortement en tension (Bunel *et al.,* 2013). S'agissant de la recherche sur la discrimination territoriale et l'accès à l'emploi des jeunes qualifiés, celle-ci se singularise par le fait qu'elle étudie aussi des effets croisés et notamment les liens entre le sexe, le lieu de résidence et l'origine.

Les résultats principaux sont les suivants : d'abord, une origine maghrébine ne paraît pas systématiquement constituer un facteur de discrimination dans l'accès aux entretiens d'embauche, tant pour les hommes que pour les femmes ; ensuite, une discrimination territoriale affecte exclusivement les femmes : résider dans une commune défavorisée (Villiers-le-Bel ou Sarcelles), plutôt que dans une commune favorisée (Enghien-les-Bains) réduit la possibilité d'accéder à un entretien d'embauche. L'étude conduite par l'ONZUS est intéressante en ce qu'elle permet de tester les effets de différents niveaux d'adresse : le quartier, la commune, le département, au-delà du fait de s'intéresser aux emplois en tension de cuisinier et des serveur. Elle met en évidence une discrimination plus forte à l'égard des serveurs, pour lesquels il est moins coûteux pour les employeurs de discriminer. Surtout, elle met en exergue l'importance de l'effet de département par rapport à l'effet de quartier. Selon l'ONZUS, ce constat, qui peut fonder une incitation à changer de lieu de résidence pour favoriser le retour à l'emploi, peut aussi être porteur d'un « renforcement des disparités spatiales dans l'accès à l'emploi en favorisant la concentration des demandeurs d'emploi dans l'espace ».

Les jeunes concernés ont d'ailleurs conscience de ces discriminations. Yaël Brinbaum et Christine Guégnard (2011) ont étudié les effets du lieu de résidence sur le sentiment de discrimination des jeunes de seconde génération en ZUS. Si 10 % des jeunes Français estiment, dans l'enquête Génération 2004, avoir été victimes d'une discrimination à l'embauche, ce taux atteint 34 % pour des jeunes descendants d'immigrés vivant en ZUS. Ce sont toutefois les jeunes Maghrébins qui ressentent le plus vivement la discrimination (43 %) contre 34 % chez les jeunes descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne. Ces derniers mettent d'ailleurs en avant en premier lieu leur couleur de peau comme motif de la discrimination, quand les premiers citent d'abord leur nom, puis la couleur de peau et enfin le lieu de résidence.

La géographie des solutions

Dans ce contexte économique déprimé, l'activité des missions locales s'est fortement accrue depuis 2011. La croissance des effectifs de jeunes en difficulté accueillis pour la première fois en mission locale en atteste : 487 000 en 2011, 507 000 en 2012, 534 000 en 2013. Ces effectifs sont répartis très inégalement sur le territoire national ; les régions dans lesquelles les missions locales ont accueilli le plus de jeunes en premier accueil en 2012 sont par ordre décroissant : l'Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA, Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon, au total, la moitié des premiers accueils (Bonnevialle, 2014). Le nombre de jeunes en contact avec une mission locale atteint, quant à lui, un record historique : 1 446 000. Parmi ces jeunes, plus d'un tiers ont au moins un baccalauréat et cette proportion ne fait qu'augmenter depuis 2005.

Le rôle d'intermédiation des missions locales est particulièrement important : elles informent, conseillent et accompagnent les jeunes vers l'emploi ; pour ce faire, elles mettent notamment en œuvre les dispositifs de la politique de l'emploi : le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), le revenu contractualisé d'autonomie (RCA), l'accord interprofessionnel pour les jeunes décrocheurs, la garantie jeunes à titre expérimental. Elles peuvent également proposer le retour en formation, notamment en alternance, ou encore faciliter l'obtention d'un contrat de travail classique, ou le bénéfice d'un emploi aidé (contrat unique d'insertion [CUI], emploi d'avenir). Le bilan de l'activité des missions locales au cours des deux dernières années fait apparaître une baisse des contrats de travail classiques six mois suivant le premier accueil (Bonnevialle, 2014), mais les accès à l'emploi classique sont variables selon les régions : d'une extrémité à l'autre, 28 % en Limousin contre 14,3 % dans le Nord-Pas-de-Calais. De même, la formation et la reprise d'études sont aussi moins fréquentes : les taux d'accès les plus élevés sont en Lorraine (25 %) et PACA (22 %) et les plus faibles en Poitou-Charentes, Picardie et Bourgogne (moins de 10 %). En revanche, le recours aux emplois aidés progresse et les régions qui en font le plus usage sont la Picardie et Midi-Pyrénées, contrairement aux régions Limousin et PACA.

Tableau 4. Accès à l'emploi et à la formation dans les 6 mois suivant le premier accueil, en 2012, par région

	Nombre de jeunes en premier accueil	Débouchés dans les 6 premiers mois (en %)				
		Toute forme d'emploi	*Dont emploi « classique »*	*Dont emploi aidé*	*Dont alternance*	Formation
Alsace	11 217	28,5	*21,6*	*4,5*	*3,5*	15,0
Aquitaine	25 847	29,6	*22,3*	*3,6*	*4,6*	17,9
Auvergne	10 087	30,0	*21,1*	*4,7*	*5,3*	16,3
Basse-Normandie	10 471	30,9	*21,6*	*6,7*	*3,9*	15,1
Bourgogne	13 030	26,0	*18,0*	*4,4*	*4,4*	9,1
Bretagne	22 930	26,5	*21,0*	*2,8*	*3,6*	18,4
Centre	18 318	28,9	*22,6*	*3,0*	*4,2*	12,9
Champagne-Ardenne	11 718	30,6	*23,4*	*4,1*	*4,0*	15,8
Corse	2 291	26,9	*17,8*	*4,2*	*5,3*	17,0
Franche-Comté	7 671	26,0	*17,9*	*5,4*	*3,8*	13,4
Haute-Normandie	14 626	28,5	*21,0*	*5,6*	*2,9*	10,4
Île-de-France	84 054	23,5	*18,1*	*3,2*	*2,7*	14,1
Languedoc-Roussillon	25 874	24,0	*16,2*	*4,4*	*4,0*	12,8
Limousin	4 639	36,5	*28,1*	*2,5*	*6,8*	14,2
Lorraine	14 431	27,0	*18,4*	*5,1*	*4,4*	24,7
Midi-Pyrénées	18 585	25,5	*16,8*	*6,4*	*3,3*	13,4
Nord-Pas-de-Calais	38 424	21,0	*14,3*	*3,9*	*3,4*	16,5
Pays de la Loire	24 375	27,2	*21,2*	*4,2*	*2,8*	13,5
Picardie	16 314	29,4	*20,6*	*6,7*	*3,1*	8,2
Poitou-Charentes	13 828	29,1	*21,0*	*4,6*	*4,5*	7,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	45 514	22,4	*17,1*	*2,7*	*3,2*	21,8
Rhône-Alpes	48 912	28,5	*22,0*	*4,6*	*2,9*	11,3
France métropolitaine	**483 156**	**26,1**	***19,3***	***4,1***	***3,5***	**14,8**
Guadeloupe	4 644	7,9	*2,9*	*2,6*	*2,5*	8,9
Guyane	2 173	12,3	*6,3*	*4,4*	*1,7*	18,6
Martinique	4 618	10,7	*6,7*	*1,9*	*2,2*	10,9
Mayotte	1 219	3,2	*1,7*	*1,6*	*0,0*	39,4
Réunion	11 435	14,4	*6,0*	*3,9*	*4,8*	16,0
Ensemble départements d'outre-mer	**24 089**	**11,7**	***5,3***	***3,2***	***3,4***	**15,0**
France entière	**507 245**	**25,4**	***18,7***	***4,1***	***3,5***	**14,8**

Note : Les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut, par exemple, accéder à un emploi et à une formation dans les six mois suivant son premier accueil.

Lecture : en France, 18,7 % des jeunes en premier accueil en 2012 ont accédé à un emploi classique dans les six mois suivant leur premier accueil.

Source : Parcours 3 (extraction octobre 2013) ; traitement DARES.

Champ : ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2012 ; France entière.

Dans les ZUS, le recours aux contrats aidés est fortement mobilisé (Delmas, Quantin, 2012 ; Delmas, 2013). Ainsi, la part des jeunes de moins de 26 ans dans les nouvelles entrées en contrat aidé non marchand (CUI-CAE) est un peu plus élevée en ZUS que hors ZUS (31 contre 29 %) en 2012. C'est encore plus net en ce qui concerne le secteur marchand (CUI-CIE) (42 contre 32 % hors ZUS). Néanmoins, ce qui caractérise le plus les ZUS en termes de mobilisation des outils de la politique de l'emploi est le faible recours aux contrats en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation). La tendance semble même à la baisse : les jeunes de moins de 26 ans résidant en ZUS représentent 5,7 % des entrants en contrat de professionnalisation en 2010, 5,1 % en 2011. Par ailleurs, les jeunes en apprentissage sont un peu plus jeunes que hors ZUS et ont un niveau de formation plus faible ; un apprenti sur deux prépare un CAP/BEP contre 4 sur 10 des quartiers environnants. Ils se dirigent plus fréquemment que ceux des quartiers hors ZUS vers des formations du bâtiment, de l'agroalimentaire, de l'alimentation et de la cuisine.

Parcours d'autonomisation : des formes de ségrégation spatiale qui impactent les conditions de vie

Dans le contexte de crise que connaît la France depuis 2008, les conditions de vie des jeunes se précarisent. L'absence d'emploi et l'occupation d'un emploi précaire génèrent une baisse des revenus et, partant, une augmentation de la pauvreté. Toutefois, cette baisse du niveau de vie n'entraîne pas systématiquement la pauvreté ; entre en compte également la situation des jeunes au regard de la décohabitation. On examinera successivement ces trois dimensions des conditions de vie, en soulignant cependant dans cette introduction les lacunes statistiques importantes sur les revenus, le niveau de vie et la pauvreté des jeunes, *a fortiori* territorialisées.

Un niveau de vie en diminution mais avec de fortes disparités territoriales

Partout en France, les jeunes (18-29 ans) font partie des populations modestes qui voient leur niveau de vie médian [20] diminuer. En effet, celui-ci chute de 2,6 % en 2011 selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (Houdré *et al.*, 2013). Cette évolution s'explique principalement par les difficultés d'accès au marché du travail.

Le niveau de vie médian s'élève en France métropolitaine à 18 150 euros en 2011 contre 18 630 en 2010 pour cette tranche d'âge (19 550 pour l'ensemble de la population [21]). Si l'on réfère à la dernière édition de

20. Niveau de vie médian : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie médian partage la population en deux, celle qui dispose d'un niveau de vie inférieur et celle qui dispose d'un niveau de vie supérieur. Le revenu disponible comprend les revenus déclarés au fisc (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés (produits d'assurance-vie, livrets d'épargne populaire…), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi. Tous ces revenus sont nets des impôts directs.

21. La moyenne est à 23 770 euros.

l'ouvrage *Les revenus et le patrimoine des ménages* (Houdré, Ponceau, 2014), le niveau de vie médian est plus faible pour les 18-24 ans [22] que pour les 25-29 ans : 17 080 contre 19 540 euros. De plus, les inégalités en termes de niveau de vie sont plus marquées chez les 18-24 ans que dans la tranche d'âge supérieure. En effet, entre le premier décile, niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, et le neuvième décile, niveau de vie plancher des plus aisés, le rapport est de 2,64 pour les plus jeunes et de 2,02 pour les plus âgés. Pour les 18-29 ans qui sont salariés, de plus en plus en contrat de courte durée ou à temps partiel, le niveau de vie médian est de 19 890 euros en 2011. Pour ces jeunes, le salaire constitue la part majeure du revenu.

Les travaux du CEREQ, à partir de l'enquête Génération 2010, passée en 2013, trois ans après la sortie du système scolaire, avancent un montant de salaire mensuel médian de 1 410 euros pour l'ensemble de la France, mais de 1 190 euros dans les DOM (printemps 2013) [23]. Ce revenu salarial mensuel médian oscille régionalement en France métropolitaine entre 1 300 à 1 400 euros pour la Bourgogne, le Poitou-Charentes, la PACA, le Limousin, la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté et l'Aquitaine), entre 1 400 à 1 460 euros pour les autres régions (le Grand-Ouest, le Nord et l'Est, Auvergne et Rhône-Alpes, sans oublier le Sud-Ouest). L'Île-de-France se distingue avec un salaire mensuel médian à l'entrée de la vie active de 1 570 euros. Ces disparités sont avant tout liées à la situation économique régionale, aux branches d'activité en présence et aux qualifications requises par celles-ci.

En France métropolitaine, le niveau de vie médian (ensemble de la population) oscille régionalement dans une fourchette allant de 17 530 euros (Nord-Pas-de-Calais, suivi du Languedoc-Roussillon et de la Corse autour de 18 000) à 22 150 euros, trois régions dépassant la médiane en 2011 : Rhône-Alpes, Alsace et Île-de-France. Par ailleurs, le Centre d'observation de la société [24] a récemment apporté une contribution importante au débat sur les niveaux de vie des territoires [25]. Il montre ainsi que les

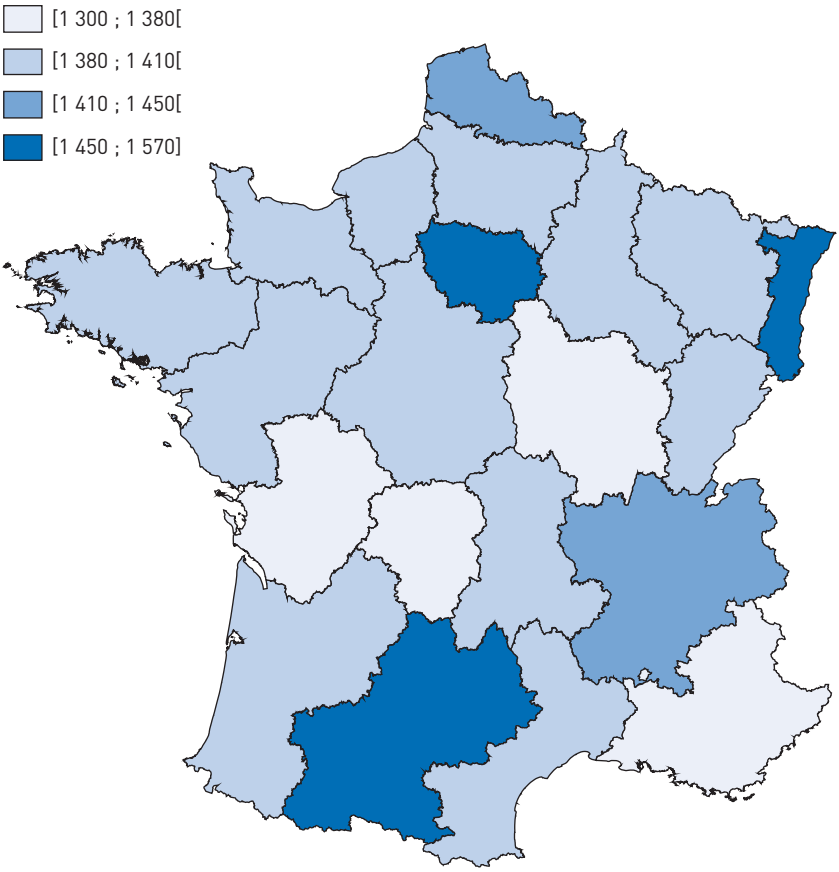
22. Hors étudiants vivant seuls ou avec d'autres étudiants.

23. *Contribution à l'État de la jeunesse*, Comité interministériel de la jeunesse (CIJ) 2015, à paraître.

24. Centre d'observation de la société, « Villes, périurbain, rural : quels sont les territoires les moins favorisés ? », http://www.observationsociete.fr

25. Débats suscités par l'ouvrage de Guilly C., *Fractures françaises*, Flammarion, coll. « Champs essais », Paris, 2010.

Carte 8. Revenu net mensuel médian au printemps 2013 (en euros)



Champ : jeunes en emploi au printemps 2013 (478 000 individus), enquête Génération 2010.
Source : *Quand l'école est finie…* CEREQ, 2014.

niveaux de vie les plus faibles restent localisés dans l'espace rural éloigné et vieillissant et dans les quartiers d'habitat social, l'espace périurbain étant moins touché par la pauvreté que les grands pôles urbains. Le niveau de vie médian s'établit ainsi en moyenne à 19 200 euros dans l'espace urbain contre 18 800 dans l'espace rural. Il est en moyenne de 19 309 euros dans les grands pôles urbains contre 19 715 dans l'espace périurbain. Néanmoins les rapports peuvent être inversés : ainsi, dans la moitié des régions, le niveau de vie des ruraux est supérieur à celui des urbains ; de même, le niveau de vie des périurbains est inférieur à

celui des habitants des grands pôles urbains dans le Pays de la Loire, en Aquitaine, Midi-Pyrénées et Bretagne.

Qu'en est-il en ce qui concerne les jeunes à différentes échelles territoriales ? Force est de constater que même dans les publications de plus en plus nombreuses des directions régionales de l'INSEE sur les jeunes et leurs parcours, cette information fait souvent défaut, à la différence du taux de pauvreté monétaire. On est donc contraint de se limiter à une comparaison régionale très restreinte.

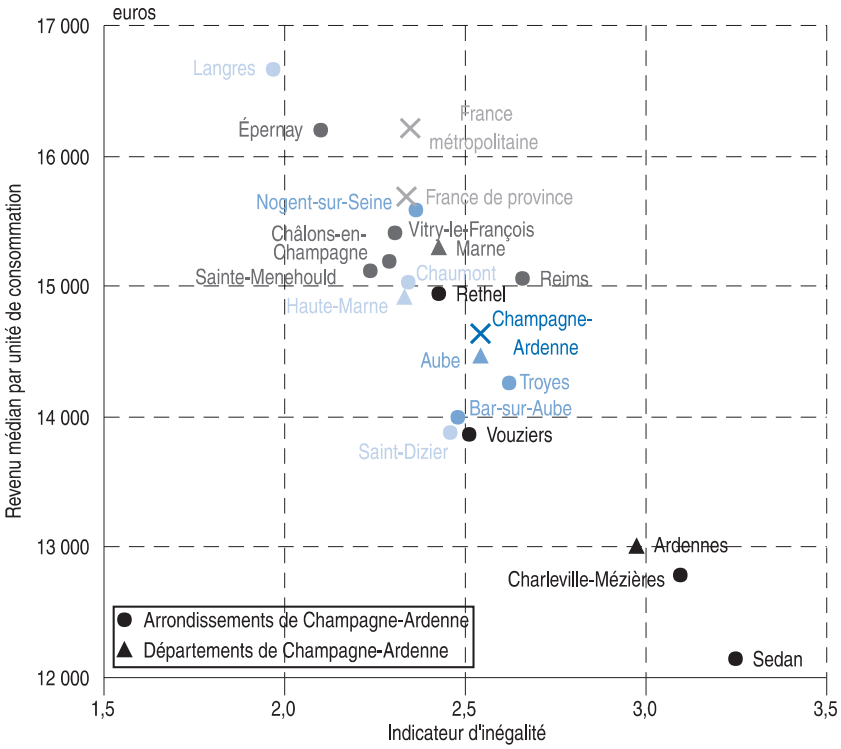
Rhône-Alpes est une région où le niveau de vie est relativement élevé. Le revenu moyen imposable des ménages s'y établit à 23 950 euros et le revenu médian à 20 230 en 2011. Chez les jeunes ménages (en début de vie active), le revenu brut imposable est en moyenne en janvier 2011 de 15 200 euros. Il varie selon le lieu de résidence : il n'est en moyenne que de 12 600 euros dans les villes-centres, de 16 300 dans les pôles urbains, hors villes-centres. Il est le plus élevé dans les couronnes périurbaines : 18 100 euros en moyenne selon la plate-forme de l'observation sociale en Rhône-Alpes (POSRA, 2012). Des disparités existent également à l'échelle départementale : les jeunes ménages de Haute-Savoie disposent d'un revenu de 18 589 euros, suivis par ceux de l'Ain (17 588 euros) ; ceux de la Drôme et de la Loire sont de l'ordre de 14 000 euros.

Champagne-Ardenne est une région où les jeunes connaissent en général des conditions de vie moins favorables que dans les autres régions de France métropolitaine. C'est l'une des régions où l'emploi des jeunes aurait le plus diminué depuis 2007. En 2011, le revenu fiscal médian des jeunes ménages champardennais s'élève à 14 640 euros. Néanmoins les inégalités entre jeunes sont très fortes. Selon la direction régionale de l'INSEE (Dousset *et al.,* 2014), le revenu du quart des jeunes les plus riches est 2,5 fois plus important que celui des jeunes les plus pauvres. En France métropolitaine, cet écart est de 2,3.

Ces disparités se manifestent également entre territoires de la région : les jeunes ménages ardennais ont un revenu fiscal médian de 13 010 euros, quand les jeunes Marnais disposent de 15 300 euros, les Haut-Marnais de 14 910 euros et ceux de l'Aube de 14 470 euros. L'INSEE de Champagne-Ardenne explique ces écarts par une composition sociodémographique différente (moins d'étudiants en Ardennes et dans la Haute-Marne) et par un degré d'indépendance inégal, lequel est lié à l'accès à l'emploi principalement. L'analyse est poussée au niveau des arrondissements

des villes. À titre d'illustration, les jeunes de Charleville-Mézières et de Sedan, « en forte difficulté et ayant un degré d'indépendance peu marqué », cumulent revenus plus faibles et inégalités plus fortes.

Graphique 3. Revenu fiscal par unité de consommation[26] (UC) des jeunes dans les territoires de Champagne-Ardenne en 2011



Source : *INSEE FLASH Champagne-Ardenne* n° 179, février 2014 (à partir des données INSEE-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages).

Indicateur d'inégalité : rapport entre le revenu minimal perçu par le quart de la population la plus riche (3e quartile) et le revenu maximal perçu par le quart de la population plus pauvre (1er quartile).

Lecture : les jeunes de l'arrondissement de Langres ont la situation la plus favorable en termes de revenu fiscal : le revenu médian par UC y est le plus élevé de l'ensemble des arrondissements de la région et les inégalités y sont les plus faibles. À l'inverse, au sein des arrondissements de Charleville-Mézières et Sedan, les jeunes cumulent un revenu faible et des inégalités importantes.

26. Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Et son corollaire, une pauvreté multidimensionnelle affectant les jeunes localement

Les développements précédents l'ont montré : la carte de la pauvreté recoupe largement celle du chômage, mais pas seulement. La pauvreté des jeunes est aussi une pauvreté d'actifs ou, pour le dire autrement, de travailleurs pauvres, notamment dans les régions comme le Nord-Pas-de-Calais ou PACA où les jeunes actifs sont surreprésentés.

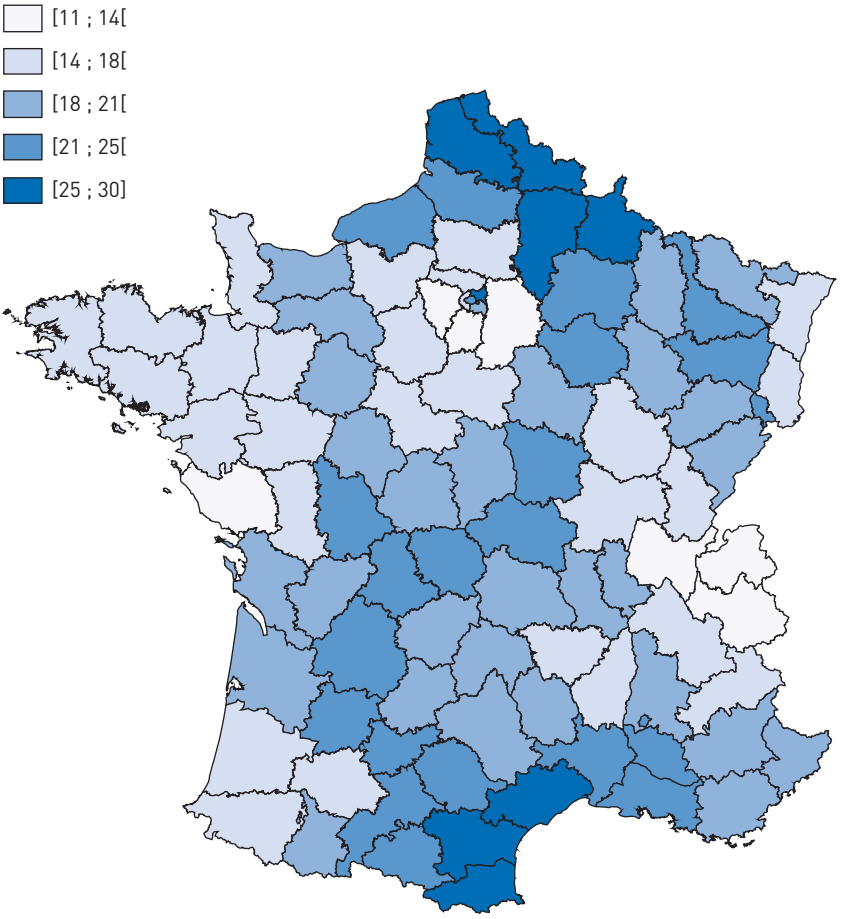
Le taux de pauvreté[27] des 20-24 ans est plus important que celui des 25-29 ans : 19,6 % pour les premiers en 2011 contre 13,9 % pour les seconds (INSEE, enquête Revenus disponibles localisés). Dans la tranche jeune élargie des 18-29 ans, 16,1 % vivent sous le seuil de pauvreté.

Pour l'ensemble de la population française tous âges confondus, on observe des différences importantes du taux de pauvreté monétaire entre régions. Ainsi, le taux de pauvreté varie de 11,5 à 19,7 %, et les régions les plus particulièrement touchées sont le Nord-Pas-de-Calais (19,7 %), le Languedoc-Roussillon (19,6 %), la Corse (19,2 %) et, dans une moindre mesure, PACA (16,4 %). À l'inverse, la Bretagne et les Pays de la Loire enregistrent les taux les plus faibles (inférieurs à 12 %).

S'agissant des jeunes de 20 à 24 ans, la cartographie au niveau régional est très proche, mais le Languedoc-Roussillon détient le taux le plus élevé (26,7 %) devant le Nord-Pas-de-Calais ; la Champagne-Ardenne et le Limousin (plus de 22 %) devancent la Corse. Les Pays de la Loire et la Bretagne, mais aussi la région Rhône-Alpes et l'Alsace sont les plus épargnés (autour de 16 %). À l'échelle départementale, les disparités peuvent être très grandes au sein d'une même région comme l'Île-de-France où l'on trouve à la fois le taux de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine : 30 % en Seine-Saint-Denis, et le plus faible : 11,6 % dans les Yvelines. On peut prendre aussi l'exemple de la Picardie, où le taux de pauvreté oscille entre 15,8 % dans l'Oise, du fait de sa proximité avec l'Île-de-France, à 25,1 % dans l'Aisne et 24,6 % dans la Somme, qui connaissent des taux de pauvreté proches des régions situées en bas de classement : Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon…

27. Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Celui-ci est en 2011 de 977 euros par mois, à 60 % du niveau de vie médian.

Carte 9. Taux de pauvreté des 20-24 ans en 2011 (%)



Source : INSEE, Revenus disponibles localisés (RDL).

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans-abri) dont le revenu est déclaré positif ou nul.

Note : pour la Corse du Sud et la Haute-Corse, les données ne sont pas disponibles.

Parmi les départements au-dessus du taux moyen de pauvreté des 20-24 ans (entre 24 et 30 %), se trouvent la Seine-Saint-Denis et au-delà l'Hérault, l'Aude, le Pas-de-Calais, le Nord, les Ardennes, l'Aisne, le Gard, la Somme et… Paris. Ces départements correspondent à l'une des six catégories de la typologie de l'INSEE, qui concentre les plus fortes situations de pauvreté. Olivier Léon (2010) caractérise ainsi cette catégorie de départements, où inégalités, bas revenus et bas salaires coexistent et engendrent une pauvreté importante : « Département où la pauvreté, sous toutes ses formes, est la plus forte et la plus intense, dans toutes les catégories de la population et en particulier chez les jeunes, les familles monoparentales et en milieu urbain. Forte présence également des ménages modestes, situés juste au-dessus du seuil de pauvreté. Les inégalités sont assez fortes. La part de la population à haut niveau de vie est relativement faible. »

À une échelle plus fine, celle des ZUS, on constate des taux encore plus forts de pauvreté monétaire. Le rapport de l'ONZUS de 2013 indique ainsi que 43 % des jeunes de 18 à 24 ans résidant en ZUS et plus de la moitié des jeunes de moins de 18 ans vivent sous le seuil de pauvreté (60 %). Ces chiffres sont deux fois moins élevés hors ZUS pour les 18-24 ans et trois fois moins pour les moins de 18 ans.

Depuis le rapport *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural* (Berthod-Wurmser *et al.,* 2009), qui soulignait que les jeunes adultes étaient surreprésentés dans la population pauvre rurale et attribuait les difficultés des jeunes ruraux précaires à leur sous-qualification, force est de constater que les connaissances n'avaient guère progressé sur cette population avant que l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) ne prenne l'initiative récemment de faire réaliser une étude exploratoire sur les publics invisibles socialement, c'est-à-dire « en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, mal couverts par la statistique publique, peu visibles par les pouvoirs publics, et peu ou mal appréhendés par les politiques sociales » (ONPES, 2014). Les jeunes en milieu rural (dont les néoruraux) font partie d'une des six catégories étudiées, à propos desquelles une revue de littérature et des auditions ont été réalisées. L'étude n'apporte pas de connaissances nouvelles à ce stade, mais préconise de combler les déficits de connaissance statistique au plan territorial et de dépasser la vision globalisante des situations de pauvreté pour qualifier plus précisément un certain nombre de situations, en creusant certaines dimensions, entre autres, les parcours d'insertion des jeunes ruraux.

La localisation de la grande précarité chez les jeunes

Les données des caisses d'allocations familiales (CAF) permettent, par ailleurs, de disposer d'autres regards sur la pauvreté des jeunes au niveau territorial à partir du champ des allocataires. Elles éclairent en particulier la question des bas revenus et celle des travailleurs pauvres. La « pauvreté institutionnelle » est ainsi mesurée par la proportion des bénéficiaires de minima sociaux (revenu de solidarité active [RSA] et/ou l'allocation aux adultes handicapés [AAH]) versés par les CAF. Toutes les plateformes régionales d'observation sociale ne fournissent pas ces informations, aussi la comparaison sera-t-elle limitée à deux régions, pour illustration.

En région Midi-Pyrénées, 16,1 % des jeunes de 18-29 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Cependant cette situation concerne plus d'un jeune sur cinq en Ariège et le taux de pauvreté ne diminue pas beaucoup au-delà de 25 ans, comme c'est le cas ailleurs en raison de la stabilisation dans la vie active. L'Ariège est ainsi placée, comme l'indique la plate-forme d'observation sociale de Midi-Pyrénées (POSMIP), « non loin derrière les départements du pourtour méditerranéen et de la Seine-Saint-Denis ». En 2011, 16 700 jeunes de 18 à 29 ans[28] sont allocataires du RSA socle, dont 4 000 de moins de 25 ans, essentiellement parce qu'ils sont en charge d'enfants. Sans surprise au vu des chiffres précédents, l'Ariège abrite le plus de jeunes au RSA entre 25 et 29 ans et en dessous de 25 ans. Cette allocation est versée à 10,6 % des jeunes entre 25 et 29 ans (7,6 % au niveau de la région). En outre près de 5 200 jeunes de 18 à 29 ans sont allocataires du RSA activité (POSMIP, 2013).

En région Rhône-Alpes, moins touchée par la pauvreté juvénile, 2,7 % des jeunes de moins de 25 ans perçoivent l'un des deux minima sociaux : 1,3 % le RSA et 1,4 % l'AAH. Les moins de 25 ans représentent 6 % des bénéficiaires du RSA dans la région contre 7,2 % en France en 2011. Selon les départements, le taux varie de 5,3 % dans le Rhône à 7,1 % en Savoie, l'Ain connaissant la plus forte progression depuis cinq ans (+ 11 %). Cette population est selon la plate-forme d'observation sociale de Rhône-Alpes (POSRA), plutôt féminine, largement constituée de familles monoparentales souvent isolées. Parmi les 11 045 allocataires concernés par les minima sociaux, la part de bénéficiaires d'AAH est en revanche

28. Soit un taux d'allocataires pour 100 habitants égal à 4,1 %.

supérieure à celle de France métropolitaine (46 % contre 36 %). Ce sont très majoritairement des personnes isolées sans enfant (POSRA, 2012).

La région PACA est particulièrement concernée par la grande précarité : parmi les 341 000 allocataires des CAF, presque la moitié (152 000) vivent sous le seuil de bas revenus (qui était de 1 001 euros en 2012 par mois et par personne). Ils vivent avec un revenu médian par unité de consommation de 654 euros mensuels en 2012. Parmi eux, on trouve surtout des femmes isolées ou mères de familles monoparentales. 38 000 jeunes se trouvent dans une situation encore plus précaire avec un revenu médian de 435 euros par mois ; ils sont majoritairement inactifs. Enfin, au sein des jeunes en emploi, plus de 22 000 sont des travailleurs pauvres et vivent en dessous du seuil de bas revenus. Ils représentent 3 % des jeunes de la région (DROS, 2014). Comme l'indiquent les chiffres recueillis par le dispositif régional d'observation sociale PACA (DROS) ci-dessous, le département des Bouches-du-Rhône concentre les effectifs les plus importants de jeunes à bas revenus.

Tableau 5. Les jeunes à bas revenu en région PACA (jeunes âgés de 16 à 29 ans, au 31 décembre 2012)

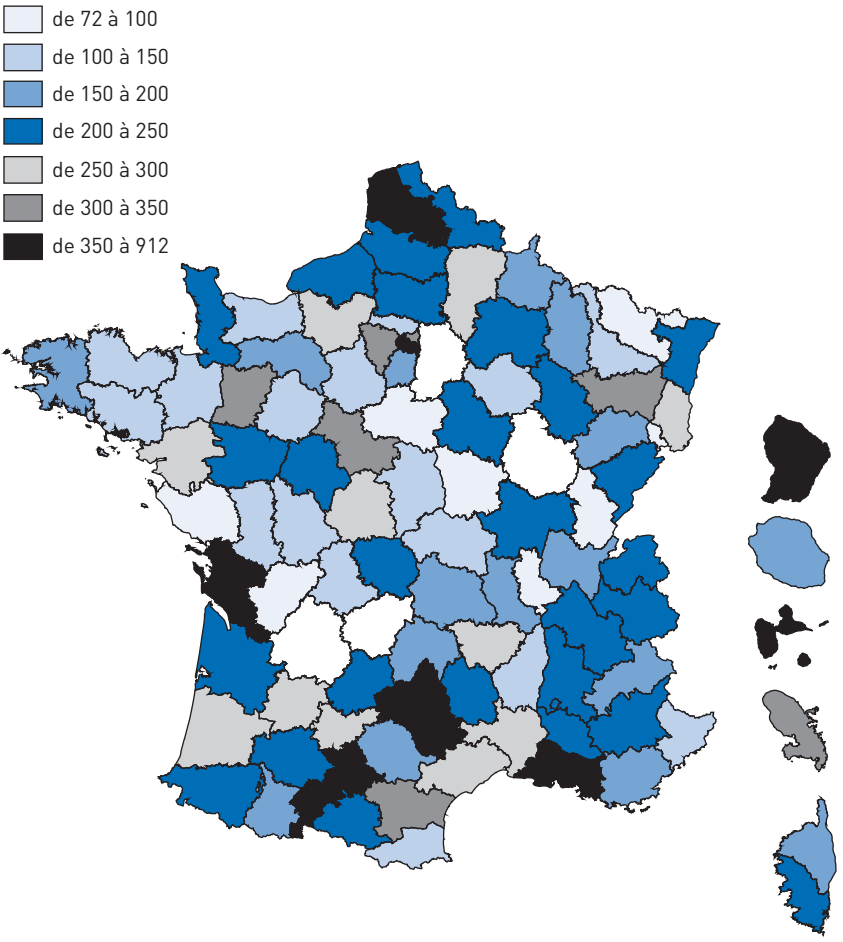
Départements	Nombre de jeunes allocataires à bas revenus	Nombre de personnes vivant dans un foyer de jeunes allocataires à bas revenus	Nombre de jeunes allocataires à très bas revenus	Nombre de jeunes allocataires travailleurs pauvres
Alpes-de-Haute-Provence	2 145	4 053	1 037	778
Hautes-Alpes	1 595	2 803	768	664
Alpes-Maritimes	12 845	23 514	6 662	4 063
Bouches-du-Rhône	33 547	62 885	18 220	9 413
Var	13 177	24 925	6 584	4 401
Vaucluse	8 966	17 754	4 536	3 026
Total région PACA	**72 275**	**135 934**	**37 807**	**22 345**

Source : CAF PACA – traitement DROS.

Pour mémoire, selon Olivier Léon (2010), on dénombre en France 12 % de travailleurs pauvres chez les personnes ayant moins de trois ans de vie professionnelle. Une faible qualification les caractérise : seuls 13 % d'entre eux ont un diplôme supérieur au baccalauréat, contre 30 % de l'ensemble des travailleurs.

Un dernier indicateur des situations de grande précarité réside dans l'attribution, pour des besoins vitaux, d'aides d'urgence aux jeunes les plus précaires. Ces aides ponctuelles sont versées par les fonds d'aide aux jeunes (les conseils généraux et, parfois, d'autres partenaires). Selon Anne Legal (2013), 139 000 aides financières individuelles ont été versées dans ce cadre en 2011 pour un montant moyen de 205 euros. Les bénéficiaires sont pour 69 % des jeunes n'habitant plus chez leurs parents, dont 9 % résident en centre d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale, à l'hôtel ou sont sans-abri ; plus de la moitié sont des jeunes sans emploi. C'est le fonds d'action pour la jeunesse (FAJ) du département du Pas-de-Calais qui consacre le budget le plus important au versement de ces aides (1 596 999 euros), suivis par le Nord, les Bouches-du-Rhône et la Seine-Maritime. Il est intéressant d'étudier, à travers la répartition territoriale des aides, les types de besoins les plus soutenus. On constate ainsi que les aides attribuées pour finalité alimentaire – les plus fréquentes – varient dans une fourchette de 13 % (Landes) à 99 % (Seine-Saint-Denis). Elles peuvent être allouées très souvent dans des départements riches, par exemple, la Savoie (90 % des aides attribuées en 2011), et beaucoup moins dans des départements pauvres comme le Nord (37 %). Un département se distingue dans l'attribution des aides pour finalité de logement : il s'agit du Pas-de-Calais (115 %). Enfin, les aides pour finalité de transport semblent être davantage l'apanage de départements ruraux (Lot-et-Garonne, par exemple : 84 %).

Carte 10. Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Montant moyen des aides financières attribuées en 2011 (en euros)



Source : DREES, enquête Fonds d'aide aux jeunes 2011.

Champ : France entière.

Note : la Corrèze, la Côte-d'Or, la Dordogne et la Seine-et-Marne n'ont pas participé à l'enquête.

Niveau de vie, emploi et « décohabitation »

La décohabitation est un processus progressif entre 16 et 30 ans et l'on sait de longue date que les jeunes hommes quittent plus tardivement le foyer familial. Selon les derniers chiffres disponibles, à 16-17 ans presque tous les jeunes habitent chez leurs parents, mais ils ne sont plus que la moitié entre 21 et 24 ans, puis 15 % entre 25 et 29 ans. Entre 18 et 20 ans, 17 % ont décohabité. Après 25 ans, c'est le cas de 85 % de jeunes (enquête Emploi 2013, DARES). En outre, l'âge à partir duquel la majorité des jeunes ne vit plus au domicile des parents est en 2011 de 21 ans (RP 2011). Quels sont les facteurs qui favorisent la décohabitation ?

Plusieurs études récentes, à l'initiative de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), permettent d'éclairer de manière approfondie et réactualisée le lien entre le niveau de vie et la décohabitation. Ces avancées dans les connaissances sont précieuses dans un contexte où, comme on l'a vu, la crise impacte fortement les trajectoires d'insertion des jeunes et où le niveau de vie de ces derniers diminue. Comment éviter le renforcement du clivage entre les jeunes qui, pourvus de diplômes et disposant d'un emploi, sont en capacité de décohabiter et de s'installer dans un logement autonome, tandis que les moins diplômés, ayant des difficultés d'insertion professionnelle, sont contraints de résider avec leurs familles ?

Les faits sont là, comme le montrent Julie Solard et Rosalinda Coppoletta (2014) à partir d'une exploitation secondaire des enquêtes statistiques des ressources et conditions de vie (SRCV) de 2005 à 2008 : le lien démontré par la littérature scientifique depuis le début des années 2000 entre le revenu ou l'activité d'un jeune et sa décohabitation est confirmé. Être en emploi influe sur la décohabitation : quand on compare la situation des jeunes décohabitants et des corésidents sur le marché du travail, les premiers connaissent, « à diplôme égal, de meilleures situations professionnelles en termes de taux d'emploi et de revenus d'activité. » Le taux de chômage des corésidents ayant terminé leur formation initiale est, quant à lui, deux fois plus élevé que celui des décohabitants de même niveau de diplôme. L'étude montre également, sans surprise, que la décohabitation est moins fréquente chez les peu ou pas diplômés. Ces deux facteurs freinent la décohabitation. Pour autant, le niveau de vie des décohabitants est en moyenne plus faible, du fait du coût de l'autonomie, et même s'ils ont des revenus d'activité supérieurs. Les auteurs concluent en mettant en avant un effet de sélection : « La décohabitation

apparaît ainsi comme un processus de sélection des plus employables ou des jeunes les plus prêts à vivre en couple. » Cela ne permet pas une juste appréhension du niveau de vie des jeunes adultes. En effet, une fois l'effet de sélection neutralisé statistiquement, les corésidents – à caractéristiques personnelles et d'emploi égales – auraient cependant, s'ils décohabitaient, un niveau de vie moins favorable que les décohabitants.

Bertrand Lhommeau (2014) se livre aussi, à partir des SRCV, à une analyse du lien entre décohabitation, emploi et revenus des jeunes décohabitants. Cette situation concerne 41 % des 18-25 ans. Une analyse fine de la composition des revenus des décohabitants est réalisée : elle montre que les revenus individuels nets moyens (revenus du travail) de ceux-ci s'élèvent à 10 600 euros en 2009, avec une fourchette variant de 9 300 pour les moins diplômés à 16 500 pour les diplômés de l'enseignement supérieur ; la simple mutualisation des revenus au sein du ménage réévalue le revenu moyen à 14 200 euros par an et par UC ; Lhommeau estime aussi le jeu des transferts sociaux annuels (prestation liée à la petite enfance [PPE], aide au logement ou encore minimum social) à environ 1 000 euros par UC. Au regard du seuil de 60 % du niveau de vie médian qui définit la pauvreté monétaire, le taux de celle-ci varie de 7 % pour les décohabitants les plus diplômés à 28 % pour les peu ou pas diplômés. L'analyse de leur situation en termes de pauvreté en conditions de vie permet de mieux appréhender leur situation. Ainsi, 16 % des jeunes décohabitants sont considérés comme pauvres en conditions de vie, soit trois points de plus que pour les 18-64 ans. Les principales difficultés qu'ils rencontrent sont les retards de paiement et les conditions de logement.

Mickaël Portela et Florent Dezenaire (2014) montrent l'effet significatif de la crise économique sur la décohabitation en comparant les situations des jeunes au regard du logement en 2007 et 2010, à partir des cohortes des enquêtes Génération 2004 et Génération 2007. Trois ans après la fin des études, 54 % des jeunes ont quitté le domicile de leurs parents en 2010 ; ils étaient 58 % en 2007. Néanmoins, des différences entre jeunes se dégagent. Les femmes restent plus nombreuses à quitter le domicile parental à la fin des études. Selon les auteurs, elles ont 2,27 fois plus de chances que les hommes de ne plus vivre chez leurs parents en 2010, comme cela était déjà le cas en 2007. Au regard de l'origine sociale, à âge et diplômes identiques, les enfants d'agriculteurs, d'employés et d'ouvriers ont moins de chances de décohabiter que ceux des cadres en 2010 (respectivement 38, 40 et 32 % moins de chances) et l'effet de la crise a plus touché les jeunes des deux premières catégories ainsi que ceux dont les parents ne

travaillent pas. Les jeunes les moins diplômés vivent plus souvent chez leurs parents (74 contre 70 % en 2007). Enfin, l'emploi ainsi que le type de processus d'insertion constituent encore plus un facteur déterminant de la décohabitation en période de crise. Le taux de jeunes chômeurs et celui des inactifs ayant décohabité baissent de 7 points entre 2007 et 2010. Les jeunes qui accèdent rapidement et durablement à l'emploi vivent plus dans un logement indépendant que les autres (65 % en 2010), tandis qu'à l'opposé, ceux qui ont connu un chômage persistant ou récurrent ne sont que 24 % à décohabiter. La situation des jeunes en emploi mais à contrat à durée déterminée est moins favorable à la décohabitation et semble s'être dégradée entre 2007 et 2010.

Cet effet positif de l'emploi – source d'un revenu autonome – sur la décohabitation est constaté aussi dans des études régionales. Ainsi, l'INSEE de Franche-Comté (Faure *et al.,* 2014) analysant la situation des jeunes actifs dans le Doubs souligne que le départ de chez les parents dépend fortement de la situation sur le marché du travail : les deux tiers des jeunes en emploi de 15 à 29 ans de ce département vivent en logement indépendant tandis que seulement la moitié des jeunes au chômage sont dans ce cas. La qualité de l'emploi joue aussi un rôle important : les jeunes occupant un emploi peu qualifié rencontrent davantage de difficultés à décohabiter.

Dans les Pays de la Loire, région qui se caractérise par une entrée précoce des jeunes sur le marché du travail à la suite d'études courtes dans l'enseignement professionnel, la moitié des jeunes ne vivent plus chez leurs parents à 20 ans, malgré la relative faiblesse de leurs revenus d'activité, mais grâce à l'obtention d'un CDI plus fréquente qu'au niveau national. En particulier, Ophélie Kaiser et Delphine Legendre (2013) soulignent que « les jeunes résidant en milieu rural, manifestant sans doute une volonté d'indépendance plus forte, sont bien représentés parmi les plus autonomes (51 contre 45 % des jeunes de 15-29 ans) ». Sans doute, comme on l'a montré plus haut, leurs choix d'orientation ont aussi été déterminés par le pragmatisme afin d'entrer tôt dans la vie active. Parmi les jeunes actifs vivant encore chez leurs parents, sont surreprésentés les jeunes ouvriers de 15-19 ans souvent intérimaires. Les jeunes femmes, plus souvent sans emploi et inactives, sont aussi concernées par cette situation.

Un profil de région opposé peut être mis en avant, qui se caractérise par un taux élevé de cohabitation des 16-29 ans chez leurs parents. C'est le cas de la région PACA ou encore du Nord-Pas-de-Calais. Plusieurs explications

sont données par la plate-forme d'observation sociale de PACA : d'abord, l'importance des contrats précaires ou à temps partiel qui ne permettent pas d'accéder à un logement indépendant ; ensuite, les tensions sur le marché du logement, liées notamment au déficit de petits logements à des prix abordables. En région Picardie, l'âge médian de départ de chez les parents est supérieur de 8 mois à la moyenne nationale (21,8 contre 21). De la même manière, les difficultés d'accès au marché du travail freinent la décohabitation. Un jeune chômeur sur deux continue de vivre chez ses parents contre un jeune actif occupé sur trois. Néanmoins, là encore, l'accès à l'emploi n'est pas la seule condition pour décohabiter et sont pointées les caractéristiques du parc de logement et notamment le déficit d'habitat collectif (Évrard, Huyssens 2012). Enfin, *a contrario,* le facteur « offre de logement » est favorable à la décohabitation des jeunes Auvergnats, le prix des logements étant plus abordable selon l'INSEE d'Auvergne (2012).

Le cas de Paris, au-delà de ses différences par rapport à la région Île-de-France, apparaît très spécifique. En effet, du fait de l'attractivité de la capitale, notamment du point de vue de son offre de l'enseignement supérieur (voir *infra*), le départ du domicile parental intervient en général au cours des études et précède l'entrée dans la vie active. Ainsi, à 20 ans, plus de 50 % des jeunes Parisiens ont un logement autonome, alors que seulement 30 % sont actifs. Entre la fin des études et l'accès à un emploi, 80 % des 16-25 ans ont décohabité (APUR, 2012). Par rapport à l'Île-de-France, 58 % des Parisiens âgés de 16 à 25 ans ne vivent plus chez leurs parents contre 38 % des Franciliens. C'est en grande couronne que la part des corésidents est la plus forte (IAURIF, 2011).

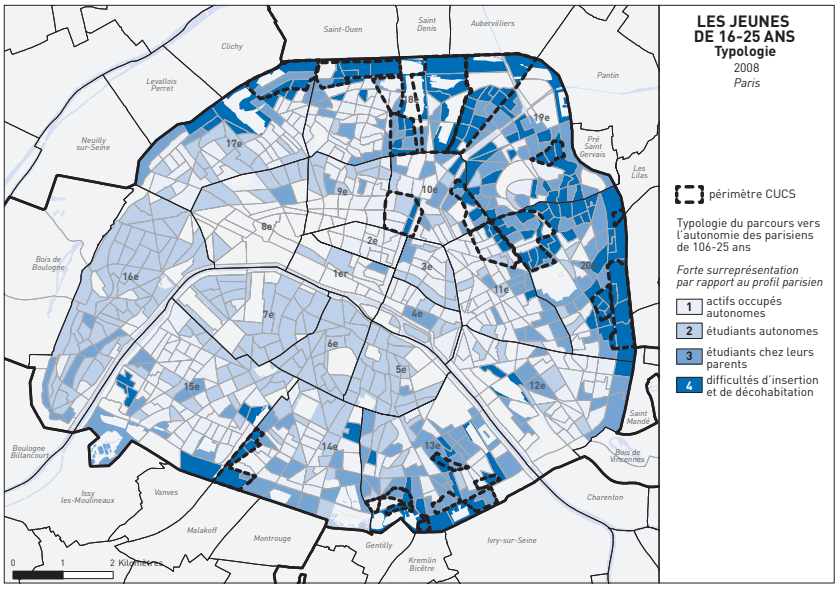
Localisation des domiciles des jeunes sur les territoires

L'existence d'un effet de territoire n'est pas mesurée en tant que telle dans les travaux existants. Quelques travaux permettent par contre d'approcher la question de la localisation des domiciles des jeunes sur le territoire. L'étude réalisée par la plate-forme d'observation sociale de Rhône-Alpes (POSRA, 2012) indique que les jeunes sont surreprésentés dans les grandes villes : les aires urbaines de la région comprennent deux fois plus de jeunes ménages que les autres territoires, notamment les couronnes périurbaines et les communes « hors d'influence » des pôles urbains. Plus précisément, les jeunes ménages élisent domicile d'abord dans les

villes-centres ou les communes de la proche banlieue. Ce choix semble fortement guidé par le niveau de revenu. En Rhône-Alpes, ceux qui ont le moins de revenus (12 600 euros en moyenne) vivent d'abord dans les villes-centres, ceux qui en ont le plus, dans les couronnes périurbaines.

L'étude de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) sur les jeunes de 16 à 25 ans à Paris (2012) propose aussi une géographie de la jeunesse dans la capitale. Les jeunes actifs « autonomes » (20 %) sont surreprésentés dans les quartiers de la rive droite et, dans une moindre mesure, dans les arrondissements du sud de Paris (15e, 14e) ; les étudiants « autonomes », le groupe le plus nombreux (32 %) dans le quartier latin (5e, 6e et 7e arrondissements) et le 16e ; les étudiants habitant chez leurs parents (32 % également) dans les arrondissements périphériques ; les jeunes qui n'ont pas décohabité, ayant un niveau de qualification faible et un taux de chômage élevé, sont nombreux également dans les quartiers périphériques et notamment dans les zones prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Paris.

Carte 11. Les jeunes de 16-25 ans à Paris, typologie du parcours d'autonomie



© APUR – Mission jeunesse/Mairie de Paris

Source : APUR, *Les jeunes à Paris. Synthèse des travaux 2012*. Typologie réalisée d'après le RP (INSEE) sur les IRIS de type « habitat », 2008.

Le rapport 2013 de l'ONZUS confirme la difficulté de décohabiter pour les jeunes de 16 à 29 ans vivant en ZUS. Dans ces quartiers, un ménage sur huit (12 %) est composé de jeunes adultes ne vivant plus chez leurs parents ; en revanche, la proportion de ceux qui résident avec leurs parents est de près du double. La même situation est à l'œuvre dans les territoires ultramarins, du fait de la proportion beaucoup plus faible de jeunes en emploi (1 sur 5 en 2011 en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion). À ces difficultés s'ajoutent celles liées au parc de logement : le nombre de logements rapporté à la population est relativement faible, tandis que le taux de suroccupation des logements est en moyenne deux fois plus élevé qu'en France métropolitaine (Guichet, 2013).

Mobilités, spatialités : entre choix maîtrisés et contraintes subies

Les développements précédents se sont longuement attachés à mettre en exergue les disparités spatiales, ou pour le dire autrement, l'inscription territoriale des inégalités sociales entre jeunes. Cette lecture en stock présente le défaut de ne pas prendre en considération les mobilités, les flux entre territoires. Elle « enferme » en quelque sorte les jeunes dans des territoires politico-administratifs et des zonages d'action publique, quelle que soit l'importance de ceux-ci en termes d'offre d'opportunités. Cette carence est problématique car les jeunes constituent, avec les personnes âgées, les deux classes d'âge les plus mobiles en France (Caro, 2010).

Les mobilités résidentielles[29] sont importantes à cette période du cycle de vie car liées le plus souvent à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle. Des raisons personnelles peuvent prévaloir également du fait de la décohabitation, de la mise en couple et de la naissance d'enfants. Si on regarde le taux de migration nette des jeunes de 18 à 24 ans[30] en 2008, calculé à partir des recensements de la population 2003 et 2008, l'on observe que certaines régions sont très attractives pour cette tranche d'âge comme l'Île-de-France, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et, dans une moindre mesure, l'Alsace, le Languedoc-Roussillon et l'Aquitaine. À l'inverse, d'autres le sont beaucoup moins, comme la Basse-Normandie, la Bourgogne, la Picardie ou encore le Centre. Il en va de même au niveau départemental : si la ville de Paris, la Haute-Garonne, la Vienne et, dans une moindre mesure, l'Ille-et-Vilaine et la Gironde connaissent des taux de migration nette élevés, d'autres départements, à l'opposé, semblent être

29. C'est-à-dire occasionnant un changement de lieu de résidence.

30. Le taux annuel de migration interne nette d'une zone géographique donnée correspond au taux d'évolution de la population imputable aux mouvements migratoires entre cette zone et les autres parties du territoire national. Il est égal à la différence entre les entrées et les sorties de la zone considérée liés à des mouvements internes, rapportée à la population moyenne de la zone.

fortement touchés par le départ des jeunes, en particulier la Haute-Marne, le Lot, les Hautes-Alpes et la Haute-Loire, les Ardennes, la Manche [31] …

Autre lacune importante d'une approche en stock, elle ne donne pas à voir comment les jeunes eux-mêmes construisent leurs propres territoires – leurs espaces de vie et leur rapport au territoire – au fil de leurs parcours, comment, à travers leurs mobilités, ils développent leur autonomie. En effet, ainsi que le montrent Philippe Gerber et Samuel Carpentier (2013), « l'espace est non seulement le support mais également le produit des pratiques de mobilité qui le façonnent ». Ce sont donc les territoires vécus qui seront au cœur de l'analyse, tels qu'ils se construisent à travers les pratiques de mobilité entre plusieurs espaces.

Les jeunes ne sont pas égaux face à la mobilité. Une étude réalisée par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Aquitaine (DRJSCS Aquitaine, 2011) identifie quatre profils de jeunes face aux enjeux de mobilité :
– « Les jeunes mobiles » : ils disposent tout à la fois des moyens de la mobilité et d'un niveau de mobilité satisfaisant. Les espaces de vie sont connectés : « Les mobilités s'organisent à partir de plusieurs modalités qui se renforcent mutuellement. »
– « Les jeunes contraints » : ils font face à des difficultés pour se déplacer soit du fait de l'absence de moyens propres de locomotion, soit du fait des carences de l'offre de transport collectif. Pour eux, la mobilité a un coût ; une mobilité réduite ou pour le moins contrainte peut minorer leur accessibilité à la formation et à l'emploi.
– « Les jeunes repliés » : les freins à la mobilité relèvent ici du registre de la crainte, de réserves.
– « Les jeunes décrochés » : ils cumulent les freins matériels et ceux liés à la mobilité. Comme les précédents, leur territoire apparaît protecteur, il peut être aussi enfermant avec des risques de désaffiliation.

Les deux facteurs principaux de mobilité résidentielle interne seront étudiés ici. On s'intéressera donc à la mobilité « d'apprentissage », pour études, puis à la mobilité géographique professionnelle en début de vie active, pour s'insérer. La mobilité quotidienne à travers les déplacements et connexions entre divers espaces de vie sera traitée comme une dimension inhérente à ces deux formes de mobilité. En revanche, la mobilité internationale n'a pas été prise en considération, du fait de

31. Voir « Jeunes et milieu rural », *Données statistiques*, carte 1, p. 215.

manque de données ne permettant pas d'appréhender ce phénomène dans son ensemble [32].

Mobilité d'apprentissage, déterminants, inégalités : un enjeu territorial d'action publique ?

Durant leur scolarité, dans l'enseignement secondaire ou supérieur, la majorité des jeunes est contrainte de se déplacer entre son domicile et le lieu de formation, faute d'une offre de formation à proximité. Selon l'INSEE (Brutel, 2010), « durant les années lycée », un jeune sur trois résidant dans un pôle rural [33] et un jeune sur dix dans les autres zones rurales n'étudient pas dans leur commune de résidence. À la campagne, la moitié des jeunes de 15 à 17 ans doivent effectuer un trajet de plus de 18 kilomètres pour se rendre dans leur établissement scolaire, contre 13 kilomètres pour ceux des pôles ruraux et 10 pour ceux des communes périurbaines. Cette mobilité contrainte est beaucoup moins importante pour les 15-17 ans résidant dans un espace à dominante urbaine : 8 jeunes sur 10 résidant en ville-centre sont scolarisés dans leur commune contre 3 sur 10 pour les villes de banlieue. Ces chiffres nationaux sont confirmés dans l'analyse des déplacements hors du domicile, notamment l'étude réalisée en 2011 par l'INSEE du Nord-Pas-de-Calais : 61,6 % des lycéens résidant en milieu rural doivent effectuer entre 5 et 30 kilomètres pour se rendre au lieu d'étude, 8,9 % plus de 30 kilomètres, et 29,5 % moins de 5 kilomètres.

Enfin, il importe de rappeler, même si les données datent un peu, que les jeunes inscrits en filière professionnelle sont deux fois et demie plus nombreux à suivre une scolarité dans une autre commune que celle de leur résidence (Jaspar, 2007). En d'autres termes, la mobilité à cet âge dépend fortement des opportunités de formation disponibles près de leur domicile, offre marquée, on l'a vu, par des inégalités importantes en termes d'accessibilité et surtout de qualité.

32. Des données sont néanmoins disponibles sur les mobilités internationales effectuées dans le cadre de programmes européens, voir « Mobilités internationales », *Données statistiques*, p. 164-166.

33. Voir définitions dans l'encadré 1, p. 29.

À partir de 18 ans, les jeunes entrent soit dans des établissements d'enseignement supérieur, soit dans la vie active, et ces étapes sont des moments de forte mobilité géographique. On s'intéressera dans le développement qui suit à la seule mobilité des étudiants.

L'importance du phénomène de mobilité géographique des étudiants est difficile à apprécier quantitativement. Myriam Baron *et al.,* (2003) estiment que 8 % des étudiants changeraient de lieu de formation universitaire chaque année, soit une mobilité géographique qualifiée de « faible » et « relativement banale » par les auteurs. Pour Jean-François Giret du CEREQ (2009), il faut ajouter les jeunes bacheliers qui migrent pour s'inscrire pour la première fois à l'université (17 %), parfois dénommés « néobacheliers ». Ainsi, les enquêtes Génération montrent que près d'un tiers des diplômés du supérieur ont changé de région au cours de leur parcours de formation, avant de sortir du système éducatif.

Certaines étapes dans les parcours universitaires sont plus propices aux changements de lieu de formation. Les mobilités interviennent, selon Baron *et al.* (2003), soit en quittant une formation professionnelle pour intégrer une formation générale ou l'inverse, soit à l'occasion d'une réorientation, ou encore en fin de parcours de formation, particulièrement à l'entrée dans le troisième cycle.

La question est alors de savoir quels sont les facteurs qui déterminent ces migrations. Le groupe de travail sur l'enseignement supérieur du CEREQ a d'abord mis en évidence des déterminants qui tiennent aux individus eux-mêmes, à leurs caractéristiques sociodémographiques, comme le genre (les hommes sont en général plus mobiles parmi les étudiants), l'environnement familial : avoir des parents en emploi et d'une catégorie socio-professionnelle élevée – cadres ou professions intellectuelles – favorise la mobilité, du fait des revenus et des ressources d'information supérieurs de ces catégories aisées. La mobilité procède de dynamiques inégalitaires.

Le groupe de travail sur l'enseignement supérieur du CEREQ a ensuite mis en avant des facteurs liés au parcours d'étude antérieur : avoir un projet professionnel favorise la mobilité spatiale ; la réussite scolaire, notamment l'absence de retard scolaire ou de redoublements, mais surtout le niveau de diplôme et la spécialité de formation augmentent fortement la propension à migrer.

Selon Myriam Baron (2012), les détenteurs d'un baccalauréat scientifique migrent davantage que les bacheliers d'autres séries. Par la suite, plus le niveau de formation augmente, notamment à l'entrée dans le deuxième ou le troisième cycle, plus les jeunes sont amenés à être mobiles. Les secteurs disciplinaires pèsent cependant davantage dans la décision de migrer que la région ou la ville dans laquelle étudier, même si globalement les villes de plus de 500 000 habitants paraissent plus attractives que les autres. La décision de mobilité est prise souvent faute de l'existence d'une offre de formation correspondant aux projets des jeunes concernés. « Quand la taille d'un pôle universitaire diminue, le taux de départ s'accroît et la part des mobilités "contraintes" augmente. » Autrement dit, les choix de mobilité dépendent aussi de la structuration hiérarchisée de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur et des complémentarités ou réseaux qui se tissent entre les universités.

L'attractivité des établissements universitaires est ainsi devenue « un enjeu de la structuration des territoires » comme le souligne Jean-François Giret (2009) : « La relation entre l'université et le développement local est désormais bien reconnue en raison des effets directs et indirects provoqués par l'appareil d'enseignement supérieur sur le territoire. »

Au niveau des villes, si – de fait – trente aires urbaines sur les 364 existantes regroupent les trois quarts des étudiants de 18 à 24 ans (Brutel, 2010), le potentiel d'attractivité de ces dernières est très inégal. « La zone de recrutement de Paris est très vaste : Lyon, Marseille, Toulouse et Bordeaux l'alimentent. » À l'opposé, dans des villes comme Poitiers (ville où la part d'étudiants dans la population est la plus élevée selon l'INSEE) ou Angers, les étudiants originaires du milieu rural sont deux à trois fois plus nombreux que dans l'ensemble des villes étudiantes.

Au niveau des régions, l'importante production des directions régionales de l'INSEE [34] sur les mobilités étudiantes confirme l'importance de l'enjeu de l'attractivité de l'offre d'enseignement supérieur et, partant, des impacts attendus sur le développement économique. Les régions les plus attractives

34. À titre d'exemples : INSEE Alsace, « L'enseignement supérieur : un atout et un enjeu pour l'Alsace », *Chiffres pour l'Alsace,* nº 48, janvier 2014 ; INSEE Centre, « La situation géographique de la région Centre favorise la mobilité des étudiants », *Info,* nº 190, juin 2013 ; INSEE Pays de la Loire, « Étudiants des Pays de la Loire : des mobilités nombreuses, des études plus longues qu'ailleurs », *Études,* nº 110, septembre 2012 ; INSEE Lorraine, « Les étudiants lorrains. Un défi : le renforcement de l'attractivité », *Société. Modes de vie,* nº 272, décembre 2011.

sont l'Île-de-France et Midi-Pyrénées, suivies par les régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Alsace. À l'opposé, celles qui voient le plus d'étudiants partir sont la Basse-Normandie, la Bourgogne, la Picardie, le Centre, la Franche-Comté et la Champagne-Ardenne. Les jeunes Franciliens, et ceux du Nord-Pas-de-Calais s'installent rarement dans une autre région pour poursuivre leurs études.

Il reste cependant que d'autres facteurs que la poursuite des études peuvent jouer dans le choix de mobilité. Certains jeunes ont pu tout simplement suivre leurs parents dans une autre région ou une autre ville. Myriam Baron reconnaît par ailleurs l'existence de facteurs liés à la qualité de vie. Des recherches qualitatives comme celle conduite par Emmanuelle Maunaye (2008) sur les types d'investissement et d'ancrage que la population étudiante met en œuvre dans la ville de leurs études confirment qu'à la dimension « études » s'ajoute la dimension « socialisation » : « La ville est le théâtre, le support de l'émancipation des étudiants. Elle offre des ressources propices à la découverte de cette indépendance, essentiellement vécue en termes festifs. » Ainsi le choix du lieu du logement est fait en conséquence : « Ni trop loin des salles de cours, ni trop près des bars. » Au-delà, l'étude montre que les jeunes vivent dans la ville universitaire par alternance, avec des retours réguliers dans leur lieu d'origine, chez leurs parents, qui demeure le point d'ancrage.

Cette connexion entre les espaces de vie des étudiants est l'objet d'une autre recherche récente (Choplin, Delage, 2011). Celle-ci montre d'abord que les mobilités quotidiennes des étudiants de l'Est francilien (université Paris-Est-Marne-la-Vallée) sont proches de celles de périurbains franciliens, avec une forte dépendance à l'automobile et au contexte familial, contraintes auxquelles s'ajoute celle de leur lieu de résidence. Trois modèles d'articulation des espaces de vie sont dégagés qui rendent compte de l'éloignement par rapport à l'université et d'une plus ou moins grande discontinuité entre les lieux d'étude, de travail, de résidence et de loisirs, et qui révèlent les inégalités face à la mobilité :
– Les étudiants résidant en petite couronne pour lesquels les différents espaces de vie sont très connectés : vivant en proche banlieue, ils ont un fort tropisme parisien. Ils bénéficient d'une bonne desserte de transport en commun. On peut dire que, pour eux, mobilité rime avec émancipation.
– Les étudiants vivant à proximité de l'université dans le périurbain : leurs différents espaces de vie, à proximité les uns des autres, sont bien connectés, mais, à la différence des premiers, ils utilisent beaucoup la

voiture. Leur dépendance à la voiture, et quand ils n'en disposent pas, à celle de leur famille, restreint leur autonomie.
– Les étudiants vivant dans des communes éloignées des universités : leur espace de vie s'organise autour du domicile et l'université est déconnectée de cet espace local. « L'éclatement des lieux de vie est un casse-tête quotidien. »

La mobilité d'insertion : les différences entre jeunes qualifiés et jeunes peu ou pas qualifiés

La mobilité géographique des travailleurs est promue par la Stratégie de Lisbonne comme un enjeu majeur pour un meilleur fonctionnement du marché du travail. Qu'en est-il s'agissant des comportements des jeunes en début de vie active ? La mobilité est-elle l'apanage des seuls jeunes qualifiés ?

Curieusement, alors que la problématique a fait l'objet de nombreux travaux par le passé, durant ces dernières années, rares sont les productions – données statistiques ou résultats de recherches – relatives à cette question. Une approche actualisée de l'ampleur du phénomène est ainsi difficile.

Selon Chantal Brutel (2010), et à partir des données du recensement 2006, la mobilité des jeunes est très importante en début de vie active entre aires urbaines. Dans ces espaces, un quart des jeunes de 25 à 29 ans ont changé de résidence entre 2001 et 2006.

Les trente aires urbaines qui concentrent les trois quarts des 18-24 ans ne regroupent plus que la moitié des 25-29 ans : « Parmi celles-ci, les aires urbaines de Paris, Toulouse, Metz, Marseille-Aix, Lyon et Strasbourg restent attractives pour les jeunes adultes de 25 à 29 ans. Angers, Poitiers, Brest, Reims, Besançon, Dijon et Nancy le sont beaucoup moins et perdent en cinq ans plus de jeunes de 25-29 ans qu'ils n'en accueillent. »

On peut illustrer ces résultats en prenant appui sur les données fournies par la plate-forme d'observation sociale de Rhône-Alpes (POSRA, 2012) : entre 2003 et 2008, la région a connu un solde migratoire positif de jeunes âgés de 20 à 24 ans. 30 000 jeunes actifs sont ainsi arrivés dans la région, dont 21 % étaient des employés, 18 % des professions intermédiaires, 12 % des ouvriers et 8 % des cadres.

L'enquête réalisée par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC, 2012) auprès d'un échantillon de jeunes cadres (ayant de un à cinq ans d'expérience) et de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (sans ou avec moins d'un an d'expérience) confirme, en lien avec l'attractivité de la région Rhône-Alpes, que les villes de Lyon et, dans une moindre mesure, de Grenoble exercent une grande attractivité auprès de ces deux catégories de jeunes. Pour eux, la région et ces grandes agglomérations sont attractives car elles allient le mieux dynamisme économique et qualité de vie.

Philippe Lemistre et Marie-Benoît Magrini (2010) avancent cependant que pour appréhender la mobilité d'insertion, il faut choisir la bonne échelle territoriale, en l'occurrence la zone d'emploi, mais aussi prendre en compte le niveau de qualification des emplois au-delà du seul niveau d'études. Le changement de zones d'emploi entre celle de la fin des études et celle de l'emploi occupé trois ans plus tard (enquête Génération 1998) ne concerne pas que les plus qualifiés : certes plus de la moitié des professions intermédiaires, plus des 3/5 chez les cadres, mais aussi autour de 40 % chez les employés et ouvriers qualifiés, plus du tiers chez les employés et ouvriers non qualifiés. « Ces mobilités apparaissent très supérieures à celles constatées entre régions, notamment pour les moins qualifiés. » Ainsi, un tiers des ouvriers non qualifiés en début de vie active changent de zone d'emploi quand seulement 12 % d'entre eux changent de région.

Lemistre et Magrini se livrent également à une mesure de la distance parcourue lors du changement de zone d'emploi. Ils montrent un effort de mobilité différencié entre les cadres et les employés-ouvriers en début de vie active : 60 % des employés-ouvriers se déplacent sur une distance comprise entre moins de 20 kilomètres à 50 kilomètres ; 54 % des cadres parcourent une distance comprise entre 100 et plus de 300 kilomètres. La proportion des plus mobiles (plus de 300 kilomètres) est de 17 % chez les ouvriers non qualifiés et de 30 % chez les cadres.

La distance parcourue est aussi fonction du lieu de résidence et de l'éloignement par rapport au lieu de travail. Ainsi, selon l'étude de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine (DRJCS Aquitaine, 2011), la distance pour accéder au travail est plus importante dans les territoires périurbains et les communes rurales pour des jeunes de 15 à 25 ans en emploi (voir tableau 6).

Tableau 6. Distance parcourue par les 15-25 ans pour aller à leur travail, selon le type de commune de résidence en Aquitaine

Distances en kilomètres	Communes dans un pôle urbain	Communes de couronnes périurbaines	Communes dans un pôle d'emploi de l'espace rural	Autres communes de l'espace à dominante rurale	Aquitaine
[0-5]	64 %	30 %	51 %	35 %	53 %
[6-10]	17 %	19 %	11 %	18 %	17 %
[11-15]	6 %	17 %	7 %	14 %	9 %
[16-30]	6 %	23 %	19 %	20 %	12 %
[31 et +]	7 %	11 %	13 %	13 %	9 %

Source : DRJSCS Aquitaine, 2011.

Ces chiffres montrent que les caractéristiques du territoire sont l'un des déterminants de la mobilité. Lemistre et Magrini soulignent ainsi que « le fait de résider en milieu urbain à la fin de ses études limite la mobilité, compte tenu d'une offre d'emploi locale relativement conséquente ». À l'inverse, une mobilité importante correspond souvent à un déplacement vers une zone d'emploi plus dense. Cette situation concerne plus les jeunes ouvriers-employés qui font face à des difficultés d'insertion. Ces jeunes développent ainsi une stratégie de « sécurisation », qui consiste à se déplacer vers des zones d'emploi plus denses, où le taux de chômage est moins élevé que dans les zones de départ, pour augmenter leurs chances de trouver un emploi. Leur mobilité est plus contrainte. Ces résultats convergent avec ceux de Carine Drapier et Hubert Jayet (2002), qui identifient deux schémas de migration selon le niveau d'éducation : « Pour les qualifiés, le schéma "migrer pour rejoindre immédiatement un emploi attractif" semble s'opposer au schéma des moins éduqués : migrer pour trouver un emploi et interrompre ainsi la période de chômage. »

De même, il est observé que l'absence de mobilité durant la formation initiale réduit la mobilité ultérieure, et ce d'autant plus que la qualification de l'emploi diminue. Pour les sortants de l'enseignement supérieur, mobilité de formation et mobilité d'insertion sont liées : un jeune ayant migré au cours de ses études a une probabilité de migrer en début de vie active de 38 % supérieure à celle des jeunes n'ayant pas été mobiles durant leurs études (Giret, 2009). La littérature scientifique s'accorde sur le fait que la mobilité est un phénomène cumulatif, et qu'un effet « expérience de mobilité » existe bien, notamment pour les sortants de l'enseignement supérieur. C'est le signal positif d'une capacité d'adaptation donné à l'employeur.

Il reste que, même s'il y a eu mobilité de formation, une mobilité à la fin des études universitaires peut aussi prendre le sens d'un retour vers le territoire d'origine, notamment pour des jeunes d'origine rurale, quand l'attachement au local prime sur l'attrait d'un meilleur salaire. Selon Jean-François Giret (2009), « un tiers des migrations régionales de jeunes actifs sont des migrations de retour vers la région d'origine ». S'inscrivant dans une évolution analogue, un phénomène semble avoir tendance à se développer ces dernières années qui attire beaucoup l'attention des médias : celui du départ de jeunes Français pour Londres. Emmanuelle Santelli (2013), dans son enquête auprès de jeunes d'origine maghrébine issus de ZUS, dont la moitié ont un niveau d'études moyen (52 % ont un niveau qui va du CAP au bac), et qui ont connu une alternance d'emplois précaires et de périodes de chômage, montre qu'ils partent à Londres pour réussir à leur retour une insertion professionnelle mieux « ancrée » en France, selon la formule de l'auteur : « Il s'agit bien sûr d'une installation professionnelle, avec la perspective d'une promotion, mais aussi de la possibilité de vivre dans leur région d'origine. Ils y sont attachés et, pour la majorité, c'est par rapport à ce territoire local qu'ils projettent leur parcours professionnel. La mobilité n'est parfois qu'un moyen d'obtenir une reconnaissance et de "s'enraciner" là, dans le territoire de départ. »

La mobilité d'insertion est enfin liée à des caractéristiques individuelles. D'abord, pour poursuivre avec les développements précédents, le niveau d'études : plus le niveau d'études est élevé, plus la migration et la distance parcourue sont importantes. Concernant l'origine sociale, on observe des comportements de mobilité plus conséquents lorsque le père ou la mère sont cadres. Les explications données dans la littérature scientifique mettent en exergue le bénéfice à la fois de revenus supérieurs permettant de prendre en charge le coût de migration, et de ressources d'information par la mobilisation des réseaux personnels et professionnels. Du côté des freins à la mobilité, l'âge réduit la mobilité ; à niveau d'études équivalent, le fait d'être une femme également. La situation familiale joue un rôle aussi de limitation de la mobilité, en particulier le fait d'avoir des enfants. Le niveau d'études du conjoint a enfin une influence importante, surtout pour les femmes.

Comme on l'a souligné précédemment à propos de la mobilité de formation, les jeunes ne sont pas seulement des individus rationnels et stratégiques qui cherchent à optimiser leurs trajectoires et, en l'occurrence, leur situation au regard de l'emploi. Emmanuelle Santelli (2013) met finement au jour les motivations plus personnelles des jeunes issus de quartiers défavorisés

et, au premier chef, le désir de prendre leur indépendance et de pouvoir « être un jeune comme un autre » : « Le contraste avec ce qu'ils ont vécu avant les incite aussi à profiter de cette période de jeunesse. Car pour la première fois, ils ont accès à un mode de vie qui leur était inaccessible en France. L'autonomie acquise en vivant seul, la vie nocturne, les expériences affectives et sexuelles en dehors d'un projet de couple sont autant d'occasions de vivre la jeunesse de tout "jeune Français blanc de classe moyenne". Leur départ et leur salaire leur permettent d'obtenir un logement autonome et signalent une prise d'autonomie durable à l'égard de leur famille. »

Conclusion

Les inégalités socio-spatiales intra-générationnelles sont nombreuses, plurielles dans leurs formes et complexes. Les effets de position sociale et les effets de lieu s'articulent les uns aux autres. Le territoire structure les inégalités entre jeunes autant qu'il les reflète. C'est ce que montre l'exercice – réalisé dans cette première partie – d'approfondissement de la compréhension des inégalités entre jeunes à travers le prisme territorial.

On n'est pas seulement en présence de disparités de contextes, les territoires étant différents de par leur histoire, leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques, leurs dynamiques d'action, et partant, en quelque sorte inégaux par nature, mais bien face à des inégalités subies par une partie de la jeunesse et présentant donc un caractère injuste.

Quels sont les facteurs constitutifs d'effets de territoires ?

Trois grands registres de facteurs interfèrent dans l'inscription spatiale des inégalités : d'abord la morphologie sociale des territoires, les caractéristiques des populations qui y résident. Les groupes sociaux, on le sait de longue date, ne sont pas répartis uniformément dans l'espace. Selon que l'on a affaire à des territoires où domine la mixité sociale ou, au contraire, la ségrégation – qui ne concerne pas seulement les populations pauvres et immigrées –, l'exposition aux inégalités est plus ou moins importante. C'est particulièrement visible dans le domaine scolaire, où l'environnement familial et ses rapports vis-à-vis de l'école, ses pratiques de choix ou d'évitement d'établissements ou de filières constituent un facteur majeur de réussite scolaire. Par ailleurs, la précarité des parents est un déterminant important des sorties sans diplôme. Cet impact des caractéristiques socio-démographiques des territoires est renforcé par la métropolisation qui contribue à la diffusion de la précarité au-delà des quartiers de la politique de la ville, dans le monde rural ou dans le périurbain qui comportent des populations fragilisées et captives.

Les inégalités découlent aussi des caractéristiques de la structure productive des territoires (secteur d'activité, coût de la main d'œuvre locale, etc.). La production de richesses est répartie de manière inégale sur le

territoire national. Une partie de la jeunesse subit ainsi la dépression économique de son territoire de résidence. Le chômage des jeunes suit le chômage des adultes dans les territoires en crise. Il n'y a pas de spécificité jeune, comme le soulignent de nombreux économistes. Par ailleurs, la gamme des métiers proposée territorialement reflète les caractéristiques de l'économie locale, de même que l'offre de formation subséquente.

Les inégalités procèdent enfin du jeu des politiques publiques et, en particulier, de l'inégale capacité d'offre de ressources et d'opportunités de la part des collectivités publiques. L'offre inégale d'accompagnement des trajectoires des jeunes, notamment éducatifs et vers l'emploi, se traduit par d'inégales possibilités pour ces jeunes d'être acteurs de leurs parcours, de pouvoir effectuer des choix.

Comment les inégalités spatiales et sociales interagissent-elles ?

Ces inégalités sociales et spatiales interagissent à travers différentes dynamiques. D'abord par *un processus de cumul* : les trois facteurs présentés ci-dessus s'articulent et renforcent les inégalités entre jeunes. Ainsi plus les familles possèdent les moyens de transmettre des dispositions et des savoirs, moins elles sont dépendantes des conditions locales de scolarisation pour assurer un certain niveau de réussite scolaire. De même, l'inégale capacité d'être mobile pour étudier ou s'insérer, dépend du lieu de résidence, du contexte familial, de l'offre de services.

Par ailleurs, par *un processus hiérarchique* : quand bien même des efforts conséquents ont été réalisés pour faire de l'université un service de proximité et donc faciliter son accès au plus grand nombre, la hiérarchie des villes et des régions détermine fortement l'offre d'enseignement supérieur (niveaux de formation, spécialisation), la compétition entre universités renforçant les écarts entre celles-ci.

Enfin, par *un processus de concurrence* : le jeu du marché favorise aussi l'accentuation de la concurrence entre territoires. L'enseignement supérieur constitue, on l'a vu, un facteur d'attractivité de plus en plus important dans un contexte d'économie de la connaissance. De manière générale, la recherche des avantages concurrentiels passe par la spécialisation des territoires. Ceux-ci sont alors enclins à se connecter avec des territoires

ayant le même profil ou la même stratégie plutôt que de rechercher la continuité territoriale.

Comment les inégalités socio-spatiales impactent-elles les parcours des jeunes ?

Ces inégalités socio-spatiales impactent fortement les parcours des jeunes :

• Au premier chef, les parcours scolaires : certains territoires à travers les conditions de scolarisation qu'ils offrent (établissements, filières, encadrement, offre d'éducation non formelle…), favorisent la « surréussite », d'autre la « sous-réussite ».

• Les parcours universitaires : le même niveau d'ambition éducative ne peut être partout égal, notamment du fait de l'existence d'un clivage entre offre de filières courtes ou de filières longues et de haut niveau, à l'échelle des régions.

• Les parcours d'emploi : les caractéristiques économiques des territoires combinées aux caractéristiques personnelles (niveau de diplôme notamment) sont l'un des déterminants de l'accès à l'emploi. Les discriminations à l'embauche liées à des effets de territoire sont démontrées scientifiquement. En raison de l'extension géographique des marchés du travail, la mobilité d'insertion se développe mais est source d'inégalités. Pour les jeunes qualifiés, migrer signifie souvent rejoindre un emploi de qualité, alors que pour les moins éduqués, il s'agit avant tout de mettre fin à une période de chômage.

• Les parcours d'autonomie et notamment de décohabitation sont principalement fonction de la situation au regard de l'emploi, mais aussi de l'offre de logement accessible sur les territoires. Le cumul des facteurs d'inégalités débouche ainsi souvent sur une ségrégation territoriale de la jeunesse.

• Les capacités à être mobile : une polarisation forte entre jeunes apparaît entre ceux qui, pourvus des dispositions familiales à être mobiles et disposant d'offres de services développées, ont la capacité de maîtriser leur mobilité, de construire leurs territoires de vie, et ceux qui d'autre part vivent la mobilité sous le signe d'une contrainte risquant de détruire les liens sociaux de proximité qui les sécurisent.

Toutes ces dynamiques inégalitaires territoriales font surgir des questions sociales inédites que les jeunes expérimentent dans leurs parcours d'autonomie et face auxquelles les pouvoirs publics peinent à agir.

En effet, des injustices spatiales nouvelles se font jour qui prennent la forme de discriminations liées aux territoires, de traitement inégaux faits à certaines catégories de populations – ici aux jeunes –, en raison de leur localisation géographique, de leur capacité à se déplacer et de leur accessibilité réduite aux ressources publiques.

Dans le contexte métropolitain qui se caractérise par l'extension de l'urbain et une recomposition des territoires entre interdépendances et concurrences accrues, mais aussi par une redistribution des richesses, souvent au détriment de leurs *hinterlands* (arrière-pays), les inégalités socio-spatiales se traduisent, pour les jeunes, par la diffusion de la précarité et la diversification de ses formes à différentes échelles.

L'enjeu de la justice spatiale revient donc d'une manière renouvelée à l'agenda politique. Il doit être repensé dans le cadre d'une société de la mobilité. De nombreux experts et rapports se sont penchés sur ce défi et ont conclu à la nécessité de nouveaux objectifs d'action publique. Il s'agit tout à la fois « d'anticiper les effets de la fragmentation territoriale, de faire accéder les individus aux ressources offertes par la dynamique métropolitaine et de limiter les effets de la concurrence dans une logique de facilitation et de sécurisation des parcours métropolitains » (Morel *et al.*, 2014).

Ce nouvel horizon impose de dépasser l'alternative actuelle entre deux types de politiques sociales, les politiques universalistes et redistributives qui s'adressent aux individus en fonction de leur statut, sans prise en compte de leur inscription territoriale, d'une part, et la politique de la ville qui privilégie un traitement territorialisé de la pauvreté concentrée dans des quartiers, d'autre part. Il faut, pour sortir de l'impuissance de ces politiques à appréhender les nouveaux risques sociaux, parvenir à articuler l'entrée par les *publics* et l'entrée par les *territoires*, et plus précisément, les *parcours* individuels et les recompositions territoriales. Autrement dit, inventer des catégories d'action plus dynamiques prenant en compte la situation territoriale et les mobilités.

Cette prise en considération des parcours situés territorialement conduit de façon corollaire à changer de mode d'action et de méthode. Comme le

préconise le rapport intitulé *Vers l'égalité des territoires* (Laurent, 2013), il importerait, pour prendre la mesure des nouvelles inégalités, de penser les stratégies de développement territorial en privilégiant une approche en termes de développement humain et pas seulement économique, misant sur le bien-être et l'accroissement des capacités des personnes.

Il ne s'agit donc plus tant de réparer et secourir, mais de manière préventive, d'investir socialement dans le développement des capacités des jeunes, notamment la capacité à être mobile, et d'agir en faveur d'une meilleure accessibilité aux opportunités des territoires, ce qui implique des innovations sociales dans le domaine de l'accompagnement des individus, afin que chacun puisse véritablement s'approprier des ressources en vue d'une réelle maîtrise de sa destinée sociale. Au-delà des individus, en retour, c'est la résilience et le développement durable des territoires qui sont en jeu.

BIBLIOGRAPHIE

Alpe Y., Barthes A., « Les élèves ruraux face à la stigmatisation des territoires », *Agora débats/jeunesses*, nº 68, 2014, p. 7-24.

APEC, « L'attractivité des régions françaises pour les jeunes cadres et les jeunes diplômés », *Étude APEC,* mars 2012.

APUR, *Les 16-25 ans à Paris. Portait social et démographique*, 2012.

Aust J., Crespy C., Vézian A., « Sortir des compétences pour investir dans la connaissance : les conseils régionaux face à l'enseignement supérieur et à la recherche », *in* Barone S. (dir.), *Les politiques régionales en France*, La Découverte, coll. « Recherche », 2011.

Baccaïni B., Sémécurbe F., « Croissance périurbaine depuis 45 ans. Extension et densification », *INSEE Première*, nº 1240, juin 2009.

Bacqué M.-H., Fol S., « L'inégalité face la mobilité, du constat à l'injonction », *Revue suisse de sociologie,* nº 33-1, 2007.

Baron M., « Villes et régions en concurrence pour comprendre l'offre de formations universitaires ? », *Espaces et sociétés*, nº 136-137, 2009/1, p. 135-154.

Baron M., « Se former à l'université, entre proximité spatiale et mobilités… géographiques », *in* Caradec V. et al (dir.), *La dynamique des parcours sociaux. Temps, territoires, professions,* Presses universitaires de Rennes, coll. « Le sens social », Rennes, 2012.

Baron M., Caro P., Cuney F., Perret C., *Mobilités géographiques étudiantes et qualification des territoires : quelles disparités régionales ?*, rapport de recherche [halshs-00109499– version 1], 2005.

Barret C., Ryk F., Volle N., « Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme », *Bref du CEREQ*, nº 319, mars 2014.

Ben Ayed C., « La mixité sociale dans l'espace scolaire : une non-politique publique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009/5.

Berthod-Wurmser M., Ollivier R., Raymond M., Villers S., Fabre D., *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural,* Rapport IGAS nº RM2009-102P / CGAAER nº 1883, La Documentation française, Paris, 2009.

Bier B., « Qui sont les jeunes des quartiers ? », *Les cahiers du développement social urbain*, nº 59, premier semestre 2014.

Bonnevialle L., « L'activité des missions locales en 2012 et 2013. L'accès à l'emploi des jeunes suivis se dégrade malgré un fort recours aux contrats aidés », *DARES Analyses*, nº 48, juin 2014.

Boudesseul G., Caro P., Grelet Y., Vivent C., « Une analyse territoriale de l'échec scolaire », *in* DEPP/MEN, *Géographie de l'école*, nº 11, 2014, p. 99-112.

Bourdon J., Giret J.-F., Goulard M., « Peut-on classer les universités à l'aune de leur performance d'insertion ? », *Formation Emploi,* nº 117, janvier-mars 2012, p. 89-110.

Brière L., Clément E., « Croissance dans les régions : davantage de disparités depuis la crise », *INSEE Première,* nº 1501, juin 2014.

Brinbaum Y., Guégnard G., « Parcours d'insertion et sentiment de discrimination des secondes générations en ZUS, *in* Béduwé C. *et al.* (dir.), *Les nouvelles ségrégations scolaires et professionnelles*, CEREQ, coll. « Relief », nº 34, mai 2011.

Broccolichi S., « L'espace des inégalités scolaires. Une analyse des variations socio-spatiales d'acquis scolaires dégagée des optiques évaluatives », *Actes de la recherche en sciences sociales*, nº 180, 2009/5, p. 74-91.

Broccolichi S., Ben Ayed C., Trancart D. (coord.), *Les inégalités socio-spatiales d'éducation. Processus ségrégatifs, capital social et politiques territoriales*, recherche réalisée dans le cadre de l'appel à projet DEP-DR-DATAR « Éducation et formation : disparités territoriales et régionales pour le MEN, DEPP, 2006 » (consultable sur http://goo.gl/nDuuG0).

Brutel, « Jeunes et territoires. L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité », *INSEE Première,* nº 1275, janvier 2010.

Bunel M., Ene E., L'Horty Y., Petit P., *Effets de quartier, discrimination territoriale et accès à l'emploi. Résultat d'un testing*, ONZUS, Les éditions du CIV, coll. « Les documents de l'ONZUS », Saint-Denis, 2013.

Calmand J., Ménard B., « La validité scientifique des indicateurs d'établissement : quel est l'effet de l'établissement sur les taux d'insertion ? », *in* Calmand J., Epiphane D. (Coord.), *Evaluer les universités. Analyse critique des indicateurs d'établissement et méthodologies des enquêtes auprès des recruteurs*, Groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES), *Relief,* nº 47, CEREQ, mai 2014.

Caro P., « Un point sur… La mobilité géographique des jeunes, 20 ans d'études du CEREQ » [en ligne], 2010.

Cartier M., Coutant I., Masclet O., Siblot Y., *La France des « petits-moyens » : enquête sur la banlieue pavillonnaire,* La Découverte, coll. « Textes à l'appui », Paris, 2008.

Choplin A., Delage M., « Mobilités et espaces de vie des étudiants de l'Est francilien : des proximités et des dépendances à négocier », *Cybergeo. European Journal of Geaography* [en ligne], document 544 (consultable sur http://cybergeo.revues.org/23840), juillet 2011.

Couppié T., « Insertion des jeunes issus des quartiers sensibles : les hommes doublement pénalisés », *Bref du CEREQ,* nº 309, avril 2013.

DATAR, *Les territoires français au regard des objectifs de la stratégie « Europe 2020 »*, DATAR, septembre 2013 (consultable sur le site http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr).

Dauphin L., « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2012-2013 : afflux de nouveaux bacheliers, attractivité des grandes écoles et du privé », *Note d'information Enseignement supérieur et Recherche,* n° 14.01, février 2014.

Davezies L., « De la question sociale à la question spatiale », *Lien social et Politiques-RIAC* « Le territoire, instrument providentiel de l'État social », automne 2004.

Davezies L., *La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale*, Le Seuil, coll. « La République des idées », Paris, 2012.

Delmas F., « Les contrats aidés dans les zones urbaines sensibles en 2012 », *in Observatoire national des zones sensibles. Rapport 2013,* Les éditions du CIV, novembre 2013.

Delmas F., Quantin S., « Les contrats aidés dans les zones urbaines sensibles en 2011 », *DARES Analyses,* n° 89, novembre 2012.

DEPP/MEN, *Géographie de l'école. 11e édition*, 2014.

Di Méo G., « La métropolisation. Une clé de lecture de l'organisation contemporaine des espaces géographiques », *L'information géographique,* vol. LXXIII, 2010/3, p. 23-38.

Donzelot J., « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », *Esprit,* mars-avril 2004.

Dousset, Van Lu A., Perron R., « Les jeunes en Champagne-Ardenne. Des conditions de vie moins favorables et des signes d'une plus forte indépendance qu'au niveau national », *INSEE Flash. Champagne-Ardenne,* n° 179, février 2014.

Drapier, Jayet, « Les migrations des jeunes en phase d'insertion professionnelle en France », *Revue d'économie régionale et urbaine,* 2002/3, p. 355-375.

DRJSCS Aquitaine (en partenariat avec groupe Reflex et agence Place), *La mobilité des jeunes en Aquitaine*, mai 2011.

DROS, *Regards sur les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, janvier 2014.

Éducation et formations, n° 83, « Les effets de l'assouplissement scolaire », juin 2013.

Epiphane D., Jugnot S., « Harmoniser les mesures de l'insertion des diplômés du supérieur », *Bref du CEREQ*, n° 291, septembre 2011.

Estèbe P., « De la banlieue à la métropole », *Projet*, 2009/5.

Évrard A., Huyssens A., « Le parcours des jeunes Picards vers la vie adulte, de la sortie de l'école à la création d'une famille, *INSEE Picardie. Analyses*, n° 67, juin 2012.

Faure A., Lebeau Y., Vivas É, Weinachter F., « 64 % des jeunes actifs du Doubs vivent ans un logement indépendant », *INSEE Franche-Comté. L'essentiel*, n° 152, février 2014.

Fitoussi J.-P., Laurent E., Maurice J., *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, rapport du CESE, La Documentation française, Paris, 2004.

Floch J.-M., Lainé F., « Les métiers et leurs territoires », *INSEE Première*, n° 1 478, décembre 2013.

Fol S., « Développer la mobilité sans en faire une contrainte », *Actualités sociales hebdomadaires*, 13 novembre 2009.

Gerber P., Carpentier S. (dir.), *Mobilités et modes de vie. Vers une recomposition de l'habiter*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Géographie sociale », Rennes, 2013.

Gilbert P., « "Ghetto", "Relégation", "Effets de quartier", critique d'une représentation des cités », *Metropolitiques*, 9 février 2011 (consultable sur www.metropolitiques.eu/Ghetto-relegation-effets-de.html).

Giret J.-F. (dir.), *Approches de la mobilité étudiante*, CEREQ, coll. « Net. Doc », n° 48, 2009.

Giret J.-F., Goudard M., « Effets établissement et salaires des diplômés des universités françaises », *Économie publique,* 21, 2, 2007, p. 125-153.

Gobillon L., Magnac T., Selod H., « La ségrégation résidentielle, un facteur de chômage ? », *Regards croisés sur l'économie,* nº 9, 2011, p. 272-281.

Grelet Y., « Des territoires qui façonnent les parcours scolaires des jeunes », *Bref du CEREQ*, nº 226, mars 2006.

Grelet Y., Vivant C., « La course d'orientation des jeunes ruraux », *Bref du CEREQ*, nº 292, septembre 2011.

Guichet C., *Le logement autonome des jeunes,* Les éditions des journaux officiels, coll. « Les rapports du Conseil économique, social et environnemental », Paris, janvier 2013.

Hallier P., Lopez A. (2009), « Comparer les universités au regard de l'insertion professionnelle de leurs étudiants. Quelques simulations à partir des enquêtes "Génération" », CEREQ, coll. « Net doc », nº 54, juin 2009.

HCE/FH, « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux », Étude nº 02-2014-04-EGATER, en collaboration avec l'ONZUS et l'INSEE, avril 2014.

Houdré C., Ponceau J., Zergat-Bonnin M., « Les niveaux de vie en 2011, *INSEE Première,* nº 1464, septembre 2013.

Houdré, Ponceau (coord.), *Les revenus et le patrimoine des ménages. Édition 2014*, INSEE, coll. « INSEE références », 2014.

IAURIF, « Le logement des jeunes en Île-de-France », *Note rapide*, nº 556, juillet 2011.

INSEE, *Formations et emploi. Édition 2013*, INSEE, coll. « INSEE Références », décembre 2013.

Jaspar M.-L., « Trois approches de la mobilité géographique des élèves s'orientant vers les formations professionnelles du ministère de l'Éducation nationale », *Éducation et formations,* nº 75, octobre 2007, p. 77-84.

Kaiser O., Legendre D., « Jeunes des Pays de la Loire : une autonomie précoce mais des revenus plus faibles », *INSEE Pays de la Loire. Étude,* nº 123*,* novembre 2013.

Kaufmann V., Widmer É., « L'acquisition de la motilité au sein des familles. État de la question et hypothèses de recherche », *Espaces et sociétés*, nº 120-121, 2005, p. 199-216.

Keskpaik S., Salles F., « Les élèves de 15 ans en France selon PISA 2012 en culture mathématique : baisse des performances et augmentation des inégalités depuis 2003 », *Note d'information de la DEPP,* nº13.31, décembre 2013.

Labadie F. (dir.), *Inégalités entre jeunes sur fond de crise. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2012*, La Documentation française/INJEP, Paris, 2012.

Lecrenais C., Léger M., « Emploi, jeunes, logements en Bourgogne : les difficultés concernent d'abord les quartiers politique de la ville », *INSEE Bourgogne. Dimensions*, nº 200, mai 2014.

L'Horty Y., « Emploi et territoires : repérer et réparer les ruptures », *in* Laurent E. (dir.), *Vers l'égalité des territoires. Dynamiques, mesures, politiques,* La Documentation française, 2014.

L'Horty Y., Duguet E., du Parquet L., Petit P., Sari F., « Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Île-de-France », *in* Béduwé C. *et al.* (dir.), *Les nouvelles ségrégations scolaires et professionnelles*, CEREQ, coll. « Relief », nº 34, mai 2011.

Laurent E. (dir.), *Vers l'égalité des territoires. Dynamiques, mesures, politiques*, La Documentation française, Paris, 2013.

Lefevre H., *La production de l'espace*, Anthropos, 2000 [1974].

Lefresne F., « Diplômés de l'enseignement supérieur : situations contrastées en Europe », *Note d'information de la DEPP,* n° 5, mars 2014.

Legal A., « Les aides financières attribuées au titre des fonds d'aide aux jeunes en 2011 », *Études et résultats,* n° 830, février 2013.

Lemistre P., Magrini M.-B., « Mobilité géographique des jeunes : du système éducatif à l'emploi », *Formation Emploi*, n° 110, 2010, p. 63-78.

Léon O., « Pauvreté : différents profils de régions et de départements, *Portrait social*, INSEE, 2010.

Lorcerie, « L'école, son territoire et l'ethnicité », *Projet,* n° 312, 2009/5, p. 64-71.

Lhommeau B., « Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents : revenus et niveau de vie », *Études et résultats,* n° 867, février 2014.

Lussault M., « L'urbain s'étale », *Esprit*, 2013/3.

Maillard D., Romani C. (coord.), *Le développement des politiques régionales d'apprentissage*, CEREQ, coll. « Net doc », n° 118, janvier 2014.

Massot M.-H., « La mobilité du quotidien : clés de lecture pour aujourd'hui et demain », *Les cahiers du développement social urbain* – Aller, venir, bouger ! Questions, expérimentations, innovations, n° 58, 2013

Maunaye E., «La migration des jeunes : quelles mobilités ? Quels ancrages ? La place des liens familiaux et des relations intergénérationnelles », *Revue internationale Enfances, familles, générations,* n° 19, 2013, p. i-xvi.

Maunaye, « Les étudiants et leur ville universitaire : quelles relations ? L'exemple des étudiants de l'université de Tours », Communication au colloque du CRAPE, université de Rennes 2 (consultable sur http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/colloques/rennes_11_08/Maunaye_Emmanuelle.pdf), novembre 2008.

Maurin E., *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social,* Le Seuil, coll. « La République des idées », 2004.

MESR, *Atlas régional : effectif d'étudiants en 2013-2014*, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2014.

Minni C., Pommier P., « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012 », *DARES Analyses,* n° 73, novembre 2013.

Monso O., « D'un département à l'autre : l'environnement familial et social des enfants », *in* DEPP/MEN, *Géographie de l'école 2014. 11e édition,* MEN-DEPP, Paris, 2014, p. 89-98.

Morel S. *et al.*, « Équité territoriale et pouvoir d'agir dans l'espace métropolisé : vers un nouveau régime de politiques publiques », *Informations sociales*, n° 182, 2014/2, p. 80-88.

Nicourd S., Samuel O., Vilter S., « Les inégalités territoriales à l'université : effets sur les parcours d'étudiants d'origine populaire », *Revue française de pédagogie*, n° 176, 2011/3, p. 27-40.

Noyé C., « Territoires de la pauvreté : les dynamiques de fragilisation des espaces », *Regards croisés sur l'économie*, 2008/2.

Okba M., « Jeunes immigrés et jeunes descendants d'immigrés. Une première insertion sur le marché du travail plus difficile, en particulier pour ceux qui résident en ZUS », *DARES Analyses,* n° 74, septembre 2014.

ONPES/FORS recherche sociale, *Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale des publics mal couverts par la statistique publique*, mai 2014.

Observatoire national des zones sensibles, *Rapport 2011*, Les éditions du CIV, Saint-Denis, 2011.

Observatoire national des zones sensibles, *Rapport 2013*, Les éditions du CIV, Saint-Denis, novembre 2013.

Orfeuil J.-P., « La mobilité, nouvelle question sociale ? », *Sociologies* [en ligne], décembre 2010 (consultable sur http : //sociologies.revues.org/3321).

Paradeise C., « Classement des universités, jusqu'où ira la fascination ? », texte initialement publié par le Club AEF, le 25 mars 2011 », *Revue du MAUSS permanente*, 8 avril 2011 [en ligne] (consultable sur www.journaldumauss.net/./?Classement-des-Universites-jusqu).

Portela M., Dezenaire F., « Quitter le foyer familial : les jeunes adultes confrontés à la crise économique », *Études et résultats,* n° 887, juillet 2014.

POSMIP, *Les jeunes en Midi-Pyrénées*, POSMIP, juin 2013.

POSRA, *L'accès à l'autonomie des jeunes Rhônalpins, Portrait social 2012*, POSRA, décembre 2012.

Poulet-Coulibando P., « Face à l'emploi, les inégalités entre régions sont plus fortes pour les moins diplômés », *Note d'information,* n° 3, MEN, DEPP, février 2014.

Renahy N., « "Les problèmes, ils ne restent pas où ils sont, ils viennent avec toi." Appartenance ouvrière et migration de précarité », *Agora débats/jeunesses* n° 53, 2009, p. 135-147.

Retière J.-N, « Autour de l'autochtonie. Réflexion sur le capital social populaire », *Politix,* n° 63, 2003.

Richet D., « Discriminations sur le marché du travail : la Lorraine bonne élève, mais peut mieux faire », *INSEE. Économie Lorraine*, n° 297, décembre 2012.

Ripoll F., Tissot S., « La dimension spatiale des ressources sociales », *Regards sociologiques*, n° 40, 2010.

Santelli E., « Partir à Londres… pour favoriser l'insertion professionnelle en France », *Revue internationale Enfances, familles, générations,* n° 19, 2013, p. 64-84.

Solard J., Coppoletta R., « La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? », *Économie et statistique,* n° 469-470, juillet 2014.

Soldano C., Filâtre D., « Les inégalités territoriales d'éducation supérieure et de recherche », *in* Laurent E. (dir.), *Vers l'égalité des territoires. Dynamiques, mesures, politiques,* La Documentation française, Paris, 2013.

Trancart D., « Quel impact des ségrégations socio-spatiales sur la réussite scolaire au collège ? », *Formation Emploi*, n° 120, octobre-décembre 2012, p. 35-55.

Vourc'h R., Herrero S., « Journée Défense et citoyenneté 2013 : un jeune Français sur dix en difficulté dans l'utilisation des mathématiques de la vie quotidienne », *Note d'information de la DEPP*, n° 13, avril 2014.

Deuxième partie

REGARDS PLURIDISCIPLINAIRES

Axe 1
Socialisation, territoires et trajectoires

Introduction
Régis Cortesero

Le temps libre des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux. Pratiques de loisirs et mobilités
Olivier David

Ancrage et mobilité des adolescents de ZUS : enjeux des déplacements en dehors du quartier
Nicolas Oppenchaim

Sociabilités numériques des jeunes et mobilités : un ascenseur social en trompe-l'œil ?
Sophie Jéhel

+ DONNÉES STATISTIQUES COMMENTÉES
– **Effets de quartiers,** *Régis Cortesero*
– **Numérique et disparités,** *Gérard Marquié*
– **Mobilités internationales,** *Joaquim Timoteo*

Introduction

Régis Cortesero, chargé d'études et de recherche, INJEP

Le territoire est une catégorie ambiguë dans l'analyse des trajectoires et des mobilités sociales. Car, s'il constitue un cadre contraignant qui pèse sur les destins sociaux, il est lui-même le produit d'inégalités qui lui sont antérieures.

L'influence du territoire sur les destins sociaux

Le lieu où l'on vit et grandit affecte les chances de chacun.

Tout d'abord, les opportunités de vie sont inégalement réparties selon les territoires, et la première inégalité associée au lieu est celle de l'*accessibilité*. Dans le domaine des loisirs, Olivier David montre, dans sa contribution, combien les territoires sont inégalement pourvus en équipements et offrent aux jeunes des possibilités d'expériences ludiques et éducatives inégales, sauf à assumer le surcoût d'une mobilité, ce à quoi les différentes catégories sociales sont inégalement préparées. De nombreux travaux conduisent aux mêmes constats dans le domaine de l'emploi ou encore dans celui de l'éducation, où les inégalités d'accès sont redoublées par des inégalités de la *qualité* de l'offre éducative. Ces inégalités d'opportunité sont encore renforcées par l'absence de mixité sociale qui prive les résidents des flux d'informations et de la possibilité d'être recommandés sur le marché du travail par des membres de milieux sociaux plus favorisés et mieux informés.

L'espace proche est également un espace de socialisation, où les jeunes puisent des modèles et des normes à partir desquels ils forgent leurs aspirations et leurs projets de vie (Authier, 2007). Les études sur les « effets de quartiers » mettent l'accent sur la prégnance de modèles de comportement éloignés des standards dominants, et décrivent une « contagion » de ces modèles par les groupes de pairs (Bacqué, Fol, 2007). Nombre d'études établissent, par exemple, un lien statistiquement significatif, et indépendant d'autres variables, entre les performances scolaires des enfants d'un côté et la composition sociale du voisinage résidentiel, de l'établissement ou de la classe, de l'autre (Brodaty, 2010).

Enfin, les quartiers et les secteurs les plus défavorisés sont aussi fortement stigmatisés et la « réputation » du lieu pèse sur les chances de mobilité et d'accès aux opportunités de la ville par des discriminations qu'elle suscite. Un même currriculum vitae (CV) est ainsi plus souvent rejeté lorsqu'il provient d'un quartier, ou même d'un département, réputé défavorisé (Bunel *et al.*, 2013).

Le territoire peut donc constituer un handicap dans les trajectoires de mobilité des jeunes.

De quoi le territoire est-il le nom ?

Le territoire n'est cependant pas seulement un cadre objectif influençant les conduites « de l'extérieur ». Il est également le produit des pratiques de ceux qui lui donnent forme (médias, action publique, marché foncier, etc.) autant que de ses habitants, qui s'y adaptent et agissent sur lui en retour. À partir de ce constat, plusieurs lignes de critiques ont ainsi été adressées à la thèse des effets de lieux.

La première est que cette thèse semble ignorer les usages et les formes d'adaptation des habitants des espaces défavorisés ou stigmatisés. Nicolas Oppenchaim rappelle ainsi, dans sa contribution, que les jeunes des quartiers populaires ne forment pas un groupe monolithique, mais surtout que ses différentes fractions se distinguent par leurs pratiques de mobilité. Ce simple constat relativise fortement l'image d'effets de territoire qui pèseraient uniformément, tout simplement parce que les jeunes ont des usages contrastés de l'espace résidentiel : pour certains, c'est l'espace exclusif de leur vie et de leurs sociabilités, pendant que d'autres ne font qu'y dormir… Plus encore, mobilité et attachement entretiennent des relations complexes et à double sens : certains, par leur mobilité, « échappent » à un territoire avec lequel ils se sentent d'emblée en décalage en raison de leur éducation et de leur milieu social, mais d'autres, plus en phase avec la culture de la rue, sont transformés par leurs pratiques de mobilité. De même, cette sorte de « troisième dimension » du territoire que constitue l'univers numérique n'est pas par elle-même « émancipatrice » des pesanteurs du « local » tant les dispositions à la fermeture ou à l'ouverture, à la sociabilité localisée et à l'exploration d'autres horizons s'y trouvent retraduites (Oppenchaim, 2011). En outre, c'est l'une des raisons pour lesquelles Sophie Jehel constate, dans sa contribution, que

le numérique ne constitue pas en lui-même un levier d'ascension et de mobilité sociales chez les jeunes.

Dans le fil de cette argumentation, les dimensions positives des sociabilités locales et communautaires ont souvent été opposées à l'image misérabiliste d'un « milieu » rendu délétère par la simple concentration de la pauvreté. Les quartiers populaires, comme les zones rurales paupérisées, sont *aussi* des espaces de solidarité où prennent forme des réseaux d'entraide et où circulent des opportunités. La stigmatisation de certains lieux masque, à l'observateur extérieur, la façon dont ses habitants peuvent renverser cette image, au point de faire de leur appartenance au territoire une source de fierté. Ainsi de ces jeunes qui bâtissent des expressions culturelles originales référées à une identité résidentielle au travers du mouvement hip-hop, qui scelle des sociabilités et des solidarités fondées sur le sentiment d'appartenance au « monde » élargi des cités (Bacqué, Sintomer, 2001).

Plus fondamentalement, les travaux sur les « effets de lieux » éludent les dynamiques sociales produisant des territoires ségrégués et paupérisés. Or, la ségrégation est une conséquence des inégalités sociales, non leur cause (Bacqué, Lévy, 2009). Le poids de la « culture de pauvreté » est souvent surestimé par ces travaux, de même que les bénéfices de l'entre-soi populaire, alors que les résultats des politiques de mixité s'avèrent souvent limités, voire contraires aux effets attendus, lorsque la coprésence exacerbe la visibilité des écarts sociaux et leur cruauté (Bacqué, Lévy, 2009). Certains rapports publics (Sueur, 1998 ; Cour des comptes, 2002) ont ainsi mis en garde contre la dérive possible de politiques de la ville qui, par leurs pratiques de zonage, produisent la stigmatisation territoriale dont elles cherchent ensuite à traiter les conséquences.

Globalement, ces critiques conduisent à souligner la dimension idéologique de ce raisonnement étroitement « spatial » et des politiques qu'il inspire (Slater, 2013) : les causes (la pauvreté, les inégalités) deviennent des « conséquences », et les victimes deviennent « coupables » de leur malheur puisque c'est l'influence néfaste que les jeunes des milieux paupérisés auraient les uns sur les autres qui « expliquerait » leur échec scolaire ou leurs conduites déviantes. Autrement dit, si les effets de lieu existent bel et bien, la lutte contre les inégalités territoriales ne saurait être « que » territoriale, sauf à valider les inégalités, beaucoup plus profondes, qui ne doivent rien au territoire mais qui, pourtant, lui donnent forme.

BIBLIOGRAPHIE

Authier J.-Y., « La question des "effets de quartier" en France. Variations contextuelles et processus de socialisation », *in* Authier J.-Y., Bacqué M.-H., Guérin-Pace F. (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, coll. « Recherches », Paris, 2007.

Bacqué M.-H., Fol S., « Effets de quartier. Enjeux scientifiques et politiques de l'importation d'une controverse », *in* Authier J.-Y., Bacqué M.-H., Guérin-Pace F. (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, coll. « Recherches », Paris, 2007.

Bacqué M.-H., Lévy J.-P., « Ségrégation », *in* Stébé J.-M., Marchal H. (dir.), *Traité sur la ville*, Presses universitaires de France, Paris, 2009.

Bacqué M.-H., Sintomer Y., « Affiliations et désaffiliations en banlieue. Réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers », *Revue française de sociologie*, n° 2, vol. XLII, 2001, p. 217-249.

Brodaty T., « Les effets de pairs dans l'éducation. Une revue de littérature », Revue d'économie politique, vol. CXX, 2010/5, p. 739-757.

Bunel M., Ene E., L'Horty Y., Petit P., *Effets de quartier, discrimination territoriale et accès à l'emploi. Les résultats d'un testing*, CIV, coll. « Les documents de l'ONZUS », Paris, 2013.

Cour des comptes, « La politique de la ville. Rapport au président de la République suivi des réponses des administrations et des organismes intéressés », *Journaux officiels*, février 2002.

Oppenchaim, « Les pratiques de sociabilité urbaine et sur l'Internet des adolescents de zones urbaines sensibles franciliennes », *Flux*, n° 83, 2011/1, p. 39-50.

Slater T., « Your Life Chances Affect Where You Live : A Critique of the "Cottage Industry" of Neighbourhood Effects Research », *International Journal of Urban and Regional Research*, n° 2, vol. XXXVII, mars 2013, p. 367-387.

Sueur J.-P., *Demain, la ville. Tome 1. Rapport présenté au ministre de l'Emploi et de la Solidarité*, La Documentation française, Paris, 1998.

Le temps libre des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux

Pratiques de loisirs et mobilités

Olivier David, professeur de géographie, université Rennes 2, UMR CNRS 6590 « Espaces et sociétés »

Introduction

Les conditions d'accès aux activités et aux services socio-éducatifs dans le cadre du temps libre ne sont pas les mêmes pour tous les jeunes, notamment en raison de leur lieu de résidence, de leurs caractéristiques individuelles et de leur environnement social et culturel. Plusieurs études récentes (David, 2010) révèlent en effet des disparités importantes de prise en charge, voire des inégalités, dans l'accès aux ressources éducatives. Pourtant, l'accompagnement des jeunes en dehors du temps scolaire constitue un réel enjeu de développement social. Le temps libre, propice à la découverte et à l'apprentissage, participe pleinement au développement de l'individu, en lui permettant d'acquérir les ressources et les compétences nécessaires à son insertion sociale ultérieure. C'est donc par essence un temps éducatif, au même titre que le temps scolaire, que le temps familial, que le temps passé avec ses pairs, etc.

En s'intéressant aux pratiques de loisirs des jeunes, cet article montre que les possibilités d'accéder aux services et activités dans le cadre du temps libre dépendent étroitement du lieu de résidence. En effet, les contextes territoriaux affectent inévitablement les conditions du développement individuel, les modalités de socialisation et les processus d'autonomisation des jeunes. Le lieu de résidence et, plus largement, l'ensemble des territoires occupés par les jeunes participent à la différenciation des pratiques dans le cadre du temps libre, montrant ainsi que tous les individus ne sont pas en situation d'égalité face à leur parcours éducatif. Cette réflexion souhaite donc répondre à plusieurs questionnements complémentaires. Il s'agit non seulement d'appréhender quels sont les effets du contexte territorial sur les pratiques de loisirs des jeunes dans le cadre de leur

temps libre, mais aussi de montrer comment les opportunités et les ressources offertes à ces publics permettent ou non de répondre à leurs besoins éducatifs, sociaux et culturels.

Il convient néanmoins d'apporter quelques précisions sémantiques pour définir les contours de cet article. Le temps libre est ici considéré comme un espace temporel sans contraintes, en dehors du temps scolaire et professionnel, mais aussi du temps physiologique consacré au repos et à l'hygiène corporelle (Viard, 2005). En ce qui concerne les jeunes, cette première acception nous situe donc clairement dans cet espace-temps intermédiaire, compris entre des temps obligatoires (travail, école, formation, etc.) et le temps familial. La définition des contextes territoriaux renvoie à la dimension physique et matérielle des espaces, et plus précisément à la configuration de l'offre de services et d'activités à destination des jeunes dans le cadre de leur temps libre. La diversité des lieux de résidence, l'hétérogénéité des configurations territoriales ont des effets réels sur les pratiques sociales des jeunes. Pour le démontrer, nous travaillerons sur la comparaison de plusieurs types d'espaces en mobilisant des catégories spatiales classiques (urbain, périurbain, rural) telles que définies par l'INSEE. Enfin, la jeunesse ne constituant pas un groupe social homogène, la diversité des statuts et l'hétérogénéité des parcours individuels invitent à la plus grande prudence dans l'analyse des pratiques et des comportements des jeunes. Cette réflexion s'intéresse plus précisément aux jeunes âgés de 12 à 25 ans, résidant toujours au sein du foyer familial, et n'aborde que les activités de loisirs pratiquées dans le cadre du temps libre.

Ce propos s'articule en trois parties complémentaires. La première, plus théorique, revient sur la construction du rapport au territoire des jeunes, à travers les lieux qu'ils fréquentent mais aussi les mobilités qui les caractérisent. La deuxième s'intéresse davantage aux pratiques de loisirs des jeunes dans le cadre de leur temps libre et à leur inscription spatiale. La troisième porte plus spécifiquement sur la diversité des contextes territoriaux et les inégalités qu'elle génère.

Le rapport au territoire des jeunes

Les pratiques sociales des jeunes s'inscrivent obligatoirement dans l'espace en tant que support et cadre de l'action des individus et des groupes sociaux. Appréhender la dimension spatiale des pratiques de loisirs revient donc à s'intéresser à la manière dont les individus pratiquent les lieux, autrement dit à « l'habiter » (Stock, 2004). Cela contribue à la

définition des territorialités quotidiennes des jeunes, mais aussi à celles de leurs parents et de leurs pairs. Celles-ci s'articulent subtilement avec les temporalités individuelles et collectives de chacun des membres de la cellule familiale, des réseaux sociaux auxquels appartiennent les jeunes. Le tout forme un système complexe, caractérisé par des fréquentations de lieux spécifiques, des déplacements et des actes spatialisés qui font territoire, révélant des formes d'appropriation et d'usage de l'espace inscrites dans les pratiques sociales des jeunes.

DES TERRITORIALITÉS COMPLEXES

Les territoires vécus par les individus sont différenciés et dépendent simultanément des activités, des usages des lieux et des déplacements qui les accompagnent. Aujourd'hui, du fait de la multiplicité des appartenances sociales et spatiales, les espaces fréquentés par les jeunes sont structurés autour de polarités différentes, parmi lesquelles on retrouve le domicile, l'établissement scolaire, mais aussi les espaces de loisirs, les lieux de rencontre avec les pairs, les lieux de sociabilité. L'espace constitue un foyer des expériences de socialisation dont les caractéristiques diffèrent selon les milieux sociaux d'appartenance et les lieux de vie des jeunes. « Les jeunesses possèdent des lieux spécifiques même lorsqu'ils sont partagés avec d'autres générations, et y déploient des liens aux durées et intensités variables. » (Larqué, Paquot, 2010)

Toutes les échelles sont concernées, de la chambre au lotissement, de la classe au club sportif, du quartier à la ville… Le rapport au territoire n'en est que plus complexe. Les contours et la consistance de ces territoires sont très malléables, variables d'un individu à l'autre et d'un groupe social à l'autre, en fonction de ses pratiques, de ses comportements, de son degré de mobilité, de multiples paramètres inhérents à la complexité et à la diversité des activités humaines.

DES DIFFÉRENCES SELON L'ÂGE ET LE LIEU DE RÉSIDENCE

Des travaux de recherche réalisés sur les modes d'habiter des espaces périurbains (Cailly, Dodier, 2007) éclairent particulièrement bien l'existence de ces territorialités multiples, où l'âge des jeunes constitue une variable explicative importante. Les enfants, notamment les plus jeunes, présentent le plus souvent une territorialité locale, directement influencée par les lieux fréquentés au quotidien que sont l'école et les activités de loisirs, généralement localisés à proximité du lieu de résidence. Ce rapport au territoire est entretenu par des sociabilités situées dans un

rayon proche. Les pratiques spatiales sont logiquement très encadrées par les parents, notamment pour tout ce qui concerne la mobilité. Les adolescents voient en revanche leur territorialité quotidienne évoluer, notamment avec l'entrée au collège et le passage au lycée ensuite, qui contribuent à l'élargissement des pratiques spatiales. En milieu périurbain et rural, cela peut se traduire par une réorientation vers la ville, mais plus globalement, cela se concrétise par l'émergence de nouvelles sociabilités. L'espace des loisirs et des pratiques sociales s'élargit et progressivement se construit une nouvelle identité spatiale, d'autant que « les adolescents expriment une forte aspiration à pouvoir explorer d'autres territoires que l'espace domestique » (Heurgon, Macher, 2012). La gestion de ces nouvelles territorialités et des pratiques que cette nouvelle identité engendre peut être source de tensions, voire de conflits dans la famille, dans la gestion de la mobilité et l'apprentissage de l'autonomie. Les jeunes adultes voient encore le champ des possibles s'agrandir, pour peu qu'ils aient accès à des moyens de mobilité facilitant leur autonomisation. Au moment où ils cherchent leur indépendance, où ils doivent simultanément faire des choix concernant leur lieu de vie, leur vie familiale et professionnelle, l'apprentissage de la mobilité influence le développement des sociabilités et le rapport au territoire.

L'attachement des jeunes au groupe de pairs peut également générer des pratiques spatiales spécifiques lorsque les mobilités sont contraintes, symbolisées par des formes de regroupements et de marquages sur l'espace public, visibles ou invisibles (abribus, espaces couverts, tags…) ou par des comportements individuels et collectifs spécifiques. Dans certains cas, l'appropriation symbolique de lieux ou de portions d'espace par des groupes de jeunes peut conduire à des formes d'affrontements et de conflits, à des stratégies d'évitement et de contournement de certains espaces qui construisent des territorialités différenciées en fonction des groupes d'appartenance. L'âge, le genre mais aussi le territoire de résidence en sont des éléments de compréhension clés.

LE RÔLE DES MOBILITÉS

Cette réflexion montre aussi qu'en élargissant leur emprise territoriale par la mobilité, les jeunes vont simultanément nouer de nouvelles sociabilités, fréquenter, pratiquer et s'approprier de nouveaux espaces, élargir leur périmètre d'action. La mobilité apparaît donc comme un élément important de la construction identitaire, dans la mesure où elle devient l'un des vecteurs qui va permettre aux individus de se socialiser et de

s'intégrer à la société. Cela induit également que les solutions pour faciliter la mobilité des jeunes ne doivent pas uniquement être liées aux transports et aux conditions matérielles relatives aux déplacements, mais qu'elles doivent aussi porter sur les capacités à s'approprier la mobilité comme compétence et potentialité.

Sur cette question, plusieurs travaux récents révèlent une vraie diversité de situation des jeunes ainsi que des formes de mobilité plurielles. En s'intéressant aux jeunes ruraux, Mélanie Gambino montre comment l'apprentissage de la mobilité influence la sociabilité des jeunes, leur rapport au territoire et leur parcours de vie en matière d'insertion sociale et professionnelle (Gambino, 2010). La distance est une contrainte d'autant plus importante à dépasser que les jeunes fréquentent quotidiennement une diversité de lieux et d'espaces. La capacité à être mobile devient donc une exigence pour garantir une expérience plurielle des territoires. La mobilité peut être complètement subie, tant l'accès aux ressources et la connaissance de l'environnement sont difficiles et les contraintes de déplacement lourdes, ou alors parfaitement intégrée dans les stratégies de vie des jeunes et la construction de leur parcours. Les contraintes de mobilité peuvent ainsi renforcer certaines précarités et inégalités entre les individus.

Par leurs actions, leurs expériences et leurs pratiques, les jeunes agissent sur l'espace. Ils prennent des initiatives individuelles et collectives, ils déploient des projets, ils développent des sociabilités qui participent directement à la construction de leur personnalité, à l'acquisition de compétences sociales, qui concourent à leur responsabilisation et à leur autonomisation, et qui s'inscrivent matériellement et symboliquement dans l'espace. La seconde partie de cette réflexion poursuit la démonstration en se recentrant sur les pratiques de loisirs des jeunes dans le cadre de leur temps libre.

Les pratiques de loisirs des jeunes dans le cadre de leur temps libre

Les pratiques de loisirs des jeunes révèlent d'importantes disparités dans l'accès aux activités et services socio-éducatifs. Plusieurs facteurs déterminants sont fréquemment évoqués pour les expliquer et les comprendre, au rang desquels se retrouvent l'âge, le genre, le niveau scolaire, le niveau de revenus des ménages, le degré d'insertion ou la nature de l'activité professionnelle des parents, le lieu de résidence… Si tous ces éléments participent plus ou moins directement à la différenciation des

pratiques, certains sont néanmoins plus importants que d'autres. L'âge, le genre et le lieu de résidence semblent constituer les facteurs les plus discriminants. Leur influence est assez forte sur la nature et la structure des pratiques des jeunes dans le cadre de leur temps libre.

DIFFÉRENCES DE PRATIQUES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE

Si le lieu de résidence ne change en rien l'intérêt commun pour les activités de loisirs dans les domaines culturel et sportif, pour les pratiques de socialisation entre pairs (Amsellem-Mainguy, Timoteo, 2012, p. 50-51), constituant en quelque sorte le ciment des cultures adolescentes et juvéniles, la structure des pratiques de loisirs est différente selon le territoire de résidence du jeune. Ainsi, vivre dans une agglomération, chef-lieu de département, ou dans une petite commune rurale ne procure pas aux individus les mêmes conditions d'accessibilité aux services quotidiens.

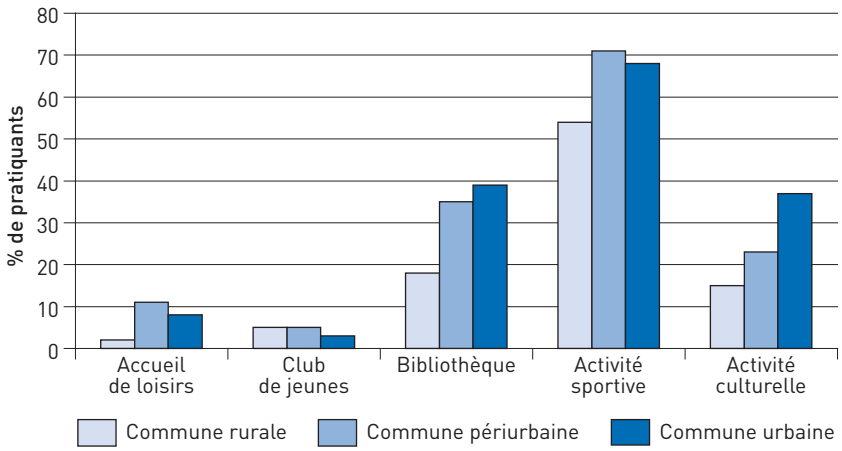
ENQUÊTER POUR DÉCRYPTER LES PRATIQUES DE LOISIRS DES JEUNES

La compréhension des pratiques de loisirs des jeunes dans le cadre de leur temps libre a nécessité la mise en place d'une enquête sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine, qui s'est intéressée aux enfants et aux jeunes (1 300 individus), dans leur environnement familial (500 familles), pour décrire très précisément l'ensemble des services mobilisés et des activités fréquentées dans le cadre du temps libre (hors temps scolaire, au sein ou en dehors du cadre familial, organisés ou non), c'est-à-dire aussi bien les accueils de loisirs, les activités sportives et culturelles réalisées auprès d'associations ou de clubs, les écoles de musique, les activités ludiques et informelles, les sorties entre amis, les discussions sur Internet…

L'enquête avait pour objectif de confronter la nature et la structure des pratiques de loisirs en fonction du lieu de résidence des jeunes. La constitution d'un échantillon aléatoire rigoureux s'appuyant sur une base de sondage exhaustive des familles étant impossible à l'échelle d'un département comme celui de l'Ille-et-Vilaine, nous avons travaillé à partir d'un échantillon spatial, en respectant la méthode des quotas, définis en fonction de caractéristiques simples (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle [CSP] …) et fidèles à la structure de la population départementale. La fiabilité de l'enquête impliquait une sélection de communes représentatives de la diversité des espaces urbains, périurbains et ruraux, en s'appuyant sur la nomenclature proposée par l'INSEE (zonage en aires urbaines)*.

* Pour plus de détails sur cette nomenclature et la qualification des communes, voir David, 2014.

Graphique 1. Des degrés de pratiques différenciés selon le lieu de résidence



Source : enquête réalisée par O. David en 2010 auprès de 1 300 jeunes résidant en Ille-et-Vilaine.

Note : Le % de pratiquants correspond au ratio entre le nombre de jeunes déclarant pratiquer l'activité et le nombre total d'enquêtés (1 300).

Lecture : 71 % des jeunes enquêtés résidant dans une commune périurbaine pratiquent une activité sportive, contre 68 % des jeunes urbains et 54 % des jeunes ruraux.

Le niveau de pratique global, tous types d'activités et de services confondus, est le plus élevé en ville, puis dans les communes périurbaines et enfin dans les espaces ruraux (voir graphique 1). L'analyse plus précise par nature d'activité ne fait que renforcer ce constat général, avec toutefois une plus grande difficulté d'appréciation entre communes urbaines et périurbaines. À plusieurs reprises en effet, les taux de pratiquants en milieu périurbain devancent ceux des citadins. La configuration de l'offre d'activités et de services semble une variable d'explication de telles inégalités.

Les activités déclarées par les jeunes enquêtés permettent de repérer d'autres formes de distinction entre les pratiques des jeunes urbains et périurbains et celles de leurs homologues ruraux. Le nombre d'activités différentes déclarées est beaucoup plus élevé en ville et dans les couronnes périurbaines qu'en milieu rural. Cela s'explique par une plus grande diversité de l'offre citadine, et par conséquent un choix beaucoup plus ouvert pour les jeunes. *A contrario*, la palette d'activités disponibles dans les campagnes est nettement plus réduite. Le nombre d'activités déclarées y est beaucoup plus limité, même si leur nature ne diffère pas sensiblement de celle des citadins. Les pratiques sportives apparaissent ainsi

très différenciées, à l'avantage des communes urbaines et périurbaines qui présentent simultanément des taux de pratiquants plus élevés, mais surtout une diversité plus large des sports déclarés. Le plus grand choix d'activités permet de se reporter vers d'autres spécialités sportives. Le milieu urbain est aussi celui où les pratiques culturelles sont plus développées et où les dépenses engagées par les familles sont les plus élevées.

L'enquête s'est également intéressée à des activités plus informelles (télévision, visionnage de films ou de DVD, jeux vidéo, informatique, activités de plein air, lecture et écoute de la musique), car elles occupent une place très importante dans la construction des parcours des jeunes (Octobre *et al.*, 2010). La télévision reste très largement majoritaire, aussi bien au niveau de la proportion de jeunes concernés (plus de 85 % de répondants) que par le temps qui y est consacré. En milieu rural, la durée moyenne hebdomadaire déclarée est même supérieure à celle des citadins et des périurbains. En ce qui concerne les pratiques numériques, l'écoute de la musique et la lecture, les taux de pratiquants sont plus importants en ville qu'ils ne le sont en milieux périurbain et rural. Si certaines activités sont moins répandues en campagne qu'en ville, elles mobilisent quand même les jeunes sur des temps plutôt longs. Il est possible de relier ce constat au moindre recours des jeunes ruraux aux activités encadrées, notamment sportives et culturelles. Lorsque l'offre d'activités et de services fait défaut, les solutions ludiques et informelles prennent le relais dans le quotidien des jeunes.

LIEUX DE PRATIQUE ET MOBILITÉS

Concernant les lieux de pratique, 75 % des jeunes enquêtés désignent une activité ou un service sur leur commune de résidence. Ce résultat traduit une relative proximité des services mobilisés dans le cadre du temps libre. Toutefois, les lieux de pratique de loisirs diffèrent selon le genre. Ainsi, les filles se rendent plus fréquemment en dehors de leur commune de résidence. La nature des activités choisies semble l'expliquer. En ce qui concerne les activités sportives et culturelles, la pratique des filles est davantage diversifiée que celle des garçons, nécessitant le recours à des services qui ne sont pas toujours accessibles sur la commune de résidence. L'exemple du sport illustre concrètement cette réalité. Le football, majoritairement choisi par les garçons, nécessite assez rarement l'inscription dans un club extérieur à la commune, sauf pour des motifs liés à la recherche d'un environnement de qualité dans le cadre de la pratique de haut niveau. En revanche, le choix de l'équitation,

nettement plus élevé chez les filles, est inévitablement déterminé par les lieux d'activités, beaucoup moins répandus que les clubs de football. La fréquentation d'équipements hors commune de résidence est dans ce cas souvent incontournable.

Toutefois, si la nature des activités choisies définit fortement les lieux de pratique, la configuration de l'offre locale est également déterminante dans les choix d'activités et de services. Les résultats de l'enquête soulignent en effet que les jeunes vivant dans les communes périurbaines sont les plus fréquemment amenés à pratiquer une activité en dehors de leur commune de résidence. Ces différences sont évidemment liées à l'offre de services, beaucoup plus riche et diversifiée dans les villes-centres des agglomérations qu'elle ne l'est dans les autres communes. Il faut cependant bien distinguer les pratiques périurbaines des pratiques rurales. Dans le premier cas, les jeunes n'hésitent pas à choisir un club sportif ou une activité dans les communes voisines, si la qualité et la nature des prestations fournies sont différentes. Il ne faut donc pas penser l'offre à l'échelle de la seule commune de résidence, mais dans un espace beaucoup plus vaste, plus proche du bassin de vie des familles périurbaines. En milieu rural, où l'offre d'activités et de services est beaucoup moins riche et diversifiée, les populations sont donc contraintes à choisir localement, d'autant plus que les communes voisines (ou dans un périmètre restreint) n'apportent pas davantage de choix. Enfin, les jeunes citadins sont beaucoup moins tentés d'avoir recours à une activité extérieure, car l'offre locale permet de répondre à une bonne partie des besoins exprimés, sauf en cas d'activité très spécialisée.

Toutes ces données confortent le rôle des contextes territoriaux sur la nature des pratiques de loisirs dans le cadre du temps libre. Les conditions d'accessibilité aux ressources éducatives sont différentes d'une commune à l'autre. Les espaces urbains apparaissent comme les plus avantagés, car l'offre de services et d'activités y est beaucoup plus large et diversifiée. En revanche, dans les espaces périurbains et ruraux, les contraintes sont beaucoup plus lourdes pour les jeunes et nécessitent le recours à des services extérieurs à la commune de résidence. Les mobilités engendrées y sont également plus importantes.

Une réelle diversité des contextes territoriaux

Les apports des deux premières parties de cette réflexion montrent que les parcours des jeunes ne peuvent être appréhendés sans prendre en compte la qualité de leur environnement éducatif. La notion d'« environnement » est alors entendue dans un sens très large, englobant à la fois les éléments naturels, bâtis et matériels du cadre de vie, les caractéristiques du voisinage, mais aussi l'ensemble des relations que les jeunes y déploient, et les interactions entre tous ces éléments. Les individus agissent en fonction des rapports qu'ils construisent avec autrui, des services et des ressources qu'ils trouvent dans leur espace de vie, tout cela étant lié aux perceptions individuelles et collectives de la qualité même de ces ressources. Ces moyens dépendent directement des opportunités offertes par l'environnement territorial, *a fortiori* dans le champ des loisirs, mais aussi des capacités des individus à les mobiliser.

DES RESSOURCES INÉGALES D'UN TERRITOIRE À L'AUTRE

L'analyse des ressources territoriales (Gumuchian, Pecqueur, 2007) suppose désormais de s'intéresser plus précisément à la configuration de l'offre d'activités et de services socio-éducatifs dans les territoires de vie des jeunes, pour mieux apprécier la diversité des contextes dans lesquels ils évoluent. L'inventaire des différents services et équipements destinés à la jeunesse a permis de mesurer d'importantes disparités géographiques dans la configuration de l'offre de services.

Si cette mesure ne suffit pas à analyser les disparités spatiales, car les pratiques des jeunes montrent également des formes de contournement des services proposés et des possibilités de mobilité pour accéder aux activités de leur choix, elle révèle néanmoins des inégalités d'équipements importantes d'une commune à l'autre. La carte de synthèse (voir carte 1, p. 129), construite à partir d'un panel de plusieurs équipements et services destinés aux jeunes en Ille-et-Vilaine, met en exergue les disparités de ressources d'une commune à l'autre. Les principaux pôles urbains (Rennes, Vitré, Fougères, Redon) offrent l'ensemble des services recensés. Les couronnes périurbaines des villes du département sont globalement bien équipées. Autour de Rennes, le degré d'équipement diminue progressivement avec l'éloignement au centre-ville. Les communes constituant la communauté d'agglomération affichent les valeurs les plus élevées, et les différentes couronnes périurbaines montrent un moindre équipement, dépourvues des services caractéristiques des

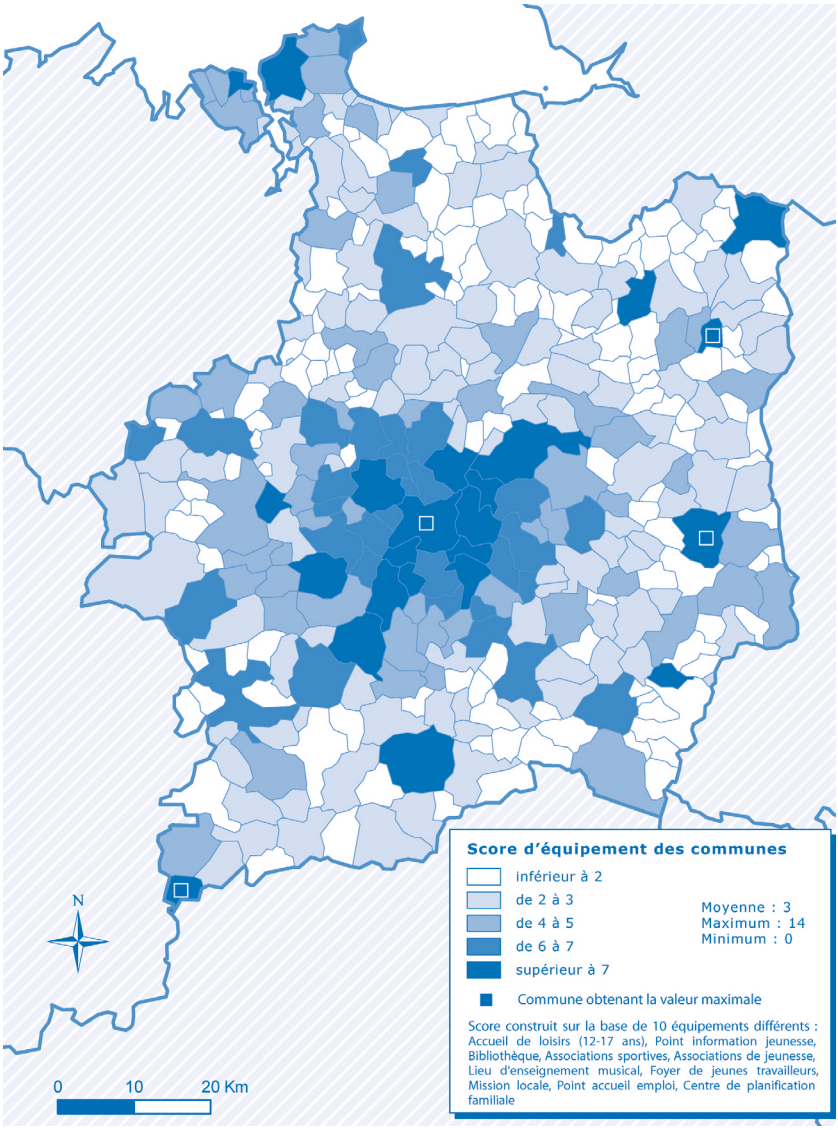
espaces centraux. Les marges rurales sont de loin les moins bien dotées en services et équipements, à l'exception de quelques pôles ruraux qui constituent localement de véritables centres secondaires de services proposés à la jeunesse. Cette lecture des disparités spatiales confirme bien que les contextes territoriaux n'offrent absolument pas les mêmes opportunités aux jeunes. Elle explique en partie les différenciations de pratiques évoquées dans la partie précédente. Cette réalité constitue donc une dimension explicative des inégalités éducatives dans le cadre des loisirs et du temps libre, sans oublier que les jeunes sont d'autant plus « en situation d'injustice face à l'espace qu'aux inégalités d'offre et de disponibilité en ressources s'ajoutent des inégalités de capacités à mobiliser ces ressources » (Séchet *et al.,* 2013).

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF DES JEUNES

La qualité éducative du temps libre dépend donc d'une multitude de paramètres qui mêlent à la fois les caractéristiques propres à l'individu et à sa famille, ainsi que son mode de vie et le milieu dans lequel il évolue (voir schéma 1, p. 130). Les caractéristiques inhérentes aux espaces de vie sont importantes. Des avantages comme des désavantages peuvent s'y cumuler, ce qui conditionne en partie la nature des pratiques de loisirs des jeunes dans le cadre de leur temps libre, et ce qui engendre des inégalités dans la qualité des parcours éducatifs. Néanmoins il convient de rappeler également que ces mêmes espaces de vie ne sont pas socialement neutres. Les structures démographiques, socioprofessionnelles, culturelles qui les caractérisent interfèrent également sur les aspirations en matière de loisirs, sur le rapport à la mobilité et sur la structure des pratiques.

Parmi ces paramètres, en premier lieu, une dimension concerne les caractéristiques personnelles de l'individu, qu'elles soient relatives à l'âge et au sexe, au système de valeurs, à l'horizon temporel ou à la densité des réseaux sociaux. La perception des opportunités et ressources est concrètement liée à ce premier niveau de contraintes. En deuxième lieu, l'individu ne peut être complètement isolé des caractéristiques de son milieu familial. La configuration familiale, notamment les formes de conjugalité et les relations entre conjoints ainsi que la taille de la fratrie, mais aussi les styles éducatifs portés par les parents, sont des éléments qui conditionnent concrètement les pratiques de loisirs des jeunes. Les modes de vie constituent une troisième variable majeure.

Carte 1. Niveau communal d'équipements et de services destinés à la jeunesse en Ille-et-Vilaine

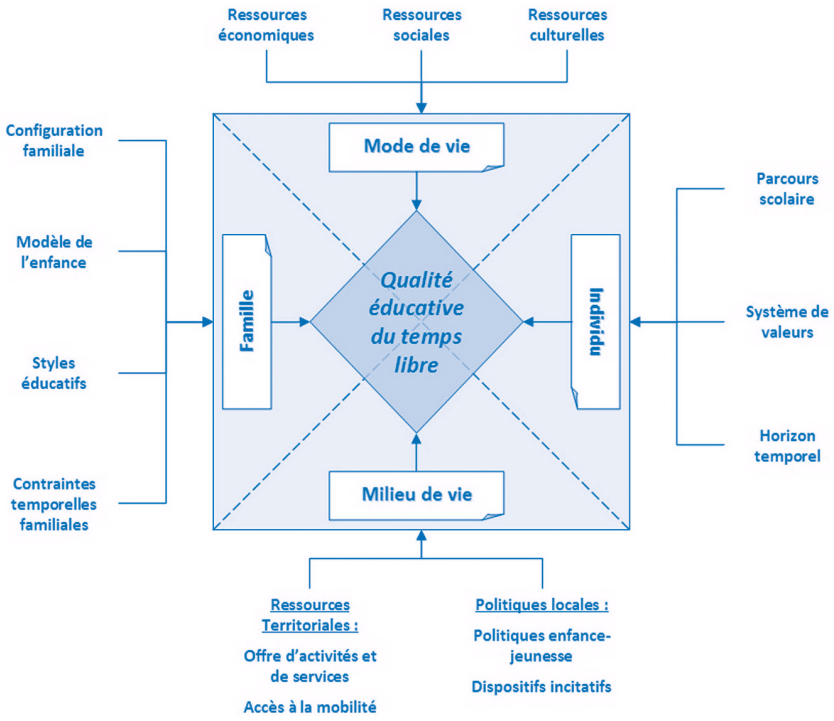


Source : Direction départementale de la jeunesse et des sports, conseil général d'Ille-et-Vilaine, Centre régional d'information jeunesse (CRIJ), 2010.

Lecture : le niveau d'équipements et de services accessibles aux jeunes varie de 0 à 14 sur les communes d'Ille-et-Vilaine.

Gilles Pronovost (2007) rappelle que le capital social familial, le niveau de vie, les ressources culturelles des parents constituent un environnement plus ou moins favorable : « Il faut donc en rechercher l'influence à tous les niveaux, des valeurs à l'organisation du temps et à la structuration des activités du jeune. » En troisième lieu, il reste à prendre en compte à la fois le contexte institutionnel de l'offre de loisirs, mais aussi les lieux de pratique et leur accessibilité, propres au cadre territorial dans lequel évoluent les jeunes. Celui-ci est déterminé à la fois par les ressources offertes dans les territoires de vie, et notamment la densité d'activités et de services proposés, les conditions de mobilité et d'accessibilité pour y participer, mais aussi par les politiques locales en faveur de la jeunesse (David, 2014), qui expliquent en partie le niveau de réponse apporté aux besoins éducatifs et sociaux locaux.

Schéma 1. Les paramètres de la qualité éducative



Source : O. David (2010, p. 148).

Note de lecture : la qualité éducative du temps libre des jeunes dépend de plusieurs paramètres combinés, liés aux caractéristiques individuelles, familiales, des modes de vie et des milieux de vie.

La compréhension de ce système montre évidemment comment les disparités socio-spatiales, les écarts constatés dans la configuration de l'offre de services et d'activités, et la diversité des contextes territoriaux sont des paramètres qui se combinent pour produire des inégalités dans le cadre du temps libre des jeunes, notamment lorsqu'on s'intéresse à la qualité éducative des ressources mobilisables. L'exemple de l'Ille-et-Vilaine, servant d'appui à notre démonstration, met au jour des disparités dans la configuration de l'offre, qui s'articulent avec les inégalités socio-spatiales, les résultats scolaires, les écarts de revenus des ménages, laissant apparaître des situations territoriales très disparates, qui n'offrent ni les mêmes conditions de vie ni les mêmes ressources éducatives dans le cadre des loisirs et du temps libre.

Conclusion

L'environnement éducatif des jeunes est donc soumis à d'importantes disparités. En effet, les ressources mobilisables pour répondre aux besoins éducatifs, sociaux et culturels de ces classes d'âge sont très différentes selon les lieux de résidence et les territoires pratiqués. Les travaux que nous avons réalisés sur le département d'Ille-et-Vilaine révèlent d'importants effets de lieux, si bien que les ressources éducatives dépendent étroitement du degré d'équipement, des services disponibles, de la diversité des activités proposées, de la densité des interactions sociales et de la nature des politiques locales mises en œuvre dans les territoires de vie des jeunes générations. Ces écarts créent de fait des inégalités et conditionnent les parcours éducatifs.

La notion d'« environnement éducatif » est néanmoins très difficile à appréhender, car elle ne dépend pas uniquement des caractéristiques matérielles et sociales des espaces de vie des populations. Ainsi, la description des pratiques sociales de loisirs dans le cadre du temps libre des jeunes a révélé l'existence de plusieurs niveaux d'analyse, qui traduisent la richesse et la complexité des faits sociaux : celui de l'individu, celui de la famille, celui du contexte territorial, mais aussi celui du contexte social et politique, dimension que nous ne pouvions traiter dans cet article. Seule l'articulation de ces différentes échelles, allant du niveau micro au niveau macro, permet une compréhension fine des pratiques sociales des jeunes dans le domaine du temps libre. La dimension spatiale, bien qu'essentielle dans notre démonstration, n'est donc pas la seule à prendre en compte.

BIBLIOGRAPHIE

Amsellem-Mainguy Y., Timoteo J., *Atlas des jeunes en France. Les 15-30 ans, une génération en marche*, Autrement, Paris, 2012.

Cailly L., Dodier R., « La diversité des modes d'habiter des espaces périurbains dans les villes intermédiaires : différenciations sociales, démographiques et de genre », *Norois*, nº 205, 2007, p. 67-80.

David O., *Le temps libre des enfants et des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux*, habilitation à diriger des recherches de géographie, université de Rennes 2, 2010 (consultable sur http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00574271/fr/)

David O., « Le temps libre des jeunes ruraux : des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs », Territoire en mouvement, *Revue de géographie et d'aménagement* [en ligne], nº 22, mis en ligne le 15 juin 2014, p. 82-97.

Gambino M., « Les mobilités géographiques des jeunes dans les espaces ruraux de faible densité », Centre d'études et de prospective, *Analyse*, nº 22, juin 2010.

Gumuchian H., Pecqueur B. (dir.), *La ressource territoriale*, Economica, coll. « Anthropos », Paris, 2007.

Heurgon E., Macher G., « Quelle place pour les adolescents dans la société d'aujourd'hui ? », *in* Allemand S., Auffroy V., Renaud J., Royoux D. (coord.), *Quand des territoires interpellent les chercheurs*, La librairie des territoires, 2012, p. 102-111.

Larqué L., Paquot T. (dir.), « Jeunesses : lieux et liens », *Urbanisme*, nº 375, novembre-décembre 2010, p. 45-80.

Octobre S., Détrez C., Mercklé P., Berthomier N., *L'enfance des loisirs. Trajectoires communes et parcours individuels de la fin de l'enfance à la grande adolescence*, La Documentation française, Paris, 2010.

Pronovost G., *L'univers du temps libre et des valeurs chez les jeunes*, Presses de l'université du Québec, Québec (Canada), 2007.

Séchet R., David O., Keerle R., « Penser la justice pour penser les politiques territorialisées. Une application à partir des cas du sport et de la petite enfance », *in* Dufaux F., Philifert P. (dir.), *Justice spatiale et politiques territoriales*, Presses universitaires de Paris-Ouest, Nanterre, 2013, p. 65-81.

Stock M., « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », EspaceTemps.net, 2004 (consultable sur http://espacestemps.net/document1138.html).

Viard J., « Temps libérés, inégalités multipliées ? », *Vers l'éducation nouvelle*, nº 519, juillet 2005, p. 32-55.

Ancrage et mobilité des adolescents de ZUS : enjeux des déplacements en dehors du quartier

Nicolas Oppenchaim, maître de conférences en sociologie, université François-Rabelais, Tours, laboratoire Citeres, UMR CNRS 7324

L'action publique à destination des populations défavorisées s'est fortement territorialisée depuis une vingtaine d'années : le quartier s'est imposé comme une catégorie d'action publique dominante (Tissot, 2007). Cette territorialisation de la politique de la ville repose en grande partie sur le présupposé de l'existence d'effets de quartier : la concentration dans certains quartiers de populations d'une même origine ethnique et sociale entraînerait des difficultés supplémentaires pour les habitants, au-delà de leurs propriétés individuelles. En ce qui concerne les adolescents, la ségrégation urbaine aurait une influence néfaste, non seulement sur leur réussite scolaire, mais également sur leur socialisation : l'absence de contacts avec des catégories porteuses d'autres normes sociales que celles en vigueur dans leur quartier conduirait à des façons d'agir spécifiques qui compliqueraient leur future insertion sociale (Wilson, 1994). Réfléchir aux conséquences négatives de la ségrégation sur les façons d'agir des adolescents suppose néanmoins de prendre en compte le rôle socialisant des mobilités à l'adolescence.

En effet, la concentration résidentielle des quartiers ségrégués ne signifie pas mécaniquement un ancrage quotidien exclusif dans le quartier. La mobilité dans la ville participe au processus de socialisation des adolescents et à leur construction identitaire (Watt, 1998), notamment parce qu'elle est le support du passage progressif du monde familier au domaine public urbain (Breviglieri, 2007). Elle permet non pas seulement aux adolescents de s'affranchir de la tutelle de leurs parents, mais surtout d'explorer des espaces publics inconnus situés en dehors du quartier et d'y être confrontés à des citadins, des comportements, des architectures et des équipements urbains dont ils ne sont pas nécessairement familiers. Ces mobilités mettent alors à l'épreuve les façons d'agir qu'ils ont

acquises dans leur quartier, dans leur famille ou dans les institutions, notamment scolaires, qu'ils fréquentent. Elles donnent ainsi lieu à des interactions qui, si elles sont d'une autre nature que celles pratiquées dans ces trois sphères, n'en sont *a priori* pas moins socialisantes[1]. Si la mobilité participe de la socialisation des adolescents, elle est aussi une pratique qui repose sur des habitudes. Prendre les transports en commun, fréquenter les espaces publics urbains, interagir avec des inconnus… ces compétences ne sont pas innées, elles supposent un apprentissage : il existe une socialisation à la mobilité. La manière dont les adolescents se déplacent est ainsi fortement déterminée par leur environnement familial (Kaufman, Widmer, 2005), le(s) contexte(s) résidentiel(s) qu'ils ont expérimenté(s) (Depeau, 2008) et l'usage qu'ils en ont.

Notre objectif est ainsi de mieux comprendre l'articulation entre les pratiques de mobilité dans l'agglomération parisienne des adolescents habitant dans des quartiers ségrégués et leur ancrage résidentiel, c'est-à-dire leurs usages du quartier, leurs pratiques de sociabilité avec les autres habitants et le rôle du quartier dans la construction de leur identité sociale (Authier, 2001). Nous nous appuyons pour cela sur le cas des adolescents de catégories populaires et moyennes âgés de 15 à 18 ans qui habitent dans des zones urbaines sensibles (ZUS) franciliennes ou à proximité de ces quartiers. Les ZUS sont les quartiers ciblés par la politique de la ville française depuis 1996[2]. À partir de matériaux variés (les Enquêtes globales transport de 2002 et 2011, une ethnographie d'un an dans une maison de quartier, des projets menés dans des établissements scolaires comprenant notamment 92 entretiens semi-directifs avec des adolescents de troisième, seconde générale ou professionnelle), nous montrerons dans un premier temps que les pratiques de mobilité des adolescents de ZUS sont influencées par le contexte social et territorial dans lequel ils grandissent, mais aussi par leur type d'ancrage résidentiel. Nous verrons dans un second temps que la mobilité constitue une expérience propre à la socialisation adolescente qui peut remanier progressivement les dispositions héritées de la vie dans un quartier ségrégué et modifier l'ancrage résidentiel. Cependant, dans cette expérience de la mobilité, la confrontation avec des citadins d'un autre milieu social et résidentiel est vécue comme trop éprouvante par certains adolescents, et entraîne parfois un repli sur le quartier de résidence.

1. La fréquentation d'espaces d'interactions sociales sur Internet (réseaux sociaux, blogs, etc.) met également à l'épreuve les façons d'agir et les représentations habituelles des adolescents, car ils y sont confrontés à des utilisateurs d'autres milieux sociaux et résidentiels.

2. La géographie prioritaire de la politique de la ville a néanmoins été réformée en 2013.

L'influence de l'environnement social et de l'ancrage résidentiel sur les pratiques de mobilité

UN MOINDRE POTENTIEL DE MOBILITÉ, EN PARTICULIER POUR LES FILLES

Les adolescents vivant en ZUS ont un potentiel de mobilité différent de celui des autres adolescents franciliens (Oppenchaim, 2013). Ils ne souffrent pas d'un moins bon accès en transports en commun aux centralités urbaines franciliennes que les autres adolescents, car ils sont surreprésentés en petite couronne alors que la moitié des adolescents franciliens réside en grande couronne. La principale contrainte qui pèse sur leur mobilité est au contraire la moindre disponibilité en temps et en voiture de leurs parents, qui s'explique en grande partie par des horaires d'emploi atypiques et par les caractéristiques de la structure familiale, notamment une taille plus élevée de la fratrie et un nombre plus important de familles monoparentales, si bien que les adolescents de ZUS sont beaucoup moins fréquemment accompagnés en voiture pour pratiquer des activités extrascolaires. Cette moindre disponibilité des parents pèse plus spécifiquement sur les filles, en raison du contrôle différencié des mobilités selon le sexe. En effet, alors que dans tous les autres quartiers, les filles de moins de 15 ans sont plus accompagnées que les garçons, cela n'est pas le cas en ZUS. Ce moindre accompagnement est compensé en partie seulement par un usage autonome plus précoce des transports en commun : les filles de ZUS sortent ainsi beaucoup moins souvent de leur domicile, notamment en soirée ; leur programme d'activités est axé sur les visites amicales ou les promenades et beaucoup moins sur les activités de loisirs ou de visites familiales que les autres adolescentes. À l'inverse, les garçons de ZUS sont aussi nombreux que les autres adolescents de catégories populaires et moyennes à réaliser sans leurs parents des activités extrascolaires en dehors de leur commune grâce à l'usage fréquent et précoce des transports en commun.

LA DIVERSITÉ DE PRATIQUES DES GARÇONS DE ZUS

Les différences internes aux adolescents de ZUS ne se résument cependant pas uniquement à la question du genre. Insister sur le moindre potentiel de mobilité des filles de ZUS ne doit ainsi masquer ni la diversité géographique de ces quartiers – qui ne connaissent, par exemple, pas les mêmes enclavements et éloignements du centre de l'agglomération – ni

l'hétérogénéité sociale de ces adolescents. Ceux-ci se différencient entre eux par leur classe sociale, le pays d'origine des parents, leur destin scolaire ou leur attitude à l'égard des institutions…

Dans la section suivante, nous allons insister plus particulièrement sur la manière dont les différents types de socialisation familiale à la mobilité et d'ancrage résidentiel induisent des pratiques de mobilité différenciées chez les adolescents de ZUS. Nous verrons qu'une présence importante dans le quartier, un attachement à celui-ci ou au contraire son rejet ne résument qu'imparfaitement l'ancrage résidentiel des adolescents. Nous reviendrons plus longuement sur le cas des filles, car celles-ci sont moins présentes dans la littérature sociologique que les garçons de ZUS. Avant cela, nous allons brièvement revenir sur les différentes manières d'habiter des garçons de ces quartiers. En effet, l'articulation entre l'ancrage résidentiel et les pratiques de mobilité de ces derniers peut également être très diverse (Oppenchaim, 2013).

Deux catégories de garçons de ZUS se caractérisent par un fort sentiment d'appartenance à leur quartier : les *adolescents du quartier* et les *associatifs*. Ils n'ont cependant pas le même ancrage résidentiel : les premiers passent la plus grande partie de leur temps libre dans l'espace public de résidence, où ils fréquentent des jeunes plus âgés ; les seconds se caractérisent par leur forte inscription dans le tissu associatif local, leur réseau amical est centré sur des garçons de leur âge et le quartier joue un rôle moins important dans leur construction identitaire que pour les *adolescents du quartier*. Ces différents ancrages entretiennent une relation dynamique avec des pratiques de mobilité différenciées. Les *adolescents du quartier* se déplacent principalement en groupe avec des jeunes plus âgés, à la recherche d'une animation faisant défaut dans le quartier. Ces déplacements sont souvent sources de tension avec les citadins d'une autre origine résidentielle et sociale, ce qui nourrit un sentiment de stigmatisation et, pour certains, un repli sur le quartier de résidence (voir *infra*). À l'inverse, les *associatifs* se déplacent essentiellement à proximité de leur quartier, car ils ont accès à un nombre important de ressources locales : des relations amicales ou amoureuses avec des filles du quartier et des activités proposées par les associations. Les ressources associatives sur lesquelles ces adolescents s'appuient pour se déplacer au centre-ville ou dans des destinations plus lointaines leur évitent de se sentir trop stigmatisés lorsqu'ils fréquentent d'autres univers sociaux.

D'autres garçons demeurent attachés à leur quartier, mais ont une présence de plus en plus épisodique dans l'espace public : les *flâneurs* et les *passionnés*. Ils ont des amis dans le quartier, mais ils passent la plus grande partie de leur temps en dehors, car ils se sont lassés des conséquences négatives de la ségrégation résidentielle, en particulier de l'absence de mixité sociale et ethnique et du contrôle social qui rend difficile la construction de relations intimes. Néanmoins, les *flâneurs* et les *passionnés* se différencient très fortement par leurs pratiques de mobilité. Les *flâneurs* recherchent dans leur mobilité la possibilité d'adopter, grâce à l'anonymat, des comportements non tolérés dans le quartier, de rencontrer des citadins qu'ils ne connaissent pas et de séduire d'autres adolescents. Ils aiment ainsi flâner dans la ville et laisser le hasard jouer un rôle important dans le déroulement de leurs déplacements. À l'inverse, l'éloignement du quartier des *passionnés* a été concomitant de l'exercice d'une passion, qui les a amenés à fréquenter des adolescents d'autres milieux sociaux et résidentiels. Leurs déplacements, toujours motivés par un but précis, sont beaucoup plus planifiés que ceux des *flâneurs*.

L'INFLUENCE DE L'ANCRAGE RÉSIDENTIEL SUR LA MOBILITÉ : L'EXEMPLE DES FILLES AVEC UNE FORTE IDENTITÉ TERRITORIALE

Le rôle déterminant du quartier dans la définition de soi de certains adolescents ne concerne pas que les garçons. Certaines filles de ZUS se caractérisent ainsi par une forte identité territoriale : les *filles de bonne famille* et les *guerrières*[3]. Ces adolescentes ont néanmoins des ancrages résidentiels spécifiques, qui influencent leurs pratiques de mobilité.

Les premières sont très attachées à leur quartier, dans lequel elles passent une grande partie de leur temps libre et où évolue la majorité de leur réseau amical, constitué exclusivement de filles. Elles trouvent leur place dans l'espace public de résidence grâce à leur ancrage familial et à l'entretien d'une réputation de filles sérieuses, car de nombreux membres de leur famille résident dans leur commune. Elles évitent de stationner trop longtemps dans le quartier, si ce n'est dans des endroits qui ne sont

3. Les dénominations sont celles de l'auteur et non des adolescentes. Nous avons choisi de ne pas reprendre certaines dénominations indigènes pouvant contenir une charge péjorative (des « *guerrières* » se désignent, par exemple, elles-mêmes comme des « *folles* »). Le terme de « *guerrière* » a été choisi, entre autres, afin d'exprimer le « cran » des adolescentes dans certaines situations conflictuelles avec les autres citadins, celui de « *fille de bonne famille* » en raison de l'ancrage familial des adolescentes et du poids de la réputation dans leurs pratiques.

fréquentés que par des filles de leur âge. À l'inverse, elles ne fréquentent pas les lieux qui sont appropriés par les garçons, notamment en soirée. Le rôle du quartier dans la construction identitaire des *guerrières* est complètement différent. Afin de trouver leur place dans le quartier, elles adoptent certains codes de comportement des garçons qui stationnent dans l'espace public sans pour autant renoncer à leur féminité. Ces adolescentes aiment passer du temps dans leur quartier, dont elles apprécient l'ambiance. Elles stationnent plus fréquemment que les *filles de bonne famille* dans des lieux fréquentés par des garçons. Si elles ne sont amies qu'avec quelques filles, elles développent également plus de liens amicaux ou amoureux avec des garçons plus âgés du quartier.

Les pratiques de mobilité de ces deux catégories d'adolescentes portent alors la trace de leur ancrage résidentiel spécifique. Les *filles de bonne famille* se déplacent majoritairement dans des galeries marchandes situées à proximité de leur quartier, dans lesquelles elles aiment se retrouver entre amies. Elles se rendent beaucoup moins fréquemment à Paris, où elles ne recherchent ni l'anonymat urbain ni les possibilités de rencontres. Elles se déplacent occasionnellement pour faire des achats dans le Forum des Halles ou sur les Champs-Élysées, un lieu qu'elles associent au luxe et à la réussite sociale. Elles développent une perception ambivalente de ces mobilités, mêlant une fascination pour le mode de vie des Parisiens, mais également le sentiment de ne pas être à leur place dans la capitale. Elles ont l'impression de s'aventurer dans un monde étranger dont elles ne maîtrisent pas totalement les codes et où elles doivent se mettre en scène. Les déplacements à Paris sont vécus comme une expédition « dans un autre pays », d'autant plus qu'elles ne s'y sont jamais rendues plus jeunes avec leurs parents. Ces déplacements impliquent alors un soin particulier apporté à leurs tenues afin de respecter les normes vestimentaires qu'elles jugent appropriées à Paris et de ne pas jurer avec les éléments du décor. Malgré le souci qu'elles accordent à leur allure extérieure, elles ont l'impression d'attirer l'attention des autres citadins en raison de leur origine résidentielle et sociale.

À l'inverse, les *guerrières* se déplacent beaucoup plus fréquemment en dehors de leur commune, le plus souvent avec quelques amies. Elles cherchent à séduire des garçons de ZUS et à s'amuser en transgressant certaines règles d'interaction, comme « l'inattention polie » consistant, par exemple, à ne pas dévisager les autres personnes (Goffman, 1973), et en se moquant du style vestimentaire de citadins qu'elles jugent ridicules. Cette transgression des règles d'inattention polie et de sauvegarde de la

coopération interactionnelle prolonge en quelque sorte la manière dont elles ont trouvé leur place dans l'espace public de résidence. Elle porte ainsi la trace de leur détermination à ne pas se laisser faire et de la reprise des codes de comportement des garçons qui stationnent dans l'espace public de résidence. Cette transgression est plus ou moins ludique selon les situations. Elle peut parfois déboucher sur des situations plus conflictuelles lorsque les *guerrières* jugent qu'elles ont été provoquées ou qu'elles se sentent agressées. Les lieux fréquentés dans la mobilité deviennent aussi régulièrement le théâtre de provocations et d'affrontements verbaux avec d'autres filles de ZUS, même si la recherche de cette animation ne constitue pas l'objectif premier des déplacements, contrairement à d'autres adolescentes plus jeunes, âgées de moins de 14 ans, identifiées par la littérature (Rubi, 2005). Les *guerrières* transgressent d'ailleurs moins fréquemment les normes d'interaction lorsqu'elles vieillissent et elles privilégient alors dans leurs mobilités la séduction d'autres garçons.

Divers facteurs expliquent cette articulation différente entre l'ancrage résidentiel et la mobilité chez ces adolescentes : l'origine sociale (les *filles de bonne famille* sont issues des couches supérieures des classes populaires), le pays d'origine des parents (les *filles de bonne famille* sont majoritairement d'origine maghrébine, les parents des *guerrières* sont originaires d'Afrique subsaharienne ou des Antilles) ou l'accessibilité au centre de l'agglomération (les *guerrières* habitent dans des quartiers mieux desservis par les transports en commun). Enfin, ces adolescentes n'ont pas hérité des mêmes dispositions à l'égard de la mobilité dans la sphère familiale (les *guerrières* ont été beaucoup plus habituées à prendre les transports en commun dans leur enfance), dans leur trajectoire résidentielle (qui est essentiellement locale pour les *filles de bonne famille*) ou dans leur trajectoire scolaire (les *filles de bonne famille* sont toutes scolarisées en seconde générale ou sur le point de l'être, et veulent poursuivre leurs études après le lycée, alors que les *guerrières* ont bien souvent des rapports conflictuels avec leurs enseignants et des difficultés scolaires).

LE POIDS DE LA SOCIALISATION FAMILIALE : L'EXEMPLE DES FILLES QUI REJETTENT LEUR QUARTIER

Parallèlement au rôle de l'ancrage résidentiel, la socialisation familiale à la mobilité structure également les différentes pratiques des adolescents. C'est ce que montre la comparaison entre deux nouvelles catégories de filles de ZUS, qui rejettent leur quartier et ne fréquentent jamais l'espace public de résidence : les *flâneuses exclusives* et les *encadrées à faible mobilité*.

Ces adolescentes se distinguent par leur localisation résidentielle et leur origine sociale (les *flâneuses exclusives* sont plus fréquemment issues des couches supérieures des classes populaires et elles vivent généralement dans des ZUS bien desservies par les transports en commun), mais également par leur apprentissage de la mobilité et les dispositions de leurs parents. Les *flâneuses exclusives* évoluent dans un environnement familial qui valorise la mobilité des adolescents et la découverte du monde extérieur. Elles ont été habituées à prendre très tôt avec leurs parents les transports en commun pour se rendre à Paris et ont eu accès avant les autres jeunes du quartier à la carte Imagin'R, qui permet un usage illimité des transports durant le week-end et les vacances scolaires. Au contraire, les *encadrées* ont une mobilité très contrôlée par leur famille, en raison de craintes d'agressions, notamment dans les transports en commun. Elles sont issues de familles socio-économiquement fragiles, souvent monoparentales, d'une origine ethnique minoritaire dans le quartier. Ces adolescentes ont rarement la carte Imagin'R et sont le plus souvent accompagnées par les parents en voiture ou par un aîné dans les transports en commun. Ces dispositions sont incorporées par les adolescentes lors de leur apprentissage de la mobilité et expliquent les différences entre ces deux catégories dans trois dimensions de leurs mobilités :

– Les modes de transport utilisés : alors que les *flâneuses exclusives* maîtrisent parfaitement les transports en commun, aiment y passer du temps et les empruntent parfois au hasard, les *encadrées* partagent en grande partie les craintes de leurs parents. Peu habituées à utiliser le métro ou le RER, elles appréhendent fortement les rares déplacements avec ce mode de transport.

– Le rapport à l'anonymat : habituées très jeunes à fréquenter la capitale, les *flâneuses exclusives* recherchent en priorité dans leurs déplacements l'accès à un anonymat qui leur permet de se mettre en scène et d'adopter des comportements exubérants qu'elles n'osent pas avoir dans leur quartier par crainte des réactions des autres habitants. Au contraire, les *encadrées* développent une véritable phobie des foules urbaines, non seulement en raison de craintes d'agression, mais également parce qu'elles ont peur de s'y perdre et sont gênées par la promiscuité physique avec des inconnus.

– Les situations de coprésence avec les autres citadins : alors que les *flâneuses exclusives* apprécient la sociabilité éphémère qui règne dans les rassemblements urbains, les *encadrées* craignent le plus souvent les interactions avec des inconnus, notamment plus âgés. Elles ont ainsi des difficultés à interpréter les moments de mise en suspens de l'indifférence mutuelle (sourires, regards appuyés, plaisanteries), en particulier dans leurs rares déplacements vers Paris.

La mobilité : une expérience en soi qui modifie les façons d'agir des adolescents

Si la mobilité est une pratique socialisée, elle constitue une expérience propre à la socialisation adolescente. En se déplaçant, les adolescents sont confrontés à d'autres citadins ne partageant pas nécessairement les mêmes façons d'agir qu'eux. Ils se familiarisent progressivement avec les règles de fonctionnement des espaces publics urbains ; ils adaptent mutuellement leurs façons d'agir avec celles des autres citadins afin de trouver peu à peu leur place dans le domaine public. Lorsqu'ils s'aventurent dans des territoires inconnus, la confrontation réussie et répétée aux épreuves de la coprésence avec les autres personnes peut infléchir ou transformer les dispositions qu'ils avaient initialement acquises à l'égard de la mobilité. Les *encadrées* ont, par exemple, incorporé des dispositions qui leur font craindre les déplacements en transports en commun et la fréquentation des foules urbaines. Néanmoins, les épreuves qu'elles rencontrent lors de déplacements occasionnels avec des amies de leur quartier plus familiarisées aux trajets en transports en commun, lorsqu'elles sont passées avec succès, peuvent infléchir les dispositions acquises dans la sphère familiale.

LA TRANSFORMATION DE L'ANCRAGE RÉSIDENTIEL SOUS L'EFFET DE LA MOBILITÉ

Nous allons nous concentrer dans les lignes qui suivent sur la manière dont les expériences de mobilité peuvent modifier l'ancrage résidentiel des adolescents. Nous le ferons en présentant le portrait d'un adolescent dont les façons d'agir et représentations ont été peu à peu modifiées par une confrontation répétée et réussie aux épreuves de la coprésence avec des citadins inconnus en compagnie d'amis de son âge.

Miguel est un adolescent de 17 ans d'origine portugaise qui habite depuis sa naissance dans une ZUS de petite couronne située à dix minutes à pied d'une station de métro. Il vit seul avec sa mère, animatrice de centre de loisirs au chômage, et est scolarisé au moment de l'entretien en seconde générale. Il possède au début de l'adolescence un fort ancrage dans l'espace local. Il passe la majorité de son temps avec cinq amis de son âge dans son quartier et les associations locales. Il se déplace à cette époque essentiellement à pied ou en bus, dans les centres commerciaux situés à proximité ou dans la commune limitrophe. Ces mobilités sont rythmées par des tensions avec des jeunes d'autres ZUS du département. La montée en âge entraîne une lassitude de Miguel à l'égard de ces

déplacements exclusivement locaux. En classe de troisième, il éprouve l'envie de découvrir de nouveaux territoires, notamment Paris intra-muros qu'il ne connaît pas. Malgré la proximité d'une station, Miguel n'a pas l'habitude d'emprunter le métro, avec sa mère ou avec ses amis. S'il est excité par la découverte de ce nouveau mode de transport, il appréhende initialement les déplacements en métro sous le registre de la tension avec les autres usagers, car il est habitué à des situations de provocation entre jeunes dans ses mobilités locales. Il appréhende également, lors de ces premiers déplacements, d'être confronté à une épreuve inhabituelle, celle de la cohabitation avec des citadins d'un autre milieu social et résidentiel. Miguel et ses amis choisissent alors de s'y confronter de manière progressive. Ils se déplacent initialement au parc de la Villette, qui est accessible depuis leur quartier directement en moins de vingt minutes, et où ils pensent ne pas être complètement dépaysés. Sur place, ils affrontent tout d'abord cette épreuve en se moquant entre eux des autres citadins. Puis voyant que cela ne conduit pas systématiquement à des conflits, ils abordent peu à peu ces interactions plus sereinement. Après avoir fréquenté les lieux plusieurs fois par semaine pendant six mois, Miguel explore ensuite d'autres quartiers de la capitale avec ses amis, en premier lieu les abords du Forum des Halles, puis des quartiers plus touristiques, dans lesquels il passe désormais une grande partie de son temps libre.

Comment expliquer que la confrontation de Miguel et de ses amis aux épreuves de la coprésence se termine bien ? D'une part, Miguel n'avait pas emmagasiné un stock d'expériences négatives dans ses interactions avec les vigiles ou policiers et il ne relate aucune situation de discrimination dont aurait été victime un membre de sa famille ou un de ses amis. Contrairement à d'autres adolescents, il appréhendait donc *a priori* les interactions avec les autres citadins avant de se déplacer à Paris sous le registre de la distance, mais pas sous celui de la possible stigmatisation. D'autre part, les qualités du lieu qui a servi de sas d'entrée à Paris lui ont permis d'aborder ces interactions plus sereinement. En effet, le parc de la Villette est un espace public à part, un lieu de frottement entre des personnes d'origines diverses. Il est sur ce point assez proche des auvents cosmopolites des centres-villes américains, où les minorités visibles peuvent se mêler aux autres citadins sans être rejetées et dont la fréquentation peut forcer les citadins à réviser les stéréotypes importés des quartiers plus homogènes où ils habitent (Anderson, 2011). De plus, le maintien de l'ordre public y est organisé de manière plus souple que dans d'autres espaces parisiens, comme au Forum des Halles, par exemple, où

il est soumis à des dispositifs disciplinaires particulièrement drastiques. Cette qualité du lieu explique en partie que Miguel et ses amis n'aient pas été confrontés dans leurs premiers déplacements à Paris à des expériences problématiques avec les vigiles. Enfin, le parc de la Villette se différencie des autres espaces publics parisiens par une liberté d'observation, car il est non pas un lieu d'exposition et de mise en scène de soi, mais un lieu de répétition et de préparation à quelque chose qui ne va pas s'y dérouler (Jarrigeon, 2007). Cet « effet coulisse » rend moins intimidante pour les adolescents la mise à l'épreuve de leurs habitudes d'action. Les tâtonnements dans la manière de s'exposer aux yeux des autres citadins entraînent, par exemple, moins de regards désapprobateurs que dans un lieu comme Châtelet-Les Halles, où les adolescents mettent en scène leurs différences.

MOBILITÉ ÉPROUVANTE ET REPLI SUR LE QUARTIER

Cependant, pour certains garçons, les interactions avec les autres citadins débouchent à l'inverse fréquemment sur des conflits, et nourrissent le sentiment d'opposition entre « *eux* » et « *nous* », entre les adolescents du quartier et les autres citadins. Ce sentiment se nourrit tout d'abord d'une conscience aiguë de la ségrégation, d'expériences scolaires chaotiques ou du vécu de discriminations par des membres plus âgés de la famille. Néanmoins il s'actualise aussi lorsque ces adolescents se déplacent, en particulier lorsqu'ils ont l'impression que les autres personnes présentes jugent problématique leur présence dans l'espace public. Différents indices leur font sentir cette hostilité : des regards désobligeants, un jugement agressif sur leur comportement, des changements de places dans les transports ou des stratégies d'évitement dans les rues, le refus de s'engager dans des interactions banales de la vie urbaine. Ils se sentent porteurs dans ces interactions d'un stigmate social, ethnique et d'âge : les adolescents disent percevoir plus fortement de l'hostilité lorsqu'ils se déplacent en groupe ; ils expliquent bien souvent le comportement des autres citadins par un racisme de « blancs » ; cette différenciation ethnique n'est opérante selon eux qu'en lien avec un ensemble de propriétés sociales auxquelles sont associés des comportements particuliers, comme la tenue vestimentaire. Ces adolescents ont fortement conscience de l'image qu'ils dégagent et de la méfiance qu'ils suscitent. Ils peuvent toutefois en jouer dans une posture agressive et une mise en scène de soi et de leur virilité, qui n'est pas forcément possible dans leur quartier par peur des réactions des « *grands* ». Ce triple stigmate est renforcé dans les interactions avec les vigiles et contrôleurs, mais surtout avec les policiers soupçonnés de

vouloir entraver leur mobilité en adoptant des comportements spécifiques à leur encontre, telle la répétition de contrôles d'identité, notamment dans les lieux touristiques de la capitale.

Certains de ces adolescents se replient sur le quartier, lorsque le stigmate dont ils se sentent porteurs devient trop difficile à supporter dans les interactions avec les autres citadins. Il s'agit généralement d'adolescents qui ont une faible confiance dans leurs capacités de séduction et une estime de soi entachée par leur trajectoire scolaire chaotique. Le stigmate rend leurs déplacements en dehors du quartier pour une recherche d'animation trop éprouvants, au sens où les épreuves auxquelles ils sont confrontés avec les autres citadins ne débouchent que trop rarement sur un accord. La multiplication de ces épreuves non résolues ancre alors la certitude qu'ils ne trouveront que des ennuis en dehors de leur quartier, notamment lorsque leurs amis du même âge ont été confrontés à des échecs similaires. Ils se replient sur leur quartier et n'en sortent qu'en compagnie d'un nombre de jeunes suffisamment important pour s'approprier l'espace des transports en commun et s'amuser sans s'exposer à la présence d'autres citadins.

La description des différentes manières dont les adolescents de ZUS articulent mobilité et ancrage résidentiel permettra, nous l'espérons, d'avoir une meilleure compréhension de l'hétérogénéité de ces adolescents et de la relation circulaire entre les espaces socialisants que sont le quartier et les lieux fréquentés durant la mobilité : les adolescents de ZUS ne se déplacent pas de la même manière selon les habitudes acquises dans leur quartier mais, réciproquement, la socialisation exercée par la mobilité peut modifier leur ancrage résidentiel. Cela questionne doublement l'hypothèse de l'existence d'effets de quartier, qui présuppose, d'une part une certaine homogénéité des quartiers ségrégués et de leurs habitants et, d'autre part, néglige les effets socialisants de la mobilité. Une action ambitieuse visant à accompagner les adolescents dans l'évolution de leur manière d'habiter un quartier ségrégué lorsque celle-ci leur pose problème gagnerait donc à ne pas détacher la problématique de la mobilité de celle de l'ancrage résidentiel. Elle doit sans aucun doute aider les adolescents à surmonter les épreuves qu'ils rencontrent durant leur mobilité, mais également dans leur quartier. Ces adolescents doivent pouvoir profiter d'espaces de fixation et d'espaces de mobilité afin de se séparer de leur environnement familier sans sacrifier les attaches qu'ils y ont tissées.

BIBLIOGRAPHIE

Anderson E., *The Cosmopolitan Canopy. Race and Civility in Everyday Life*, W.W. Norton & Co, New York (États-Unis), Londres (Royaume-Uni), 2011.

Authier J.-Y., *Espace et socialisation. Regards sociologiques sur les dimensions spatiales de la vie sociale*, habilitation à diriger des recherches, université de Lyon-II, 2001.

Breviglieri M., « L'arc expérientiel de l'adolescence : esquive, combine, embrouille, carapace et étincelle… », *Éducation et sociétés*, n° 19, 2007, p. 99-113.

Depeau S., « Radioscopie des territoires de la mobilité des enfants en milieu urbain. Comparaison entre Paris intra-muros et banlieue parisienne », *Enfances, Familles, Générations*, n° 8, 2008, p. 1-22.

Goffman E., *La Mise en scène de la vie quotidienne, 2. Les relations en public*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.

Jarrigeon A., *Corps à corps urbains. Vers une anthropologie poétique de l'anonymat parisien*, thèse de doctorat, université de Paris-IV, 2007.

Kaufmann V., Widmer É., « L'acquisition de la motilité au sein des familles. État de la question et hypothèses de recherche », *Espaces et sociétés*, n^{os} 120-121, 2005, p. 199-217.

Oppenchaim N., « Les fonctions socialisantes de la mobilité pour les adolescents de zones urbaines sensibles : différentes manières d'habiter un quartier ségrégué », *Enfances, familles, générations*, n° 19, 2013, p. 1-18.

Rubi S., *Les « crapuleuses », ces adolescentes déviantes*, Presses universitaires de France, Paris, 2005.

Tissot S., *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Le Seuil, Paris, 2007.

Watt P., « Going out of Town: Youth, "Race" and Place in the South East of England », *Environment and Planning D: Society and Space*, n° 6, vol. XVI, 1998, p. 687-703.

Wilson W. J., *Les oubliés de l'Amérique*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994.

Sociabilités numériques des jeunes et mobilités : un ascenseur social en trompe-l'œil ?

Sophie Jehel, maîtresse de conférences, université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, Centre d'études sur les médias, les technologies et l'internationalisation (CEMTI EA 3388)

L'Union européenne organise depuis 2010 sa stratégie de croissance autour du développement du numérique et de l'e-inclusion (Agenda numérique 2020). Sous cette impulsion se définit en France un objectif d'« ascenseur social numérique » pour dépasser la lutte contre la « fracture numérique » considérée comme réductrice [4]. Si, pour certaines catégories de la population, éloignées des technologies de l'information et de la communication (TIC), il peut encore exister une fracture numérique, celle-ci n'existe plus pour les jeunes. Les sociabilités des jeunes sont aujourd'hui construites autour et avec le numérique dans toutes les classes sociales. Les jeunes des milieux populaires sont-ils pour autant en train de monter dans « l'ascenseur social numérique » ? Les métaphores d'une transformation du social par la technique parcourent la pensée occidentale depuis la fin du XVIII[e] siècle. Elles ont nourri les idéaux progressistes saint-simoniens sans pour autant que les progrès techniques ne produisent jamais d'effets unilatéraux dans le social. La plongée des jeunes dès la petite enfance

4. La fracture numérique désigne les inégalités d'accès à Internet, notamment au haut débit, entre les populations qui n'y ont pas accès (âgées, rurales, précaires) et les populations les plus connectées (Île-de-France, urbains, cadres, jeunes). L'ascenseur social numérique que prône le Conseil national du numérique (CNNum), comme objectif des politiques publiques dans son rapport *Citoyens d'une société numérique. Accès littératie, médiations, pouvoir d'agir : pour une nouvelle politique d'inclusion* (rapport remis à la ministre déléguée chargée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique, octobre 2013), désigne le fait qu'une maîtrise d'Internet généralisée pourrait permettre de réduire les inégalités sociales et l'exclusion en favorisant « les capacités à fonctionner comme un citoyen actif et autonome ». Le CNNum ne sous-estime pas l'importance de la mobilisation collective que suppose la mise en œuvre de cet « ascenseur ». Nous employons le terme en tant qu'il désigne l'espoir que le numérique ouvre la voie d'une mobilité sociale accrue pour les milieux populaires.

dans la marmite digitale garantit-elle leur capacité à s'emparer des possibilités du numérique ?

Nombre de chercheurs et d'experts critiquent le déterminisme technologique de telles propositions [5] et s'entendent pour considérer que la fracture numérique est surtout sociale, voire culturelle, et que si le numérique peut aider à réduire les inégalités, ce cheminement n'a rien d'automatique.

L'approche qui servira de soubassement à cet article est triple : une approche socio-économique, qui considère le numérique comme façonné principalement par les stratégies industrielles des principaux groupes fournisseurs de plates-formes dans un contexte de faible régulation publique (Bouquillion, Matthews, 2010) ; une approche par la socialisation, qui considère la relation des jeunes au numérique comme objet de médiations sociales de la part des parents, des pouvoirs publics, des pairs et des médias eux-mêmes (Jouët, 2000 ; Jehel, 2011a) ; une analyse de la mobilité sociale basée sur une répartition inégale des capitaux économique, culturel, social et symbolique dont disposent les individus. Les jeunes sont définis ici comme âgés de 12 à 24 ans. Il ne s'agit donc pas d'une catégorie homogène : elle est traversée par des inégalités sociales et des différences liées à l'âge, au degré d'autonomisation à l'égard des parents, au rapport au travail, scolaire ou salarié. Elle présente néanmoins des similitudes dans le rôle des éducateurs à son égard et dans les usages du numérique. Pour connaître l'état de leurs pratiques et de leurs équipements, nous nous appuierons principalement sur les rapports publics 2012 et 2013 du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC – Bigot, Croutte, 2012 ; Bigot *et al.*, 2013) [6], sur l'enquête Junior Connect [7] et sur les rapports EU Kids Online [8] (2011 pour la France).

Nous examinerons d'abord les potentialités de mobilité que le numérique offre aux jeunes dont la sociabilité se développe sur le Web, avant de voir, ensuite, comment les inégalités socioculturelles peuvent jouer sur les

5. Voir notamment une revue des articles dans *Brotcorne*, Valenduc, 2009.

6. Base : 2 215 personnes de 12 ans et plus (20 206 en 2012), échantillon représentatif de la population française, sélectionné selon la méthode des quotas.

7. Ipsos Junior Connect juin-novembre 2013, base : 7 000 enfants de 1 à 19 ans.

8. Blaya C., Alava S., *Risques et sécurité des enfants sur Internet : rapport pour la France*, résultats de l'enquête EU Kids Online, janvier 2012. Base : 1 000 jeunes de 9-16 ans, échantillon aléatoire stratifié.

territoires numériques, comment la mobilité virtuelle peut conduire ou non à la mobilité sociale. En conclusion, nous déduirons quelques pistes pour l'analyse des politiques publiques en direction de l'éducation des jeunes au numérique.

Sociabilités numériques des jeunes et promesses de mobilité

La présence généralisée des jeunes sur Internet est porteuse de promesses de mobilité. Nous entendrons ce terme dans différentes dimensions : mobilité numérique pour évaluer l'ampleur de l'exploration du Web par les jeunes, mobilité physique pour tenir compte du lien entre usages des TIC et déplacements, et mobilité sociale pour tenir compte du potentiel des TIC dans la formation de réseaux de connaissances susceptibles d'aider à la construction de positions sociales favorables.

DES JEUNES HYPERÉQUIPÉS

L'accès des jeunes à Internet est aujourd'hui généralisé en France : 98 % des 12-17 ans et 90 % des 18-24 ans sont connectés à domicile, et ils sont tous internautes. Si, globalement au niveau national, les inégalités d'équipement se sont considérablement réduites, pour les jeunes elles sont quasiment inexistantes (Bigot *et al.*, 2013). Cette généralisation est d'autant plus frappante que des distorsions persistent au détriment de certaines catégories de la population : les plus âgés, les faibles revenus, les moins diplômés. Les jeunes sont donc particulièrement dotés quel que soit leur milieu social. Il existe encore peu d'études sur les jeunes, qui croisent systématiquement les origines sociales et les équipements numériques, mais les statistiques disponibles montrent un tel niveau d'équipement et d'usage des jeunes qu'il prévaut dans tous les milieux. Il reste néanmoins des jeunes qui n'ont pas de connexion à domicile (10 % des 18-24 ans, Bigot *et al.*, 2013).

Ce niveau d'équipement induit des usages intensifs. Les jeunes se situent parmi les catégories de la population qui passent le plus de temps sur Internet, aux côtés des plus diplômées. Ils font partie de ceux qui y ont les activités les plus variées et qui se sentent les plus compétents en TIC (Bigot *et al.*, 2013).

Ces dispositions sont porteuses d'une promesse de mobilité accrue. L'accès généralisé à Internet met à disposition des sources d'information nombreuses et peut aider à décloisonner les territoires éloignés des centres, et isolés par la faiblesse des services publics et des moyens de transport. Sur l'ensemble de la population, *Les pratiques numériques des Français* (Donnat, 2008) ont montré que l'intensité des usages du numérique accroît la probabilité des sorties culturelles et des rencontres amicales. Le rapport CREDOC (Bigot *et al.*, 2013) met en évidence une corrélation entre le temps passé sur Internet et l'engagement dans une activité associative ou les contacts physiques fréquents avec les proches. Les relations entre mobilité numérique et sociabilités dessinent cependant des caractéristiques spécifiques chez les jeunes.

SOCIABILITÉ NUMÉRIQUE ET MOBILITÉ DANS L'ESPACE PHYSIQUE

L'outil le plus utilisé par les jeunes pour se connecter à Internet est le téléphone portable. Si le numérique favorise la mobilité physique des jeunes, c'est d'abord en l'accompagnant. Plus qu'un accessoire, le téléphone portable peut être analysé comme une « extension de soi » (Kaufmann 2003). Comme le relèvent Mahdi Amri et Nayra Vacaflor dans une enquête menée auprès de jeunes de milieu populaire (Amri, Vacaflor, 2010), c'est « l'instrument avec lequel ils s'approprient l'espace ». Et de citer quelques entretiens qui en témoignent :

> « "Je peux pas vivre sans mon téléphone, il dort à côté de moi, c'est sa place ici, il est si important pour moi. Le téléphone, je pense à rien quand je l'oublie, il faut que même si je suis loin, je repars [*sic*], je re-rentre à la maison pour le prendre, il fait partie de ma vie maintenant", Ibtissame, 21 ans […]. "Moi où je suis, où je bouge, mon téléphone est avec moi." […] Khadija, 21 ans. »

Le téléphone fait partie de la construction identitaire des jeunes, parce qu'il permet d'avoir une existence sociale et de bénéficier de la reconnaissance des pairs. Il est au cœur de leurs sociabilités. Grâce à lui, les jeunes restent en permanence connectés, en mobilité à l'extérieur, dans les transports, en classe ou au travail, comme à domicile, même s'ils sont chez leurs parents. Le téléphone est un outil privilégié de leur individualisation (Martin, 2007). Être joignable permet d'accéder au statut d'individu autonome, une valeur éducative partagée par l'ensemble des classes sociales. Les jeunes l'utilisent principalement pour envoyer des SMS et pouvoir en recevoir, ils sont la catégorie de la population qui en envoie le plus, même si le CREDOC observe une légère baisse en 2013

(Bigot *et al.*, 2013). Les smartphones, dont ils sont largement équipés, permettent aussi de faire des photographies et d'aller sur Internet, notamment pour les poster.

UNE SOCIABILITÉ CONNECTÉE

Les usages numériques des jeunes sont centrés sur trois types d'activité : les communications (par messagerie, tchat, ou sur les réseaux sociaux numériques [RSN]) principalement avec les pairs, l'accès à des contenus culturels divertissants (séries, films, musique, jeux vidéo) et la recherche d'informations [9].

Les deux premiers usages occupent l'essentiel de leur temps de navigation sur le Web. Ils sont modelés par les appartenances aux groupes de pairs : les séries, films, musiques forment des goûts et des références partagées à travers les RSN et les blogs, les communications sur le Web se faisant principalement entre connaissances proches (Chaulet, 2009). La sociabilité des jeunes a trouvé des espaces d'expression inédits avec les RSN dont ils sont particulièrement friands. Malgré une relative désaffection, Facebook reste largement en tête des réseaux sociaux utilisés. Parmi les élèves d'orientation professionnelle, seuls 11 % n'ont pas de compte Facebook, ce qui ne fait pas obstacle à leur utilisation de Twitter (35 %), Google + (26 %), Ask.fm (22 %), Instagram (21 %) ou Tumblr (7 %) [10]. Les plates-formes numériques sur lesquelles circulent les jeunes renforcent ainsi le poids des pairs dans la construction identitaire puisqu'elles soumettent vie privée et intimité au regard des autres et à leur approbation par les commentaires postés.

L'ampleur des contacts est une des manifestations de la construction des réseaux sociaux personnels des jeunes sur le Web. L'enjeu est de faire partie des réseaux des pairs, de voir ses articles et ses photos approuvés en même temps que commentés, ce qui offre une forme de reconnaissance publique. « Le contenu des échanges importe moins que le fait même de pouvoir se parler […]. Ces espaces créent donc de fait des formes

9. Enquêtes IFOP 2013 auprès des 11-17 ans et Ipsos Junior Connect 2013 auprès des 11-19 ans.

10. Observatoire des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) de Basse-Normandie/conseil régional/académie de Caen, réalisé en 2013 : statistiques calculées sur la partie de son échantillon composée des élèves inscrits dans des filières professionnelles (970 élèves de CFA et de lycées professionnels), en cours d'analyse et de publication sur le site du CEMEA « Écrans, jeunes et médias » (http://goo.gl/LOMUPp).

nouvelles d'inclusion et d'exclusion que les dispositifs se chargent de visibiliser, d'objectiver et de fixer de manière plus ou moins pérenne et définitive » (Chaulet, 2009, p. 61). Ces mécanismes d'exclusion rappellent les processus de différenciation et de stratification qui caractérisent les réseaux sociaux (Mercklé, Octobre, 2012).

UNE MOBILITÉ NUMÉRIQUE CONCENTRÉE SUR QUELQUES PLATES-FORMES ET SOUS LEUR SURVEILLANCE

Les jeunes circulent sur un nombre limité de plates-formes. Ils effectuent de façon quasi exclusive le téléchargement légal sur Youtube et Dailymotion, leur recherche d'informations sur Google, Wikipedia et Facebook, le suivi de l'actualité sur Facebook, Google actualité, MSN et Yahoo, leurs tchats sur Skype. Lorsqu'ils sont inscrits sur un réseau social numérique, c'est principalement sur Facebook, même s'ils se tournent vers Twitter, Ask.fm et des réseaux photographiques comme Instagram, Snapchat, Tumblr, ou encore Pinterest. En définitive, le poids des stratégies des groupes Google (et sa filiale Youtube), Facebook (et sa filiale Instagram), Microsoft (et sa filiale Skype) et Apple sur les pratiques numériques des jeunes est décisif.

Ces groupes américains qui dominent le Web français développent des stratégies qui ont en ligne de mire les comportements des jeunes. Leurs plates-formes cherchent à rentabiliser des espaces publicitaires et à récolter des données personnelles, grâce à l'exposition de la vie privée et la publicisation, volontaire ou non, des activités numériques et physiques des internautes (Rochelandet, 2010 ; Bouquillion, Matthews 2010). Les RSN servent donc de fenêtres sur les intimités, ouvertes souvent en toute naïveté. Dans la course à la célébrité numérique, les jeunes cherchent à avoir le plus grand nombre de contacts sur leurs profils. Les jeunes d'origine populaire semblent pris encore davantage dans une logique de surenchère. En 2011, 34 % des jeunes de 9 à 16 ans, utilisateurs de RSN, déclaraient plus de 100 contacts (EU Kids Online 2012) ; en 2013, 66 % des élèves inscrits en filière professionnelle revendiquaient plus de 150 contacts, et 21 % plus de 500 (Observatoire CEMEA Basse-Normandie 2013). Il s'agit là d'une prouesse par rapport aux caractéristiques des sociabilités des classes populaires traditionnellement centrées sur la famille et un nombre relativement restreint de contacts (Granjon *et al.*, 2007).

Pour être au plus près des internautes, les acteurs dominants du marché attendent l'essentiel de leur croissance des téléphones et tablettes qui les

accompagnent dans leur mobilité [11]. Ils développent depuis des années la géolocalisation, qui permet de suivre dans l'instant les activités physiques des jeunes, et de connecter mobilité numérique et mobilité physique, qu'il s'agisse de Google, de Facebook ou de réseaux de rencontre (comme Tinder) : les « Google glass » sont une étape de cette stratégie et Facebook a acquis en avril 2014 Moves, une application qui lui permet de surveiller l'activité physique des internautes et de s'inscrire dans le mouvement de « mise en chiffres de soi ».

L'intérêt des grands opérateurs pour les applications photographiques – Flickr et Tumblr (filiales de Yahoo), Vine (filiale de Twitter), Instagram (filiale de Facebook), Snapchat [12] – correspond à une stratégie qui favorise l'instantanéité et l'éphémère. Si les jeunes envoient moins de SMS (Bigot *et al.*, 2013), c'est qu'ils envoient de plus en plus de photos : 81 % des 12-24 ans partagent des photos et des vidéos (Bigot, Croutte, 2012). Selon une étude ethnographique conduite en 2013 auprès de 25 adolescents par Joëlle Menrath pour la Fédération française de Télécoms, les jeunes qui utilisent cette application enverraient entre 50 à 80 « snapchats » par jour [13]. Ces photos, qui restent visibles une à dix secondes, sont souvent des *selfies* qui gardent trace d'une émotion à un moment de la journée ; la chercheuse les compare à des « *emoticons* vivants », reprenant l'expression d'une adolescente.

Les sociabilités numériques des jeunes qui se développent sur les plates-formes en portent la marque. Ces dernières encouragent l'expression de soi, les échanges entre pairs, et répondent en cela aux aspirations de la « société des individus » mais non sans un formatage de l'expression de leurs identités par les dispositifs de publicisation proposés (Georges, 2011). Les activités des jeunes sont marquées par le divertissement, la blague, le gag, faisant émerger une culture du « lol » et du « lulz », « de la dérision à la subversion » qui « reconfigurent l'espace public » en lui insufflant « une façon sarcastique de toiser le monde, en particulier d'observer les élites du pouvoir, les politiques et les médias » (Dagnaud, 2011).

11. Google est le leader mondial de la publicité sur les téléphones, Facebook a réalisé sur les téléphones portables 53 % de ses recettes publicitaires en 2013.

12. Entreprise qui a déjà refusé plusieurs offres d'acquisition du PDG de Facebook.

13. Voir les billets consultables sur le site www.fftelecoms.org.

Un ascenseur social numérique en trompe-l'œil

UN OBJECTIF MARGINAL POUR LES PLATES-FORMES

Si les discours publicitaires valorisent l'accès à des ressources « illimitées » et l'acquisition de nouveaux pouvoirs d'agir grâce aux TIC, « l'ascenseur social numérique » se révèle pour le moment largement virtuel. Les plates-formes commerciales, sur lesquelles les jeunes exercent leurs principales activités numériques, n'ont pas pour objectif premier de favoriser l'accès à la culture légitime, ni à une réelle formation (tout est fait au contraire pour que la circulation sur les espaces soit intuitive), voire à une information citoyenne, qui pourraient être facteurs de mobilité. Les bénéfices sociaux tirés de la mobilité numérique dépendent donc de la motivation de chacun et de sa dotation différenciée en capital social et culturel. Une même plate-forme sert en effet des usages très variables.

Pour la plupart des jeunes, le fonctionnement des plates-formes numériques sur lesquelles ils sont connectés en permanence est opaque. Comment concevoir la nature d'espaces mis à disposition gratuitement par des acteurs économiques nord-américains, construits sur le socle culturel du puritanisme (en témoignent les codes de pudeur de Facebook) ou sur celui du libéralisme (sur Twitter) pour des jeunes Français qui, en tant que citoyens français, restent néanmoins soumis à la loi française (loi interdisant l'incitation à la haine, la diffamation, l'injure, protégeant le droit à l'image et le droit d'auteur, notamment) ? Ces plates-formes sont en phase avec la « culture du nouveau capitalisme » (Sennett, 2006) dont les centres de décisions sont devenus invisibles, derrière le miroir sans tain du Web. Les dispositifs d'autorégulation des pratiques numériques mis en place par les plates-formes sous l'impulsion des pouvoirs publics européens – notamment les boutons de signalement – se révèlent peu médiatisés et peu utilisés. Loin de construire des dispositifs éducatifs, le fonctionnement de ces plates-formes favorise avant tout l'intuition et les réactions pulsionnelles. Certains pédagogues en redoutent les effets sur les capacités d'attention et la construction d'une pensée réfléchie (Meirieu, 2009 ; Carr, 2010).

Le second obstacle à l'ascenseur numérique vient de ce que vont se rejouer sur les territoires numériques les inégalités socioculturelles qui traversent la catégorie hétérogène des jeunes. Pour les jeunes issus des milieux modestes, la réussite que représente la circulation sur le Web et l'acquisition des équipements numériques peuvent à ce titre être comparées

au pseudo-embourgeoisement des classes populaires dans les années 80, décrit par Olivier Schwartz (1989) à la suite de la généralisation de l'équipement en frigidaire, en lave-linge ou en voiture : elles améliorent leur confort sans transformer leur position sociale.

LE POIDS DU CAPITAL SOCIAL

Les pratiques des jeunes sur le Web n'échappent pas aux effets de la stratification sociale : « Par-delà les effets de génération qui s'imposent dans les types d'usage, on observe d'autres formes de la prégnance de l'identité sociale dans la construction des usages. Les écarts observés entre les pratiques masculines et féminines des objets de communication attestent de l'empreinte de la culture dans la construction des usages. […] Les usages des machines à communiquer […] s'insèrent dans les rapports sociaux qui constituent la matrice de leur production. » (Jouët, 2000, p. 504.)

En favorisant l'exposition continue de soi et du développement de son réseau personnel, les plates-formes numériques (Facebook, Skyblog en particulier) offrent une forte visibilité aux espaces privés. Néanmoins les jeunes sont-ils en mesure de maîtriser de tels réseaux et de contrôler les effets de la mise en visibilité de leurs moindres faits et gestes ? Pour les jeunes de milieux modestes, la faible maîtrise des codes sociaux représente une source de fragilité qui risque de constituer un obstacle à la promesse de mobilité sociale. Étiquetage et stigmatisation peuvent se révéler bien plus sévères en cas de surexposition que d'invisibilité ; c'est bien pourquoi certains prônent le CV anonyme pour lutter contre les discriminations à l'embauche. Les RSN, et en particulier Facebook, attirent d'ailleurs davantage d'employés et d'ouvriers que de cadres, plus méfiants quant à la publicisation de leur vie privée (Bigot *et al.*, 2013).

Comme l'observait Hélène Bourdeloie dans une enquête menée auprès de lycéens picards et de jeunes usagers d'espaces publics numériques (EPN), alors que les jeunes issus de milieux favorisés ont tendance à utiliser les RSN pour aller voir les autres, « faisant montre d'un regard au second degré […], les groupes défavorisés accordent plus d'importance aux dispositifs d'écriture numérique qui constituent le pivot de leurs pratiques sociales et culturelles » et dont ils prennent la promesse d'intégration sociale « au premier degré » (Bourdeloie, 2012, p. 24-25).

Les espaces numériques peuvent ainsi redoubler les stigmatisations et exclusions sociales, qu'il s'agisse de catégories d'individus ou de territoires.

L'absence de mixité sociale sur le plan géographique se poursuit sur le territoire numérique. Les réseaux sociaux étant structurés par l'homophilie, rien ne garantit que l'ampleur du réseau offre une réelle diversité sociale. Les logiques de distinction et de séparation, que favorisent les réseaux sociaux par leurs systèmes d'invitation, se reproduisent sur le Web. Peuvent coexister sur une même plate-forme des groupes séparés sans réel partage, au sein d'une même classe d'âge. Les RSN ont de ce fait tendance à redoubler les inégalités sociales et culturelles. L'ouverture sur le monde offerte par le numérique est donc toute relative, d'autant que dans les groupes de jeunes prévalent à l'adolescence des formes de tyrannie de la majorité qui peuvent accentuer le suivisme des consommations de masse, et qui s'exercent plus fortement dans les milieux scolaires les moins mixtes socialement (Jehel, 2011b).

LE POIDS DU CAPITAL CULTUREL ET SCOLAIRE

Les activités numériques sont redevables des compétences culturelles acquises hors ligne. Le Web se partage entre plates-formes où l'écrit prédomine et celles où le mode iconique prévaut. Le développement sur les grandes plates-formes oligopolistiques de la photographie instantanée pourrait indiquer l'émergence d'une nouvelle fracture culturelle entre ceux qui tendent à s'exprimer par « *émoticons* vivants », avec qui l'on communique par des « tutoriels », et ceux qui poursuivent sur le Web l'univers de l'écrit. Or, pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des ressources du Web, la maîtrise de l'écrit est indispensable. « Les dispositifs d'écriture numérique tendraient même à reproduire certaines inégalités puisqu'en requérant des compétences liées à l'écriture qui laisse des traces et classe les individus dans la hiérarchie sociale, ils favorisent les plus lettrés », observe Hélène Bourdeloie (2012). Elle souligne que les pratiques expressives intenses des jeunes peuvent s'accompagner de la méconnaissance et de la transgression de certaines règles éthiques et juridiques. Les études en sciences de l'éducation ont montré en effet que loin d'être plus facile, la lecture sur les écrans s'avère plus complexe, la présence des hypertextes entraînant autant de questions et d'interprétations possibles (Saemmer, 2011). Or, les jeunes ont de plus en plus de réticences à l'égard de la lecture de livres ou de magazines (Donnat, 2008). La méconnaissance de l'orthographe peut également avoir des effets de stigmatisation sur le marché du travail. La consultation des RSN et des traces numériques est en effet devenue un des premiers réflexes des employeurs avant embauche.

Les difficultés d'expression, la moindre maîtrise du langage écrit ou oral font partie des obstacles clés à l'ascenseur social numérique, qui expliquent que le Web a tendance à creuser les inégalités plus qu'à les pallier, en Europe comme aux États-Unis (Hargittai, Hsieh, 2012).

Si la mobilité sociale n'est pas une conséquence mécanique du numérique, le numérique peut néanmoins en accroître les possibilités, dès lors que des dispositions culturelles favorables sont présentes chez les jeunes, dispositions qui peuvent exister dans tous les milieux, y compris dans les milieux populaires. Les adultes qui ont fait des études supérieures s'investissent davantage dans les TIC et peuvent les utiliser pour élargir leurs horizons culturels, même si par leur niveau de revenus et leur position sociale, ils appartiennent à la classe ouvrière (Granjon, 2012, p. 88). Leur bonne maîtrise des codes écrits leur permet de tenir des blogs ou d'animer des sites et d'utiliser le Web pour construire des réseaux de relations qui peuvent s'incarner dans la proximité. Les usages de la fraction non diplômée de la classe ouvrière dont la faiblesse en capital culturel « ne lui permet pas d'explorer les potentialités culturelles […] qui avaient justifié ses motivations à s'équiper » s'opposent à ceux d'une fraction diplômée » qui peut l'utiliser pour découvrir ce type de contenu, s'emparer des dispositifs technologiques qui requièrent une certaine endurance et en tirer des sources de reconnaissance sociale, de réalisation de soi et d'investissement d'une parole publique (Granjon, 2012). Lorsque Josiane Jouët et Coralie Le Caroff étudient les publics participatifs sur les plates-formes d'information politique, elles observent également la présence de personnes de milieux modestes ayant un certain capital culturel, manifestant sur ces espaces un certain « rejet du système politique » tout en y trouvant « une source de valorisation personnelle » (Jouët, Le Caroff, 2013).

Les parents jouent aussi un rôle clé tant dans la construction des sociabilités des jeunes que dans l'orientation de leurs pratiques numériques, malgré l'individualisation de celles-ci (Martin, 2007 ; Jehel, 2011a). Lorsque ni les jeunes ni leurs parents ne disposent de ce capital culturel, le rôle des acteurs publics ou associatifs est essentiel pour construire des dispositifs qui permettent de valoriser les compétences des jeunes et de les développer.

Comment penser la réorientation des politiques publiques en faveur de la jeunesse ?

L'analyse des potentialités que le numérique offre aux jeunes en termes de sociabilité a montré que leur corrélation avec une mobilité ascendante nécessitait des conditions particulières. Le rôle des pouvoirs publics pour accompagner le numérique, éviter les risques de renforcement des inégalités socioculturelles, des stéréotypes de genre ou de race, et favoriser le développement des capacités (au sens où l'entend Amartya Sen), s'avère décisif.

Le développement de connexions de qualité ne peut constituer qu'une des facettes des politiques numériques en faveur de la jeunesse. La responsabilité essentielle réside dans l'accompagnement des explorations numériques en ligne et hors ligne, dans l'école et hors l'école (Frau-Meigs *et al.,* 2014). À titre d'exemple, diverses initiatives peuvent être citées. Le département de la Manche a construit le réseau des Promeneurs du Net sur un modèle suédois, pour formaliser les interventions en ligne (notamment sur Facebook) des animateurs socioculturels. L'École des parents propose depuis plusieurs années des forums sur le Web [14] et nombre de structures d'éducation populaire développent des formations d'éducation aux médias [15]. Le projet européen E-engagement against-violence [16] associe quant à lui la lutte contre les populismes et l'éducation aux médias, sa mise en œuvre nécessitant un investissement pédagogique spécifique de la part des enseignants.

Le semi-échec des ENT (espaces numériques de travail) de l'Éducation nationale rappelle toutefois qu'aucune solution technique ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la gouvernance de l'institution, et en l'occurrence sur les relations parents/enfants/enseignants [17].

Toute la sociologie des usages des objets de communication montre ainsi l'importance « des instances sociales de régulation et de médiation pour

14. Sur son site www.filsantejeunes.com.

15. Les CEMEA de Basse-Normandie, notamment. En 2013, les CEMEA ont proposé des sessions d'approfondissement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) centrées sur l'éducation aux médias dans dix régions de France.

16. www.engagementproject.eu.

17. Voir le rapport de Sylvain Genevois et Dany Hamon, *Rapport de recherche sur les usages des ENT dans les collèges de Seine-Saint-Denis*, rapport ENT 93 du 15 janvier 2014.

instituer l'échange électronique et construire l'usage des TIC » (Jouët, 2000, p. 507), en particulier s'il s'agit de favoriser l'estime de soi, la motivation, l'autoformation et l'inclusion sociale.

BIBLIOGRAPHIE

Amri M., Vacaflor N., « Téléphone mobile et expression identitaire : réflexions sur l'exposition technologique de soi parmi les jeunes », *Les enjeux de l'information et de la communication*, 2010/1, p. 1-17.

Bigot R., Croutte P., *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française (2012)*, rapport CREDOC n° R290, 2012.

Bigot R., Croutte P., Daudey E., *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française (2013),* rapport CREDOC n° R297, 2013.

Bouquillion P., Matthews J. T., *Le Web collaboratif, Mutations des industries de la culture et de la communication,* Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2010.

Bourdeloie H., « L'appropriation des dispositifs d'écriture numérique : translittératie et capitaux culturel et social », *Études de communication,* n° 38, 2012, p. 23-36.

Brotcorne P., Valenduc G. « Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet. Comment réduire ces inégalités ? », *Les cahiers du numérique*, vol. V, 2009/1, p. 45-68.

Carr N., *Internet rend-il bête ?,* Robert Laffont, Paris, 2010.

Chaulet J., « Les usages adolescents des TIC, entre autonomie et dépendance », *Empan*, n° 76, 2009/4, p. 57-65.

Dagnaud M., Génération Y. *Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*, Presses de Sciences Po, Paris, 2011.

Donnat O., *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*, La Documentation française, Paris, 2008.

Frau-Meigs D., Loicq M., Boutin P., *Politiques d'éducation aux médias et à l'information en France (2013),* ANR TRANSLIT, mai 2014 (consultable sur le site www.enjeuxemedias.org).

Georges F., « L'identité numérique sous emprise culturelle. De l'expression de soi à sa standardisation », *Les cahiers du numérique*, vol. VII, 2011/1, p. 31-48.

Granjon F., Blanco C., Le Saulnier G., Mercier G., « Sociabilités et familles populaires. Une socio-ethnographie de la mise en contact », *Réseaux*, n^{os} 145-146, 2007, p. 117-157.

Granjon F. *Reconnaissance et usages d'Internet, Une sociologie critique des pratiques de l'informatique connectée*, Presses des Mines, Paris, 2012.

Hargittai E., Hsieh Y. P., « Succinct Survey Measures of Web-Use Skills », *Social Science Computer Review*, n° 1, vol. XXX, 2012, p. 95-107.

Jehel S., *Parents ou médias : qui éduque les préadolescents ? Enquête sur leurs pratiques TV, jeux vidéo, radio, Internet*, Érès, Toulouse, 2011a.

Jehel S., « Contenus médiatiques à risque et construction identitaire des préadolescents », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [en ligne], Printemps 2011 (consultable sur http://sejed.revues.org/6934), 2011b.

Jouët J., « Retour critique sur la sociologie des usages », *Réseaux,* n° 100, vol. XVIII, 2000, p. 486-521.

Jouët J., Le Caroff C., « L'actualité politique et la participation en ligne », *in* Jouët J., Rieffel R., *S'informer à l'ère numérique*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2013.

Kaufmann J.-C., « Tout dire de soi, tout montrer », *Le Débat*, n° 125, 2003/3, p. 144-154.

Martin O., « La conquête des outils électroniques de l'individualisation chez les 12-22 ans », *Réseaux*, n^{os} 145-146, 2007, p. 335-366.

Meirieu P., *Pédagogie : le devoir de résister*, ESF, Paris, 2009.

Mercklé P., Octobre S., « La stratification sociale des pratiques numériques des adolescents », *RESET* [en ligne], n° 1, (consultable sur www.journal-reset.org/index.php/RESET/article/view/3/3), 2012, p. 26-56.

Rochelandet F., *Économie des données personnelles et de la vie privée,* La Découverte, Paris, 2010.

Saemmer A., « Penser la (dé-)cohérence : le rôle de l'hypertexte dans la formation à la culture informationnelle », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 2011, p. 40-45.

Schwartz O., *Le monde privé des ouvriers,* Presses universitaires de France, Paris, 1989.

Sennett R., *La culture du nouveau capitalisme*, Albin Michel, Paris, 2006.

Effets de quartiers

Régis Cortesero, INJEP

Les effets de quartiers désignent le handicap spécifiquement lié à la localisation géographique, lorsqu'elle entrave l'accès à divers biens, ressources et opportunités socialement valorisés et valorisables. Si ce thème est l'objet d'importantes controverses scientifiques et politiques, les travaux qui s'y rapportent établissent des corrélations statistiquement significatives entre les lieux et les trajectoires.

L'inégalité la plus évidente concerne l'accessibilité et les inégales dotations des territoires. Les travaux de l'INSEE révèlent une moins grande variété d'équipements (tous types confondus : poste, supérette, école, lycée, bassin de natation, pôle emploi, maternité, etc.) dans les bassins de vie périurbains et une moins forte concentration en zone rurale par opposition aux bassins de vie urbains où les équipements sont variés et nombreux (tableau 1). Les équipements du domaine de l'éducation sont parmi les plus affectés. À la campagne, la moitié des 15-17 ans habitent à plus de 18 kilomètres de leur établissement scolaire, contre 10 kilomètres pour ceux des communes périurbaines. Dans le domaine de l'emploi, à caractéristiques comparables, les communes où les taux de motorisation des actifs sont plus élevés, ou encore où les actifs travaillent plus souvent dans une zone d'emploi proche, connaissent des durées moyennes de chômage moins importantes.

Les « effets de pairs » sont importants, notamment dans le domaine de l'éducation. Ils décrivent l'influence « négative » des jeunes entre eux lorsqu'ils affrontent tous les mêmes difficultés économiques, sociales ou scolaires. Ils comptent parmi les facteurs expliquant la moindre performance des établissements scolaires accueillant de fortes concentrations d'élèves de catégories populaires (graphique 1). Des analyses statistiques plus poussées montrent que les établissements accueillant les élèves issus des zones urbaines prioritaires (ZUP) sont moins « performants » que les autres : ils parviennent à faire progresser leurs élèves moins vite à niveau scolaire initial constant. De même, et toujours à caractéristiques scolaires constantes, ils orientent plus fréquemment les élèves vers des filières technologiques, et, à catégorie sociale comparable, les collégiens y font plus souvent l'expérience du redoublement.

Enfin, la stigmatisation de certains territoires conduit au développement de pratiques discriminatoires à l'encontre de leurs habitants. Dans le domaine de l'emploi, la discrimination en raison de l'adresse a ainsi été clairement établie par les travaux expérimentaux mobilisant la méthode du *testing* (graphique 2), qui montrent qu'un même CV est plus souvent rejeté lorsqu'il provient d'un quartier, ou même d'un département, réputés défavorisés.

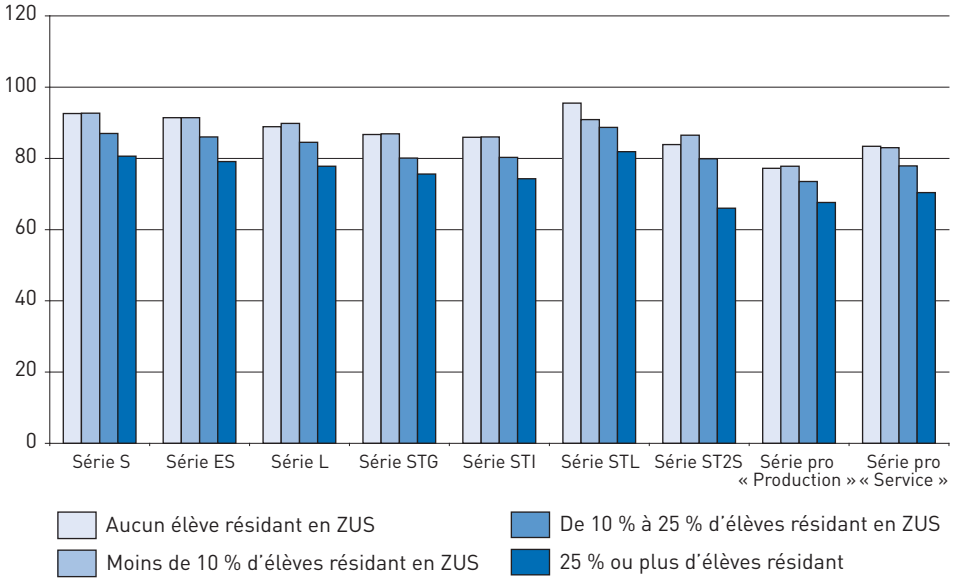
Tableau 1. Temps d'accès moyen aux équipements selon la catégorie d'espace du pôle animant le bassin de vie

Bassin de vie centré sur…	Durée des trajets (en minutes)	
	des scolaires	des actifs
un pôle urbain	19	15
une commune d'une couronne monopolaire	21	22
une commune multipolarisée	22	20
un pôle d'emploi du rural	26	15
une autre commune du rural	33	17

Sources : INRA (temps d'accès) d'après Route120 (IGN) ; recensement de 1999, INSEE ; Inventaire communal 1998, INSEE, SCEES et DATAR. D'après Hilal M., « Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et des petites villes », *Économie et statistique,* n° 402, 2007, p. 53.

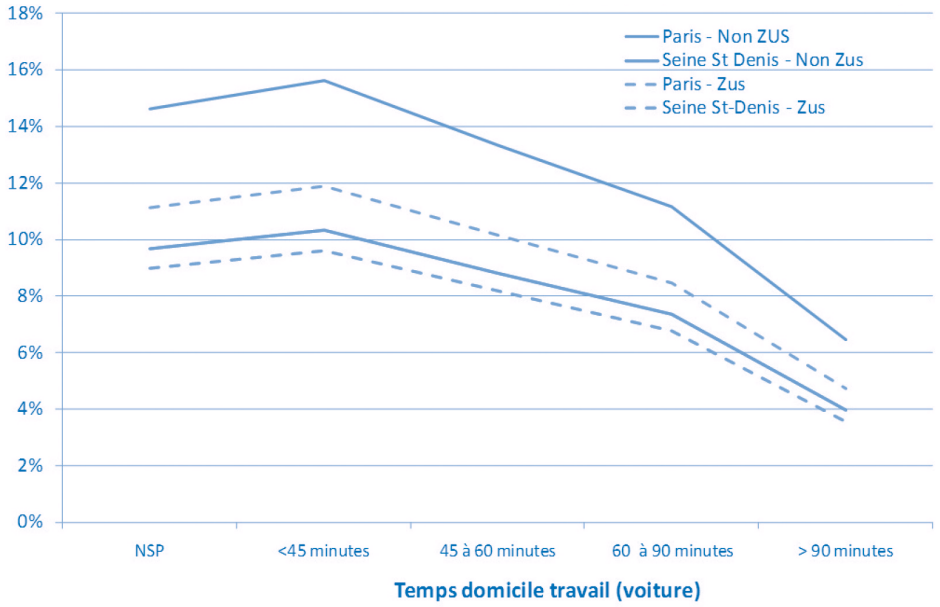
Lecture : la population des bassins de vie animés par un pôle urbain habite, en moyenne, à 15 minutes de son lieu de travail.

Graphique 1. Taux bruts de réussite au bac en 2012 en fonction de la concentration d'élèves résidant en ZUS (en %)



Source : Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) 2013, p. 92.

Graphique 2. Probabilités estimées de succès selon la localisation géographique et la distance à l'emploi



Source : Bunel M., Ene E., L'Horty Y., Petit P., *Effets de quartier, discrimination territoriale et accès à l'emploi. Résultat d'un testing*, ONZUS, Les éditions du CIV, coll. « Les documents de l'ONZUS », Saint-Denis, 2013, p. 34.

Numérique et disparités

Gérard Marquié, INJEP

Accès et usages ne doivent pas être confondus lorsqu'on analyse le rapport entre les jeunes et le numérique. À l'heure où la très grande majorité des jeunes a accès à Internet, il ne semble plus opérant de parler de « fracture numérique » quant à l'équipement.

Pour autant des fractures existent et traduisent des disparités au sein de la population. La « fracture » subsiste entre les générations d'abord, bien que les internautes âgés soient de plus en plus nombreux : les 15-29 ans ne représentent plus qu'un quart des internautes en 2012, contre un tiers en 2007. Néanmoins également entre genre, puisqu'on constate que les jeunes hommes sont toujours plus nombreux que les jeunes femmes à passer du temps devant un écran, un ordinateur, Internet.

Variété des usages d'Internet

Les usages d'Internet restent différenciés selon l'âge. Sur neuf activités [18] d'Internet identifiées dans les enquêtes du CREDOC, les démarches administratives et l'achat en ligne sont les plus pratiquées. C'est la tranche d'âge des 18-24 ans qui déclare le plus d'activités pratiquées (5,8 sur 9 en moyenne). Chez les 12-17 ans, Internet est devenu le média principal pour écouter ou télécharger de la musique (90 %, + 45 points par rapport aux adultes), participer à des réseaux sociaux (76 %, + 34 points) et regarder des films ou des séries (66 %, + 38 %). Pour les adolescents, Internet est donc l'outil idéal pour s'amuser et communiquer entre pairs.

Jeunes, numérique et école : en France et en Europe

Depuis quelques années, de nouveaux supports (smartphone, notebook, tablette, lecteur MP3, livre électronique, etc.) facilitent l'accès à Internet en dehors de chez soi ou de son lieu d'étude ou de travail. Les jeunes apprécient beaucoup des services disponibles par Internet mobile : la participation aux réseaux sociaux (graphique 1), mais aussi les jeux ou le téléchargement d'images, de vidéos ou de musique.

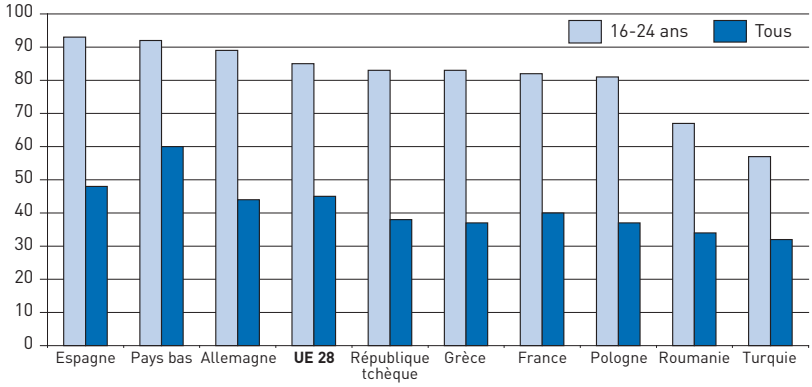
En France, comme dans la plupart des pays européens (graphique 2), les jeunes utilisent l'ordinateur et Internet plus souvent à la maison qu'à l'école et davantage pour leurs loisirs que pour leurs travaux scolaires.

À terme, c'est dans l'utilisation d'Internet et dans la diversification des usages que pourrait se créer une nouvelle « fracture numérique », entre jeunes cette fois, sachant que le milieu social a un impact non négligeable, les enfants de cadres ayant toujours des pratiques bien plus diversifiées que les enfants d'ouvriers ou d'employés.

Autrement dit, si le problème de l'accès à Internet est en passe d'être réglé, celui des inégalités de compétences numériques est toujours d'actualité.

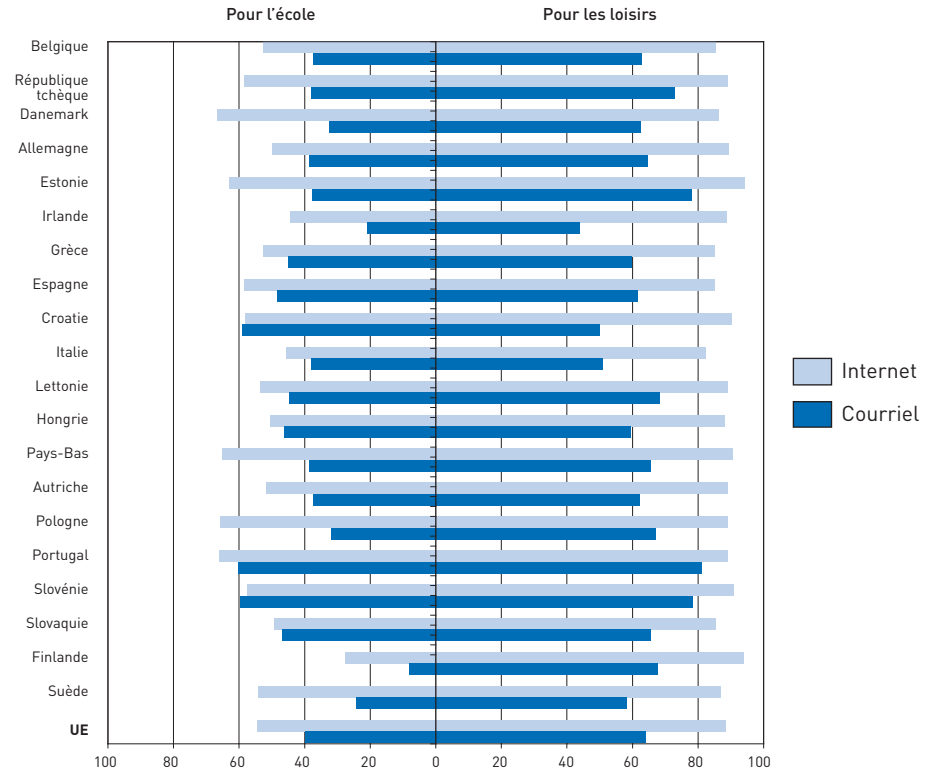
18. Regarder la télévision ; effectuer du travail à domicile ; rechercher des offres d'emploi ; téléphoner par Skype ou MSN ; visionner ou télécharger des films, des vidéos, des séries ; participer à des réseaux sociaux ; écouter ou télécharger de la musique ; effectuer des démarches administratives ou fiscales ; effectuer des achats. Enquête Conditions de vie et aspirations, CREDOC, juin 2013.

Graphique 1. Utilisation d'Internet pour communiquer sur des réseaux sociaux en Europe en 2013 : importance de l'effet âge



Source : Eurostat, Commission européenne, décembre 2013.

Graphique 2. Usage du numérique à la maison par les élèves de 15 ans pour l'école et pour les loisirs (%)



Lecture : en Irlande, 90 % des élèves de 15 ans naviguent sur Internet pour les loisirs au moins une fois par semaine, alors que 20 % d'entre eux envoient des courriels pour les travaux scolaires au moins une fois par semaine.

Note : la moyenne de l'Union européenne est calculée sur la base des pays ayant participé à l'enquête ; la France n'y a pas participé.

Champ : 23 pays de l'Union européenne ayant participé à l'enquête, élèves âgés de 15 ans scolarisés au collège ou au lycée.

Source : PISA 2012.

Mobilités internationales

Joaquim Timoteo, INJEP

La mobilité est devenue une norme d'intégration sociale. Pour les jeunes, se déplacer contribuerait à l'acquisition d'autonomie et d'expériences favorisant la construction de l'identité à travers la découverte d'autres cultures. La mobilité européenne et internationale des jeunes s'inscrit dans cette perspective et l'Union européenne en a fait un axe majeur de sa politique économique et de son développement. Plusieurs programmes d'éducation formelle et non formelle au niveau européen sont venus ainsi fortement encourager la mobilité à des fins d'apprentissage.

Partir étudier à l'étranger…

En 2012-2013, 35 311 étudiants inscrits dans les établissements français d'enseignement supérieur ont bénéficié d'une mobilité à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus, soit 25 % de plus qu'en 2008. Ce sont majoritairement des jeunes filles (57 %) qui en sont bénéficiaires. D'une certaine manière, ces séjours s'inscrivent dans la tradition renouvelée des voyages de formation des élites. En effet, l'étudiant Erasmus est plutôt issu d'un milieu favorisé et n'est pas un voyageur novice : il a déjà souvent à son actif plusieurs séjours linguistiques ou voyages à l'étranger.

La répartition par région des mobilités Erasmus reste proportionnelle à celle des effectifs de l'enseignement supérieur sur le territoire (carte 1).

La progression globale des étudiants Erasmus ne doit cependant pas masquer le fait que leur part relative reste faible : 1,5 % des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en 2012. Sur ce point, les régions Poitou-Charentes, Haute-Normandie et Pays de la Loire se distinguent par une proportion plus élevée que la moyenne (avec respectivement 2,9 %, 2,6 % et 2,3 %), quand à peine plus d'1 % des étudiants franciliens participent au programme Erasmus.

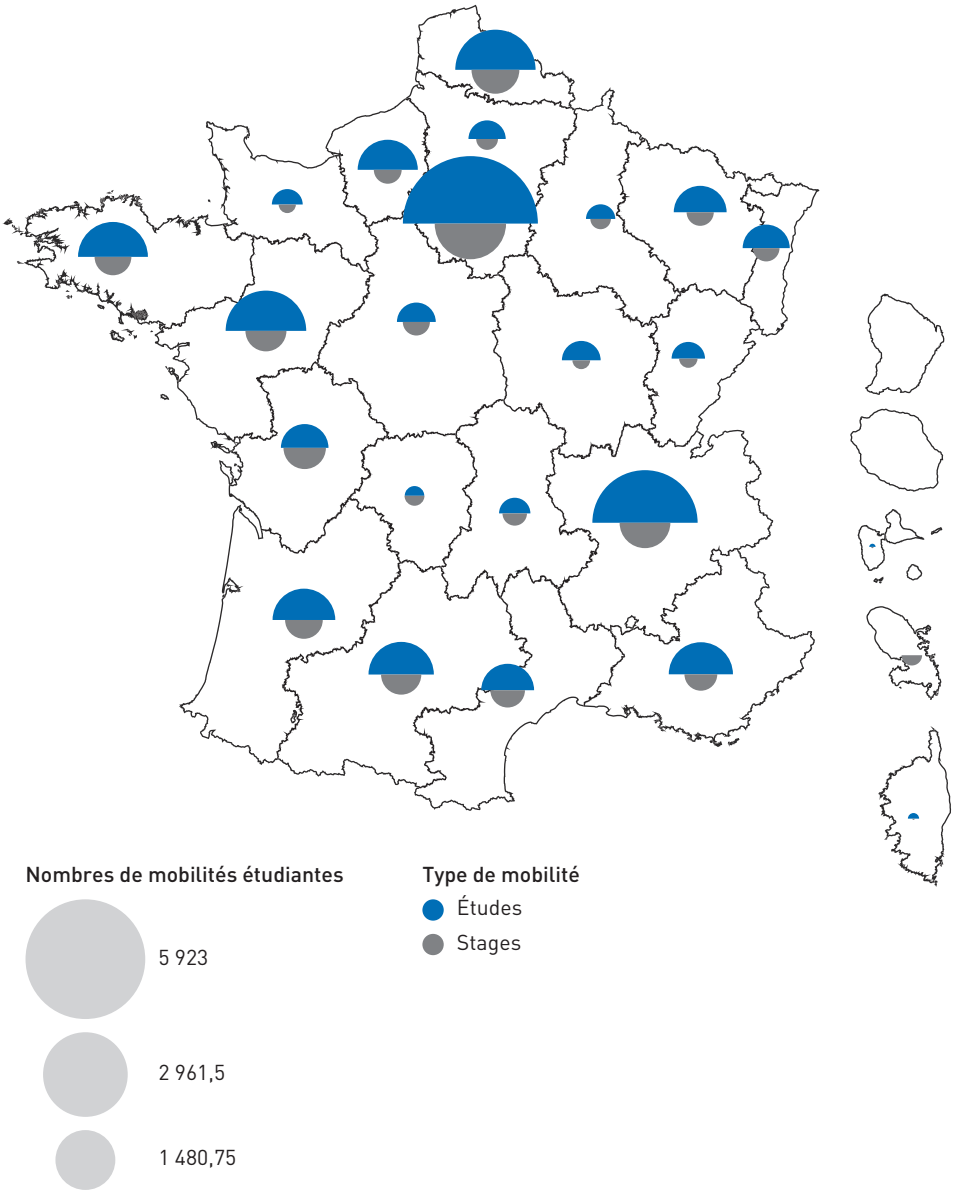
Les stages ont contribué significativement au développement de la mobilité internationale. Leur nombre a presque doublé entre 2008 et 2012, passant de 4 700 à 8 500, soit environ 25 % des motifs de mobilité Erasmus. Cette proportion s'élève bien davantage pour quelques régions : 50 % pour le Limousin, 44 % pour Poitou-Charentes, 38 % pour l'Auvergne ou encore 33 % pour la Champagne-Ardenne et le Centre.

Faciliter les rencontres avec les jeunes d'autres pays

En 2012, près de 20 000 jeunes ont bénéficié d'une mobilité internationale dans le cadre de l'éducation non formelle, dont 15 500 soutenus par le programme d'échanges collectifs porté par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ).

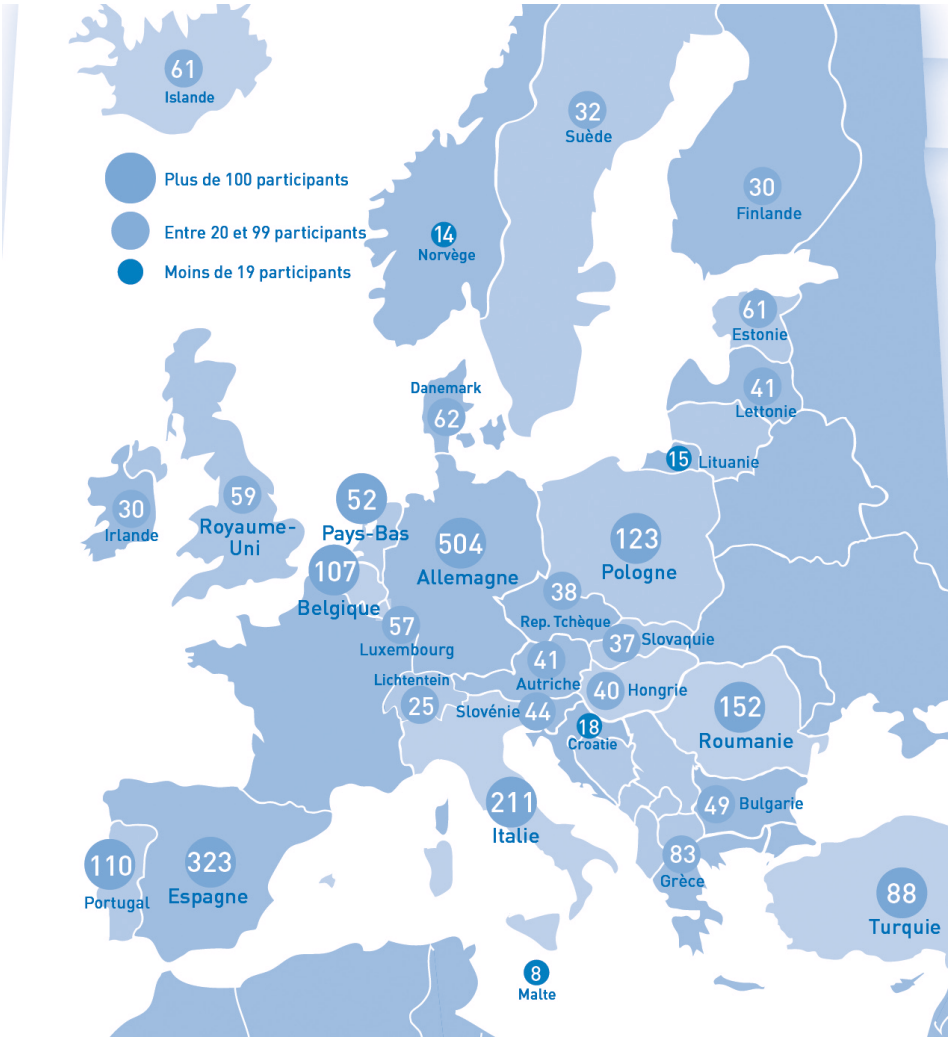
La diversité des projets (échanges de jeunes, participation à la vie citoyenne, volontariat) et l'absence de condition de diplôme ou de formation participent à l'attractivité du programme Jeunesse en action (PEJA) qui a permis le départ de 3 100 jeunes (carte 2) auxquels s'ajoutent en 2013 plus de 900 jeunes bénéficiaires du service volontaire européen (SVE). Pour ce dernier dispositif, dix pays européens ou de la Méditerranée concentrent les deux tiers des départs : Grèce, Italie, Espagne et Maroc accueillent ainsi chacun 10 % des jeunes partis en SVE.

Carte 1. **Effectifs d'étudiants ayant bénéficié d'une mobilité Erasmus (études et stages), en 2012**



Source : Agence Europe Education Formation France.

Carte 2. Destination des jeunes Français dans les pays participant au programme Jeunesse en action (PEJA), en 2012



Source : AFPEJA

Champ : projets financés par les agences nationales européennes PEJA.

Lecture : 504 jeunes Français ont participé en Allemagne à des projets collectifs financés par le PEJA.

Axe 2
Identités, appartenances et territoires

Introduction
Yaëlle Amsellem-Mainguy

Entre les Antilles, la Guyane et l'Hexagone : se construire dans un espace de vie transatlantique
Stéphanie Condon, Dolorès Pourette

Entre intégration et rejet : les parcours des mineurs isolés étrangers
Laurent Lardeux

Partir ou rester ? Le dilemme des jeunes ruraux
Benoit Coquard

+ DONNÉES STATISTIQUES COMMENTÉES

– **Mineurs isolés étrangers : quels chiffres pour quelles réalités ?,** *Laurent Lardeux*
– **Jeunes et milieu rural,** *Yaëlle Amsellem-Mainguy, Benoit Coquard*
– **Jeunes de 15-29 ans ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET) dans les DOM,** *Lisa Chastagnol, Ornella Malagutti*

Introduction

Yaëlle Amsellem-Mainguy, chargée d'études et de recherche, INJEP

Durant la jeunesse, la mobilité est un droit qui s'acquiert, se conquiert, se gagne (de Singly, 2002), si bien que le rapport à l'espace public peut servir de révélateur au processus de construction identitaire. La question sous-jacente à celle des jeunes et de leur rapport au territoire, et plus largement de leur rapport à la mobilité, est celle de la responsabilité, de l'autonomie. Tout se passe comme si le monde se divisait en deux catégories : ceux qui sont responsables et qui peuvent sortir autant qu'ils le souhaitent, et ceux que l'on doit protéger (d'eux-mêmes et des autres) et qui sont confrontés à des restrictions de circulation. Pourtant, la réalité est bien plus complexe, et en France comme ailleurs, l'âge de la majorité ne suffit pas à marquer le passage à l'âge adulte, qui ne se résume plus en une succession d'étapes à franchir, mais s'articule autour de mécanismes multiples et progressifs. L'âge, le lieu de résidence, l'origine sociale, le genre, mais également les contraintes scolaires ou professionnelles sont des déterminants majeurs pour comprendre l'enjeu que constituent les mobilités des jeunes et les rapports complexes qu'ils entretiennent aux territoires.

Aujourd'hui, les parcours de vie sont marqués par un accroissement des changements résidentiels et une plus grande mobilité, que ce soit dans le quotidien ou dans la vie entière des individus. Dans le même temps, on constate que les distances parcourues n'ont plus le même sens qu'auparavant compte tenu de la modification des temps de déplacement, même si les disparités territoriales demeurent importantes (Guérin-Pace *et al.*, 2009).

La question du territoire, entre épreuve et expérience

L'aspiration à la responsabilité individuelle et l'injonction sociale à l'indépendance précoce ne vont pas sans créer des tensions dans la construction identitaire des individus. Se demander comment le territoire peut constituer une « épreuve » ou une « expérience » dans le parcours

des jeunes, c'est s'interroger sur le sens qu'il prend pour eux et l'impact qu'il a sur leur vie, entre assignation par les autres et revendication par soi (Dubar, 2010). S'il est vécu comme une *épreuve,* il renvoie alors au territoire assigné et constitue un obstacle personnel à surmonter (notamment en cherchant à le quitter ou à s'en détacher), et s'il est vécu comme une *expérience*, comme « celles qui forment la jeunesse », il contribue en cela dans son versant positif à mettre au jour une nouvelle dimension identitaire ou à la confirmer, voire à l'affirmer, la revendiquer.

Les liens entre épreuve et expérience sont ici perméables et à l'échelle des individus. Par exemple, les relations amicales ou familiales peuvent constituer une épreuve pour les individus, au sens où les jeunes doivent composer avec un double standard : respecter et aider (aînés, conjoints, enfants) et être soi-même (pour ne pas passer à côté de sa vie) (Martuccelli, 2006). La plus grande importance faite aux choix individuels ne doit pas masquer la persistance de contraintes sociales.

La difficulté réside alors dans la capacité à faire face à cette épreuve, derrière laquelle se dessine la question de la responsabilisation. Jeunes ruraux, jeunes nés en outre-mer ou dans des pays en difficulté ont pour point commun d'avoir à faire face à un rapport au territoire qui pose question et met en discussion une volonté de changement de leur situation (par l'aspiration à une situation socio-économique meilleure la plupart du temps) et un désir de stabilité (symbolisé, entre autres, par l'ancrage familial).

Assignation et revendication identitaire

Même si le sentiment d'appartenance à un lieu ne s'accompagne pas forcément d'un lien sentimental envers celui-ci (Guérin-Pace, 2009), on constate depuis une trentaine d'années une revalorisation des identités locales qui passe par les langues régionales ou étrangères, le folklore, mais également le port de vêtements estampillés du numéro du département (que l'on habite, que l'on a habité ou que l'on idéalise), ou encore la promotion de personnalités locales à travers les figures d'artistes ou de sportifs connus au niveau national, voire international. À travers les trois contributions rassemblées dans cet axe, on perçoit combien l'analyse des parcours de vie illustre la complexité de ce que peut recouvrir la notion d'« identité » et l'attachement que les jeunes peuvent avoir au territoire tout en soulignant l'importance de l'appartenance à des réseaux de relations

(Renahy, 2010). Qu'il s'agisse de jeunes vivant en milieu rural, de ceux qui sont originaires des Antilles françaises et qui vivent en métropole, ou encore des mineurs isolés étrangers, la multiplicité de leurs trajectoires migratoires (choisies, subies, espérées ou appréhendées) traduit bien la diversité des expériences territoriales.

Ces trois exemples, pourtant contrastés tant dans les réalités vécues par les jeunes que dans les problématiques auxquelles ils sont confrontés, sont l'occasion de saisir que l'identité est loin d'être figée et uniforme, mais bien au contraire cumulative et évolutive tout au long des parcours de vie. Selon les contextes, les évènements vécus, les rencontres, des appartenances sont mises en avant quand d'autres sont mises à l'écart. Les jeunes peuvent ainsi jouer des divers réseaux de solidarité auxquels ils sont liés, par leur famille, leur lieu de résidence, leurs origines et, plus largement, par leurs rencontres, leur vécu, leur nationalité. La construction identitaire ne passe donc pas uniquement par le lieu de naissance, d'autres dimensions identitaires peuvent être investies par les individus (sphère professionnelle ou amicale).

Politiquement et socialement, ces identités sont définies dans une certaine concurrence, voire parfois en opposition (entre identité du pays d'origine et du pays d'accueil, comme ce peut être le cas pour les mineurs isolés étrangers, par exemple). Or, on demande bien souvent aux jeunes de choisir, comme s'il leur fallait choisir leur camp, et ainsi d'abandonner une part d'eux-mêmes. Cela revient à les réduire à une identité à laquelle on voudrait les assigner, tandis qu'ils se définissent par plusieurs identités rendant compte de leur biographie. Cette situation n'est pas sans conséquence sur la possibilité d'expérimenter le sentiment de « chez soi » (Ramos, 2006) sur un territoire donné, en faisant abstraction des autres dimensions vécues, lorsque l'on est en permanence renvoyé à une exigence de choix et de décision : comment les jeunes peuvent-ils se sentir chez eux – et s'y impliquer, s'y projeter et s'y investir – lorsqu'on leur renvoie qu'ils ne font pas partie d'un territoire ? C'est une des questions que se posent – à des degrés divers – à la fois les jeunes ruraux, les jeunes Antillais vivant en métropole et les mineurs isolés étrangers.

BIBLIOGRAPHIE

Guérin-Pace F., Samuel O., Ville I., *En quête d'appartenances. L'enquête Histoire de vie sur la construction des identités*, INED, coll. « Grandes enquêtes », Paris, 2009.

Guérin-Pace F., « La diversité des ancrages territoriaux au regard des parcours migratoires », *in* Guérin-Pace F., Samuel O., Ville I., *En quête d'appartenances. L'enquête Histoire de vie sur la construction des identités*, INED, coll. « Grandes enquêtes », Paris, 2009, p. 145-161.

Dubar C., *La crise des identités*, Presses universitaires de France, Paris, 2010 (1re éd. 2001).

Martuccelli M., *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Armand Colin, coll. « Individu et société », Paris, 2006.

Ramos E., *L'invention des origines. Sociologie de l'ancrage identitaire*, Armand Colin, coll. « Sociétales », Paris, 2006.

Renahy N., « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Regards sociologiques,* no 40, 2010, p. 9-26.

Singly F. de, « "La liberté de circulation" : un droit aussi de la jeunesse », *Recherches et prévisions*, no 67, 2002, p. 21-36.

Entre les Antilles, la Guyane et l'Hexagone : se construire dans un espace de vie transatlantique

Stéphanie Condon, chercheuse, INED
Dolorès Pourette, chercheuse, IRD-UMR CePED

Depuis plusieurs décennies, la question de l'identité antillaise a généré une littérature assez conséquente. Au cours du temps, les formes d'expression de cette antillanité ont été explorées dans le contexte des inégalités persistantes à la suite de la départementalisation, en 1946, ou dans celui de l'émigration organisée vers la France métropolitaine, à travers la mobilisation politique en métropole ou dans les départements français d'Amérique ou encore pour analyser le dynamisme associatif au sein de la « communauté » antillaise en région parisienne à partir des années 80. Ces travaux relatent la complexité de la question de l'identité antillaise et pointent les enjeux pour l'avenir des populations de cette région, qu'elles y soient toujours installées ou vivent de « l'autre bord », qu'elles soient natives des Antilles ou de la Guyane ou « originaires » nées en métropole. Cette littérature, à laquelle nous avons contribué en nous focalisant sur la perspective de l'individu, soulève des interrogations qui nécessitent une approche quantitative. Les données de l'enquête (voir encadré) nous permettent d'approfondir nos analyses dans ce sens.

Les parents de la génération des jeunes qui font l'objet de cet article sont partis des Antilles pendant les années 70-80. Les Antilles ou la Guyane française[19] sont des lieux plus ou moins connus de ces jeunes, selon le contexte familial ou le parcours de jeunesse (séjours, présence de membres de la famille dans le département d'origine, qualité des liens avec ces personnes, etc.). Nous chercherons à déterminer si l'ancrage des parents dans un « espace de vie transatlantique » (Condon, 1996) perdure chez les enfants et dans quelle mesure il influe sur la construction identitaire de ces jeunes.

19. Nous emploierons l'expression « départements français d'Amérique » (DFA) par souci de style et pour parler des deux départements antillais et de Guyane.

Dans la première partie de cet article, nous montrons comment les mouvements migratoires et les allers et retours entre les Antilles-Guyane et la France métropolitaine ont fait émerger un « espace de vie transatlantique ». La deuxième partie de l'article est consacrée aux modalités de construction identitaire des jeunes étudiés ici, à partir de l'analyse des pratiques de leurs parents (notamment des liens entretenus avec la famille et le département d'origine), des transmissions familiales et culturelles, et des pratiques développées par les jeunes concernant leurs activités et leurs projets de vie. La troisième partie analyse l'expression de l'attachement aux Antilles-Guyane dans les modes de construction et de reconnaissance identitaire des jeunes.

L'ENQUÊTE TRAJECTOIRES ET ORIGINES (TEO)

L'enquête TeO, menée par l'Institut national d'études démographiques (INED) et l'INSEE en 2008-2009 auprès de diverses populations migrantes en France métropolitaine, de descendants de migrants et de personnes de la population « majoritaire » (échantillon de près de 22 000 individus), offre l'occasion d'explorer les attaches aux Antilles-Guyane au moyen d'indicateurs sur diverses pratiques sociales (liens avec la région d'origine, pratiques linguistiques, etc.) et de questions relatives à l'identité et à la citoyenneté. À partir de cet échantillon, la population étudiée ici est composée de 272 personnes (137 hommes, 135 femmes) nées en France métropolitaine ou ayant migré avec leur famille avant l'âge de 7 ans, ayant deux parents (ou élevés par leur mère seule) nés en Martinique, Guadeloupe ou Guyane, et âgées de 18 à 35 ans en 2008 (dont 47 % de 18-25 ans). Plus des deux tiers résident en région parisienne. Parmi ceux ayant terminé leurs études, 43 % ont un niveau supérieur au bac : 56 % des femmes, 32 % des hommes (voir Condon, Pourette, 2013, pour une analyse détaillée de la situation socioprofessionnelle de ces jeunes).

Ensuite, la possibilité de mener des entretiens semi-directifs auprès des répondants à l'enquête TeO nous a permis de resituer les pratiques dans l'histoire familiale des enquêtés, dans leurs expériences de vie en métropole et aux Antilles ou en Guyane, dans les dynamiques de leur propre construction identitaire. Les analyses que nous avons menées sur ce corpus*, et en lien avec les données de TeO, font suite à plusieurs années de terrain qualitatif, en métropole et aux Antilles. Notre propos s'appuiera simultanément sur ces différents types de sources, tissant une toile qui dépeint les diverses facettes de la construction identitaire de ces jeunes.

* Le corpus d'entretiens menés auprès d'enquêtés de TeO utilisé pour cet article est composé de huit femmes et trois hommes (trois femmes ont 20 ans, deux ont 30 ans, les autres ont 32, 36 et 37 ans, les hommes ont 26, 29 et 36 ans).

Un espace de vie transatlantique ?

Depuis les années 50, le bassin des Caraïbes a été le théâtre d'une forte émigration vers les métropoles européennes. Au fur et à mesure que les individus se sont installés ou réinstallés de part et d'autre de l'Atlantique, se sont formés des espaces de liens sociaux, des espaces d'échange de dons, d'obligations, d'idées, de valeurs (Sutton, Chaney, 1987 ; Olwig, 2003). Les individus vivant de chaque côté sont plus ou moins connectés à ces espaces, selon leur expérience familiale de migration ou leur propre vécu de circulation transatlantique.

Dans le cas français, ces espaces sont surtout ancrés entre les deux pôles de la région parisienne et des Antilles. Les deux tiers des jeunes enquêtés de TeO (69 %) vivent dans l'unité urbaine de Paris (par contraste avec 14 % des jeunes majoritaires). Parmi ceux nés en France métropolitaine, 80 % sont nés en région parisienne et 82 % y vivaient encore en 2008. Qu'ils habitent en région parisienne ou ailleurs, ils sont environ un sur cinq (contre 4 % des jeunes majoritaires) à vivre en ZUS.

En parallèle aux migrations vers la métropole et aux migrations de retour aux Antilles, un va-et-vient d'individus et de familles rythme la construction de cet espace. Les données de l'enquête TeO montrent la participation des jeunes à cette mobilité, lors des vacances ou de séjours plus longs : la quasi-totalité d'entre eux (96 %) a passé du temps dans le département d'origine de l'un ou des deux parents et y est allée assez souvent pendant l'enfance ou l'adolescence. Ces résultats s'accordent avec les pratiques déclarées par la génération des parents dans les années 90 (Condon, 1996) : pour les fonctionnaires, les congés bonifiés, puis la possibilité de cumuler les vacances pour pouvoir se rendre outre-Atlantique en famille deux mois l'été ont permis des retours tous les trois ans. Sinon, les enfants étaient envoyés seuls chez les grands-parents. En même temps, de nombreux jeunes nés en métropole ont été scolarisés quelques années aux Antilles (César, 2004). Cette population en a la possibilité puisque la circulation se déroule au sein d'un même système d'enseignement. Ce temps passé dans les DFA se fait au gré des réinstallations des parents dans leur département d'origine [20] ou selon le choix des parents de transférer le rôle parental à un membre de la famille (pratique cou-

20. Les témoignages recueillis pendant cette enquête ou d'autres campagnes d'entretiens que nous avons menées en région parisienne ou aux Antilles indiquent un retour très fréquent de ces jeunes en métropole à la fin de leur scolarité.

rante aux Antilles[21]) et d'envoyer l'enfant seul, ou encore en réaction aux contraintes de la vie quotidienne (exiguïté du logement, sentiment de manque de disponibilité pour « bien élever » son enfant, etc.) ou en cas d'évènement familial (maladie, séparation, etc.). Les résultats de l'enquête TeO montrent que faire un séjour d'au moins un an en dehors de l'Hexagone est une expérience partagée par près d'un descendant des DOM sur cinq et que l'âge médian au premier départ pour ce type de séjour est d'environ 7 ans (Beauchemin *et al.*, 2010).

Une construction identitaire en trois temps : des pratiques sociales et culturelles au sein d'un espace de vie transatlantique

Cet espace de vie transatlantique ainsi que les modes de construction identitaire des jeunes se développent en trois temps. Un premier temps concerne les pratiques des parents, par les liens qu'ils entretiennent avec le département d'origine et avec la famille. Un deuxième temps est celui des transmissions culturelles et familiales aux enfants (les jeunes). Un troisième temps se constitue autour des pratiques « autonomes » des jeunes (activités culturelles et associatives, projets de vie, etc.).

LES PRATIQUES DES PARENTS

Les parents des jeunes qui font l'objet de cet article appartiennent à la génération des Antillais et Guyanais qui ont massivement migré vers l'Hexagone dans les années 70-80[22]. Ils ont suivi le même chemin que les milliers d'Antillais partis avant eux, depuis l'instauration d'une migration organisée par l'État à la fin des années 50. Les services publics ou les entreprises nationalisées ont été depuis les années 60 les secteurs d'emploi privilégiés d'une grande partie des Antillais installés en France métropolitaine, et notamment en région parisienne, leur assurant une stabilité de l'emploi et, en principe, des possibilités de promotion sociale. Ce regroupement professionnel et géographique a favorisé la persistance

21. À titre de comparaison, voir l'article de Grysole et Beauchemin (2013) sur les enfants de migrants d'Afrique subsaharienne.

22. S'agissant d'une migration interne à l'État français, aucune mesure des flux n'est possible. Néanmoins les recensements permettent d'estimer l'ampleur de l'émigration vers la France métropolitaine à partir des stocks de natifs, et d'observer qu'entre 1954 et 1999, la population de natifs des Antilles installés dans l'Hexagone a crû de 15 620 à près de 212 000 individus. Pendant ce temps, les retours ont été très nombreux.

ou la reproduction de certaines pratiques sociales locales, caractérisées par un fort dynamisme culturel et associatif. On assiste ainsi à partir des années 70 à la création de nombreux collectifs antillais et à une valorisation culturelle qui passe par l'organisation de fêtes, de bals, de carnavals, de concerts de musique traditionnelle antillaise (des concerts de *gro-ka*[23], par exemple). Cette valorisation culturelle s'exprime aussi par la création littéraire et théâtrale, et par la consommation de produits locaux (Giraud, Marie, 1988). Ce dynamisme associatif participe d'un mouvement plus général de revendication sociale et syndicale[24].

Dans l'espace migratoire, le maintien des liens avec le département d'origine, ainsi que les pratiques de sociabilité dans le réseau familial et amical antillais témoignent de la construction d'un espace de vie transatlantique. La correspondance entretenue avec les proches demeurés aux Antilles, et surtout les séjours réguliers, au cours desquels toute la famille se trouve réunie, constituent des modes de construction de cet espace de vie transatlantique. La pratique courante de confier un enfant à un parent demeuré sur place y contribue également, de même que les expériences de réinstallation en famille dans la région d'origine, à l'occasion d'une mutation professionnelle ou d'un départ spontané. La majorité des migrants de cette génération expriment le souhait de retourner vivre dans leur région de départ, au cours de leur vie professionnelle ou au moment de leur retraite. Nombre d'entre eux conservent un bien, une maison ou au moins un terrain sur place, afin de concrétiser ce souhait. Dans les faits, le retour n'est pas toujours possible, pour des raisons financières, voire n'est plus envisagé, à cause d'un sentiment de décalage entre les représentations idéalisées de la vie là-bas et les réalités observées à chaque retour (modes de vie, mentalités, ne plus être considérés ni acceptés comme de « vrais » Antillais). Lorsque le retour n'est pas envisageable de leur vivant, il peut être vivement souhaité au moment du décès et, parmi ces migrants, beaucoup sont ceux qui économisent et financent leur rapatriement et leurs obsèques aux Antilles ou en Guyane, ce qui représente un marché florissant pour les entreprises spécialisées (Pourette, 2002).

23. Le *gro-ka* est un tambour traditionnel. Le terme désigne également le genre musical dans lequel ce type de tambour intervient et la danse qu'il accompagne.

24. Les premières générations de migrants des DFA se sont trouvés confinés au bas de la hiérarchie sociale, dans les postes les plus dévalorisés et les moins bien rémunérés. Leurs revendications, qui ont pris forme autour d'une première manifestation en 1976, portaient sur une meilleure reconnaissance sociale et des possibilités de promotion professionnelle (Giraud, Marie, 1987).

LES TRANSMISSIONS AUX ENFANTS (LES JEUNES)

Les liens entretenus par les parents avec la famille et le département d'origine, les voyages réguliers là-bas et leurs pratiques de sociabilité dans l'Hexagone influencent les modes de construction identitaire des jeunes nés en métropole ainsi que leurs réseaux de sociabilité. Dès l'enfance, ces jeunes développent des réseaux ancrés dans l'Hexagone mais aussi dans l'espace d'origine de leurs parents. Ils y ont des attaches avec des membres de leur famille ainsi qu'avec les enfants des amis de leurs parents et avec des jeunes de leur génération, qu'ils côtoient au moment des séjours outre-Atlantique et parfois aussi en métropole, lorsque ces jeunes y résident ou y séjournent.

Ces jeunes connaissent intimement les lieux où ont grandi leurs parents car ils y passent régulièrement du temps en famille (pour certains, trois mois par an) et quelques-uns y ont vécu plus ou moins longuement. Les parents leur ont transmis certaines valeurs liées notamment au « sens de la famille », à l'entraide, au respect. Séjourner aux Antilles signifie souvent pour ces jeunes « *se ressourcer* », retrouver la « *chaleur familiale* », retrouver ses « *racines* ». Outre les lieux d'où sont originaires leurs parents, c'est aussi la connaissance de leur histoire familiale et migratoire qui leur est transmise. Les jeunes sont fréquemment dépositaires d'une certaine mémoire de cette histoire parentale et connaissent souvent avec précision des détails de cette histoire : année d'arrivée dans l'Hexagone, emplois occupés, évolution professionnelle, rencontre entre les parents (avant le départ, après l'arrivée ou pendant le voyage), etc. Ils participent également à l'écriture de cette histoire migratoire puisqu'ils sont associés aux discussions autour des projets de retour à la concrétisation desquels ils prennent part (départ de la famille ou de l'enfant seul avant que toute la famille puisse le rejoindre, travaux de rénovation ou d'agrandissement d'une maison sur place, etc.).

La langue créole fait également partie des pratiques et valeurs transmises par les parents. Cette transmission est plus ou moins active. Ainsi, dans l'enquête TeO, 66 % des jeunes affirment que leurs parents (mère/père) leur ont parlé en créole et en français lorsqu'ils étaient enfants. Même si certains parents ont interdit la pratique familiale du créole, avant tout dans un souci de réussite scolaire, l'apprentissage de la langue s'est souvent fait grâce à d'autres relations, avec les grands-parents, avec d'autres jeunes, lors des séjours aux Antilles (Condon, 2004).

LES PRATIQUES « AUTONOMES » DES JEUNES

Une fois jeunes adultes, ces enfants de migrants des DFA peuvent mettre en acte des pratiques s'inscrivant en continuité avec celles transmises par les parents, tout en faisant preuve d'innovation. Les observations effectuées au cours des enquêtes au domicile des enquêtés, dans leurs lieux de sociabilité et au cours des entretiens, rendent compte de ces pratiques. À leur domicile, la présence d'objets rapportés des DFA ou symbolisant cet espace est récurrente : photographies de paysages ou de la famille, cartes, tableaux, bouteilles de rhum… Ces jeunes témoignent aussi d'investissements culturels liés à ces départements : romans, livres d'histoire, essais, CD, instruments de musique, concerts… Ils s'investissent également dans la vie antillaise locale, en participant à des associations, des fêtes, carnavals et autres lieux de sociabilité antillaise [25]. Les modes de présentation de soi portent aussi l'empreinte des Antilles ou de la Guyane : nombre de ces jeunes portent en effet un pendentif représentant la Martinique, la Guadeloupe ou la Guyane. L'apprentissage du créole – pour ceux qui ne l'ont pas appris enfant – ou le fait de parler créole en famille ou entre amis, et même de le transmettre à leurs enfants, font partie de ces pratiques signifiant leur attachement à la « culture » de leurs parents. Il en est de même de la cuisine créole : on l'apprécie comme faisant partie de la « culture créole » et on la perpétue.

> « On partait en Martinique tous les ans pendant trois mois, de juin à mi-septembre chez nos grands-parents. Donc c'est vrai qu'on se ressourçait et qu'ils nous ont donné beaucoup de valeurs. Les grands-parents déjà naturellement donnent des valeurs, mais les grands-parents antillais, ils apportent quelque chose de différent. En plus, c'est très familial en fait. Nous, les anciens, c'est important chez nous, les grands-parents, c'est important. Ils nous ont… ils m'ont inculqué des valeurs, ils m'ont inculqué, j'ai vu, des saveurs, des odeurs chez eux, qui font que même jusqu'à maintenant, si je ferme les yeux, je me rappelle encore de ce que ma grand-mère faisait quand j'étais petite, des préparations typiques de là-bas. Quand je venais l'été, par exemple, mon grand-père laissait pousser le manguier exprès pour que nous trouvions toutes les trois des mangues à notre arrivée, il faisait pousser les petites bananes. C'est tout un tas de critères qui fait que cela nous a donné un lien très fort en fait sur notre île. Ils ont bien donné la continuité en fait en termes de valeur et de culture. » (Femme de 30 ans, de parents martiniquais, célibataire, un enfant qu'elle a eu avec un Martiniquais dans le DFA, où elle a vécu de 22 à 24 ans.)

25. À titre d'illustration, une jeune enquêtée (30 ans) souhaitait déménager dans le département de la Seine-Saint-Denis pour se « rapprocher de sa culture » (elle résidait dans l'Essonne et trouvait que les Antillais vivant dans ce département étaient trop « déracinés » et « ne portaient pas assez la culture »).

Les projets de vie témoignent aussi de cet attachement. En plus des projets d'installation dans les DFA, les projets matrimoniaux et familiaux sont ancrés dans l'idée de l'héritage. Si pour certains l'origine ne compte pas dans les critères de choix du conjoint, d'autres, au contraire, dans une perspective d'élever des enfants, se projettent avec un(e) conjoint(e) antillais(e) uniquement [26]. Pour ces personnes, avoir un enfant avec un partenaire d'origine antillaise/guyanaise revient à maintenir un lien, à travers la génération future, avec la « culture d'origine » des parents et à transmettre à leur tour des éléments de cette « culture » dont ils ont hérité.

Les jeunes de cette génération qui souhaitent perpétuer et transmettre à leurs enfants les valeurs familiales héritées de leurs parents et l'attachement à leur région d'origine le font tout en s'ouvrant à d'autres espaces de vie et à d'autres cultures. Comme observé par Yves Charbit *et al.* (1997) à propos des migrants portugais en France ou par Jennifer Bidet et Lauren Wagner (2012) à propos des descendants d'immigrés algériens ou marocains, avec le temps, ces jeunes, outre les vacances dans la famille au pays, séjournent de plus en plus dans d'autres endroits de la région d'origine de leurs parents, dans des parcs naturels, des lieux touristiques ou des îles voisines, françaises, anglophones ou hispaniques.

Mise en mots d'un double ancrage

Au fil des discours sur la place des territoires antillais ou guyanais dans leur vie, sur les significations de ces lieux, les jeunes formulent des expressions ayant une forte charge émotionnelle. Ces territoires sont des lieux familiaux, des grands-parents ; des lieux où l'on « se ressource », qui évoquent la « chaleur » des relations, que l'on ressent comme un « besoin ».

> « Moi, j'ai besoin de me ressourcer. J'ai besoin d'y aller, de voir ma famille, de ressentir mes racines, de manger local, d'avoir le soleil, la mer. C'est un tout et j'en ai besoin. […] Et puis, surtout que mon fils [4 ans] aime y aller, il me demande assez souvent pour y aller. Je sens aussi et je crois que j'ai réussi – on a réussi [avec son conjoint antillais] – à lui apporter cela. C'est de la satisfaction de se dire qu'il est né en France, mais il sait

26. Notons cependant que certaines femmes évitent une relation de couple avec « un Antillais » (natif ou originaire) à la suite de l'infidélité d'un conjoint précédent ou à cause de la représentation négative des hommes antillais, pour lesquels les normes de masculinité imposeraient une nécessaire « réputation » fondée sur les conquêtes féminines et sur le multipartenariat (Pourette, 2006 ; et pour une critique de la construction de l'identité masculine aux Antilles, voir Mulot, 2009).

qu'il a un rattachement avec la Guadeloupe. C'est cela le plus important, il sait d'où il vient et il sait d'où nous on vient. » (Femme de 37 ans, de parents guadeloupéens, dont le conjoint est d'origine martiniquaise. A toujours vécu en région parisienne, avec des séjours en Guadeloupe tous les trois ans.)

Ces territoires sont aussi des endroits où l'on rencontre « des personnes qui sont comme nous ». Cette proximité avec les DFA donne un sens à « notre histoire, nos racines », renforcée par les discussions avec d'autres jeunes d'origine antillaise ou guyanaise en région parisienne, que ce soit en milieu associatif ou universitaire. Pour certains, ces attaches priment sur les attaches au lieu où l'on a grandi : « Mes deux parents sont martiniquais, donc je me sens plus martiniquaise et caribéenne que française, même si j'ai grandi en France. » Ce double ancrage s'exprime aussi par « la chance d'avoir deux cultures », d'être « un Français européen attaché à [s] es origines antillaises ». En même temps, l'expression de l'attachement à « la culture française » est souvent liée au sentiment de ne pas être considéré comme pleinement Antillais/Guyanais, ni dans les DFA ni en milieu « antillais » en métropole (« Je ne me sens pas Martiniquais sans doute parce que je n'y ai pas vécu assez longtemps. Honnêtement, je me sens Parisien, je me sens Antillais. »).

Une dimension importante de l'attachement est la pratique du créole. De manière générale, chacun se positionne par rapport à la relation entre créole et identité. Pour cette génération, l'interdit de la pratique semble être atténué par rapport aux générations précédentes ; si on ne l'a pas appris enfant, on cherche à l'apprendre à l'adolescence ou on veut que les enfants l'apprennent. Exprimer que le créole, c'est « notre héritage », « notre langue », indique la place que l'on attribue à la langue dans la « culture antillaise » et révèle le rôle que joue sa pratique dans la construction identitaire de ces jeunes.

« Arrivée à 18-20 ans, j'ai dit à mes parents qu'il était très important pour moi que je parle pour mes futurs enfants. Au début, ils n'ont pas accepté tout de suite, ils ont accepté par la suite. Maintenant, je leur parle créole – moi, je leur ai expliqué – toujours avec ce respect, mais que j'en avais besoin, qu'il fallait que je le parle. Au jour d'aujourd'hui effectivement, le fait d'avoir parlé très rapidement, j'arrive à parler avec mon fils en créole. Parce que je n'aurais pas voulu qu'il naisse et qu'il ne sache parler que le français, qu'il arrive là-bas en vacances et qu'il ne comprenne pas ce que les personnes pourraient lui dire. C'est vrai que lui maintenant il baigne dedans, on peut lui dire tout ce qu'on veut et il comprend tout à fait ce

qu'on lui dit. Et il commence déjà à en parler un peu, donc c'est important. » (Femme de 37 ans, de parents guadeloupéens, dont le conjoint est d'origine martiniquaise. A toujours vécu en région parisienne, avec des séjours en Guadeloupe tous les trois ans.)

Surtout, connaître le créole, le parler est gage d'« authenticité » : on peut se dire Antillais/Guyanais. Ainsi, parmi les jeunes enquêtés de l'enquête TeO qui déclarent que leurs parents leur parlaient en créole, 60 % se sentent « tout à fait Antillais/Guyanais » contre seulement 38 % de ceux qui n'ont pas hérité de cette pratique.

Cependant les discours révèlent aussi un ancrage identitaire moins « territorialisé », fluide, se rapportant plus à une histoire partagée, collective (Chivallon, 1998 ; Pourette, 2006). Cette histoire est celle de l'esclavage, des souffrances des aïeuls sur les plantations antillaises, de l'existence et de la maîtrise du destin qu'il a fallu reconquérir par la suite. Néanmoins elle est aussi l'histoire de la décolonisation, des « promesses non tenues », de l'émigration vers la métropole, une histoire semblable à celle des peuples d'autres territoires caribéens, de certains peuples en Afrique. Les mots « Antillais », « Caribéen » ou « Noir » traduisent ainsi ces appartenances, mais aussi le vécu de ces jeunes en région parisienne ou ailleurs en France métropolitaine. Les résultats de l'enquête TeO sont, à ce sujet, très parlants :
– 33 % de ces jeunes disent se sentir Français mais considèrent qu'on ne les voit pas comme tels ;
– 49 % déclarent avoir été victimes de discrimination depuis cinq ans, et 45 % disent qu'ils pensent que cette discrimination a été en lien avec « l'origine ou la couleur de peau [27] » ;
– 70 % des jeunes qui déclarent ne pas avoir subi de discrimination raciale se « sentent chez eux en métropole » contre 46 % de ceux qui en ont subi.

Ces moments de « renvoi aux origines » et de « déni de francité », dont témoignent aussi d'autres jeunes descendants d'immigrés en France (Simon, Tiberj, 2012), sont fréquents au travail, à l'école, dans la rue et même si l'« on s'y attend », ils participent à la construction identitaire de ces jeunes (Condon, Pourette, 2013). D'ailleurs, il y a une reconnaissance du fait qu'en France métropolitaine, on peut être renvoyé à ses origines tandis que dans d'autres lieux, on peut être plutôt identifié comme

27. Texte de la modalité proposée dans le questionnaire TeO.

« Français » : « Je me définis comme Antillaise de la Guadeloupe, sauf à l'étranger… Française. »

Cette identification « imposée » est d'autant plus mal vécue que certains ressentent à l'égard des territoires des DFA et de l'« identité antillaise » une ambivalence, qui peut être le résultat d'un moindre ancrage familial dans les DFA, sinon d'expériences négatives lors de séjours aux Antilles ou en Guyane. Même parmi celles et ceux qui ont plutôt une posture d'affirmation de leur antillanité, on décèle des sentiments d'appartenance contrariée. On retrouve de la déception exprimée face aux moqueries, aux réactions de jalousie, de méfiance, voire de rejet. Lors des retours ponctuels ou des tentatives d'installation aux Antilles, le sentiment de ne pas être considérés comme de « vrais » Antillais mais comme des « négropolitains[28] », les remarques sur l'accent « pointu » ou le créole « francisé » lorsqu'ils s'expriment dans cette langue constituent autant de déceptions pour ces jeunes. Alors qu'ils se reconnaissent une identité antillaise, on leur refuse la reconnaissance de cette identité. Par ailleurs, pour des jeunes élevés majoritairement dans des grandes villes, il y a une difficulté à s'adapter à des sociétés où « tout se sait ». En effet, l'interconnaissance est forte dans les îles et la surveillance sociale particulièrement marquée et contraignante. Faits et gestes sont observés et rapportés. Cette dimension est particulièrement difficile à supporter pour des personnes ayant été socialisées dans une société plus anonyme.

Conclusion : multiplicité culturelle et ouverture, plutôt qu'une identité minoritaire

Les expériences de circulation et les transmissions sociales et culturelles aux Antilles et en métropole contribuent de diverses manières à la construction identitaire des jeunes. Pourtant le double ancrage, qui peut être célébré par certains comme une « double culture, une chance », peut cacher un sentiment d'être nulle part chez soi. Une célébration d'une multiplicité culturelle serait ainsi le fruit d'un travail réflexif de projet identitaire.

28. Terme utilisé pour désigner les natifs des Antilles restés longtemps en métropole ou qui y sont nés, dont le mode de vie, les valeurs et la façon de parler ne sont pas considérés comme « antillais ».

« Peut-on être Antillais hors des Antilles ? » Telle est la question posée par Claude-Valentin Marie en 2002. Notre étude montre que si cette identité est construite par des apprentissages et des proximités pendant l'enfance de ces jeunes, elle se construit également face à l'identité qui leur est renvoyée au quotidien en France métropolitaine. En même temps, ces dynamiques doivent se composer avec le « déni d'antillanité » ressenti pendant des séjours dans les DFA. C'est là où réside le sens de l'identité en construction, car chaque expérience alimente ce processus, dans un sens ou dans l'autre, rappelant les propos d'Édouard Glissant (1990), pour qui l'identité antillaise se définit d'abord par la relation à l'autre. Elle se construit aussi activement par cette jeunesse qui, de plus en plus, se projette au-delà des confins de l'espace transatlantique métropole-Antilles-Guyane. Si les perspectives de mobilité ont longtemps été ancrées dans cet espace bipolaire, pour des raisons administratives et linguistiques, les temps changent. Ainsi, grâce à l'image idéalisée d'une société multiculturelle, berceau du mouvement des droits civiques, les États-Unis sont parfois évoqués comme destination de préférence. Maintenant, même avec un niveau d'anglais simplement scolaire, vivre sur le continent américain, en Angleterre ou en Australie apparaît comme une option pour des jeunes qui envisagent leur avenir professionnel et familial ailleurs qu'en France, hexagonale ou ultramarine.

BIBLIOGRAPHIE

Beauchemin C., Borrel C., Régnard C., « Migrations : les immigrés et les autres », *in* Beauchemin C., Hamel C., Simon P., *Trajectoires et origines : enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats*, INED, coll. « Documents de travail », n° 168, Paris, 2010.

Bidet J., Wagner L., « Vacances au bled et appartenances diasporiques des descendants d'immigrés algériens et marocains en France », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 23, 2012, p. 113-130.

Charbit Y., Hily M.-A., Poinard M., *Le va-et-vient identitaire. Migrants portugais et villages d'origine*, PUF/INED, coll. « Les cahiers de l'INED, n° 140, 1997.

Chivallon C., *Espace et identité à la Martinique. Paysannerie des nomes et reconquête collective 1840-1960*, CNRS, Paris, 1998.

César C., « Familles antillaises de milieu populaire. Un rapport spécifique à l'école de la métropole ? » *in* Cossée C., Lada E., Rigoni I. (dir.), *Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité*, Armand Colin, Paris, 2004, p. 57-74.

Condon S., « Les migrants antillais en métropole : un espace de vie transatlantique », *Espace, populations, sociétés*, n^{os} 2-3, 1996, p. 513-520.

Condon S., « Pratiques et transmission des créoles antillais dans la "troisième île" », *Espace, populations, sociétés*, 2004/2, p. 293-305.

Condon S., Pourette D., « La place de l'espace de vie transatlantique dans les itinéraires des jeunes d'origine antillaise ou guyanaise », *Migrations Société*, nos 147-148, vol. XXV, 2013, p. 143-158.

Glissant É, *Poétique de la relation*, Gallimard, Paris, 1990.

Giraud M., Marie C.-V., « Insertion et gestion socio-politique de l'identité culturelle : le cas des Antillais de France », *Revue européenne des migrations internationales*, no 3, vol. III, 1987, p. 31-48.

Giraud M., Marie C.-V., « Identité culturelle de l'immigration antillaise », *Hommes et migrations*, no 1114, 1988, p. 89-103.

Grysole A., Beauchemin C., « Les allers-retours des enfants de l'immigration subsaharienne. "Les filles ou les garçons d'abord ?" », *Migrations Société*, nos 147-148, vol. XXV, 2013, p. 127-142.

Marie C.-V., « Les Antillais en France : une nouvelle donne », *Hommes et migrations*, no 1237, 2002, p. 26-39.

Mulot S., « Redevenir un homme en contexte antillais post-esclavagiste et matrifocal », *Autrepart*, no 49, 2009, p. 117-135.

Olwig K. F., « "Transnational" Socio-Cultural Systems and Ethnographic Research: Views from an Extended Field Site », *International Migration Review*, no 3, vol. XXXVII, 2003, p. 787-811.

Pourette D., « Pourquoi les migrants guadeloupéens veulent-ils être inhumés dans leur île ? », *Hommes et migrations*, no 1237, 2002, p. 54-61.

Pourette D., *Des Guadeloupéens en Île-de-France. Identité, sexualité, santé*, Karthala, Paris, 2006.

Simon P., Tiberj V., *Les registres de l'identité. Les immigrés et leurs descendants face à l'identité nationale*, INED, coll. « Documents de travail », no 176, Paris, 2012.

Sutton C. R., Chaney E. M., *Caribbean Life in New York City : Sociocultural Dimensions*, Center for Migration Studies, New York (États-Unis), 1987.

Entre intégration et rejet : les parcours des mineurs isolés étrangers

Laurent Lardeux, chargé d'études et de recherche, INJEP, chercheur associé Triangle UMR 5206

Figure migratoire récente au centre de nombreuses discussions et controverses entre différents ministères et collectivités territoriales, les mineurs isolés étrangers [29] (MIE) font couramment l'objet de sentiments contradictoires qui oscillent entre compassion et suspicion, vulnérabilité et irrégularité, fragilité et clandestinité. Ces représentations recouvrent de multiples situations dans lesquelles ces jeunes migrants sont hypothétiquement associés à l'innocence de l'enfance, tout en restant sous la menace d'une sanction morale autant que juridique pour immigration irrégulière (Fischer, 2012). Par ailleurs, la production médiatique et sémantique s'est davantage focalisée ces dernières années, en France, sur le coût financier d'une prise en charge plutôt que sur la réalité de leur parcours et sur les épreuves de la guerre, de l'errance et/ou de l'exploitation rencontrées par ces 4 000 à 8 000 mineurs isolés étrangers présents sur le territoire métropolitain [30]. Bien que le processus de catégorisation institutionnelle des mineurs isolés étrangers devrait leur permettre de se voir reconnaître une existence sociale et une protection par les conseils départementaux au titre de l'enfance en danger, les représentations véhiculées tendent bien plus à les enfermer dans des cadres de suspicion et de sanction qui occultent la complexité des processus migratoires et les nouvelles interrogations qu'ils ouvrent sur le plan du *territoire* et de *l'appartenance*. La thématique de la migration des mineurs en situation d'isolement est de ce

29. La catégorie des « mineurs isolés étrangers » désigne les enfants et adolescents de moins de 18 ans qui se trouvent en territoire étranger sans parents ni responsables légaux. Bien qu'ils aient dans la plupart des cas passé la frontière de façon irrégulière, ces jeunes migrants bénéficient des lois de protection de l'enfance en danger, dès lors que la situation de carence parentale est avérée.

30. Chiffres évoqués par la sénatrice Isabelle Debré dans le rapport de 2010 sur les MIE en France. Devant l'extrême volatilité de cette population et la difficulté de son recensement, aucun chiffre fiable ne peut être obtenu, seuls des ordres de grandeur sont habituellement employés.

fait indissociable de celle du territoire : porter l'attention sur la question des mineurs isolés étrangers, c'est à la fois rappeler les représentations personnelles et subjectives que ces jeunes peuvent avoir du territoire qu'ils construisent et qu'ils investissent ; c'est aussi comprendre comment ce territoire s'institue d'un point de vue administratif, avec irrémédiablement des frontières qui unissent autant qu'elles excluent.

S'il peut être utile de rappeler que les conventions internationales, ratifiées par la plupart des États, soulignent l'inconditionnalité de l'assistance et de la protection pour les populations mineures, les représentations véhiculées sur ces jeunes migrants se segmentent en différents couples opposés (national/étranger, victime/criminel, enfant/adulte), l'inscription dans l'une ou l'autre de ces catégories étant décisive dans la construction de leur parcours biographique et institutionnel. Face à un discours juridique et moral, ethnicisant et enfermant, qui tend à occulter le fonctionnement en réseau multipolaire du parcours biographique de ces jeunes, notre objectif ici est de rappeler la portée fondamentalement transnationale [31] de ce phénomène. Il ne s'agit donc pas d'apporter une nouvelle définition des MIE à partir des cadres « stato-centrés » du pays d'arrivée ou de départ, ce qui nous conduirait inévitablement à retomber dans les catégories binaires et exclusives de la suspicion ou de la protection. Bien plus, notre intention est de redessiner les parcours migratoires selon le type d'affiliation ou de désaffiliation entre la société de départ et celle d'arrivée, et de dépasser ainsi le cadre normatif d'une lecture juridique ou politique de la question en traitant de la réalité sociale éminemment transnationale de ces jeunes.

Les mouvements de population des MIE posent aux États la question du contrôle de leurs frontières, dans un contexte où les flux observés s'organisent de plus en plus à partir d'un fonctionnement en réseau qui vient perturber le maillage territorial des États-nations. Deux conceptions du territoire s'opposent alors. Du point de vue subjectif, relationnel et cognitif, le territoire renvoie à l'univers de pratique et d'interprétation des MIE. Ce « territoire circulatoire » (Tarrius 2001) s'appuie sur des interactions délocalisées, transnationales, qui contribuent à bouleverser le référent stable

31. À la différence du terme « international » qui renvoie traditionnellement à des relations entre acteurs nationaux établies dans le cadre irréductible d'un bornage territorial, le terme de « transnationalisation » renvoie directement à des processus de construction de réseaux de solidarité, de représentations et de pratiques qui se réalisent par-delà les frontières nationales avec des règles de fonctionnement qui leur sont propres.

de l'État-nation. Des liens invisibles, de solidarité et/ou de conflictualité se créent par-delà les frontières, articulant de vastes territoires. Ni d'ici ni de là-bas, mais ici et là-bas à la fois, les mineurs inscrits dans ce territoire circulatoire fondé sur un système réticulaire et agencé par des réseaux de pairs ou des systèmes mafieux de traite de mineurs construisent des parcours biographiques et des « carrières migratoires » d'affiliation ou de désaffiliation avec la société d'accueil. À cette conception subjective et relationnelle du territoire circulatoire vient s'ajouter la réalité matérielle de l'assignation territoriale des migrants dans les interstices [32] des villes européennes. Entre ces deux niveaux, entre la dimension sociale et la dimension matérielle, il s'agit de voir dans quelle mesure le fonctionnement dialectique du couple migration/territoire nous incite à repenser la relation entre organisation en réseau et partition territoriale dans la construction des parcours biographiques des MIE.

En nous appuyant sur une analyse des travaux récents entrepris en France et à l'étranger sur la population des MIE, l'un des enjeux de cet article sera de saisir comment se construisent les *parcours* – au sens physique autant que biographique – de ces jeunes migrants, lesquels mettent en relation les conditions structurelles et objectives d'installation en France, d'une part, et le cadre subjectif d'interprétation et de pratique qu'ils peuvent en donner, d'autre part.

Les « territoires circulatoires » des MIE

Si la population spécifique des mineurs isolés étrangers a longtemps été méconnue, les travaux de recherche et les rapports d'acteurs associatifs ou institutionnels publiés ces dernières années ont permis de mieux l'appréhender. Pour autant, il est rarement fait état des travaux donnant la parole à ces adolescents isolés, et les recherches s'intéressant aux affiliations existantes ou passées reliant les sociétés de départ et celles d'arrivée sont fréquemment laissées dans l'ombre. Qui sont plus exactement ces mineurs qui ont traversé plusieurs milliers de kilomètres en situation de clandestinité pour arriver seuls et sans représentants légaux aux portes des

32. Des interstices que nous pourrions aussi nommer « hétérotopes » (du grec « *topos* », lieu, et « *hétéro* », autre) pour reprendre Michel Foucault, des « lieux autres ». L'hétérotopie est une localisation physique de l'utopie. Elle est constituée de lieux à l'intérieur d'une société qui en constituent le négatif, ou sont pour le moins en marge. Les hétérotopies peuvent dans certains cas être utilisées pour la mise à l'écart de certaines catégories de population.

grandes villes européennes ? Comme le montre Angelina Etiemble (2012) dans une version actualisée de la typologie portant sur les motifs de départ, certains de ces mineurs ont perdu leurs parents lors des guerres, conflits religieux ou ethniques qui sévissent dans leur pays (mineurs « exilés »). D'autres sont des enfants des rues n'ayant plus de contacts réguliers avec leur famille et qui prennent la décision de tenter leur chance dans un pays d'Europe (mineurs « errants »), ou s'identifient à la figure héroïque de « l'aventurier » (mineurs « aspirants »). Dans d'autres cas, la famille, de façon directe ou indirecte, peut jouer un rôle important dans les motifs de départ, que ce soit dans le cas du mineur « mandaté », chargé de partir en Europe pour soutenir économiquement la famille élargie restée au pays, le « rejoignant », dont l'objectif initial est de rejoindre un parent proche, l'« exploité » dans une situation d'emprise dans un réseau de traite (prostitution, mendicité, vol, travail forcé) ou le « fugueur », cherchant à fuir des situations de conflit ou de maltraitance familiale.

La typologie dressée par Angelina Etiemble a le mérite d'apporter une clé de lecture sur les multiples motifs de la migration, mais aussi sur les enchevêtrements, les recoupements et les contradictions qui peuvent apparaître entre ces différentes catégories, fondamentalement perméables et réversibles. Par ailleurs, il ressort de cette variété de situations différents niveaux de sociabilité inter ou intrafamiliale, une pluralité de relations transnationales entre pays de départ et pays d'arrivée et des degrés variables d'autonomie/d'emprise dans la décision de migrer, participant à construire des parcours migratoires et biographiques fortement fluctuants.

AUTONOMIE ET EMPRISE DANS LA CONSTRUCTION DES PARCOURS MIGRATOIRES

Sur l'un des pôles se trouvent des mineurs sans soutien et sans ressources, *mineurs affranchis*, dont le projet migratoire se construit en dehors des projets familiaux. Dessinant la figure du « self-made-migrant » décrit par Mahamet Timera (2009), orphelin de la migration internationale et entrepreneur plus ou moins solitaire de sa mobilité, ces mineurs envisagent la migration comme un moyen de transformer le cours de leur existence. Exilés, errants ou fugueurs, ils s'engagent dans des circuits singuliers, plus accessibles aux candidats sans capitaux migratoires communautaires, qu'ils soient de type financier, humain ou logistique. L'une des figures fortement médiatisées ces dernières années se retrouve sous le terme de « *harraga* », qui peut être traduit par « brûleur » de frontières ou « grilleur » de vie. Le terme exprime aussi une action d'insubordination, de refus d'obéissance

et de transgression, dans le sens d'enfreindre et « brûler » les interdits de la loi (Merdaci, 2009) pour traverser clandestinement la Méditerranée ou l'Atlantique sur des embarcations de fortune. Les enfants et jeunes adolescents qui parviennent à « brûler » la frontière errent ensuite dans les rues des espaces urbains européens à la recherche de solutions de survie, ou se retrouvent rapidement embrigadés dans des réseaux de traite.

Mais l'enrôlement dans des réseaux mafieux survient plus souvent en amont de la migration, comme condition d'accès à l'espace migratoire. Dans ce deuxième pôle, correspondant à la figure des *mineurs embrigadés*, les jeunes migrants se trouvent sous l'emprise de passeurs dont l'action conditionne leur projet de vie à court ou moyen terme : il s'agit de rembourser les intermédiaires en travaillant clandestinement dans différents secteurs d'activité dans lesquels les mineurs peuvent être attendus. La clandestinité de leur situation n'empêche pas non plus un usage ponctuel et généralement non officiel de leur force de travail à la marge dans certains secteurs à grande consommation de travail occasionnel et clandestin comme le petit commerce, l'emploi domestique, le bâtiment ou le travail agricole. À un niveau plus extrême encore, les mineurs se trouvent sous l'emprise de réseaux de prostitution dont les mécanismes ont notamment été dévoilés par Bénédicte Lavaud-Legendre à travers le cas des mineures nigérianes sexuellement exploitées en France (2014). Dans ce cas particulier, des « madams », aussi appelées « sponsors », anciennes exploitées devenues « associées », tirent profit du désir migratoire des mineures pour mettre en place un mécanisme élaboré d'aliénation et de domination physique et psychologique sur fond de pratiques vaudou. Dans le cas de l'exploitation sexuelle de rue des jeunes filles d'Europe de l'Est, le système de traite peut toutefois se révéler très différent et se limiter à des groupes moins organisés, plus restreints (Peyroux, 2013).

Entre ces deux figures extrêmes, entre « mineurs affranchis », c'est-à-dire dans des situations d'autonomie à l'égard du cercle amical et familial, et « mineurs embrigadés » pris dans des situations d'assujettissement dans divers types de réseaux, on retrouve des mineurs dans des situations plus nuancées, interstitielles, où les relations préexistantes dans le pays de départ jouent un rôle central dans la construction des parcours migratoires et conditionnent leur installation en France. Le soutien de la famille peut dans certains cas se révéler problématique dans la mesure où cet appui appelle généralement un « retour sur investissement » et accentuera de ce fait le risque de retrouver le mineur dans différents types d'exploitation afin de rembourser la « dette » (Fischer, 2012). Dans le cas

du « *fosterage* [33] », certains jeunes se trouvent confiés à des membres de la famille résidant en Europe qui, pour diverses raisons, refusent ensuite de le prendre en charge. De façon plus générale, que le départ ait été organisé avec ou sans le soutien de la famille, ces jeunes migrants ont intégré l'idée qu'un soutien en Europe pouvait intervenir à un moment de leur parcours (Duvivier, 2008). L'entretien réalisé par l'équipe de chercheurs du projet PUCAFREU [34] auprès d'un jeune migrant afghan est à ce sujet représentatif du soutien qui peut être obtenu dans la communauté d'origine :

> « À chaque endroit où tu veux passer, il y a des passeurs, ils prennent l'argent et te passent […]. À chaque pays quand tu passeras, il y a une communauté des Afghans, il y a un endroit comme ici jardin Villemin, un endroit où les Afghans sont toujours là. » (Mohamed, 19 ans, Afghanistan [35].)

Ces jeunes migrants empruntent différentes voies où entraide communautaire et solidarité familiale dessinent les contours d'une « économie morale » de la migration en cohérence avec les intérêts du groupe, même si cela n'exclut pas la concurrence et les rivalités en son sein (Timera, 2009). Les mineurs sont alors porteurs d'un projet collectif qui contribue à définir les types de relation engagée entre les différentes polarités de la migration.

DES MINEURS ICI ET LÀ-BAS À LA FOIS : LA CONSTRUCTION MATÉRIELLE ET SYMBOLIQUE DE L'ESPACE MIGRATOIRE

Les sentiments d'appartenance sont pluriels, cumulatifs plutôt qu'exclusifs ; ils se déploient dans des contextes mouvants. Tous les mineurs ne sont pas amenés à circuler sous forme de « va-et-vient » entre les différentes polarités de la migration – encore que cette situation soit observable pour certains mineurs roumains (Peyroux, 2013) –, mais toutes ces migrations

33. Le « *fosterage* », également appelé « confiage », est une pratique traditionnelle informelle, essentiellement observée en Afrique subsaharienne, dans laquelle des parents biologiques confient l'enfant dont ils sont les géniteurs à d'autres parents de leur choix afin qu'ils puissent l'élever au titre de parents de *fosterage*.

34. PUCAFREU (*Promoting unaccompanied Children's Access to their fundamental Rights in European Union*) est une recherche financée par la Commission européenne et coordonnée par le laboratoire MIGRINTER (CNRS/université de Poitiers). Elle a pour objet de mieux appréhender la situation des mineurs non accompagnés et non protégés et d'explorer les raisons qui les empêchent de bénéficier d'une protection effective dans cinq États membres de l'Union européenne (Belgique, France, Espagne, Italie et Roumanie).

35. Extrait d'entretien figurant dans le rapport PUCAFREU (2013).

s'inscrivent dans un « territoire circulatoire » traversé non pas tant par des hommes, des femmes ou des enfants, mais plus largement par un imaginaire à forte charge symbolique porteur pour le jeune migrant d'espoirs, d'utopies ou de mythes profondément enracinés dans les consciences collectives (Tarrius, 1992). La charge symbolique de ce territoire circulatoire est à rechercher dans la force des représentations capables de structurer et de modifier continuellement, au gré des échanges et des transmissions d'informations, l'architecture d'un espace social transnational.

Pour toutes les situations citées précédemment, la mobilité des mineurs isolés se trouve dans la plupart des cas liée à une pluralité de modes d'organisation qui se structurent autour de leur réseau social, familial ou communautaire, lequel se déploie à un niveau transnational. L'étude du parcours migratoire sous le prisme des systèmes de relations entre pays d'arrivée et pays de départ invite à renouer les fils de la trajectoire reliant ces deux contextes. *Entre eux* s'inscrivent à différents degrés les situations d'emprise ou d'isolement, et *à partir d'eux* circulent les projets et les errements, les espoirs et les retours. Le jeune migrant est à la fois agi et agissant, au centre de forces qui le dépassent et en même temps acteur des luttes dont il est partie prenante. Ces mineurs ne sont pas seulement « absorbés » par des flux migratoires qui les transportent vers des territoires inconnus. Ils peuvent aussi devenir des acteurs de la migration en mesure de donner une nouvelle trajectoire aux flux existants. Cette situation se retrouve tout particulièrement dans le cas de l'un des mineurs isolés étrangers interviewés par Émilie Duvivier (2008) dans le cadre de son étude sur les trajectoires migratoires des MIE :

> « Tahir a quitté le Maroc à l'âge de 14 ans. Avant de connaître l'expérience de l'Aide sociale à l'enfance alors qu'il approchait la majorité, ce jeune a vécu pendant quatre années des périodes d'installation/sédentarité et de mobilité. "Je suis parti avec mes amis comme ça, au nord du Maroc. On est restés deux jours, trois jours dans une ville, après on est allés dans une autre ville. Quand on est arrivés à Titwan, mes amis ont trouvé un petit bateau pour partir. C'était la nuit à deux heures du matin, on devait être à peu près vingt dans le bateau. Je suis monté avec eux et on est entrés en Espagne. Là, j'y suis resté six mois, un truc comme ça. C'était au sud de l'Espagne, je travaillais dans une ferme pour ramasser les olives. Moi, je voulais voyager, c'est pour ça aussi que je suis parti du Maroc. Mes amis, eux, ils sont restés là-bas et moi je suis parti. Alors après l'Espagne, j'ai fait l'Italie. J'ai pris le train jusque Nice, un autre pour aller en Italie jusque Venise, et après pour Milan. J'ai travaillé un petit peu, j'ai trié les fleurs là-bas, deux mois, deux mois et demi. C'est mon copain du bled,

un copain de mon grand frère, il habitait en Italie. C'est lui qui m'a aidé pour travailler, il faisait ça lui aussi […]." Tahir a ensuite quitté l'Italie quand son oncle lui a proposé de le rejoindre à Bruxelles. Celui-ci vit à Copenhague, au Danemark, et a un appartement à Bruxelles. Tahir s'est donc installé quelque temps en Belgique avant de reprendre la route : "C'était bien là-bas dans son grand appartement, j'étais bien avec lui, avec sa femme, c'est une Danoise. Pendant cinq ou six mois, je suis resté avec eux. Mais après ils sont repartis au Danemark et moi je ne pouvais pas y aller à cause des papiers. Et alors, j'ai pris un train pour Paris. Je suis allé à Belleville, je connaissais des amis là-bas. J'ai trouvé du travail avec mes amis dans la peinture, sur les murs, la tapisserie, tout ça. À Paris, je suis resté le plus, pendant deux ans…" »

Il s'agit, bien entendu, non pas de surévaluer la capacité de ces jeunes à surmonter les situations de dénuement dans lesquelles ils se trouvent, argument par ailleurs abusivement évoqué par certains services de l'Aide sociale à l'enfance pour ralentir ou refuser les demandes de prise en charge (Bricaud, 2006), mais de voir comment certains mineurs isolés détiennent un savoir spécifique, un « savoir circuler [36] », qui leur est nécessaire dans leur parcours. À partir de ces parcours se construit en effet une mémoire collective des mobilités, laquelle est avant tout constituée par le « souvenir des accords de parole, des échanges d'honneur qui fluidifient les circulations, qui permettent d'échapper aux régulations étatiques formelles, de contourner les règles de construction des frontières entre territoires et univers de normes, celles qui disent les conditions de passage d'une sédentarité à une autre » (Tarrius, 2001, p. 45). En ce sens, les relations matérielles et symboliques entretenues au niveau transnational incitent à prendre en compte à la fois les différents espaces traversés par les jeunes migrants (espace d'origine, d'accueil, d'implantation, de transit), mais aussi la perception subjective qu'ils peuvent en avoir, entre l'origine et l'arrivée, entre « ici » et « là-bas ».

Assignation et fixation territoriale des MIE

Si nous sommes entrés de plain-pied dans une ère de la circulation, des échanges et de l'information, les frontières restent dans le même temps non seulement au centre des décisions sociétales, mais aussi au cœur des

36. Alain Tarrius (1992) emploie l'expression de « savoir circuler » pour souligner la capacité de mobilisation par le migrant de son réseau migratoire, de ses connaissances, et la mise en place de stratégies de contournement pour se déplacer, migrer et circuler.

devenirs individuels. Cette ère du « mondialisme clôturé » (« *gated mondialism* »), pour reprendre l'expression de Hilary Cunningham (2001), où « frontiérisation » et mondialisation apparaissent comme des processus allant de pair, se matérialise aux portes des grandes villes européennes et à la sortie des ports, des aéroports et des gares par l'avènement de l'assignation territoriale des laissés-pour-compte de la migration. Figures fortes de cette situation, les MIE, avant toute prise en charge dans une structure d'aide sociale à l'enfance, se trouvent enfermés dans une incertitude juridique autant que biographique. Cette incertitude s'incarne physiquement dans les lieux d'installation provisoire, devenus miroirs grossissants de l'indétermination des parcours biographiques de ces mineurs. En France métropolitaine, ces espaces se situent bien évidemment autour des points d'entrée cruciaux sur le territoire français : Paris avec ses différentes gares ferroviaires, la Seine-Saint-Denis avec l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, le Nord et le Pas-de-Calais comme zones de transit avant le passage vers les terres anglo-saxonnes, et les Bouches-du-Rhône avec ses différents ports d'arrivée. À la transnationalisation du réseau migratoire vient alors répondre la fixation des MIE dans les interstices de la ville ou dans l'« hétérotopie » de ses marges, dans ces « lieux autres », ces « sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux bien que pourtant ils soient localisables » (Foucault, 1994). Ces « lieux autres » peuvent être gouvernés par une institution chargée de leur donner une existence légale, comme c'est le cas des zones d'attente. Ils peuvent aussi être des zones de relégation auto-organisées par les migrants eux-mêmes. Comme le souligne à ce sujet Michel Agier (2010), ces lieux d'installation, conçus dans une temporalité de l'urgence tout en étant inscrits dans la longue durée, sont le plus souvent des établissements humains séparés de l'ordre social qui mettent en œuvre trois principes d'extériorité : l'*extraterritorialité*, l'*exception*, l'*exclusion*.

EXTRATERRITORIALITÉ, OU L'ASSIGNATION DES MIE DANS UN « ESPACE AUTRE »

Dans bien des cas, la toute première expérience du MIE arrivé en France métropolitaine n'est ni l'inclusion ni l'exclusion, l'entrée ou la sortie, mais l'indétermination absolue du lieu dans lequel il se trouve. Cette étape du parcours se caractérise par le confinement et par l'extraterritorialité, c'est-à-dire par la création de morceaux d'espace dans lesquels les individus sont « enfermés dehors » sans connaître les conditions de sortie de ce « lieu autre », ni les possibilités d'entrée dans la société d'arrivée. La figure exemplaire de l'extraterritorialité est constituée par la zone d'attente où les mineurs sont retenus à la marge du territoire en tant que migrants

dépourvus de documents et se voient, de fait, privés de protection et des droits inhérents à une procédure régulière accordée aux autres mineurs isolés se trouvant sur le territoire national [37].

Mais l'extraterritorialité n'est pas qu'une manifestation institutionnelle de la relégation. Il peut s'agir de campements auto-organisés hors de tout cadre légal dans des hangars, bâtiments laissés vacants ou terrains vagues où les jeunes migrants tentent de reconstruire, dans l'attente et l'indétermination de leur situation, une vie collective à côté de l'ordre social dominant. Cette reconstruction trouve l'une de ses manifestations dans la constitution du campement El Gallinero situé dans la périphérie madrilène, où vivent près de deux cents mineurs d'appartenance rom, en relation plus ou moins directe avec des membres adultes de leur famille élargie qui se chargent de la gestion du camp. Ces jeunes migrants tentent d'organiser leur installation dans cet espace liminaire en reconstruisant une agglomération reléguée, une vie collective à côté de la société (PUCAFREU, 2013).

EXCEPTIONNALITÉ, OU LE RÉGIME JURIDIQUE D'EXCEPTION DU TERRITOIRE D'ARRIVÉE DES MIE

Les rapports nationaux et internationaux font régulièrement état du « vide juridique » dans lequel se trouvent les mineurs isolés arrivés en France [38]. Si, par définition, le vide juridique renvoie à l'absence de normes applicables à une situation donnée, il n'en est pas moins porteur de sens dans le cadre de la gestion territoriale des MIE. La prise en charge institutionnelle et administrative des MIE ne peut en effet être saisie sans rendre compte du régime politique et juridique *d'exception* auquel elle est associée. Figure exemplaire de l'« état d'exception » (Agemben, 2003), l'élargissement des conditions d'instauration des zones d'attente voté en octobre 2010

37. Bien que la loi du 4 mars 2002 soit venue organiser l'assistance et la représentation juridiques des mineurs isolés avec la désignation de l'administrateur *ad hoc* en zone d'attente, la circulaire du 14 avril 2005 chargée d'appliquer ce mécanisme précise clairement que « cette procédure n'a ni pour objet ni pour effet de permettre une admission systématique sur le territoire français des mineurs, au titre notamment d'une procédure d'assistance éducative ».

38. Le dernier rapport de l'ONG Human Rights Watch rendu public en avril 2014 fait état de plusieurs violations des normes internationales, parmi lesquelles : la privation des droits dans les zones d'attente, le maintien en détention avec des adultes, une assistance inadaptée au moment de l'arrivée, des procédures d'asile inappropriées, des procédures de détermination de l'âge inadéquates (HRW, 2014).

par le parlement français, qui donne la possibilité aux autorités de créer des zones d'attente en tout lieu où un groupe d'étrangers en situation irrégulière pose le pied, dans l'objectif de le considérer juridiquement en dehors du territoire national. Plus encore, les autorités peuvent dans ces lieux refuser délibérément d'accorder aux mineurs les 24 heures de protection auxquelles ils ont droit (connues sous le nom de « jour franc ») en les contraignant à signer des documents d'expulsion qui ne leur sont pas nécessairement traduits ou expliqués :

> « Le policier nous a simplement demandé de signer ici, ici et ici. C'est ce qu'on a fait. On avait peur et on a signé. La police ne nous a rien expliqué… On a à peine vu ce qu'on a signé… [Trois jours plus tard] on a signé autre chose. Il y avait deux papiers. On avait un peu peur qu'ils nous expulsent. La police nous a dit : "Pas de problème – vous n'avez qu'à signer." Il n'y avait pas d'interprète, même pas au téléphone [39]. »

De façon plus générale, le régime d'exception suspend le temps et l'espace, introduit l'incertitude des règles communes d'existence et, par là même, pose la question de la limite du statut « exceptionnel » de ces mesures. Au sujet des refoulements à la frontière, comme cela est régulièrement rappelé par des instances nationales [40] et internationales, les jeunes étrangers seuls sur le sol français ne peuvent être expulsés avant leurs 18 ans et ne peuvent être détenus en raison de leur statut de migrant. En dépit des engagements internationaux de la France, c'est pourtant bien cette situation d'exception qui semble être devenue la règle pour tout mineur intercepté aux frontières [41].

EXCLUSION, OU LA MISE À L'ÉCART TERRITORIALE DES MIE

À ces deux principes d'extériorité s'ajoutent, avant toute prise en charge éventuelle par les services de protection de l'enfance, l'exclusion et l'absence

39. Entretien réalisé par Human Right Watch (2009, p. 20) auprès d'un mineur isolé étranger.

40. En 2009, la Cour de cassation, la plus haute juridiction civile et pénale de l'ordre judiciaire français, a établi qu'« *un mineur placé en zone d'attente, située dans l'aéroport Charles-de-Gaulle de Roissy, se trouve de fait sur le territoire français* ».

41. Le maintien en zone d'attente est la règle de droit commun pour les mineurs isolés, et ce contrairement à l'article 37 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et à la jurisprudence européenne qui exigent que la détention soit exceptionnelle, reste l'ultime solution. Or, selon le rapport du 8 avril 2014 de Human Right Watch, sur les 8 883 personnes maintenues en zone d'attente en 2012, 416 étaient des mineurs isolés (HRW, 2014).

de place accordée aux jeunes migrants dans la structure sociale et étatique. Les lieux d'installation informels ne sont pourtant guère éloignés des centres-villes, quand ils ne sont pas en plein cœur des capitales, comme c'est le cas à Paris, dans le 10e arrondissement, à proximité du siège de la permanence d'accueil et d'orientation des MIE (PAOMIE). Aux abords des boulevards, des périphériques, des autoroutes, des gares, des fleuves ou des ports, plus généralement à proximité immédiate des axes de circulation, les mineurs isolés tendent à se rassembler dans des lieux de passage instantanément visibles par tous, mais qui restent paradoxalement invisibles des regards fuyants. L'absence de reconnaissance institutionnelle se matérialise alors par la marginalisation de l'espace où se trouvent les mineurs isolés étrangers, par sa mise à l'écart, au sens politique autant que physique du terme. Cette « ghettoïsation » et cette marginalisation restent alors très souvent perçues comme relevant d'une logique identitaire intrinsèque, un « choix communautaire », une « marque de fabrique » d'une ethnie ou d'une communauté, et beaucoup moins comme une logique de pouvoir de rétention et de maintien à la marge des populations indésirables (Agier, 2010).

Conclusion : territoires et appartenance plurielle des mineurs isolés étrangers. Pour une approche cumulative plutôt qu'exclusive

Les caractéristiques contemporaines de la migration des mineurs isolés étrangers mettent en évidence les liens problématiques entre circulation et territorialité, entre mobilité et sédentarité, entre déplacement et assignation territoriale. Ces migrations viennent plus largement questionner le traditionnel triptyque « nation-territoire-identité » à travers lequel s'élaborent l'appartenance territoriale et le sentiment identitaire qui s'y rattache. Plus précisément, lorsque l'on met en relation les notions d'« identité » et de « territoire » (« identité nationale », « identité régionale », etc.), on tend généralement à évoquer un espace communautaire spécifique, à la fois fonctionnel et symbolique, où des pratiques et une mémoire collective élaborées dans la durée ont permis de définir un « nous » collectif et un sentiment d'appartenance. Cette conception traditionnelle du territoire peut convenir si l'on se réfère à des espaces homogènes de tailles réduites, circonscrites, étanches à tout type d'échange et de circulation. Cette approche se révèle en revanche très largement inadaptée dès lors que ce territoire est traversé par des dynamiques sociales, économiques, culturelles, migratoires transnationales nouvelles et que l'on cherche à

comprendre le sentiment d'appartenance des personnes qui l'occupent. La migration des mineurs isolés étrangers est en cela initiatrice de liens sociaux nouveaux qui invitent à souligner les multiples interconnexions entre « ici et là-bas » et, à travers elles, un imaginaire, des projets et des symboles qui participent à déplacer le paradigme de l'intégration nationale, en le réinterrogeant sous le prisme du fonctionnement en réseau des mobilités transnationales.

La « vision cosmopolitique » défendue par Ulrich Beck (2006) trouve ici un terrain d'analyse particulièrement fécond pour penser autrement l'insertion des mineurs isolés étrangers dans le territoire national. Dans une optique cosmopolitique, qui se révèle doublement inclusive, le jeune migrant est en position de rechercher une intégration raisonnée dans la société d'accueil, en même temps qu'il cultive des attaches multiples et tire profit de sa mobilité et des appartenances acquises dans plusieurs univers sociaux et géographiques. La prise en compte de ces univers invite à saisir les mécanismes à travers lesquels ces migrations peuvent articuler, plus qu'opposer, de nouvelles structurations sociales dans les sociétés d'accueil, d'une part, et des dynamiques d'appartenance sociale par-delà les frontières étatiques, d'autre part. Si nous suivons en effet l'approche cumulative plutôt qu'exclusive développée par Ulrich Beck (2006, p. 90), « l'identité cosmopolitique ne trahit pas (comme l'optique nationale le prétend et le reproche) l'identité nationale et locale, au contraire : elle la rend possible ».

BIBLIOGRAPHIE

Agamben G., *État d'exception. Homo Sacer*, Le Seuil, Paris, 2003.

Agier M., « Le biopouvoir à l'épreuve de ses formes sensibles », *Chimères*, n° 74, 2010/3, p. 259-270.

Beck U., *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, Alto Aubier, Paris, 2006.

Bricaud J., « Les mineurs isolés face au soupçon », *Plein droit*, n° 70, « Le travail social auprès des étrangers », octobre 2006.

Cunningham H., « Transnational Politics at the Edges of Sovereignty: Social Movements, Crossings and the State at the US-Mexico Border », *Global Networks*, n° 4, vol. I, 2001, p. 369-387.

Debré I., *Les mineurs isolés étrangers en France*, rapport parlementaire, mai 2010.

Duvivier É., « Du "Temps du déplacement" au "Temps de l'institution" : analyse des trajectoires migratoires d'un groupe de mineurs isolés pris en charge dans un foyer socio-éducatif de la métropole lilloise », *e-migrinter*, n° 2, 2008, p. 196-207.

Etiemble A., « L'actualisation de la typologie des mineurs isolés étrangers », rapport sur les études et la recherche à la DPJJ à destination de son Conseil scientifique, DPJJ, janvier 2014.

Fischer N., « Protéger les mineurs, contrôler les migrants », *Revue française de sociologie*, vol. LIII, 2012/4, p. 689-717.

Foucault M., *Dits et écrits. 1954-1988*, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », Paris, 1994, t. IV (1980-1988), « Des espaces autres », p. 752-762.

HRW, *Perdus en zone d'attente. Protection insuffisante des mineurs étrangers isolés à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle*, rapport thématique, 2009.

HRW, *France : les mineurs non accompagnés se retrouvent bloqués aux frontières*, rapport d'étude, 2014.

Lavaud-Legendre B., « La minorité des filles nigérianes sexuellement exploitées : une réalité ignorée » *in* ONED, Lardeux L. (coord.), *Vulnérabilités, identification des risques et protection de l'enfance*, La Documentation française, 2014.

Merdaci M., « Clinique sociale du champ algérien. Psychopathologie des conduites à l'adolescence », *Pratiques psychologiques*, n° 3, vol. XV, 2009, p. 311-325.

PUCAFREU, *Mineurs isolés étrangers et sans protection en Europe*, rapport comparatif final, 2013.

Tarrius A., « Au-delà des États-nations : des sociétés de migrants », *Revue européenne de migrations internationales*, n° 2, vol. XVII, 2001, p. 37-61.

Tarrius A., *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, L'Harmattan, Paris, 1992.

Timera M., « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale », *Politique africaine*, n° 115, 2009/3, p. 175-195.

Peyroux O., *Délinquants et victimes. La traite des enfants d'Europe de l'Est en France*, Non-lieu, Paris, 2013.

Partir ou rester ? Le dilemme des jeunes ruraux

Benoit Coquard, doctorant en sociologie (GRESCO-CMH), ingénieur d'études à l'université de Poitiers

Pour décrire l'émigration des jeunes ruraux, on pourrait *grosso modo* opposer deux types de territoires. D'un côté, ceux dits « attractifs », qui bénéficieraient de leur proximité avec les grandes villes en développement, comme c'est davantage le cas dans le sud et l'ouest de la France. De l'autre, ceux dits « en déclin », qui seraient pour la plupart des espaces à la fois ruraux et industriels, tels qu'on les trouve surtout dans le nord et l'est de la France. Le département de la Haute-Marne est un exemple représentatif de ce second cas de figure. L'emploi se raréfie. Il n'y a pas d'université ni de grande ville. Donc les jeunes étudiants et les chômeurs émigrent massivement. Ceux qui restent expriment apparemment leur regret de vivre « dans un coin paumé », mais dans le même temps, ils valorisent cet espace où l'on connaîtrait « tout le monde » dans l'entre-soi des gens du coin : « ici, c'est la Corse sans la mer », entend-on parfois. Géographiquement, les jeunes Haut-Marnais sont à une ou deux heures de route des villes universitaires des départements limitrophes. Néanmoins la distance qui les sépare de la vie urbaine est avant tout une distance sociale. À l'image des mondes ruraux en règle générale (Vall, Rossignol, 2012), les classes populaires composent majoritairement la population haut-marnaise : la part des ouvriers (33 %) dans la population active ainsi que la part cumulée des ouvriers et des employés (62 %[42]) sont en effet les plus importantes de France à l'échelle (problématique[43]) des départements. Malgré les suppressions d'emplois plutôt masculins dans l'industrie, le bâtiment et les transports, ainsi que la précarisation des métiers plutôt féminins de service, ces fortes proportions d'ouvriers(ères) et d'employé(e)s sont maintenues par l'émigration des jeunes les plus diplômé(e)s. Leur départ renforce ainsi la concentration des classes

42. Source INSEE, données du recensement de 2010.

43. De tels phénomènes de concentration des classes populaires dans des territoires en déclin s'observent très certainement ailleurs en France. La spécificité apparente de la Haute-Marne tient simplement à la mesure compliquée d'un tel phénomène à une échelle plus fine que celle du département.

populaires sur ce territoire. Par ailleurs, ce genre d'endroit n'attire pas les touristes. Le paysage industriel et les grandes terres agricoles ne prêtent pas à la contemplation et les bourgs dans lesquels vivent la majorité des habitants n'ont pas le charme pittoresque des hameaux. Ces lieux de vie populaires et dépeuplés renvoient au contraire à l'image caricaturale d'une « France profonde » réactionnaire. Depuis que le vote Front national est considéré comme important, on parle des Haut-Marnais dans des médias qu'eux-mêmes ne connaissent pas vraiment. Le titre d'un reportage du site d'informations *Rue 89* lors de la campagne présidentielle de 2012 est à cet égard particulièrement éloquent : « Dans ces villages de Haute-Marne, on vote FN et on ne s'aime pas [44] ». Au travers de ce sens commun journalistique relayé par des hommes politiques et certains chercheurs, les Haut-Marnais apparaissent comme des « *chavs* » à la française [45]. Selon Owen Jones (2011), le *chav,* replié sur le local, serait craint politiquement pour son penchant antisocial. Aussi, ce répertoire se diffuse, repris par ceux restés vivre en Haute-Marne, dans un processus qu'a bien décrit Loïc Wacquant (2006, chap. 6) à propos des cités HLM. Une stigmatisation « par le haut » (médias, etc.) est solidaire d'une stigmatisation « par le bas » (sociabilités locales), faite de « dénigrement latéral » et de « distanciation mutuelle » entre les habitants. C'est-à-dire que pour échapper soi-même au stigmate, on le retourne contre d'autres, pour ainsi se distinguer de ceux que l'on perçoit comme proches et en même temps moins respectables que soi (Goffman, 1975). *A posteriori*, les représentations médiatiques de son bourg d'origine comme « un village de cas soces » (selon un article du journal *Le Monde*) servent aussi de justification à ceux qui en sont partis. Néanmoins, en suivant les jeunes émigrés dans leur installation souvent difficile en ville, on verra dans cet article que leur apparent mépris de leurs origines territoriales (et donc sociales) masque leurs tentatives échouées de « retour au pays ». Ils justifient (toujours *a posteriori*) leur départ par la volonté de « voir autre chose », pour « évoluer » et s'affranchir d'un contrôle social subi au village : « ici, y'a trop de ragots » ; « tout se sait ». Néanmoins les étudiants émigrés – surtout ceux d'origine populaire qui ont plus tendance à peiner pour s'intégrer à la sociabilité étudiante et réussir leurs examens – rentrent

44. http://goo.gl/kyUBB.

45. Ce terme péjoratif a été très utilisé outre-Manche pour désigner les « émeutiers » des quartiers populaires de Londres et de Manchester. *Chav* aurait un sens proche d'autres insultes de la condition des classes populaires aujourd'hui : le « cas social », le « beauf » (plutôt rural), la « racaille » (plutôt urbain). C'est aussi un terme comparable aux États-Unis, dans un registre racial, à « *redneck* » ou « *white trash* ».

pour la plupart tous les week-ends sans que personne ne s'intéresse à leur vie en ville et sans qu'eux-mêmes aient envie d'en parler. La rupture, du fait de l'émigration, entre jeunes d'une même génération sociale locale ne renvoie donc pas au seul mépris « petit-bourgeois » de ceux qui « montent » à Paris, Dijon, Reims ou Nancy. Elle tient en vérité à une distanciation mutuelle entre ceux qui restent et ceux qui partent faute de perspective d'avenir en Haute-Marne [46].

Cet article va se focaliser sur des jeunes qui ont émigré de Villard, un bourg de Haute-Marne où l'enquête ethnographique s'est centralisée. Après avoir apporté quelques éléments de cadrage, il présentera les trajectoires de jeunes femmes et hommes partis « pour de bon » de leur village ou revenus y vivre après avoir « tenté leur chance ailleurs », l'enjeu étant d'apporter une meilleure connaissance d'un groupe relativement peu questionné en dehors de l'enquête qu'a réalisée Nicolas Renahy à la fin des années 90 (Renahy, 2005).

Les gars du coin (Renahy, 2005) subissent les métamorphoses du capitalisme industriel. La « crise du monde ouvrier » rend leur avenir incertain, transforme les sociabilités locales, les modes de reconnaissance et de solidarité. À Villard, la raréfaction des emplois valorisés et stables (notamment depuis les fermetures d'usines) exacerbe la concurrence entre les travailleurs. La figure du chômeur est devenue un repère omniprésent pour se situer dans le monde social. Entre générations, les plus vieux affirment avoir « toujours trouvé du travail » (notamment « par connaissances ») et peinent à excuser la précarité actuelle des jeunes. Comme le fait remarquer Robert Castel (Grillot, 2013) : « C'est même peut-être lorsqu'il manque (chômage) ou qu'il se vit dans des formes dégradées ou menacées (précarité) que le travail apparaît le plus nécessaire. » Les jeunes ruraux, de moins en moins distincts des jeunes urbains de classes populaires par leurs goûts et leurs modes de consommation, sont en revanche animés par le regret d'un passé où le travail, ici, ne manquait pas et donnait, dit-on, de la valeur aux gens. « À cette époque-là », les filles du coin ne partaient pas faire des études en ville et, idéalement, se mariaient avec un ouvrier rencontré au bal… Même les gendarmes étaient « sympas ». « Tous les problèmes de maintenant », qui ne sont objectivement pas si nouveaux, semblaient alors ne pas exister.

46. Voir sur ce thème Beaud (2002).

Un « exode rural » au XXIe siècle

Entre 2005 et 2030, la Haute-Marne devrait perdre 18,7 % de sa population en passant de 187 000 à 152 000 habitants (estimés)[47]. Elle connaîtrait ainsi un déclin démographique sans précédent[48] à cause, d'abord, du départ massif des jeunes[49]. Le marché local du travail demande peu de profils « très qualifiés » et les offres d'emplois industriels qui restent à pourvoir exigent de plus en plus des qualifications scolaires que les enfants d'ouvriers ne possèdent pas – comme le BTS « maintenance industrielle », une des rares formations postbac proposées dans le département. Depuis une vingtaine d'années, avec la massification de l'accès aux études supérieures, les départs des jeunes Haut-Marnais vont davantage de soi. Chaque commune compte aujourd'hui ses jeunes émigrés dans les grandes villes universitaires des départements limitrophes, ou parfois, pour les moins diplômés, dans le sud de la France et en Suisse. L'émigration la plus importante reste celle des jeunes poursuivant leurs études au-delà du lycée, mais elle concerne aussi, dans une moindre mesure, les jeunes chômeurs qui tentent leur chance ailleurs. L'émigration de ces derniers explique (en plus des départs à la retraite) que la Haute-Marne soit le seul département français où le nombre de chômeurs ait reculé en 2013 tandis que le nombre d'emplois n'a cessé de diminuer. Dans ce contexte d'exode des étudiants, qui sont souvent les jeunes les mieux dotés socialement (avant tout en capital scolaire), l'émigration des chômeurs conduit à l'isolement des jeunes de classes populaires peu qualifiés. D'un certain point de vue, ceux qui vivent à Villard n'ont pas assez de capital scolaire, social, culturel et économique pour envisager une mobilité géographique. Certains peuvent cependant s'appuyer sur leur capital social local pour trouver du travail et se faire une place respectable dans la sociabilité locale. Néanmoins, les métiers disponibles sur le

47. Selon l'INSEE, il s'agirait du plus fort déclin démographique à niveau national sur cette période. À titre comparatif, le Cantal, deuxième département « le plus touché », ne devrait perdre que 11,1 % de sa population.

48. La population de la Haute-Marne diminue depuis la seconde moitié du XIXe siècle avec les premières crises locales de l'industrie métallurgique. Néanmoins, même entre 1851 et 1901, demi-siècle marqué par « l'exode rural », la population n'avait diminué que de 16 %, passant de 268 000 à 226 000 habitants (source INSEE, recensements de la population depuis 1801).

49. C'est en effet le département de France métropolitaine que l'on quitte le plus entre 18 et 35 ans, sans y revenir par la suite (source INSEE, recensement 2010).

marché sont essentiellement considérés comme des métiers d'hommes[50]. Le taux de chômage des femmes de moins de 35 ans en Haute-Marne est environ deux fois supérieur à celui des jeunes hommes (voire trois à quatre fois supérieur dans certains bourgs). À Villard, en 2009, avant la délocalisation de l'usine du village, 38 % des femmes de 15 à 24 ans étaient au chômage et 56,5 % travaillaient à temps partiel. Face à cette difficulté à trouver un travail dans le coin et à l'injonction plus ou moins grande de poursuivre des études, une part importante des jeunes femmes émigre dans les villes universitaires. Et, pour celles qui restent, surtout les moins diplômées, la tendance à s'engager relativement tôt dans la vie de couple et la maternité est prédominante.

Les filles et les diplômés surreprésentés parmi les jeunes ruraux émigrés

Tout d'abord, rappelons qu'en milieu populaire, les filles réussissent davantage à l'école que les garçons car elles correspondent mieux aux attentes professorales et ne sont pas autant poussées vers les métiers ouvriers (par leur famille et l'école) que les garçons. Il est donc (socio)logique que les jeunes femmes haut-marnaises de milieu populaire soient plus nombreuses que les jeunes hommes à poursuivre des études supérieures et ensuite à s'installer en ville – d'autant plus qu'elles ont moins de chance de trouver du travail sur le marché haut-marnais. Le cas de Valérie, 28 ans, montre bien que le parcours de ces étudiantes peut être marqué par des tensions liées à la fois au fait d'être des transfuges de classes (Pasquali, 2010) et de quitter l'intense interconnaissance du bourg. Valérie, fille d'ouvriers portugais immigrés, est allée à l'université comme ses sœurs aînées, ce qui n'est pas le cas de son frère. Elle est titulaire d'une licence d'administration économique et sociale (AES) et d'un master en gestion bancaire. Après trois stages « compliqués » à Paris, Troyes et Nancy, elle est au chômage depuis un an et demi. Elle a passé beaucoup d'entretiens d'embauche mais sa candidature n'a jamais été retenue. En même temps qu'elle a des jugements parfois sévères sur « ceux de Villard » (la généralisation montre qu'elle ne parle de personne en particulier), elle affirme par ailleurs ne pas aimer « la mentalité » des gens de la ville ou de ses anciennes collègues de bureau. Après une relation (instable) de plusieurs années avec un ouvrier de Villard (Mathieu, voir *infra*), Valérie vit désormais avec un cadre de la Banque postale à Nancy. Elle dit avoir

50. Sur la masculinisation du prolétariat, voir Noiriel (1986).

« fait un enfant en attendant » que sa situation professionnelle s'améliore, mais elle n'envisage plus de rentrer à Villard même si elle regrette « le temps où tout le monde traînait ensemble ».

La dévalorisation d'un diplôme en milieu rural

Pour les étudiants émigrés, un retour à Villard après les études apparaîtrait comme une forme d'échec. « Les gens vont dire : "Elle a fait tout ça pour ça au final !" », déclare Valérie. Objectivement, revenir implique de ne pas convertir son diplôme sur le marché du travail local. L'urbanité est en effet une condition implicite de la valeur des diplômes. Les titres scolaires sont d'autant plus une variable déterminante dans l'accès à l'emploi (Millet, Moreau, 2011) qu'ils sont surtout monnayables dans les villes, là où se concentrent l'activité économique et les capitaux. De plus, en cas de retour, la valeur symbolique d'un diplôme est toute relative au sein de la sociabilité populaire rurale. Certes, l'expérience étudiante permet d'un certain point de vue de se distinguer de celles et ceux qui ne sont jamais partis du village, mais le diplôme en lui-même n'est pas un gage de prestige social local. La réussite des étudiants aux examens n'est d'ailleurs jamais fêtée lorsqu'ils rentrent en Haute-Marne le week-end. En milieu populaire rural, les parents ont ainsi tendance à méconnaître le monde des études supérieures et à critiquer la figure locale de l'étudiant qui part en ville : il « coûte cher à ses parents », « revient au village au bout d'un an ou deux », après avoir raté ses examens, avant de repartir à nouveau… À l'inverse, les scolarités courtes et « concrètes » (c'est-à-dire portées vers des métiers manuels que les membres de classes populaires connaissent) permettent d'échapper rapidement au monde de l'école (Grelet, Vivent, 2011) et ouvrent l'accès à un marché du travail considéré comme plus sûr car plus local, davantage connu et personnalisé où souvent « on connaît bien le (futur) patron ». La situation d'un jeune ouvrier d'une petite entreprise qui commence comme apprenti et obtient certaines responsabilités est valorisée car elle correspond à l'*ethos* hérité des générations ouvrières précédentes. Le maintien des enfants dans un espace proche permet aussi d'envisager des stratégies d'accession à la propriété sur un marché de l'immobilier relativement abordable. L'ancrage local peut donc être mobilisé contre la perspective d'études longues et lointaines, même si, avec la précarisation du marché du travail local, les jeunes peuvent perdre l'emploi qui leur était « prédestiné » dans une petite entreprise et se retrouver « enterrés » au bourg.

L'émigration comme allant de soi pour les enfants de la bourgeoisie culturelle

Parmi les étudiants, ceux qui « réussissent » leurs études s'installent plus souvent en dehors du département. Ils confirment ainsi que plus on est diplômé, plus on vit loin de chez ses parents et que « les tendances à quitter le milieu rural […] sont d'autant plus grandes que l'on a moins vécu en milieu rural (ou dans la région), que les racines locales, en particulier familiales, sont moins grandes, et que le niveau scolaire ou social est plus élevé » (Lambert, 1991, p. 80). Certains jeunes émigrés cumulent toutes ces prédispositions au départ, comme Théo, 25 ans, fils unique d'une enseignante en histoire (famille monoparentale) mutée au collège de Villard vingt ans auparavant. Aujourd'hui en master d'histoire de l'art à Paris, Théo n'envisage en aucun cas de revenir en Haute-Marne. À Villard, peu de jeunes de sa génération le connaissent et se souviennent précisément de lui. Il n'a jamais joué au football dans le club du village ni arpenté les rues à vélo comme les autres jeunes de sa génération qui, contrairement à lui, appartenaient majoritairement aux classes populaires. Dès la sixième, Théo a été scolarisé dans un collège privé, en ville, pour éviter, selon lui, d'être dans le même collège que sa mère. Cette orientation lui a surtout permis d'intégrer un établissement mieux « coté », à une période où les résultats au brevet étaient très faibles au collège du bourg. À la différence d'autres étudiants émigrés mais d'origine populaire ou petite-bourgeoise, Théo n'affiche aucun mépris à l'encontre des jeunes restés vivre en Haute-Marne. Pour lui comme pour sa mère, son départ en ville va de soi. Théo, comme il le dit très justement (il connaît la sociologie), « n'est pas de ce monde-là ». Ce type d'évitement du collège du bourg (et de la sociabilité populaire locale) par les jeunes les plus dotés en capital scolaire n'est pas sans conséquence. Comme l'a montré Sophie Orange (2013), l'orientation scolaire est plus souvent un « choix collectif » dans les milieux les plus éloignés du monde de l'école. Contre la méconnaissance relative de l'enseignement supérieur, le fait de suivre ses copains d'enfance ou du lycée est « rassurant » et « familier », notamment en milieu rural et populaire. Dès lors, l'absence dans les classes de collège d'élèves comme Théo, pour qui « la fac » (comme le lycée général) est déjà connue et considérée comme accessible, renforce l'autoexclusion collective des jeunes de classes populaires rurales (qui à profil social équivalent font moins d'études que les urbains). La plupart des enfants qui n'étaient pas d'origine populaire ont ainsi quitté Villard pour étudier et travailler en ville. Néanmoins, certains jeunes issus de la

bourgeoisie économique sont restés en Haute-Marne, bien installés localement avec un travail respectable et rentable. On retiendra ici l'exemple de deux autres garçons ayant été scolarisés dans le même collège privé que Théo. Lionel, fils d'un « gros » agriculteur, est bientôt à la tête de sa propre ferme, tandis que Mathias, fils du patron d'une société de transport, travaille dans l'entreprise de son père en attendant d'en prendre la succession. À la différence de Théo, ils n'ont pas eu à poursuivre d'études longues pour reproduire une condition sociale semblable à celle de leur père. Tous deux sont sortis du système scolaire avant d'avoir obtenu leur bac. La réussite de ces jeunes est souvent commentée par ceux de leur génération, qu'ils emploient parfois et avec qui ils partagent des loisirs (le football, les soirées). Les jeunes « du coin » se retrouvent, pour certains, ouvriers dans les entreprises de ces héritiers qui sont à la fois leurs amis et leurs patrons.

Du « courageux » au « bon à rien » : la stigmatisation des jeunes chômeurs

Le localisme demeure le plus souvent l'apanage de ceux qui ne disposent pas des ressources sociales nécessaires à la mobilité. En Haute-Marne, dans le large secteur où travaillent les jeunes de Villard, nous avons pu observer que de moins en moins de patrons embauchaient par la suite leurs apprentis (« c'est la crise »), tandis que les usines ne font presque plus appel à l'intérim. Les jeunes ouvriers ayant quitté l'école tôt, pourtant considérés (et se présentant) comme « volontaires » et « courageux », alternent alors entre chômage et petits boulots. Les jeunes hommes peuvent un temps s'accommoder de cette précarité en la considérant comme une liberté « choisie », mais à force de ne pas trouver de travail, certains d'entre eux passent localement pour des « assistés », à l'âge où d'autres fondent une famille et deviennent propriétaires. C'est le cas d'Antoine, 28 ans : « La vie, elle est pas ici, dit-il en référence à l'ancien slogan (« La vie est ici ») de la Haute-Marne ; on dirait que les gens, ils aiment te voir dans la merde […] ; moi je veux plus calculer tous ceux qui parlent sur moi. » Antoine vient d'une famille ouvrière modeste et ses parents sont divorcés. Il a longtemps été considéré comme « un bon gamin », l'un des meilleurs joueurs du club de football du bourg. Néanmoins, après avoir perdu son emploi d'aide-cuisinier à la suite de la fermeture du restaurant de Villard, Antoine a travaillé pendant cinq ans en tant qu'intérimaire, le plus souvent dans un fast-food sur une aire d'autoroute. N'ayant pas le permis de conduire ni aucun transport en commun à sa disposition,

chaque jour de travail, il doit faire environ trente kilomètres en stop. Au fil du temps, Antoine est de moins en moins embauché au motif qu'il arrive souvent en retard. Lors de ses deux dernières années à Villard, il est devenu accro à l'héroïne, comme sa petite amie et d'autres jeunes du bourg. Ses amis ont déploré sa situation ; selon eux, Antoine « ne sait pas éviter les mauvaises personnes » ; pour d'autres, « c'est un cas soce ». Antoine, après s'être séparé de sa petite amie, n'a plus supporté cette stigmatisation et a décidé de partir s'installer à Reims, comme son frère aîné avant lui. Logé en foyer de jeunes travailleurs, il signe rapidement un CDI dans une entreprise de nettoyage. Si Antoine semble « parti pour rester » à Reims, notamment grâce à l'aide de son frère, la plupart des jeunes émigrés peu ou pas diplômés de Villard sont revenus rapidement près de leurs amis et de leur famille.

Mathieu, autre jeune émigré sans diplôme de 28 ans, n'a cessé de tenter sa chance ailleurs. À son retour de l'armée, il est parti chercher du travail saisonnier dans le sud de la France, puis à Dijon, à Reims, en Suisse et en Bretagne. Il a mis fin à sa relation avec Valérie (voir *supra*). D'un certain point de vue, sa précarité statutaire l'empêchait d'envisager l'avenir sur le long terme avec elle ou n'importe qui d'autre. Comme d'autres émigrés, Mathieu a d'abord justifié ses départs par une volonté de « voir une autre mentalité » et de laisser « les embrouilles » derrière lui. C'était aussi un moyen de s'affranchir de la pression de son entourage qui le rendait (comme lui-même) responsable de sa situation. Ses parents ont en effet commencé à travailler tôt pour apporter un soutien financier à leur famille, au contraire de ces jeunes précaires qui, comme Mathieu à 25 ans, « reviennent encore manger la gamelle » (Laé, Murard, 2011). Entre ces périodes d'émigration, Mathieu a travaillé plusieurs mois à Villard mais a été licencié par des entreprises en difficulté. Certains ont commencé à le traiter de « bon à rien » à la suite de ces échecs professionnels, mais il est finalement revenu en Haute-Marne : « Malgré tout, y'a qu'ici que je suis bien. » Après avoir travaillé au noir dans le bâtiment et le jardinage, il est désormais « en train de monter sa boîte. » Mathieu s'est installé dans un logement en dehors du bourg, dans un petit village, avec une fille du coin. Il a arrêté de jouer au football et ne fréquente plus qu'une poignée d'amis qui, comme lui, vivent à l'écart de la sociabilité intensive du bourg, se rapprochant ainsi du « pôle de la bohème populaire » (Mauger, 2006).

Une respectabilité populaire locale au-delà de l'autochtonie

Dans ce contexte de dévalorisation du capital d'autochtonie, entendu comme un capital social lié au fait d'être « du coin » et permettant d'accéder à certaines ressources matérielles et symboliques (Retière, 2003)[51], certains jeunes travaillent ailleurs tout en restant reconnus localement (à la différence donc des étudiants). C'est le cas des jeunes engagés dans l'armée au sein de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Dans deux familles ouvrières du village, où plusieurs générations ont parfois travaillé dans les petites entreprises ou à l'usine de Villard, les vocations de ce type sont de plus en plus courantes et donnent des idées à d'autres jeunes. Ceux qui s'engagent dans cette voie ont pour la plupart été sapeurs-pompiers volontaires à Villard, bien souvent comme leur père avant eux. Jean-Noël Retière a montré que le renouvellement de ces effectifs de pompiers était de moins en moins basé sur l'autochtonie (Retière, 1994). Pour autant, des formes de reconversions extralocales de ce style de vie sont clairement identifiables dans les trajectoires de ces jeunes émigrés devenus pompiers de Paris dans l'attente de revenir « un jour » dans le coin en tant que pompiers professionnels. Je prendrai ici l'exemple de la famille Letizzi, à Villard, dont le père, aide-maçon, ancien ouvrier d'usine, était l'un des pompiers volontaires du bourg. Aujourd'hui, ses deux fils, Marc et Lucas, sont devenus pompiers de Paris ou s'y destinent. Cette stratégie de reproduction apparaît comme une manière sûre de convertir dans un métier stable mais lointain un *ethos* localement valorisé. Matthew Desmond, qui a enquêté en Arizona sur les pompiers des forêts (en version originale, les *Wildland Firefighters*) parle ainsi d'un « *habitus* rural masculin » reconvertible dans ce type de métier (Desmond, 2007). Marc Letizzi, 24 ans, engagé depuis trois ans, dit avoir choisi cette voie pour échapper avant tout à l'école. À demi-mot, il avoue aussi vouloir échapper à la condition ouvrière de ses parents, licenciés de l'usine de Villard à 50 ans passés. En plus d'avoir une stabilité économique, avec ce métier, il jouit d'un véritable prestige local. Les habitants du village demandent régulièrement de ses nouvelles et félicitent un jeune qui se distingue par son « courage », son « sérieux » et sa nouvelle musculature. Les autres jeunes, notamment ceux du club de football, malgré quelques

51. À Villard, ce « capital du petit peuple intégré » (Retière, 2003, p. 139), « obsolète à l'extérieur du "marché franc" que constitue la commune » (*ibid.*, p. 131), n'est plus un capital symbolique mais un capital mort dans un contexte de crise de l'emploi ouvrier et de non-reconnaissance par les institutions de l'enracinement local.

jalousies, le considèrent comme le meilleur joueur de l'équipe et organisent régulièrement des soirées pour ses retours au bourg. Marc, qui auparavant n'avait pas beaucoup de succès avec les filles, vit désormais en couple avec une jeune coiffeuse haut-marnaise. Ils louent ensemble un appartement à Villard. Marc a abandonné certaines habitudes, telles que la forte consommation d'alcool, les joints, et même son accent qu'il a presque perdu en parlant moins fort et de manière plus déliée. En même temps qu'il a retrouvé chez les pompiers un virilisme assez semblable à celui de l'entre-soi masculin local, il ne boit plus régulièrement et dit « prendre soin de lui ». Il cherche, dans la vie et dans son travail, à préserver sa santé et à « garder le contrôle », comme il dit. Devenir pompier de Paris a été, dans un premier temps, une façon de persévérer dans son être tout en trouvant un travail respectable. Néanmoins désormais, Marc est amené à se démarquer des jeunes de Villard, qui, comme son cousin de 30 ans autrefois « son modèle », sont restés au bourg et n'ont plus de travail. Ainsi l'exportation d'un *ethos* localement valorisé entraîne, par les allers-retours de Marc entre Paris et Villard, une redéfinition des manières d'être légitimes chez les autres jeunes du coin. Les pompiers de Paris représentent une forme de réussite sociale pour les fractions ouvrières et précaires des classes populaires locales, celles qui ne comptent ni sur l'école ni sur leur capital social local pour s'assurer une situation. Néanmoins à force de voir se dévaluer le fait de « connaître les bonnes personnes » dans un contexte de crise de l'emploi local, il semble que ce modèle de réussite extralocale tende à s'imposer aux familles établies, notamment celles qui ont investi dans les études de leurs enfants aujourd'hui urbains et précaires. La figure de l'étudiant en fac est, quant à elle, largement critiquée, comme en témoigne l'orientation scolaire des dernières générations entrant sur le marché du travail qui ont opté pour des études courtes, locales, en allant au maximum jusqu'au BTS.

Conclusion

Les différentes émigrations des jeunes ruraux, qu'ils soient étudiants ou non, précaires ou non, maintiennent au bourg la perspective d'une vie en ville et montrent à quel point le monde rural est lié au développement du monde urbain, aux politiques d'État (démocratisation scolaire, métiers de l'armée) et à la mondialisation (délocalisation des usines). L'enquête ethnographique sur le destin d'une génération locale vient ainsi prendre à rebours les clichés qui tendent à présenter cette population rurale à la fois comme « coupée du monde » et comme un tout homogène. Néanmoins

sous un autre angle, le départ massif des jeunes pose question quant à l'avenir de ce type de territoire. Hormis quelques niches extralocales telles que les pompiers de Paris, l'*habitus* que les jeunes ruraux héritent des générations ouvrières précédentes est de moins en moins valorisé sur le marché du travail et sur le marché matrimonial. Dans ce contexte, les ressources distinctives de ces jeunes reposent de plus en plus sur leur capacité, selon eux, à se différencier, notamment par le vote Front national, de la minorité du pire que représentent, en premier lieu, les jeunes de cité et aussi les jeunes les plus précaires de leur entourage.

BIBLIOGRAPHIE

Beaud S., *80 % au bac… et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, Paris, 2002.

Desmond M., *On the Fireline. Living and Dying with Wildland Firefighters,* University of Chicago Press, Chicago (États-Unis), 2007.

Goffman E., Stigmate. *Les usages sociaux des handicaps,* Minuit, Paris, 1975.

Grelet Y., Vivent C., « La course d'orientation des jeunes ruraux », *Bref du CEREQ*, n° 292, septembre 2011.

Grillot T., « Le travail : valeurs, attentes, frustration », entretien avec Robert Castel, Dominique Méda, et Laurence Roulleau-Berger publié sur *La vie des idées*, 26 février 2013 (consultable sur www.laviedesidees.fr).

Jones O., *Chavs. The Demonization of the Working Class*, Verso Books, Londres (Royaume-Uni), 2011.

Laé J.-F., Murard N., *Deux générations dans la débine. Enquête dans la pauvreté ouvrière*, Bayard, Paris, 2011.

Lambert Y., « Peut-on encore parler de jeunes ruraux ? », *Économie rurale*, n^{os} 202-203, 1991, p. 76-80.

Mauger G., *Les bandes, le milieu et la bohême populaire. Études de sociologie de la déviance des jeunes de classes populaires (1975-2005)*, Belin, Paris, 2006.

Millet M., Moreau G. (dir.), *La société des diplômes*, La Dispute, Paris, 2011.

Noiriel G., *Les ouvriers dans la société française. XIX^{e}-XX^{e} siècle*, Le Seuil, Paris, 1986.

Orange S., *L'autre enseignement supérieur. Les BTS et la gestion des aspirations scolaires*, Presses universitaires de France, Paris, 2013.

Pasquali P., « Les déplacés de l'"ouverture sociale". Sociologie d'une expérimentation scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 183, 2010, p. 86-105.

Renahy N., *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, La Découverte, Paris, 2005.

Retière J.-N., « Être sapeur-pompier volontaire : du dévouement à la compétence », *Genèses*, n° 16, 1994, p. 94-113.

Retière J.-N., « Regards sur la sociabilité en territoire ouvrier », *Les cahiers du GRHIS*, n° 8, 1997.

Retière J.-N., « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, n° 63, 2003, p. 121-143.

Vall R., Rossignol L., « Représentations et transformations sociales des mondes ruraux et périurbains », *Rapport d'information du Sénat*, n° 257, 20 décembre 2012.

Wacquant L., *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État,* La Découverte, Paris, 2006.

Mineurs isolés étrangers : quels chiffres pour quelles réalités ?

Laurent Lardeux, INJEP

Face aux difficultés de prise en charge des mineurs isolés étrangers qui sont répartis très inégalement sur le territoire national (carte 1), l'État permet au parquet, depuis la circulaire du 31 mai 2013, d'orienter ces jeunes vers des départements moins impactés.

Néanmoins une telle mesure implique de recueillir de données quantitatives fiables et précises sur les mineurs isolés étrangers présents sur le territoire. Or, l'obtention de ces données demeure difficile pour trois raisons principales :

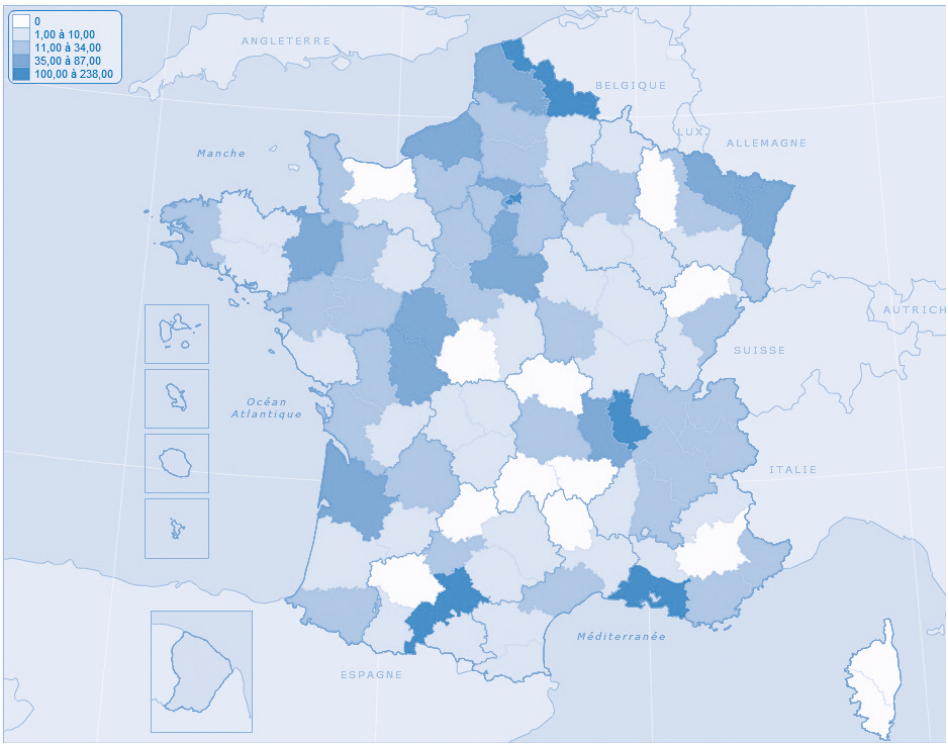
– L'évaluation du nombre de mineurs isolés étrangers présents sur un territoire fait l'objet de méthodologies et d'interprétations contradictoires. Faut-il en effet prendre en compte les arrivées au cours d'une année ? Les jeunes placés à l'Aide sociale à l'enfance ? Faut-il également inclure les jeunes non placés ou en attente de placement ? Inévitablement, chiffrer revient à proposer une interprétation sur laquelle il n'existe, loin de là, de consensus. Définir, c'est circonscrire une catégorie de la population dans des cadrages institutionnels qui offrent dans bien des cas matière à discussion et à controverse.

– Les statistiques produites par certains acteurs associatifs ou institutionnels relèvent souvent de données administratives de gestion se rapportant directement à leur activité : les foyers d'hébergement et services sociaux comptabilisent les mineurs qui leur sont redirigés ; le conseil général, ceux qui lui sont signalés puis confiés par mesure éducative ; la Protection judiciaire de la jeunesse, les jeunes entrant dans le circuit par la voie pénale. Le prisme de ce mode de calcul restreint la population aux mineurs isolés étrangers accueillis, signalés et/ou pris en charge par ces différentes structures, excluant tous les autres qui échappent aux dispositifs de protection.

– Enfin, les flux d'arrivée (tableau 1) de ces jeunes mineurs pâtissent d'une forte variabilité liée au contexte politique et/ou socio-économique du pays de départ. Le surgissement inattendu d'un évènement (guerre civile, instabilité politique, évènement climatique ou géologique, famine, etc.) peut ainsi avoir de rapides incidences sur les flux d'arrivée de mineurs isolés qu'aucun outil de recensement n'est actuellement en mesure d'évaluer de manière suffisamment rapide et fiable.

La plupart des acteurs s'accordent sur la sous-estimation des chiffres à disposition. Car si l'on considère tous les jeunes étrangers sans référent parental sur le territoire, les MIE sont incontestablement plus nombreux que ceux actuellement placés sous la protection de l'Aide sociale à l'enfance. Les raisons de ce hiatus entre données officielles et réalités du terrain se situent tant dans la saturation du réseau de prise en charge que dans la volatilité du public. Exclus des statistiques, ils sont aussi condamnés à la clandestinité et à l'invisibilité institutionnelle.

Carte 1. Mineurs isolés étrangers (MIE) arrivés entre le 01/06/2013 et le 31/12/2013



Note : les données sont incomplètes pour le Val-de-Marne.

Source : Vandierendonck R., *Rapport sur la proposition de loi relative à l'accueil et à la prise en charge des mineurs isolés étrangers*, rapport n° 340, Sénat, 5 février 2014, p. 12.

Tableau 1. Principaux pays de naissance par zone

MIE nés en Afrique subsaharienne	
Guinée	627
Les deux Congo	573
Mali	612
MIE nés en Asie	
Bangladesh	278
Pakistan	198
Afghanistan	99
MIE nés en Amérique latine	
Mexique	1
Équateur	1

MIE nés en Europe	
Albanie	267
Kosovo	53
Turquie	21
MIE nés au Maghreb – Moyen-Orient	
Maroc	184
Algérie	179
Tunisie	84

Source : Cellule MIE, période du 1er juin au 31 mai 2014.

Jeunes et milieu rural

Yaëlle Amsellem-Mainguy, INJEP
Benoit Coquard, GRESCO

L'espace rural ne constitue pas un tout homogène. Les petites communes enclavées et les nouveaux territoires conquis sur la campagne par la « rurbanisation » sont peu comparables. Néanmoins, les zones qui le composent ont en commun d'être éloignées des centres de ressources et de décision.

Scolarité, orientation, emploi

Les parcours de formation des jeunes ruraux se construisent dans des contextes sociaux, économiques et géographiques qui diffèrent par bien des aspects de ceux que connaissent les jeunes urbains. L'éloignement de l'offre de formation limite à la fois les possibilités mais aussi les ambitions éducatives des jeunes (tableau 1). Ainsi, les élèves résidant dans une ville universitaire en fin de collège ont un accès plus fréquent à l'enseignement supérieur que ceux qui habitent dans une commune rurale et vivent dans un contexte où le marché du travail est globalement moins demandeur de qualifications. Cela n'est pas sans conséquence et encourage une mobilité qui conduit à un appauvrissement de ces territoires.

L'environnement dans lequel évoluent les jeunes ainsi que la connaissance concrète de métiers possibles participe fortement à l'élaboration d'un projet professionnel. Les enquêtes récentes montrent que les projets de métiers de jeunes diffèrent notablement en fonction de leur lieu d'habitation : les enfants de cadres vont être plus tentés par le métier d'agriculteur lorsqu'ils vivent à la campagne que lorsqu'ils vivent en zone urbaine. De la même manière, les enfants d'ouvriers vont être plus souvent attirés vers les professions intellectuelles lorsqu'ils résident dans un pôle urbain qu'à la campagne.

Mobilité

Jeunes urbains et jeunes ruraux ont tendance à avoir des modes de vie, des valeurs et des loisirs qui se rapprochent, même si ces derniers ont le sentiment d'être moins considérés que la jeunesse des espaces urbains. Vivant dans un contexte où l'offre de formation tout comme l'offre socioculturelle et d'équipement de loisirs est plus limitée et moins diversifiée, les jeunes vivant en milieu rural font l'expérience de différentes situations d'entrée dans la vie adulte au cours desquelles la mobilité représente un enjeu majeur. Entre 15 et 30 ans, au moment où ils revendiquent leur autonomie et aspirent à l'indépendance, où ils doivent faire des choix essentiels concernant leur lieu de vie, leur vie familiale et professionnelle, ils se trouvent confrontés à la question de la mobilité (carte 1).

Souvent interprétée comme la marque d'une désaffection pour la ruralité, la mobilité des jeunes ruraux n'est toutefois pas uniquement liée aux transports et aux conditions matérielles de vie, mais aussi et surtout aux facteurs socioculturels de cette mobilité et à la capacité de ces jeunes à s'approprier la mobilité comme compétence et potentialité.

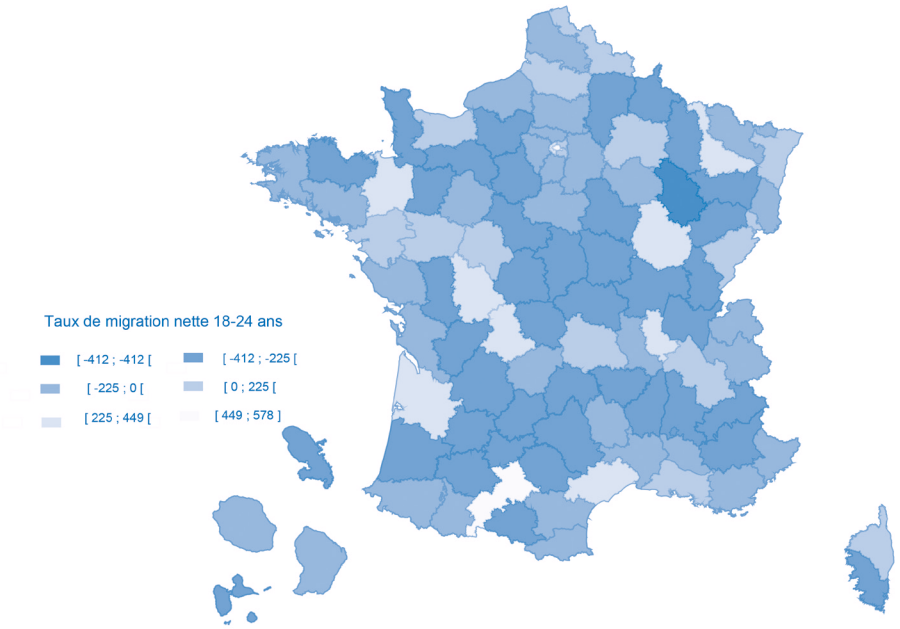
Tableau 1. Vœux « spontanés » des élèves pour une orientation vers la 2de générale et technologique puis la 1re S (période institutionnelle de recueil des « intentions d'orientation/ y compris réponses non indiquées)

Territoires concernés	Zone de montagne ZM	Rural isolé RI	Rural général OER	France
% vœux des élèves de 3e pour la 2de GT	59	61	60	71*
% vœux des élèves de 2de pour la 1re S	31	32	34	34

* Panel DEPP, 1995.

Source : Champollion, P., « La Territorialisation du processus d'orientation en milieux ruraux et montagnards : de l'impact du territoire à l'effet de territoire », *Éducation et formations*, n° 77, novembre 2008, p. 43-54.

Carte 1. Mobilité résidentielle interdépartementale des 18-24 ans en 2008



Source : Recensement de la population, exploitation principale, taux annuel de migration nette pour 10 000 habitants entre 2003 et 2008, INSEE.

Lecture : au plan national, les écarts entre les régions très attractives et les autres sont importants. Les départements attractifs (Paris, Haute-Garonne, Gironde, Ille-et-Vilaine…) pour les 18-24 ans sont peu nombreux et le plus souvent dotés d'une grande métropole universitaire. Parmi les départements les plus concernés par les migrations résidentielles, la Haute-Marne se distingue par un des plus forts taux de départ.

Jeunes de 15-29 ans ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET) dans les DOM

Lisa Chastagnol, Ornella Malagutti, DGOM

Un effet d'« âge » : les écarts avec l'Hexagone sont bien plus forts pour les 25-29 ans que pour les 15-24 ans

Dans les DOM, près de 60 % des 15-24 ans actifs sont au chômage contre près d'un quart dans l'Hexagone. Le taux de chômage des 25-29 ans dans les DOM est inférieur de 24 points à celui des 15-24 ans.

Le taux de chômage ne prend pas en compte la part des inactifs, contrairement à la part de NEET qui correspond au nombre de personnes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation parmi la population totale de plus de 15 ans.

En moyenne, la part de NEET des 15-29 ans dans les DOM (35 %) est le double de celle des 15-29 ans dans l'Hexagone (15,1 %). Dans les DOM, l'écart est surtout significatif entre les âges : quel que soit le territoire, la part de NEET des 25-29 ans est globalement deux fois supérieure à celle des 15-24 ans (tableau 1).

Parmi les 15-24 ans, les jeunes inactifs sont essentiellement des jeunes scolarisés, ce qui peut réduire la part de NEET dans cette tranche d'âge.

Un effet de « territoire » : la part de NEET des natifs des DOM résidant dans l'Hexagone est très inférieure à celle des NEET natifs des DOM résidant dans les DOM

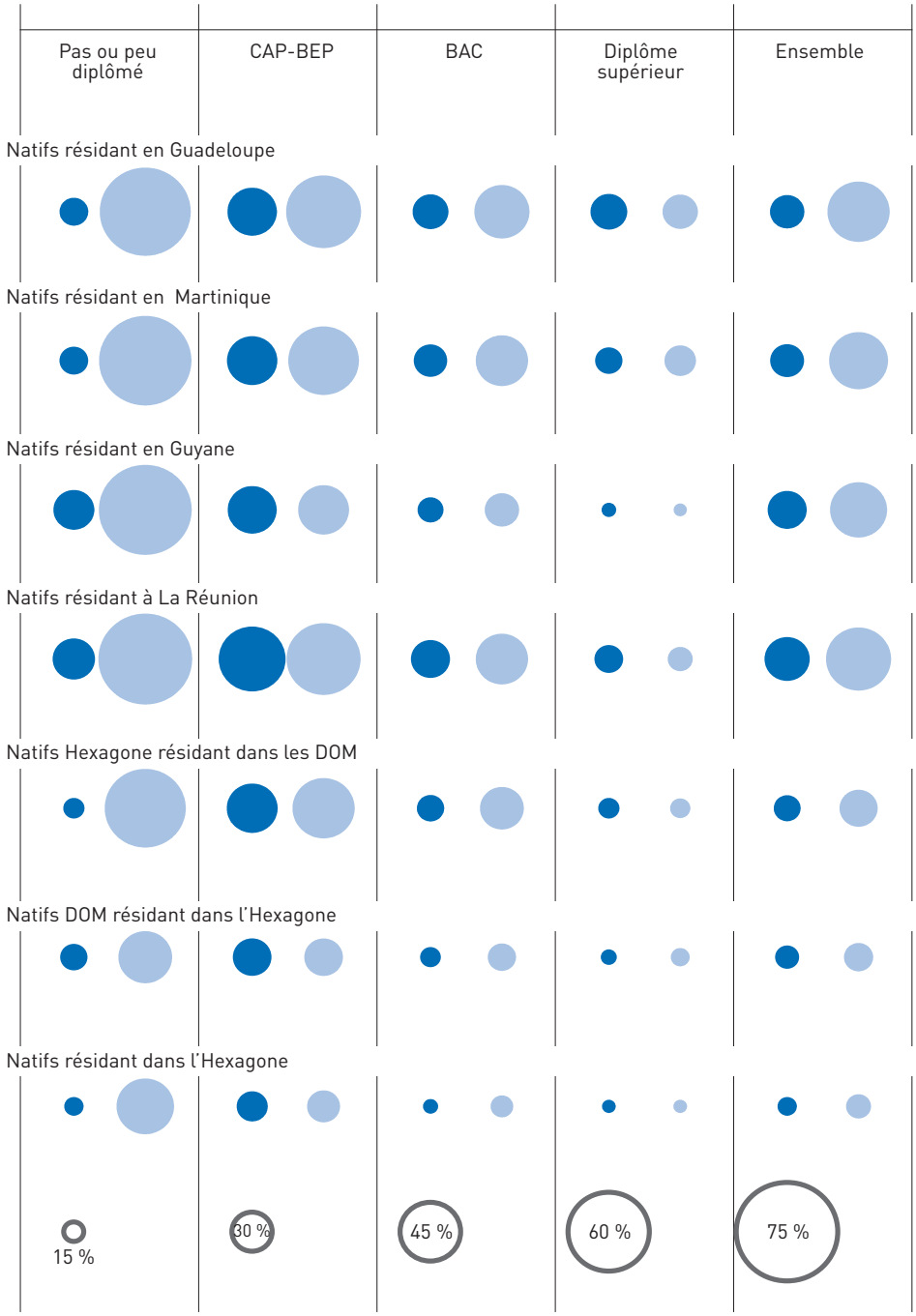
Globalement, la part de NEET est plus élevée chez les jeunes résidant dans les DOM (pour les 15-29 ans : 37 % des natifs résidant à La Réunion, 32 % natifs résidant en Guyane, 31 % des natifs résidant en Guadeloupe, 30 % des natifs résidant en Martinique contre des chiffres compris entre 16 et 20 % pour les résidents de l'Hexagone).

Chez les 15-24 ans, la part la plus élevée de NEET est celle des détenteurs d'un CAP ou BEP pour les natifs résidant dans un DOM et ceux résidant dans l'Hexagone. C'est parmi les « pas ou peu diplômés » que les écarts entre les deux tranches d'âge sont les plus élevés : dans la catégorie des 25-29 ans pas ou peu diplômés, la part de NEET approche les 70 % pour les natifs résidant dans un DOM (figure 1).

Quel que soit le territoire, plus le niveau de diplôme des jeunes est élevé, moins la proportion de NEET est importante : c'est particulièrement le cas pour la Guyane.

Ces chiffres confirment les enseignements des travaux réalisés par l'INED démontrant un effet paradoxal de la mobilité : pour les natifs des DOM, le bénéfice à résider dans l'Hexagone semble d'autant plus grand que le niveau de diplôme est faible alors qu'ils sont, en valeur relative, ceux qui s'y installent le moins.

Figure 1. Part de NEET chez 15-24 ans (cercle foncé) et chez 25-29 ans (cercle clair) par lieu de résidence et de naissance et par diplôme obtenu le plus élevé, en 2010



Échelle : le diamètre des bulles est proportionnel à la part des NEET dans la population considérée.

Source : INSEE, RP 2010.

Lecture : Parmi les natifs résidant en Guadeloupe, 21 % des 15-24 ans pas ou peu diplômés sont des NEET (cercle bleu foncé en haut à gauche).

Tableau 1. Taux de chômage et part de NEET au sens du BIT dans les DOM en 2013 et dans l'Hexagone en 2012

		Taux de chômage	Part des NEET dans le total
Guadeloupe	**15-29 ans**	**51,1 %**	**30,1 %**
	15-24 ans	*59,8 %*	*22,7 %*
	25-29 ans	*44,1 %*	*50,9 %*
Martinique	**15-29 ans**	**51,0 %**	**31,1 %**
	15-24 ans	*68,2 %*	*26,9 %*
	25-29 ans	*37,0 %*	*42,6 %*
Guyane	**15-29 ans**	**33,2 %**	**34,2 %**
	15-24 ans	*44,8 %*	*29,7 %*
	25-29 ans	*24,2 %*	*46,4 %*
La Réunion	**15-29 ans**	**47,9 %**	**36,4 %**
	15-24 ans	*58,6 %*	*31,4 %*
	25-29 ans	*35,3 %*	*49,3 %*
Mayotte	**15-29 ans**	**37,4 %**	**42,8 %**
	15-24 ans	*62,6 %*	*34,9 %*
	25-29 ans	*25,0 %*	*61,9 %*
Hexagone	**15-29 ans**	**18,0 %**	**15,1 %**
	15-24 ans	*23,9 %*	*12,3 %*
	25-29 ans	*12,9 %*	*20,6 %*

Sources : INSEE, enquête Emploi métropole 2012, enquête Emploi DOM 2013.

Axe 3
Nouveaux registres d'action publique, transversalité et gouvernance

Introduction
Marie Dumollard

Tous entrepreneurs ?
Diversité des registres locaux d'action
Angélica Trindade-Chadeau

Politiques locales de jeunesse et transversalité :
quels apports pour les territoires ?
Marie Dumollard, Patricia Loncle

Politiques de lutte contre le décrochage scolaire :
vers de nouvelles compétences pour les régions
Thierry Berthet

+ DONNÉES STATISTIQUES COMMENTÉES
– **Entrepreneuriat des jeunes,** *Angélica Trindade-Chadeau*
– **Jeunes non diplômés,** *Joaquim Timoteo*

Introduction

Marie Dumollard, chargée d'études et de recherche, INJEP

Les territoires d'action publique sont multiples et divers et représentent autant de terrains et de configurations d'acteurs particuliers pour porter une politique publique de jeunesse. Notion par nature polysémique, le territoire renvoie à des réalités et à des conceptions multiformes selon les lieux, les époques et les enjeux qu'il soulève. Avec un invariant : il est un construit social qui dépasse les simples espaces géographiques.

Du territoire contractuel au territoire politico-administratif, du zonage territorial au territoire de projet, l'action publique portée en direction des jeunes mobilise de fait des niveaux territoriaux et des acteurs de jeunesse nombreux, à des échelles variables. La place prépondérante du local en matière de jeunesse, loin d'être un phénomène récent (Loncle, 2010), s'illustre par le nombre croissant de dispositifs construits par les territoires en direction des jeunes, notamment dans la lignée des dispositifs historiquement portés par la politique de la ville. Qu'ils traitent, par exemple, de l'accompagnement vers l'emploi, de la lutte contre le décrochage scolaire, du soutien dans les parcours de santé, de la participation politique… ces outils d'action publique partagent un trait commun : ils portent tous sur un territoire circonscrit et ouvrent la scène d'intervention publique à l'ensemble des partenaires compétents en matière de jeunesse (services de collectivités, mais également acteurs éducatifs, économiques, associations, etc.). Dans la continuité du processus de territorialisation de l'action publique de la fin des années 70, les modes de production des politiques publiques ont finalement été renversés : le territoire est devenu l'espace pertinent pour définir les problèmes publics, en l'occurrence pour traiter des questions de jeunesse, au détriment d'une action descendante, sectorielle et centralisée de l'État sur les administrations locales (Duran, Thoenig, 1996 ; Faure, 2014).

Si les différents échelons territoriaux se trouvent en première ligne pour impulser et fédérer l'action publique locale en direction des jeunes, le « millefeuille » des dispositifs qu'ils déploient est avant tout le révélateur et le vecteur d'une fragmentation territoriale productrice de complexité (Biarez, 2000). Parler d'action publique dans les territoires en matière de jeunesse soulève alors deux préoccupations majeures : d'une part, celle

de la place que les jeunes occupent dans ce paysage institutionnel complexe, d'autre part, celle de leur nécessaire information sur l'ensemble des dispositifs d'action mis à leur disposition, pour une plus grande lisibilité de l'action publique.

Entre développement territorial et développement local : quelle vision de l'action publique en direction des jeunes ?

L'action publique territoriale s'inscrit dans un rapport de proximité propice à une meilleure prise en compte des besoins et attentes des jeunes et des problématiques qu'ils rencontrent. Entre territoire vécu par les jeunes, empreint d'attachement ou de distanciation, traversé par diverses expériences de mobilité, et territoires d'action publique, le décalage est cependant parfois important, parce que les politiques menées en direction des jeunes visent non seulement à apporter des réponses individualisées aux difficultés de leur parcours, mais privilégient également une approche de développement pour le territoire. Au-delà d'un espace de gestion et d'un outil pour l'action publique, le territoire s'élève donc également au rang d'objet d'action publique (Douillet, 2003). À ce titre, l'action publique territoriale en direction des jeunes oscille entre deux approches, perméables et réciproquement influençables : d'une part, le développement territorial est envisagé de manière formelle et plutôt descendante, l'ensemble des acteurs se réunissant autour d'une collectivité fédératrice et d'un projet porté en direction des jeunes. D'autre part, le développement local appelle une démarche ascendante émanant du local et incluant les jeunes, dans l'objectif de mettre en œuvre des capacités d'action au service du développement du territoire. La première approche renvoie à une représentation de la jeunesse comme parcours semé d'embûches qu'une prise en charge publique individuelle et individualisée viendrait corriger. La seconde intervient, quant à elle, sur l'environnement et les contextes : le territoire, développé et enrichi, devient alors une ressource mobilisable pour les parcours des jeunes.

Action publique et gouvernance territoriale

Quel que soit le niveau territorial d'intervention, l'analyse de l'action publique illustre la complexité des processus et des modalités d'action en direction des jeunes. Les trois contributions rassemblées dans cet axe

rappellent l'enchevêtrement des enjeux à la fois pour les acteurs et pour les territoires. Que l'on s'intéresse au champ du décrochage scolaire, à celui de l'entrepreneuriat des jeunes ou encore aux politiques locales de jeunesse, dont les objets sont pourtant différenciés, des préoccupations partagées renvoient à des processus communs : complexification des problèmes publics de jeunesse à traiter, ouverture de l'action publique à de nouveaux acteurs à la fois publics et privés, remise en cause des interventions sectorielles au profit d'approches transversales ou encore complexification des niveaux de compétences entre territoires d'intervention. Finalement, il est question des enjeux liés à une meilleure coordination, à une nécessaire continuité et à une plus grande cohérence de l'action publique locale.

Malgré la diversité des acteurs mobilisés, des dispositifs institutionnels et des échelons territoriaux d'intervention, tous n'occupent pas la même place dans le jeu de l'action publique en matière de jeunesse. Entre répartition légale des compétences et *leadership* des acteurs, les cadres de formulation de l'action publique sont évolutifs et interrogent sur le rôle de « chef de file » des collectivités. Que l'on se situe au niveau régional avec la lutte contre le décrochage scolaire, sur un bassin d'emploi lorsqu'est portée une dynamique de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes, ou encore au niveau municipal dans le cadre d'une politique de jeunesse, quel est l'acteur légitime pour rassembler les partenaires et coordonner une action négociée en direction des jeunes ? Le même questionnement surgit lorsque l'on fait le constat d'une action publique multiniveaux, qui interpelle sur les échelons territoriaux et les porosités de leurs interventions réciproques : quelle est l'échelle d'intervention pertinente qui assurera la coordination des actions entre les territoires, tout en répondant aux deux exigences de proximité et d'individualisation des réponses qui marquent l'action publique en direction des jeunes depuis les années 80 ? C'est sur ces questions et sur celle de la gouvernance territoriale (Le Galès, 1995) dans le champ de la jeunesse que les trois contributions qui suivent convergent.

BIBLIOGRAPHIE

Biarez S., *Territoires et espaces politiques*, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Débats », Grenoble, 2000.

Douillet A.-C., « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. LIII, 2003/4, p. 583-606.

Duran P., Thoenig J.-C., « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, n° 4, vol. XLVI, 1996, p. 580-623.

Faure A., « Territoires/territorialisation », *in* Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Les Presses de Sciences Po, Paris, 2014 (4e éd.), p. 623-632.

Le Galès P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, n° 1, vol. XLV, 1995, p. 57-95.

Loncle P., *Politiques de jeunesse. Les défis majeurs de l'intégration*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2010.

Tous entrepreneurs ? Diversité des registres locaux d'action

Angélica Trindade-Chadeau, chargée d'études et de recherche, INJEP

Tout au long des années 80, on a assisté à l'essor de la rhétorique de l'entrepreneuriat en France. En 1998, le rapport sur la formation entrepreneuriale des ingénieurs (Béranger *et al.*, 1998), remis au ministre de l'Industrie, faisait le constat d'un faible degré de création d'entreprise et imputait le « retard » français aux universités et écoles de gestion ou d'ingénieurs, qui ne se préoccuperaient pas assez de sensibiliser leurs étudiants à l'entrepreneuriat. Depuis, le nombre de colloques, salons, forums dédiés à la thématique s'est accru. La dynamique de communication s'accélère aujourd'hui, rendant progressivement l'environnement institutionnel très incitatif et renforçant l'hypothèse de la création d'activités comme solution au chômage, notamment celui des jeunes. Il convient de rappeler dans ce sens que la politique économique française des dernières années a fortement insisté sur l'importance de l'entrepreneuriat, entre autres, à travers l'action du ministère du Redressement productif. Ce dernier a porté les Assises de l'entrepreneuriat de 2013 qui ont donné lieu à dix engagements gouvernementaux, dont le premier : « sensibiliser tous les jeunes à l'esprit d'initiative et à l'innovation ».

Dans ce contexte, cet article propose d'analyser les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes en tant qu'instrument d'action publique, en ce qu'ils permettent de croiser la dimension à la fois technique et sociale dans les rapports entre la puissance publique et les jeunes destinataires (Lascoumes, Le Galès, 2005). Cet instrument peut être composé d'un élément central (une loi, par exemple) comme d'un ensemble d'éléments (cadre juridique, allocation financière, modalités d'accompagnement et/ou de formation, prix concours). La promotion de l'entrepreneuriat en tant que moteur de la croissance, et ce du niveau européen au niveau local, permet d'étudier le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes comme un révélateur des transformations sociales et économiques, en interrogeant le sens et le cadre normatif notamment. Les dispositifs sont ainsi porteurs

de valeurs et trouvent leur source d'inspiration dans une certaine interprétation de la société et de la place des jeunes. Or, cette représentation de la réalité semble renvoyer l'image d'une jeunesse amorphe, dépendante, à qui il faudrait donner le goût d'entreprendre et de créer son activité, comme un « entrepreneur de soi », mû par les projets, flexible, créatif (Boltanski, Chiapello 1999).

Notre réflexion s'appuiera sur l'analyse croisée de dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat identifiés à différents niveaux (européen, national, régional, départemental, intercommunal et local) et des parcours de quinze jeunes créateurs d'activité de moins de 30 ans, à partir d'entretiens biographiques réalisés entre 2012 et 2013. Pourquoi recourir à cet instrument (le soutien à l'entrepreneuriat) plutôt qu'à un autre dans le rapport entre l'action publique et les jeunes ? Quels sont le rôle et la place des différents échelons institutionnels ? Peut-on avancer l'hypothèse d'un nouveau paradigme d'action publique en direction des jeunes, et plus particulièrement dans le champ de l'insertion professionnelle ?

Émergence et développement d'un nouvel instrument d'action publique à destination des jeunes : l'entrepreneuriat

Les chercheurs datent l'apparition de l'entrepreneuriat en tant qu'objet d'étude autour des années 60, objet qui, au début des années 2000, s'est progressivement transformé, au moyen de différents dispositifs, en instrument de l'action publique auprès des jeunes.

RETOUR SUR LA MONTÉE EN PUISSANCE D'UNE RHÉTORIQUE

L'entrepreneuriat devient un objet d'étude bien circonscrit en 1975, avec la création de la première équipe de recherche (Fayolle, Messeghem, 2011). Depuis le début, c'est essentiellement au sein des équipes de recherche du domaine des sciences de gestion, dans les universités et écoles de management et de commerce, que la recherche en entrepreneuriat évolue. En concomitance avec la structuration du champ scientifique et la progression des publications académiques, les initiatives se multiplient du côté des pouvoirs publics. Tout au long des années 2000, deux visions, pas toujours complémentaires, vont s'affronter : la première, qui vise la création d'activités en tant que moteur économique, et la seconde, qui

propose de développer l'esprit d'entreprendre grâce, entre autres, à la pédagogie de l'entrepreneuriat.

En 2001, une dynamique forte portée depuis quelques années par l'équipe de recherche de l'université de Grenoble aboutit à la création de la première maison de l'entrepreneuriat sur le campus de Grenoble, suivie de sept autres plus tard. Ces maisons sont pensées pour aider les étudiants à se familiariser avec l'entrepreneuriat et ses outils, tout en stimulant leur esprit d'entreprendre (Boissin, Schieb-Bienfait, 2011). L'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat (OPPE) a du reste été créé par les pouvoirs publics en 2003 afin d'améliorer la connaissance des démarches pédagogiques entrepreneuriales développées dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur (Schieb-Bienfait, 2013).

En 2009, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, lance le plan d'action national Étudiants entrepreneurs (création et labellisation de vingt pôles de l'entrepreneuriat étudiant [PEE]) sur les principaux campus universitaires avec des référents à l'entrepreneuriat dans les établissements (en même temps qu'un référentiel de compétences sur l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprendre). Les PEE deviennent en 2013, avec le nouveau gouvernement, les pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE). Enfin, entre 2012 et 2014, des rendez-vous nationaux importants se suivent, en faisant à chaque fois plus de place à la question de l'entrepreneuriat des jeunes : le Salon des entrepreneurs, les Assises de l'entrepreneuriat de 2013 ou encore les Rencontres universités entreprises de 2014.

L'écosystème évolue et un langage spécifique, adapté à ces évolutions, se structure et met en avant certaines notions, parmi lesquelles : le projet, l'autonomie, la créativité. Ne va-t-on pas dès lors vers la formation des futurs jeunes chômeurs entreprenants, prêts à rebondir ? Ne serait-ce pas déjà là un glissement vers la construction de réponses individualisées à la crise socio-économique et à la montée du chômage des jeunes ?

SUR LA BASE DE LA TERRITORIALISATION ET DE PARTENARIATS NOUVEAUX

Les années 2000 voient émerger des liens nouveaux, sur la base de ceux plus anciens tissés entre structures plus « classiques » dans le soutien à l'entrepreneuriat. Cette nouvelle étape va de pair avec l'essor de la pratique de l'accompagnement à la création d'entreprise, encouragée par

les pouvoirs publics qui, depuis les années 80, appuient l'émergence des réseaux de soutien à l'entrepreneuriat. Basée à l'origine sur la démarche globale et nationale, la tendance entre 1990 et 2000 est à la promotion de la territorialisation des réseaux (Dokou, 2011). Il s'agit à cette époque de miser sur l'innovation et d'inscrire les emplois sur les territoires.

En 2009, c'est sur le triptyque entreprises-établissements d'enseignement supérieur-collectivités locales que la politique du ministère de l'Enseignement supérieur concentre ses efforts en la matière, avec les PEE : l'objectif est alors de sensibiliser 380 000 étudiants sur trois ans, sur la base de 300 établissements (71 universités), 350 partenaires potentiels et un budget de trois millions d'euros. La généralisation des pôles, appelés PEPITE depuis la loi Fioraso de juillet 2013, devient une priorité, y compris dans les DOM-TOM, avec le principe d'introduire dans les maquettes de toutes les formations la sensibilisation à l'entrepreneuriat. La principale originalité de cette politique de l'entrepreneuriat étudiant tient à la place faite aux « acteurs de l'écosystème territorial ». Dans ce contexte, les pôles jouent un rôle considérable en matière de développement et d'animation de réseau : intermédiaires entre les collectivités et les acteurs de la création d'entreprise, dans la plupart des territoires, ils deviennent même, selon les régions, et là où les démarches entrepreneuriales avaient déjà été initiées, l'interlocuteur central de toute politique locale de soutien à l'entrepreneuriat. Cette évolution récente va de pair avec le nouveau rôle des universités en matière d'insertion professionnelle inscrit dans la loi de 2008 dite « d'autonomie des universités » (loi relative aux libertés et responsabilités des universités [LRU]).

Ainsi, on voit apparaître des binômes inédits tels que l'Union des couveuses d'entreprises avec une mission locale, une association nationale avec une communauté d'agglomération ou encore une chambre de commerce et d'industrie avec une direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN, anciennement Inspection académique). Le contexte est ainsi propice à la naissance de nouveaux acteurs ou nouveaux dispositifs, parfois spécifiques au jeune public [52].

52. Créajeunes de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), le Mouvement des jeunes et étudiants entrepreneurs (MoovJEE), ou Erasmus entrepreneurs, en 2009.

TOUT LE MONDE PEUT ENTREPRENDRE, NOTAMMENT LES JEUNES

En tant que nouvel instrument d'action publique, le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes est porteur de valeurs et s'inspire d'une certaine vision de la société, dans laquelle la place des jeunes s'inscrit dans l'une et/ou l'autre de ces représentations :
– ils doivent s'« autonomiser » (ou comment les rendre responsables de leur avenir professionnel) ;
– ils doivent être formés pour entreprendre (ou comment les transformer en agents de développement économique et, par conséquent, en vecteurs de croissance).

Suivant cette logique, il est utile de rappeler la définition donnée lors de la session du Parlement européen de décembre 2006 des huit compétences clés de l'Europe, parmi lesquelles on compte « l'esprit d'initiative et d'entreprise », en tant que source de créativité, d'innovation et de prise de risques. Dans ce cadre, l'esprit d'entreprise devient une compétence transversale (ré) investie dans des trajectoires professionnelles non linéaires (esprit d'entreprendre), quel que soit le métier exercé (Verzat, 2011).

Dans une communication récente de la Commission européenne (2013) invitant les États à promouvoir l'esprit d'entreprise, sortie peu de temps après la synthèse de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2012) sur l'entrepreneuriat des jeunes en Europe, le pilier d'action n° 3 préconise l'inclusion de « groupes » spécifiques, dont « les femmes, les seniors, les immigrés, les chômeurs et les jeunes ». Ce texte est l'aboutissement d'une dynamique plus ancienne de recherche de la croissance afin de renforcer l'emploi en misant sur les petites et moyennes entreprises (PME). Une des déclinaisons opérationnelles des orientations de ce texte est le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs qui s'adresse aux personnes ayant lancé leur propre activité depuis moins de trois ans, sans limite d'âge, même si les différents supports de communication représentent des jeunes de moins de 30 ans. Ce dispositif met à disposition un réseau entrepreneurial, une aide financière et l'échange de connaissances entre « jeunes entrepreneurs » et entrepreneurs expérimentés hôtes.

Que ce soit au niveau européen, national ou local, la plupart des dispositifs sont pensés et s'adressent principalement aux jeunes issus de l'enseignement supérieur, plutôt qualifiés, voire très qualifiés. La complexité des démarches (l'accès à l'information sur ces soutiens, puis l'accompagnement

une fois « en projet ») conditionne en effet des profils de créateurs plutôt qualifiés, alors qu'il est notoire que la majorité des chefs d'entreprise ne sort pas d'écoles de commerce et n'est pas forcément très diplômée (en France, 58 % des créateurs d'activité de moins de 30 ans avaient le niveau bac et 15 % aucun diplôme en 2011 [53]). Les dispositifs (concours, prix, PEPITE) ont pour principal public les étudiants et fonctionnent selon ces derniers comme une modalité de formation à part entière.

À côté de ces actions menées vers/pour les publics issus de l'enseignement supérieur, on voit se dessiner depuis plus de cinq ans une tendance au développement d'initiatives nouvelles à destination, d'une part, des jeunes de l'enseignement secondaire et, d'autre part, des moins qualifiés. Dans le premier cas, il est question de développer l'esprit d'entreprendre [54] soit à partir d'interventions d'entrepreneurs locaux dans les établissements scolaires, soit en utilisant les « mini-entreprises » en tant qu'outils d'apprentissage. Dans le second cas, il s'agit d'offrir la possibilité de créer son activité, comme une réponse à la difficulté à trouver un emploi. Ainsi, une expérimentation menée sur quatre territoires ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Mayotte et La Réunion) par l'Union des couveuses d'entreprises s'est adressée principalement à des jeunes issus des ZUS, ayant un niveau de formation inférieur ou égal au bac (74 % des porteurs de projet sur les quatre territoires). Les jeunes les moins qualifiés arrivent plus souvent à l'entrepreneuriat par nécessité. C'est un « entrepreneuriat contraint », en opposition à l'entrepreneuriat par choix des jeunes plus qualifiés. Du côté de l'action publique et de son soutien à l'entrepreneuriat, la question du sens est-elle clairement annoncée ?

Un instrument d'action publique aux contours flous : politique d'emploi, développement local, politique de jeunesse…

Il est fréquent de trouver à un même niveau de l'action publique (européen, national ou local) des orientations et des dispositifs qui promeuvent des visions différentes de l'entrepreneuriat. Alors qu'au départ, on identifiait surtout le registre économique de la création d'entreprise, aujourd'hui, l'enchevêtrement des registres prédomine.

53. INSEE, exploitation de l'Agence pour la création d'entreprise (APCE), décembre 2012.

54. CREDOC, *Développement de l'esprit d'entreprendre*, rapport d'évaluation FEJ remis en novembre 2013 (consultable sur http://goo.gl/Rzf7Np).

LE TERRITOIRE QUI AIDE LES JEUNES À CONTOURNER LE CHÔMAGE

Aux termes de la communication de la Commission européenne sur l'esprit d'entreprise en Europe (Commission européenne, 2013), le développement des PME est primordial dans la mise en œuvre des politiques européennes et nationales. Ce texte souligne également l'importance de la coordination des mesures aux différents niveaux d'administration, de l'échelon européen à l'échelon national et régional, pour améliorer à la fois le traitement du chômage et la création d'entreprises (supposée insuffisante en Europe). Il en ressort une vision de l'entrepreneuriat essentiellement quantitative, centrée sur l'augmentation du nombre d'entrepreneurs en général, notamment au sein de « groupes spécifiques » (dont les jeunes), alors que la dimension qualitative des créations d'activité peut s'avérer tout aussi importante, voire plus, sur le long terme. En effet, dans le contexte européen, les pays sont classés selon une batterie d'indicateurs, les moins performants étant enjoints à améliorer leur niveau, dans une sorte de « formatage institutionnel ».

Suivant la logique du « territoire protecteur », capable de proposer des solutions au chômage à la jeunesse locale, de plus en plus de collectivités tentent des réponses autour de l'entrepreneuriat au sens large. Par exemple, dans le nord-est de la France, un conseil général s'appuie ainsi sur un dispositif national, les emplois d'avenir, pour encourager le développement de projets et la création d'activité. La particularité de cette politique locale tient au souhait d'accompagner les jeunes durant la création de leur activité, ancrée obligatoirement dans l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, cette approche est conditionnée par la collaboration avec certaines structures spécifiques, dont les missions locales, qui ont un rôle majeur dans l'identification de profils « emploi d'avenir », ainsi que Pôle emploi, qui permet aux candidats de bénéficier d'une préparation opérationnelle à l'emploi (POE) [55].

Sensibiliser et accompagner la création d'entreprise est l'idée forte d'un projet expérimenté simultanément en Guadeloupe, Guyane, à Mayotte et

55. La POE de Pôle emploi vise à combler l'écart entre les compétences acquises et celles requises par le poste souhaité. Le contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) est un contrat par lequel une société ou une association fournit à un porteur de projet un programme de préparation à la création ou reprise d'entreprise et à la gestion d'une activité économique. Conclu pour un an et renouvelable deux fois, il permet de continuer à percevoir ses prestations sociales (Sécurité sociale, allocations chômage, revenu de solidarité active [RSA]) et d'être couvert en cas d'accident du travail) (Source : site de l'APCE).

à La Réunion. L'approche privilégiée est celle des couveuses d'activités qui fonctionnent comme un cadre sécurisant, bienveillant, d'accompagnement pour des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. Ces derniers sont invités, en prenant part à la démarche, à sortir de l'économie informelle et à structurer davantage une activité souvent déjà exercée auparavant sous d'autres conditions, plus précaires ou instables.

Enfin, les PEPITE sont une autre illustration de l'entrepreneuriat en tant que contribution à la lutte contre le chômage : « […] pour les étudiants en situation de décrochage qui sont aujourd'hui insuffisamment concernés par ces dispositifs, les PEPITE veilleront à ce que la formation et l'accompagnement de la démarche entrepreneuriale leur soient accessibles pour répondre à leur besoin d'orientation et d'insertion professionnelle, en lien avec les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) et les services d'orientation [56] ». Ce lien souhaité avec les « nouveaux » BAIP créés à partir de 2008 formalise le rapprochement entre démarche entrepreneuriale et insertion professionnelle. Ce qui ne va pas sans poser question sur la qualification en la matière des professionnels concernés dans les BAIP, sur leur disponibilité à investir un « champ » nouveau… tout comme sur la simplicité avec laquelle l'entrepreneuriat risque d'être présenté/proposé à des étudiants en situation de décrochage. Aussi, l'annonce de la création d'un statut d'« étudiant entrepreneur » renforce un peu plus la stratégie de l'entrepreneuriat comme alternative à l'insertion professionnelle [57]. Au-delà de la nécessité de convaincre les jeunes confrontés à des difficultés qu'ils détiennent eux-mêmes individuellement la solution, un autre registre d'action progresse, celui du territoire dont sont issus les jeunes.

ENJEU DE DÉVELOPPEMENT LOCAL OU COMMENT SÉDUIRE UNE JEUNESSE MOBILE

On retiendra comme définition des politiques de développement local qu'elles sont initiées par les collectivités territoriales, dans une démarche ascendante, privilégiant les ressources endogènes des territoires, faisant de la place aux acteurs de la société civile, aux « traditions culturelles ».

56. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère du Redressement productif, Caisse des dépôts, « Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat – PEPITE – Appel à projet 2014-2015-2016 », novembre 2013 (consultable sur le site www.enseignementsup-recherche.gouv.fr).

57. Circulaire sur la création du statut national d'« étudiant-entrepreneur » et sur le diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D3E), DGESIP, mai 2014.

L'idée centrale est donc que plus les acteurs locaux sont nombreux et entreprenants, plus leur territoire sera dynamique. Ainsi, dans un processus global de mise en mouvement des ressources humaines et matérielles (Gontcharoff, 2008), la plupart des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes mettent en avant les atouts issus du « local ».

Les cadres d'action, de soutien, convergent vers un même format : tout est fait pour mobiliser un réseau local le plus diversifié possible, public et privé, au service des jeunes. Il s'agit d'une dialectique entre ressources locales et entrepreneuriat : les jeunes peuvent utiliser des ressources locales pour entreprendre et ensuite réinvestir et renouveler à leur tour ces mêmes ressources locales. Ainsi, le message qui est adressé au public cible est, « d'un côté, vous avez à votre disposition un réseau d'acteurs locaux pour vous accompagner et, de l'autre côté, vous pouvez aussi contribuer au dynamisme de votre territoire ». Dans une communauté d'agglomération de l'est de la France, à partir du constat du nombre conséquent d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur, du « réservoir d'étudiants potentiellement entrepreneurs », les élus au développement économique, à l'enseignement supérieur et à la recherche ont porté l'ambition de rapprocher universités, territoires et entreprises. En toile de fond, l'objectif de maintien des jeunes sur le territoire a contribué à peaufiner l'offre d'un cadre de vie professionnelle favorisant leur attachement audit territoire. L'appui s'est traduit par l'allocation de crédits spécifiques, de l'ordre de trois cent mille euros, pour favoriser le mouvement et développer la création d'activités par les jeunes, dans différents cadres (pôles entrepreneuriat étudiant, couveuses, concours locaux). À l'échelon départemental, c'est la prime à l'ancrage territorial à la suite de l'obtention du diplôme en cas de création ou de reprise qui est mise en avant pour renforcer l'entrepreneuriat des jeunes. L'un des éléments de compréhension est la quête d'un nouveau souffle pour des territoires marqués par la désindustrialisation, la fin de l'exploitation minière, la présence d'une population pauvre, et souvent vieillissante, enracinée sur le territoire. Les jeunes, quant à eux, ne sont pas insensibles aux « territoires », si l'on revient sur les propos tenus par de jeunes créateurs d'activité lors d'une récente enquête (Bapteste, Trindade-Chadeau, 2014). En effet, l'attachement au territoire est formulé principalement de deux manières : d'une part, créer son activité permet de rester sur son territoire d'origine, parfois pauvre en perspectives professionnelles et, d'autre part, cela permet d'investir un « territoire d'adoption ». Dans le premier cas de figure, l'attachement est multidimensionnel : l'histoire

familiale, les établissements scolaires, les proches, l'ensemble des réseaux de sociabilité. Dans le second, c'est plutôt la recherche d'un idéal représenté par certaines ressources locales (formations supérieures, réseaux, qualité de vie, perspectives d'évolution).

Le recours à l'économie sociale et solidaire (ESS) est l'une des réponses de plus en plus revendiquée par les collectivités pour légitimer le passage de l'intérêt collectif centré sur un public (ou une activité) à l'intérêt général du territoire (Flahault *et al.*, 2011). Dans la promotion de « l'entreprendre autrement », les pouvoirs publics locaux retrouvent la fonction de régulation territoriale, dans une logique d'activation des ressources locales, dans lesquelles ils espèrent puiser la qualité de vie, la qualité du vivre ensemble. Les interlocuteurs évoquent la prise de conscience du fait que la crise économique a changé la donne, qu'il est donc important d'encourager une économie plus proche des habitants, dans laquelle ils seraient plus investis dans la gouvernance des structures. À la question « Comment rapprocher les jeunes peu qualifiés de l'ESS ? », la responsable d'un dispositif au niveau du conseil général répond « qu'il faut leur laisser du temps, car quand ils seront "couvés", ou en coopérative, il y aura une acculturation. Parfois, les jeunes n'expriment pas les valeurs de l'ESS, mais le parcours ensuite peut jouer dans ce sens [58]. »

Parce que le développement local est global et concerne différents champs dans une logique de cohérence d'ensemble, les projets de création d'activités proposant une prise en compte transversale des besoins du territoire ont toutes les chances d'être soutenus. C'est le cas d'un projet de création dans l'ESS porté par un jeune dans l'est de la France. Il s'agit d'une association qui développe des activités écologiques, créatives et solidaires, grâce notamment à l'emploi de salariés en insertion. De ce fait, le profil pour le moins transversal du projet associatif permet au jeune créateur de solliciter et d'obtenir le soutien de différents services du même conseil régional : jeunesse, vie associative, service économique/ESS, métiers de l'art. Or, si la place faite à l'intérêt collectif et à la notion de « solidarité » peut être perçue dans le sens de la prise de conscience et d'éducation à la citoyenneté (RTES, 2010), elle risque par ailleurs d'être déformée, selon les territoires, pour aller vers le simple partage d'une responsabilité qui revient au départ aux pouvoirs publics.

58. Entretien avec la responsable du dispositif au niveau du conseil général le 4 mars 2014.

L'ENTREPRENEURIAT : NOUVEAU PARADIGME DE L'ACTION PUBLIQUE EN DIRECTION DES JEUNES ?

Si l'entrepreneuriat est présenté aux jeunes aussi bien dans le cadre d'une politique d'emploi (ou de lutte contre le chômage) que dans celui d'une politique de développement local, peut-on pour autant dire que cet instrument de l'action publique s'impose comme un nouveau paradigme dans le rapport aux jeunes ? Pour que cela soit le cas, il faut certes un cadre incitatif (des textes), mais aussi des moyens humains et financiers pour favoriser l'émergence de projets.

Au niveau européen, le rapprochement qui peut être fait entre entrepreneuriat et action publique en direction des jeunes passe d'abord par le soutien aux projets de jeunes, individuels et/ou collectifs, aux échanges bilatéraux ou multilatéraux et, à travers eux, à la promotion de l'autonomie, de la prise d'initiative, de la pédagogie de projet (Léger-Jarniou, 2008). C'est le langage commun d'Erasmus pour entrepreneurs et d'Erasmus + – bien que les deux programmes s'adressent à des publics jeunes distincts – : apprendre en expérimentant, dans un contexte interculturel, grâce à une pédagogie active, non formelle.

Au niveau national, depuis près de trente ans – et notamment avec le dispositif Défi jeunes, créé en 1987, devenu Envie d'agir en 2003 et supprimé en 2011 –, le ministère en charge de la jeunesse a porté une politique de soutien à l'initiative des jeunes. Parmi les motivations, on retrouve l'expression des talents, la capacité d'action et de création devant contribuer, grâce à l'expérience, à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les projets soutenus au titre de Défi jeunes-Envie d'agir devaient présenter un caractère de défi personnel et professionnalisant, dans une approche d'utilité sociale, au service de l'intérêt général, tout en recherchant un impact local sur les territoires. Le slogan du programme, en place entre 2003 et 2011, était « Donnez de l'élan à vos projets ». Dans un contexte de plus en plus fort d'injonction au projet, la question de l'accès des jeunes qui n'en sont pas porteurs reste posée. Au-delà du déploiement local de cette politique, grâce aux services déconcentrés en charge de la jeunesse (directions départementales de la jeunesse et des sports), une multitude de dispositifs dits de soutien « d'initiatives jeunes » ont vu le jour, à différents échelons, en passant très souvent par des partenariats avec des associations (comme dans le cadre européen). Quelle que soit l'appellation, « comité local d'aide aux projets » ou « fonds intercommunal d'aide aux initiatives des jeunes », il s'agit dès lors de mettre à disposition

une aide, un accompagnement, un réseau, un cofinancement, pour mener à bien une création d'activité ou un projet plus ponctuel. Si ces initiatives jeunes existent et sont soutenues depuis de nombreuses années par les services jeunesse des villes, mais aussi par des conseils régionaux et généraux (Gratacap, 2014), on assiste aujourd'hui à un glissement vers la promotion de l'entrepreneuriat. C'est ce qu'illustre un dispositif mis en place par un conseil général, en partant du cadre du service civique. Ainsi, depuis 2010, les jeunes porteurs d'initiatives, de projets d'intérêt général dans ce département ont accès à un accompagnement renforcé, grâce à la présence d'un tuteur issu de la collectivité, pour la mise en place d'un projet d'économie sociale et solidaire. La collectivité privilégie l'axe de l'ESS comme une manière de relier trois de ses objectifs : le développement local, la croissance de l'emploi et le soutien aux jeunes locaux.

Partir de l'action en direction des jeunes et se servir de l'engagement, de la culture de l'initiative et de la création d'activité comme d'« outils », c'est également le format choisi par une ville en région Rhône-Alpes : le service économique et le service jeunesse, en lien avec les partenaires locaux (dont une mission locale et une pépinière d'entreprises) proposent à trente-cinq jeunes âgés de 18 à 30 ans en 2014 de prendre part à un groupement de jeunes créateurs [59], déclinaison locale d'un dispositif national (réseau Groupement de créateurs).

C'est un mouvement à double sens : des villes qui utilisent l'entrepreneuriat en tant « qu'outil », mais aussi des structures du service public de l'emploi, telles que les missions locales, qui utilisent la pédagogie de l'entrepreneuriat pour développer un questionnement plus large sur le projet personnel et professionnel du jeune accompagné. Or, malgré l'essor des dispositifs mélangeant l'entrepreneuriat et les jeunes, le changement de paradigme en matière d'action publique n'est pas pour autant confirmé. Ce processus reste encore à ses débuts et les principaux promoteurs de ces dispositifs, les collectivités et leurs agents (mais aussi les établissements de formation) ne sont pas encore suffisamment informés et formés pour porter le changement à l'échelle nationale. Il reste à savoir quel sens sera donné à l'entrepreneuriat des jeunes avec quels objectifs (auprès de qui ?) dans les prochaines années et de quels moyens seront dotés les professionnels concernés.

59. Le budget du programme est constitué de l'apport conjoint de la ville, de la communauté d'agglomération, de la région, du Fonds social européen (FSE), de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et de la pépinière d'entreprises.

Conclusion

L'existence d'un double discours sur les motivations de l'action publique quant au soutien de l'entrepreneuriat brouille le message et les objectifs : susciter l'esprit d'entreprendre ? Favoriser le passage à l'acte entrepreneurial ? Transformer les jeunes en véritables ressources locales ? Les difficultés à évaluer l'impact aujourd'hui sont notables du fait notamment de l'incertitude des registres d'action. Quoi et qui évaluer ? Le nombre de créations ? Le nombre de jeunes informés/sensibilisés ? Les chiffres des aides financières octroyées aux jeunes ?

Que l'on arrive à l'entrepreneuriat par opportunité ou par nécessité, le territoire a une place centrale car l'expérience entrepreneuriale est, comme tant d'autres, territorialisée. Comme nous l'avons déjà souligné, des travaux récents (Bapteste, Trindade-Chadeau, 2014) montrent que les jeunes créateurs d'activité sont attachés à la notion de « territoire » qui se définit principalement comme celui dont on est originaire ou celui que l'on adopte, notamment pour la richesse de ses ressources et/ou la qualité de vie qu'on y associe. Dans les deux cas, l'attachement à un territoire constitue un levier dans la motivation pour entreprendre, localement. C'est un enjeu important en termes de politiques locales, notamment lorsque l'on sait qu'en amont, l'information est recherchée sur place, tout comme l'accompagnement. En ce sens, les jeunes créateurs sont demandeurs d'une plus grande lisibilité de l'écosystème de la création d'activité et évoquent pour certains les besoins spécifiques liés à l'innovation sociale. Aussi, s'ils sont conscients du nombre important d'interlocuteurs possibles en amont du processus de création, ils restent plus sceptiques à l'égard de l'accompagnement et des outils dédiés à pérenniser l'activité, dans une vision plus qualitative de la démarche entrepreneuriale.

En tout état de cause, la question du soutien public de l'entrepreneuriat des jeunes renvoie à une question désormais ancienne : celle de la construction du sens dans les politiques publiques (Faure *et al.*, 1995).

BIBLIOGRAPHIE

Bapteste I., Trindade-Chadeau A. (dir.), *Ce qu'entreprendre permet d'apprendre. L'entrepreneuriat des jeunes : insertion professionnelle pour certains, levier d'apprentissage pour tous,* INJEP, coll. « Cahiers de l'action » n° 41, Paris, 2014.

Béranger J., Chabbal R., Dambrine F., « Rapport sur la formation entrepreneuriale des ingénieurs », remis au secrétaire d'État à l'Industrie, octobre 1998.

Boissin J.-P., « Propositions 2020 et expériences sur les pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) dans l'enseignement supérieur », rapport réalisé pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère du Redressement productif et la Caisse des dépôts, 10 octobre 2013.

Boissin J.-P., Schieb-Bienfait N., « Des maisons de l'entrepreneuriat au plan d'action national des pôles entrepreneuriat étudiants », *Entreprendre et innover,* nos 11-12, 2011, p. 55-64.

Boltanski L., Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999.

Commission européenne, « Plan d'action "Entrepreneuriat 2020". Raviver l'esprit d'entreprise en Europe », communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Bruxelles (Belgique), 9 janvier 2013.

Dokou G. (dir.), *Territoires et entrepreneuriat. Les expériences des villes entrepreneuriales,* L'Harmattan, Paris, 2011.

Faure A., Pollet G., Warin P., *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », Paris, 1995.

Fayolle A., Messeghem K., « La recherche en entrepreneuriat entre 2008 et 2009 », *Revue de l'entrepreneuriat,* no 1, vol. X, 2011, p. 53-72.

Fayolle A., Pereira B., « L'encouragement à l'auto-entrepreneuriat est-il une bonne politique publique pour l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprise ? » *Annales des Mines. Gérer et comprendre*, no 107, 2012, p. 52-62.

Flahault E., Noguès H., Schieb-Bienfait N. (dir.), *L'économie sociale et solidaire. Nouvelles pratiques et dynamiques territoriales,* Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2011.

Gratacap O., « De la prise d'initiative à l'institutionnalisation de l'Initiative Jeunesse », *in* Becquet V., *Jeunesses engagées*, Syllepse, 2014.

Gontcharoff G., *Dix territoires d'hier et d'aujourd'hui pour mieux comprendre le développement local*, Adels, Paris, 2008.

Lascoumes P., Le Galès P. (dir.), *Gouverner par les instruments,* Presses de Sciences Po, Paris, 2005.

Léger-Jarniou C. (dir.), *Le grand livre de l'entrepreneuriat,* Dunod, Paris, 2013.

Léger-Jarniou C., « Développer la culture entrepreneuriale chez les jeunes », *Revue française de gestion*, no 185, 2008, p. 161-174.

OCDE, Union européenne, *Synthèse sur l'entrepreneuriat des jeunes. L'activité entrepreneuriale en Europe,* Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg (Luxembourg), 2012.

RTES, *Jeunes et initiatives économiques solidaires,* Sansonnet, Lille, 2010.

Schieb-Bienfait N., « L'entrepreneuriat chez les jeunes : apprendre à entreprendre », *in* Léger-Jarniou C., *Le grand livre de l'entrepreneuriat,* Dunod, 2013.

Verzat C., « "Esprit d'entreprendre, es-tu là ?" Mais de quoi parle-t-on ? », *Entreprendre et innover*, nos 11-12, 2011, p. 7-18.

Politiques locales de jeunesse et transversalité : quels apports pour les territoires ?

Marie Dumollard[60]*, chargée d'études et de recherche, INJEP*
Patricia Loncle, enseignante-chercheuse, CRAPE/EHESP

L'existence de politiques locales de jeunesse n'est pas chose nouvelle dans l'action publique et de nombreuses initiatives ont été recensées depuis la fin du XIXe siècle, dans un équilibre mouvant entre interventions étatiques, municipales et associatives (Loncle, 2010). Dans la mesure où la population des jeunes n'est pas homogène et doit faire face à des difficultés sociales d'envergure, qu'elle a des attentes variées et qu'elle rencontre des problèmes divers, les besoins d'intervention publique sont hétérogènes. De plus, les politiques de jeunesse, en ce qu'elles s'adressent à une population et non à un problème public déterminé, renvoient à des questionnements qui interpellent potentiellement tous les autres secteurs de l'action publique (Loncle, 2010). Elles rassemblent de ce fait une pluralité d'acteurs publics (collectivités, services déconcentrés, caisses d'allocations familiales [CAF], etc.) et privés (secteur associatif notamment) dont l'ensemble des interventions vise à accompagner les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie. Dès leur création, ces politiques, en ce qu'elles sont – comme toutes les politiques publiques – le reflet d'un construit social, ont soulevé la question de leurs frontières et de la collaboration avec les autres domaines d'action publique (Muller, 2004). Alors que cette question relevait d'arbitrages locaux tant que l'État était peu constitué en secteurs d'action publique proprement dits, elle se renforce notablement à partir de la Ve République. Dès lors, des initiatives sont prises pour penser la transversalité des politiques de jeunesse (même si le terme n'est pas encore employé) (Barriolade, 2013 ; Bantigny, 2012) : il s'agit d'élargir les interventions du champ jeunesse en mobilisant les coopérations avec les autres secteurs d'action publique.

60. L'auteure tient à remercier Jean-Pierre Halter, sociologue, chercheur associé à l'INJEP, avec lequel une partie de cette réflexion a fait l'objet d'une communication conjointe en juin 2013 sur la question de la transversalité dans les politiques locales de jeunesse.

Cette question s'est renforcée pendant les années 80 du fait de trois phénomènes qui constituent, selon nous, les facteurs explicatifs du recours croissant au principe de transversalité dans les politiques locales de jeunesse. D'une part, le développement de formes nouvelles de gouvernance qui conduit à la recherche d'autres modalités de décision et de mises en œuvre de l'action publique (Le Galès, 2004), avec notamment la multiplication des acteurs et des niveaux territoriaux de décision. D'autre part, la mise à l'agenda croissante des questions de jeunesse, avec l'introduction d'une série de dispositifs partenariaux, transversaux et territoriaux destinés en partie à favoriser l'insertion sociale des jeunes (Loncle, 2003). Ces dispositifs appellent la mobilisation d'acteurs élargis, des services déconcentrés et des collectivités locales aux agences spécialisées et associations, sur la base d'objectifs d'intervention communs et d'une vision partagée du territoire. L'heure est à la contractualisation et à la mutualisation des moyens. Cette attention croissante des pouvoirs publics est à mettre en lien avec le développement, à cette période, d'un chômage de masse des jeunes, qui les amène à renouveler l'attention portée jusque-là à la jeunesse (plutôt en termes de préservation de la paix sociale ou de citoyenneté). Enfin, pendant une décennie et demie, les initiatives publiques en direction des jeunes sont plutôt labellisées « politiques de la ville » ou « politiques d'insertion » (Loncle, 2003), pour lesquelles les dispositifs précédemment évoqués sont croissants et l'approche transversale légitimée. Il faut attendre le milieu des années 90 pour voir se développer de manière plus systématique des politiques locales étiquetées « jeunesse » (Loncle, 2013), avec des services et professionnels dédiés.

Dans un contexte désormais favorable à la territorialisation de l'action publique (Donzelot, Estèbe, 1994 ; Pasquier *et al.,* 2011), les politiques locales de jeunesse se sont multipliées et implantées de l'échelon municipal à l'échelon régional, impliquant parfois un manque de lisibilité pour l'usager et les acteurs du champ jeunesse. Intervenir en direction des jeunes se conçoit de plus en plus communément dans une perspective élargie qui dépasse la seule gestion du temps libre et des loisirs au profit d'une approche globale et territorialisée mobilisant au-delà des acteurs et des services jeunesse des collectivités. Exemples des enchevêtrements des processus et des enjeux (Lascoumes, Le Galès, 2008) qui pèsent sur les contenus des interventions publiques, les politiques locales de jeunesse appellent ainsi à la maîtrise de variables de plus en plus nombreuses, y compris dans les petites communes : coordination d'une action publique partenariale, conception élargie du territoire et du secteur d'intervention

jeunesse, *leadership*[61] politique, coordination des différents niveaux d'intervention, etc.

Du fait de ces caractéristiques, elles requièrent aujourd'hui une approche complexe : différenciée pour prendre en considération la multiplicité des questions de jeunesse ; plurielle en ce qu'elles sont envisagées à différents échelons sans qu'un niveau de coordination soit clairement déterminé ; transversale ou intersectorielle[62] pour pouvoir agir avec tous les secteurs d'action publique qui concernent les jeunes.

Le présent article est centré sur cette dernière dimension, encore peu étudiée lorsque l'on s'intéresse aux politiques locales de jeunesse. Il s'agit, d'une part, de s'interroger sur les manières dont les territoires d'action publique des différents échelons discourent et pratiquent aujourd'hui la transversalité en matière de politiques de jeunesse et, d'autre part, d'identifier les conditions de réussite de cette mise en œuvre.

Le matériau sur lequel nous nous sommes appuyées est assez composite : des extraits d'entretiens issus de différents programmes de recherche[63], des interventions menées en appui à des collectivités locales ainsi que des observations participantes (à des groupes de travail, des conseils de bureau de municipalité, etc.). Par ailleurs, nous faisons référence à un certain nombre de documents-cadres de politiques de jeunesse : textes de cadrage politique, rapports de diagnostic, etc. Dans un souci de respect de nos interlocuteurs et pour nous permettre une plus grande liberté de parole, les noms des territoires ont été anonymisés.

61. Les questions de *leadership* se posent de manière particulièrement importante quand on observe les financements croisés de certaines organisations. Ainsi, les missions locales pour l'emploi des jeunes sont soutenues par tous les échelons de collectivités locales – ou presque tous, selon les cas. En cas de discordance des objectifs fixés par ces échelons, on peut se demander si l'un d'entre eux est en mesure de résoudre les conflits.

62. Pour une définition des secteurs et de l'intersectorialité, se référer à Pierre Muller (2004) : le mode d'intervention transversal – ou intersectoriel – vise à dépasser les découpages sectoriels et territoriaux pour concevoir une réponse globale, commune et partagée en direction des jeunes sur les différents échelons territoriaux précédemment identifiés.

63. Programme de recherche ANR (Agence nationale de la recherche) sur les jeunes vulnérables et les politiques locales santé/sociales (2009-2012) ; projet d'études pour l'agenda 21 de Rennes métropole sur la perception des jeunes par les élus jeunesse de l'agglomération (2006) ; programme de recherche MIRE (Mission interministérielle de recherche) sur la participation des usagers dans les politiques locales (1999-2002).

La transversalité : discours et pratiques

Si la transversalité est aujourd'hui un mode d'intervention mobilisé de manière récurrente en matière de politiques de jeunesse, elle connaît des déclinaisons différenciées en fonction des territoires, des échelons et des étapes de mise en œuvre.

DES EXEMPLES DE TRANSVERSALITÉ NOMBREUX, À DIFFÉRENTS ÉCHELONS TERRITORIAUX

La transversalité est un exercice auquel tentent de se livrer tous les échelons d'action publique. L'État s'y est attaché avec plus ou moins de bonheur depuis les initiatives de Maurice Herzog[64] et la création d'un haut-comité pour la jeunesse réunissant des représentants des différents ministères (Besse, 2008). Il continue aujourd'hui de porter cette dimension dans l'esprit du Comité interministériel de la jeunesse relancé en 2012 (Comité interministériel de la jeunesse, 2012). Les institutions européennes plaident, quant à elles, pour la prise en compte de la transversalité depuis 2005 avec l'introduction de la notion de « politiques de jeunesse intégrées » (Siurala, 2005), qui viennent rompre avec l'approche sectorielle, essentiellement centrée sur l'accès à la citoyenneté et aux loisirs. La stratégie Jeunesse en cours (2010-2018) offre, quant à elle, une place centrale à cette question (Commission européenne, 2009). Au niveau local enfin, les collectivités territoriales des différents niveaux d'intervention publique (villes, communautés de communes, pays, conseils généraux, conseils régionaux) mentionnent presque systématiquement cette dimension dans leurs documents-cadres, documents de communication ou feuilles de route politiques. L'idée véhiculée est la suivante : parce que la jeunesse est plurielle et que ses attentes et besoins appellent des interventions multiples au sein des collectivités locales, une intervention coordonnée et concertée des différents services s'impose en vue d'une prise en charge globale des jeunes. Trois exemples issus de nos recherches permettent de l'illustrer[65].

Dans la ville A, l'élue en charge de la délégation jeunesse cherche en 2009 à impulser un élan afin de développer et de soutenir une dynamique d'intervention en direction des jeunes qui mobilise l'ensemble des délégations et services municipaux. Ainsi, on peut lire dans les documents-cadres

64. Haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports de 1958 à 1966.

65. Voir tableau 1, en fin d'article, pour un récapitulatif des exemples mobilisés.

qu'elle produit ou entendre lors d'interventions face au conseil municipal un discours vantant les mérites d'une intervention transversale en direction des jeunes, plus adaptée et gage d'une plus grande effectivité :

> « La jeunesse est par définition transversale, elle ne rentre pas dans une seule catégorie ou champ de compétences ! Elle a autant besoin de sport, de culture, d'école, de santé, d'écoute, d'emploi, de logement que de loisirs… Elle nous oblige donc à définir une stratégie et des contenus politiques transversaux. » (Élue jeunesse, note au bureau municipal, 2009.)

Dans la ville B, c'est le même objectif qui a motivé la jeune élue en charge de la délégation jeunesse, avec l'intention de faire évoluer l'image des jeunes : de « menaces » ou « problèmes » lorsque la jeunesse est associée au champ de la tranquillité publique, ils doivent être considérés comme « ressources » et « acteurs », image portée par la nouvelle délégation devenue enfance, jeunesse et citoyenneté. La transversalité apparaît alors comme le moyen d'élargir les modes d'intervention en direction des jeunes.

Dans la région F, le même discours est mobilisé pour asseoir la légitimité d'une stratégie jeunesse à l'échelon régional :

> « Cet exercice (la charte d'engagement pour les jeunes en F) est une nouvelle étape pour aller encore plus loin : plus loin dans la mobilisation des champs d'intervention de la Région, plus loin dans l'intégration de la dimension jeunesse dans les politiques régionales. » (Charte d'engagement, octobre 2013.)

Ces trois exemples illustrent finalement une rhétorique croissante diffusée autour de la question de la transversalité. Le discours développé participe à son uniformisation entre collectivités et, dans le prolongement, à une certaine standardisation des modes d'intervention désormais basés sur une approche globale de la jeunesse, partagée par l'ensemble des acteurs mobilisés dans le champ. Tout se passe comme si la transversalité était un impératif incontournable avec lequel les collectivités locales devront désormais composer en l'intégrant à leur répertoire d'action, avec plus ou moins d'effectivité cependant.

AU-DELÀ DES MOTS, DES PRATIQUES DISPARATES

Le déploiement de politiques transversales ne répond pas aux mêmes modalités de mise en œuvre selon les territoires, qui n'envisagent pas nécessairement la transversalité sous les mêmes formes ni dans les mêmes dimensions. Lorsqu'elles ne relèvent pas seulement de l'ordre du

discours, les différences portent sur le temps de l'action publique dans lequel elles s'inscrivent et sont modulées en fonction de l'envergure de la collaboration envisagée avec les secteurs partenaires.

La transversalité aux différentes étapes de l'élaboration des politiques locales de jeunesse

La transversalité peut être pensée de manière très ponctuelle ou, au contraire, dans une optique plus continue, sur le long terme, tout au long de la construction de la politique publique de jeunesse (Hassenteufel, 2008).

Ainsi, dans les villes A et B, c'est au moment de la conception de la politique de jeunesse que l'ensemble des secteurs municipaux est mobilisé. Si l'initiative en revient dans les deux cas à l'élue en charge de la délégation jeunesse, cette dernière choisit de réunir tous les services, en amont de la définition du programme d'action, dans l'optique de dresser un bilan partagé de l'ensemble des activités mises en œuvre en direction des jeunes, de manière sectorielle cependant : le sport et l'engagement dans les associations sportives, la santé et l'accès aux soins, le logement et l'information sur les démarches à entreprendre par les jeunes, etc. L'enjeu est, par la confrontation des regards complémentaires, de parvenir à un état des lieux partagé et à un panorama des engagements des services dans leur direction. Ce diagnostic commun constitue la première pierre pour la mise en œuvre future d'une politique de jeunesse globale.

Dans la communauté de communes C, la phase d'évaluation menée en 2013 est également envisagée de manière intersectorielle. Cette étape fait en effet l'objet de nombreuses consultations quantitatives et qualitatives avec les différents services communautaires concernés, les associations et les jeunes. Les résultats de l'évaluation servent de base au déploiement de la deuxième étape du projet de politique jeunesse du territoire, mis en œuvre en 2014.

La transversalité dans les liens avec les autres secteurs d'intervention

Au-delà de la temporalité, le secteur jeunesse compose avec les secteurs voisins soit dans une approche intersectorielle selon laquelle l'ensemble des services travaille à un projet global, soit dans l'optique d'intégrer une

entrée jeune dans les interventions de chaque service (le *mainstreaming*[66]). Dans la première approche, la définition d'un projet de jeunesse partagé de territoire implique une mise en synergie collective de l'ensemble des secteurs de la collectivité autour d'un objectif commun. Ce projet se structure généralement autour de quelques thématiques fondatrices sur un territoire circonscrit. Dans le second cas, l'exigence porte sur la prise en compte des jeunes dans l'ensemble des interventions sectorielles des services de la collectivité : qu'il s'agisse de la culture, du logement ou de la vie associative, les secteurs doivent prêter une attention particulière aux exigences induites par les parcours d'accès à l'autonomie des jeunes. Dans les deux cas, les collaborations envisagées par le service jeunesse et son élue sont de nature différente selon les services partenaires mobilisés : si élu et techniciens du secteur jeunesse demeurent dans bien des cas les principaux porteurs des projets développés en direction des jeunes, ils jouent également le rôle de coordonnateurs des initiatives et demeurent très souvent des personnes-ressources sur le territoire lorsqu'il s'agit d'intervenir pour et avec les jeunes.

Dans certaines collectivités, les secteurs « frères » sont prioritairement mobilisés. Il s'agit du social, de la santé, du socioculturel ou encore de l'éducation. Le travail transversal envisagé avec ces secteurs renvoie surtout à une proximité de sens dans la conception d'une intervention en direction des jeunes. Lié à une vision positive de la jeunesse présentée comme ressource, mais dont les difficultés d'accès à l'autonomie sont multiples, le projet global porte avant tout sur le soutien aux jeunes dans un objectif de réduction des facteurs de vulnérabilité et d'accompagnement des parcours individuels.

Dans d'autres collectivités, en revanche, l'association de secteurs d'intervention est plus large et dépasse les secteurs les plus proches. Dans la ville B, par exemple, la traduction du projet politique a été synchronisée avec des actions en cours ou nouvelles dans les autres secteurs (sports, environnement, prévention, insertion, etc.). La conception de plusieurs outils (un espace socioculturel dédié ou encore un contrat citoyen qui prévoit un engagement des jeunes en contrepartie duquel ils bénéficient

66. Le *mainstreaming* est un instrument introduit par les féministes auprès des instances européennes consistant à faire prendre en compte, dans tous les secteurs d'action publique d'une institution, des préoccupations transversales ou des catégories de population qui pourraient être négligées : l'inclusion sociale, les femmes, les personnes souffrant d'un handicap, les jeunes, etc.

d'avantages dans la ville) autour de la thématique de la citoyenneté a permis d'élargir l'intervention aux pratiques des jeunes en général, en l'occurrence celles de l'engagement. Dans la ville A, c'est dans le lien avec le service en charge des conseils de quartier que la question d'un projet jeunesse transversal se pose, dans l'optique de développer la présence des jeunes dans l'espace public et de favoriser les échanges avec la population.

À la faveur d'autres démarches, il arrive que les territoires aillent plus loin dans leur conception de la transversalité. Les travaux sur les agendas 21 [67] promouvant le développement durable ont été, par exemple, l'occasion de travailler à une intégration plus systématique des questions de jeunesse dans l'optique du *mainstreaming*. Ainsi, dans l'agglomération dont la ville D est le centre, à partir de 2004, des programmes locaux sectoriels comme le programme local de l'habitat ou le plan de déplacements urbains ont intégré les questions de jeunesse.

Dans tous les cas, les exemples traduisent des conceptions élargies de la jeunesse et des politiques de jeunesse, ces dernières étant le moyen d'intervenir sur l'ensemble des questions et difficultés rencontrées par les jeunes dans leurs parcours d'accès à l'autonomie. Au-delà de ces discours et pratiques en matière de politique locale de jeunesse, il est essentiel de s'interroger sur les conditions nécessaires pour que la transversalité ait un impact sur les contenus des politiques locales de jeunesse.

La transversalité : un atout pour les politiques locales de la jeunesse ?

Selon nous, la transversalité représente le danger de ne constituer qu'un « fétiche rassembleur » (Desage, Godard, 2005). Il n'y a, en effet, rien de magique dans la transversalité ; en fonction des conditions de son introduction et de sa mise en œuvre, elle peut conduire à des succès, véritables atouts pour donner de l'envergure aux politiques locales de la jeunesse, comme à des échecs. Il découle des éléments précédents qu'un certain nombre de conditions apparaissent nécessaires pour garantir un impact de la démarche de transversalité sur les contenus des politiques locales de jeunesse. Au moins quatre d'entre elles peuvent être relevées.

67. L'agenda 21 est un plan stratégique et un programme d'actions qui prévoit l'intégration aux projets locaux des principes du développement durable.

La première condition qui peut être mise en évidence est celle de la *légitimité* des porteurs de la démarche transversale. En effet, qu'il s'agisse de l'élu ou du coordinateur, les exemples cités ci-dessus sont révélateurs. Ainsi, dans la communauté de communes C, la légitimité de l'élue et de la coordinatrice jeunesse en charge du dossier au conseil communautaire apparaît clairement : elles prennent régulièrement la parole dans les réunions locales mais aussi à l'échelon départemental. Quand elles s'expriment, les élus des autres secteurs et des autres territoires ainsi que les agents notent scrupuleusement le contenu de leurs interventions.

La légitimité des acteurs de la politique transversale se construit au sein du binôme élu/technicien, en fonction de leurs rôles et de leurs positionnements respectifs pour porter le projet transversal. Pour ce faire, le premier pas vers une démarche intersectorielle mérite d'être envisagé à un double niveau : il doit être porté au niveau politique avec une vision partagée et une adhésion des membres de la collectivité au principe de travail que sous-tend une approche transversale ; il doit également être relayé au niveau « technique » auprès des directeurs de service alors placés en position d'experts pour envisager ensemble les modes de travail transversal entre leurs services. C'est finalement l'enjeu du *leadership* qui se dessine ici. Pour impulser une démarche intersectorielle, la capacité à convaincre, fédérer et porter un projet de territoire apparaît centrale.

La deuxième condition importante pour la réussite des démarches transversales est, nous semble-t-il, le *travail sur les valeurs* de l'intervention. En effet, la mise en évidence des valeurs qui réunissent les différents acteurs des politiques transversales (du service jeunesse et de tous ses partenaires, élus, professionnels ou jeunes) permet d'adopter des objectifs communs, de s'entendre sur les mots, de provoquer de l'engagement. Cela a pour conséquence d'éviter les malentendus, de se comprendre même lorsque l'on vient d'autres secteurs, de mesurer la portée globale de la démarche pour les jeunes et de démultiplier les actions. Il nous semble que cette dimension axiologique, souvent négligée, est essentielle pour garantir le succès de la transversalité. Ainsi, dans la communauté de communes C, la solidité de l'approche transversale déployée entre 2007 et 2012 réside notamment dans la formulation et l'accord sur les valeurs communes (liberté, égalité, fraternité, idéal démocratique, justice, bien-être individuel et collectif, vision d'ensemble et anticipatrice) et des objectifs opérationnels, pensés en intercession territoriale.

La troisième condition de réussite de la transversalité est celle des *moyens accordés* à la démarche. Les politiques transversales les mieux ancrées sont celles pour lesquelles des budgets dédiés sont alloués à l'action. C'est, par exemple, le cas du département E où la politique de jeunesse introduite en 1999 apparaît comme bénéficiant d'un certain nombre d'atouts parce qu'elle est assez bien dotée, ce qui permet à ses coordonnateurs de développer des actions d'envergure :

> « Voilà, il y avait cette mission jeunesse, comment on essaie de s'emparer un peu mieux, au niveau d'un département, avec les forces qui sont les siennes, les compétences qui sont les siennes par rapport à d'autres structures compétentes. L'avantage pour nous, c'est que ça nous a permis un peu de phosphorer… en même temps, quand on a créé cette mission jeunesse, il fallait toujours argumenter, prouver, montrer que c'était important, montrer que, dans les chiffres, à la fois démographiquement, c'était quand même une population relativement importante, un quart de la population, et puis sur les problématiques quand même, tout ce qui guettait un peu les jeunes, les élus en étaient un petit peu éloignés. Donc beaucoup de travail pour légitimer finalement notre mission et les budgets qu'il pouvait y avoir derrière. On a toujours essayé d'ailleurs d'optimiser. » (Chargé de mission jeunesse du conseil général E, entretien mené en 2009.)

Parmi les actions ambitieuses du département, on peut citer le cas des partenariats locaux d'action jeunesse. Au moment de l'étude (2010), il existait ainsi dix partenariats se concrétisant par un contrat de six ans entre une intercommunalité rurale et le département pour permettre la formulation d'une politique jeunesse. Évidemment, avec ce type d'instrument, les politiques transversales trouvent une implication concrète et une visibilité indéniable. Cette condition des moyens renvoie également à la question des outils développés dans le cadre de la politique de jeunesse, ces derniers intervenant dans bien des situations comme une mise en pratique de l'approche transversale. C'est ainsi le cas de la ville B qui a conçu toute une série d'outils à destination des 11-25 ans (un conseil local de jeunes, un lieu d'accueil et d'accompagnement socioculturel, un contrat d'action citoyen) autour de l'objet global de sa politique de jeunesse, la citoyenneté, et qui mobilisent un réseau élargi de partenaires sur le territoire.

La quatrième condition de réussite de la démarche transversale est celle de *l'ancrage temporel*. Nos études nous conduisent à souligner le caractère primordial de la continuité des objectifs et des moyens. Là où une

certaine impermanence domine, les actions transversales, déjà délicates en elles-mêmes, peinent à se développer. Dans nos exemples, les politiques transversales de jeunesse de la communauté de communes C ou du conseil général E sont caractérisées par leur longue phase de préparation et leur perspective de long terme. Dans la communauté de communes C, on peut souligner, de plus, la démarche d'évaluation collective (à la fois quantitative et qualitative), engagée en 2012, qui permet de faire le bilan de la première génération de politique publique, de l'ajuster et d'en entamer une nouvelle qui se place dans la continuité de la première. C'est parfois aussi la concordance entre l'agenda de mise en œuvre de la politique et celui de la mandature qui facilite l'appréhension sur le temps long de l'objet global que compose la jeunesse.

Conclusion

Du fait de leur structuration et de l'objet dont elles traitent, les politiques locales de jeunesse semblent nécessiter une approche appelant un mode d'action publique qui dépasse les interventions sectorielles dans les territoires. Pourtant, à tous les échelons de l'action publique locale, au-delà des discours omniprésents portés sur la transversalité, les pratiques et les capacités à déployer cet idéal d'intervention se révèlent disparates. Non seulement les différents échelons d'intervention tendent à ne pas mettre l'accent sur les mêmes préoccupations, mais encore les conditions de réussite de la démarche intersectorielle apparaissent s'ancrer davantage dans des systèmes locaux d'action publique (Loncle, 2011) que dans des échelons particuliers qui pratiqueraient mieux cet exercice que d'autres.

Si l'approche transversale semble s'imposer comme une évidence pour assurer la prise en compte de la globalité des problèmes que rencontrent les jeunes, sa mise en pratique s'avère un exercice complexe pour les acteurs, d'autant plus lorsqu'elle est envisagée dans une perspective de croisement des différents échelons d'intervention. La multiplicité des acteurs mobilisés, les rapports de pouvoir impliqués et les interactions entre territoires sont autant de difficultés qu'impose le défi d'une action publique transversale. Le risque réside alors en ce que la transversalité ou l'intersectorialité ne demeure que du registre de la rhétorique, comme un idéal d'intervention et un discours qui cache bien souvent la persistance de pratiques et de visions sectorisées de l'action publique. Néanmoins, un certain nombre de conditions de réussite semblent devoir être mobilisées pour parvenir à une prise en compte réelle et ambitieuse de la

transversalité : la légitimité des porteurs (élus et professionnels), l'accord de l'ensemble des acteurs sur les valeurs prônées par la démarche transversale, l'existence de moyens dédiés, l'ancrage temporel de la démarche apparaissent nécessaires à son bon développement.

Au-delà de ces éléments qui se placent avant tout du côté des acteurs locaux et de leurs modes de collaboration, deux dimensions mériteraient d'être développées dans des projets de recherche spécifiques : dans quelle mesure l'approche transversale permet-elle d'améliorer les contenus de l'action publique et jusqu'à quel point peut-on affirmer qu'elle constitue un moyen de soutenir plus efficacement les jeunes dans leur transition vers l'âge adulte ?

Tableau 1. **Récapitulatif des modalités de mise en œuvre de la transversalité dans les territoires mentionnés dans l'article**

Territoire mentionné	Type de territoire *	Objectifs	Phase concernée par l'approche transversale	Secteurs mobilisés	Conditions de réussite de l'approche transversale
Ville A	30 900 habitants dont 22 % de 15-29 ans	Soutenir la citoyenneté des jeunes	Diagnostic	Tous les secteurs (emploi, prévention, développement durable notamment)	Légitimité de l'élue et du ou de la coordinateur·trice
Ville B	Taille moyenne 33 500 habitants dont 18 % de 15-29 ans	Favoriser l'engagement des jeunes et soutenir leur citoyenneté	Diagnostic et mise en œuvre de la politique	Tous les secteurs (sport, environnement, insertion notamment)	Légitimité de l'élue et du ou de la coordinateur·trice / Moyens accordés
Communauté de communes C	Rurale 64 800 habitants dont 15 % de 15-29 ans	Faire changer le regard sur la jeunesse, avoir de l'ambition pour cette politique publique	Diagnostic et évaluation	Secteurs voisins (loisirs, sport, insertion professionnelle, vie associative)	Légitimité de l'élue et du ou de la coordinateur·trice / Travail sur les valeurs / Ancrage temporel
Agglomération D (Ville-centre D)	398 000 habitants dont 27 % de 15-29 ans (207 000 habitants dont 34 % de 15-29 ans)	Intégrer la jeunesse comme un élément du développement durable du territoire	Diagnostic	Tous les secteurs (développement durable notamment)	Ancrage temporel
Département E	À la fois urbain et rural 1 million d'habitants dont 20 % de 15-29 ans	Intégrer la jeunesse comme un élément transversal des interventions du département	Diagnostic et mise en œuvre	Secteurs voisins (lutte contre l'exclusion, éducation, aide sociale à l'enfance)	Moyens accordés / Ancrage temporel, légitimité de l'élu et des coordonnateurs
Région F	3 millions d'habitants dont 17 % de 15-29 ans	Intégrer la jeunesse comme un élément transversal des interventions de la région	Diagnostic et mise en œuvre	Secteurs voisins (éducation, apprentissage, citoyenneté notamment)	Légitimité de l'élue

* INSEE, RP 2010.

BIBLIOGRAPHIE

Bantigny L., « Une "politique de la jeunesse" entre compétition et légitimation », *in* Becquet V., Loncle P., Van de Velde C. (dir.), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Champ social, Nîmes, 2012.

Barriolade D., Laurent B., Loustalot A. (dir.), *Maurice Herzog. Un septennat pour une politique jeunesse et sports : 27 septembre 1958 - 8 janvier 1966*, La Documentation française, Paris, 2013.

Besse L., *Les MJC, de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes. 1959-1981*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2008.

Comité interministériel de la jeunesse, *Priorité jeunesse*, rapport, 21 février 2013.

Commission européenne, *Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser*, communication au Parlement européen, 2009.

Desage F., Godard J., « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue française de science politique*, nº 4, vol. LV, 2005, p. 633-661.

Donzelot J., Estèbe P., *L'État animateur : essai sur la politique de la ville*, Esprit/Le Seuil, Paris, 1994.

Halter J.-P., « Politiques territoriales de jeunesse et transversalité », *Agora débats/jeunesses*, nº 43, 2007, p. 44-54.

Hassenteufel P., *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, Paris, 2008.

Lascoumes P., Le Galès P., *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, Paris, 2008.

Le Galès P., « Gouvernance », *in* Bousssaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, Paris, 2004.

Loncle P., *L'action publique malgré les jeunes. Les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*, L'Harmattan, Paris, 2003.

Loncle P., *Politiques de jeunesse, les défis majeurs de l'intégration*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2010.

Loncle P., « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique ? » *Sociologie*, nº 2, vol. II, 2011, p. 129-147.

Loncle P., « Jeunes et politiques publiques : des décalages croissants ? » *Agora débats/jeunesses*, nº 64, 2013, p. 7-18.

Muller P., « Secteur », *in* Bousssaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, Paris, 2004.

Pasquier R., Guigner S., Cole A. (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, Paris, 2011.

Siurala L., *A European Framework for Youth Policy*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2005.

Politiques de lutte contre le décrochage scolaire : vers de nouvelles compétences pour les régions

Thierry Berthet, directeur de recherche CNRS-université de Bordeaux

Introduction : le décrochage scolaire, un phénomène social complexe

Le décrochage scolaire est devenu une préoccupation sociale et politique importante en France depuis la fin des années 90. Le mot même de « décrocheur » s'est progressivement imposé dans l'espace social depuis la seconde moitié des années 2000 (Bernard, 2014) jusqu'à devenir aujourd'hui le terme générique désignant les élèves ayant abandonné leurs études « en cours de route ». Sous ce vocable flou du sens commun se cache pourtant une catégorie d'action publique qu'un décret du 31 décembre 2010 a institutionnalisée. Est ainsi considéré comme « décrocheur » tout élève ou apprenti n'ayant pas atteint le seuil de qualification minimal fixé par le Code de l'éducation, soit le bac général ou un « diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation [68] ». Plus large que la notion de « sortant sans qualification [69] », cette définition du décrocheur permet une évaluation de leur nombre qui s'élève, selon une note de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale de septembre 2012, à 122 000 élèves, soit 17 % des sortants à la fin des années 2000 (DEPP, 2012). L'existence de cette donnée, tirée de l'enquête Emploi de l'INSEE, n'épuise pas pour autant la bataille des chiffres qui se noue autour du dénombrement des décrocheurs depuis

68. Décret n° 2010-1781 du 31 décembre 2010.

69. Cette définition, ayant pour horizon la fin du cycle d'études secondaires, inclut notamment les détenteurs du diplôme national.

notamment la mise en œuvre du système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) en février 2011, et qui croise les listes des ministères de l'Éducation, de l'Emploi et de l'Agriculture (Boudesseul, Vivent, 2012).

Compter les décrocheurs est ainsi un exercice périlleux, mais qui demeure pourtant moins complexe que d'en dresser un portrait sociologique. En effet, le phénomène de décrochage scolaire se nourrit de facteurs multiples et souvent cumulatifs qui rendent aléatoire toute tentative d'en figer l'image. Parmi les variables externes au système éducatif les plus souvent convoquées par les travaux sociologiques sur les décrocheurs, on relèvera le facteur genre qui souligne que les garçons sont plus souvent concernés que les filles, les structures familiales monoparentales ou recomposées, le faible niveau de qualification ou l'appartenance au milieu ouvrier des parents, le lieu de résidence, la distance du lieu d'enseignement, la nationalité ou encore la survenue d'un évènement familial traumatique (Zaffran, 2014). De manière cumulative, un certain nombre de facteurs internes au système scolaire sont également mis en avant, tels que les processus d'orientation et d'affectation des élèves (notamment les vœux contrariés), la dépréciation de l'enseignement professionnel et technologique, la taille de l'établissement, l'offre culturelle ou sportive ainsi que les facteurs liés plus généralement aux attentes et normes scolaires (Glasman, Douat, 2011). Si ce très large éventail de variables peut s'avérer prédictif à un certain niveau, il ne suffit pas à rendre compte de la très grande diversité des situations et trajectoires individuelles qui conduisent à l'abandon scolaire. Au-delà des récurrences statistiques, cette extrême diversité des situations individuelles constitue l'enjeu central pour construire un ensemble cohérent de dispositifs d'action publique visant à prévenir le décrochage ou à y remédier. Cette difficulté est d'autant plus grande que la déscolarisation, comme tout processus, connaît des phases distinctes qui supposent une intervention adaptée de la part des acteurs publics.

Le décrochage scolaire, un parcours en trois séquences

Le décrochage scolaire est un phénomène dynamique en forme de parcours individuel s'inscrivant dans une série bien identifiée de séquences. La connaissance de ces séquences est un élément clé dans la construction d'une action publique visant tant la prévention que la remédiation de la déscolarisation. Ainsi, si l'on se place dans une perspective de réflexion sur l'apport que peut représenter la connaissance des parcours à la

construction de l'action publique dans le champ du décrochage, il est possible d'identifier trois séquences à prendre en compte : une première séquence qui conduit vers le décrochage, une seconde dans le décrochage et une troisième qui correspond au parcours de raccrochage. Chacune de ces phases connaît des problématiques singulières et devrait faire l'objet d'une appropriation différenciée dans la construction de politiques publiques. Distinguer ainsi le processus de décrochage permet également de souligner les points sur lesquels se focalise l'intervention des autorités publiques et les angles morts qui restent à investir.

La première séquence renvoie aux conditions qui conduisent au décrochage. Elle est probablement celle qui a été la plus investie par les travaux de recherche conduits depuis la fin des années 90 (Bernard, 2011 ; Blaya, 2010 ; Bonnéry, 2004 ; Glasman, Douat, 2011). De ce fait, les facteurs d'explication sociaux et familiaux les plus récurrents et les indicateurs de risque sont assez bien identifiés et soutiennent des stratégies de détection/prévention qui ont été privilégiées, notamment en Amérique du Nord. Ils nourrissent une approche en termes de parcours vers le décrochage se nouant autour de trois étapes. Première d'entre elles, la difficulté scolaire précoce a été particulièrement investie par les travaux français sur la déscolarisation ayant identifié l'inadaptation de certains élèves aux normes et attentes scolaires et les mécanismes de stigmatisation/malentendus qui en découlent. Cette première étape voit ainsi apparaître les « élèves en difficulté » ou « décrochés de l'intérieur ». Le deuxième temps de ce parcours fait passer l'élève de la difficulté au rejet et aboutit à un divorce consommé de l'élève et de l'institution scolaire (notamment des enseignants avec lesquels les élèves entretiennent souvent une relation ambivalente de rejet et d'attente). La troisième étape de ce parcours se traduit par la rupture de la fréquentation de l'école sous forme d'absentéisme et d'abandon scolaire. C'est notamment autour des manifestations de cette troisième étape que se construit, dans les représentations collectives du problème public du décrochage, le lien avec les phénomènes de délinquance.

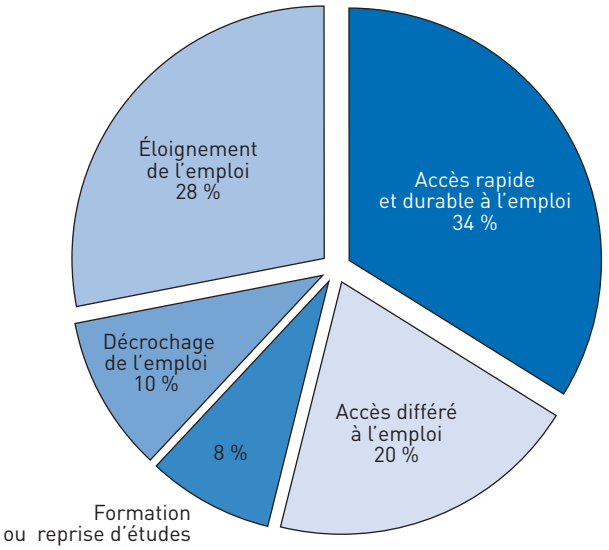
La deuxième séquence est la plus méconnue. Elle s'intéresse à ce qui se passe entre le moment de l'abandon scolaire et la recherche de solutions visant le raccrochage scolaire ou professionnel. Cette séquence recouvre en premier lieu la période dite « de latence » des décrocheurs. Elle constitue actuellement un angle mort de la connaissance et des dispositifs publics relatifs au décrochage. C'est pourtant à elle que renvoie la nouvelle catégorie d'action publique qui tend à s'imposer en Europe, celle des

NEET (Not in Education, Employment or Training). Il ressort d'une étude exploratoire, que nous avons conduite en Rhône-Alpes auprès de 265 jeunes décrocheurs, que cette période couvre en moyenne 25 mois, ce qui représente un temps particulièrement long pour ces jeunes sans solutions. Parmi les jeunes interrogés, 107 ne se sont vu proposer aucune aide durant cette période, même si 77 % d'entre eux le souhaitaient [70]. Même si l'âge du décrochage se situe massivement entre 17 et 18 ans, 9 % d'entre eux avaient abandonné l'école avant la fin de la scolarité obligatoire. La plupart ont connu des périodes d'activité durant la période de latence (63 %) mais sur des statuts précaires (moins d'un mois pour un cinquième et 43 % entre un et six mois). Pour nombre d'entre eux, c'est l'ennui qui prédomine : ils trouvent les journées longues (35 %), voire très longues (17 %). C'est ainsi une séquence sensible dans leur parcours, qui demeure peu connue alors que durant cette période se jouent, pour partie, à la fois la préparation du raccrochage et le risque le plus élevé de désaffiliation.

La dernière séquence renvoie au processus de raccrochage scolaire ou professionnel, c'est-à-dire les moyens et processus par lesquels les décrocheurs se réinsèrent dans la sphère scolaire ou sur le marché du travail. Les parcours de raccrochage constituent eux aussi un point faible de la connaissance, notamment en termes d'appariement des jeunes avec les dispositifs existants. Si l'on se fie aux parcours types décrits dans les analyses du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), on relève que, pour les sortants non diplômés qui constituent le noyau dur des décrocheurs, le parcours « formation ou reprise d'études » est le moins investi (voir graphique 1 page suivante), même s'il l'est davantage que pour la moyenne des sortants d'une génération (+ 1 point).

70. Cette absence de prise en charge peut représenter un coût social particulièrement élevé comme l'a montré une étude européenne sur les NEET soulignant que le coût social de la latence des jeunes s'élevait en 2011 à plus de 153 milliards d'euros (Eurofound, 2012).

Graphique 1. Parcours des jeunes non diplômés trois ans après leur sortie du système scolaire



Source : CEREQ, Génération 2004 à trois ans, Mora V., Sulzer E. (dir.), *Quand l'école est finie…*, CEREQ, Paris, 2008.

Note de lecture : 34 % des jeunes sortis sans diplôme du système scolaire en 2004 ont connu au cours des trois années suivantes une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi.

Une étude plus ancienne du CEREQ, réalisée à partir des données de l'enquête Génération 98 (Lopez, 2007), a permis de souligner un certain nombre de tendances concernant la formation postinitiale des jeunes non diplômés. On constate ainsi un retour à l'école presque inexistant : moins de 3 % des jeunes ont repris des études à temps plein dans les trois ans qui suivent la sortie du système scolaire. Un peu moins de 10 % de ces jeunes (9,4 %) ont tenté la voie de l'alternance durant ces trois années sous la forme de contrat d'apprentissage ou de qualification mais, pour seulement 18 % d'entre eux, ce contrat a débouché sur une stabilisation en emploi. Et lorsqu'ils ont décroché un emploi, ils n'étaient que 7 % à accéder à des formations continues en entreprise (à titre de comparaison, 32 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont accédé à de la formation professionnelle continue [FPC] durant ces trois ans).

Au-delà de ces quelques éléments de cadrage, on dispose effectivement de peu d'informations sur les parcours de raccrochage relevant d'un travail d'identification de récurrences, d'indicateurs et la construction

de typologies, qui seuls permettent une approche systémique à même d'alimenter la fabrique des politiques publiques, en dépit du fait que le décrochage est récemment devenu une question prioritaire de l'agenda gouvernemental national et régional.

Une action publique en quête de coordination ?

La mise sur agenda du décrochage est en effet récente et se noue à un moment significatif : les émeutes de novembre 2005. Ces émeutes urbaines vont agir comme une fenêtre d'opportunité politique, de concert avec la question de l'orientation scolaire. Dans la foulée de ces évènements, les pouvoirs publics vont enclencher un processus de réforme de l'orientation scolaire et porter la question du décrochage sur les agendas politiques nationaux et locaux. Au niveau national, il importe de noter que ce sont les algorithmes de causalité qui vont étayer le processus de mise sur agenda. Durant l'analyse qui sera faite des causes de ces émeutes – et on retrouve ici un dialogue entre experts et décideurs politiques (Centre d'analyse stratégique[71] [CAS], Sénat notamment) –, on pointe le rôle de l'échec scolaire sur la base de représentations sociales et politiques qui établissent un lien direct avec la violence urbaine et la question de l'orientation scolaire. En d'autres termes, une relation entre décrochage et violence urbaine est établie, qui a pour toile de fond les carences présumées des pratiques d'orientation et d'affectation scolaire. Cela explique pour partie la politique de sanction des parents d'enfants absentéistes, le rôle des préfets dans la mise en œuvre du SIEI et des plates-formes locales d'appui, ou bien encore le rapport sur le décrochage réalisé en octobre 2011 par la Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance.

Cette mise sur agenda tardive rencontre un paysage institutionnel complexe où coexistent différents types d'acteurs : ministères (Éducation nationale, Travail et Emploi, Jeunesse et Sports notamment, leurs agences et leurs services déconcentrés mais pas toujours régulés), collectivités territoriales (conseils régionaux, généraux et municipaux) à la légitimité incertaine sur le champ, et structures locales : missions locales, Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS, anciennement Mission générale d'insertion [MGI]), centres d'information et d'orientation (CIO), structures Information jeunesse, centres interinstitutionnels de bilans de compétences (CIBC), etc.

71. Devenu Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) en avril 2013.

Ces acteurs cohabitent à plusieurs niveaux territoriaux tout autant que dans des liens organisationnels et hiérarchiques problématiques qui posent en clair l'importance de la question de la gouvernance [72]. Cette question renvoie à une problématique où la coordination et le partenariat tiennent une place centrale. Au niveau systémique/national, on peut relever de nombreux dispositifs et instruments peu coordonnés et souvent rendus très vite obsolètes, déclassés ou faiblement dotés de moyens : MLDS ; réseau Ambition Réussite ; établissements de réinsertion scolaire ; écoles, collèges, lycées Ambition Innovation Réussite ; plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ; réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ; programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) ; modules de repréparation à l'examen par alternance (MOREA) ; établissements publics d'insertion de la Défense (EPIDE) ; cellules de veille (groupes d'aide à l'insertion [GAIN]) ; préfet des études ; dispositifs relais, écoles de la deuxième chance ; microlycées ; programmes de réussite éducative ; contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ; politiques régionales, etc.

Au niveau régional, les services déconcentrés de l'État, au premier rang desquels les autorités académiques et les conseils régionaux, entretiennent sur le champ du décrochage des relations complexes teintées de tentatives de coordination et de concurrence. Ces relations se traduisent parfois par des tensions interinstitutionnelles autour de compétences partagées sur l'orientation, la carte des formations professionnelles et la mise en œuvre de dispositifs parfois conjoints, parfois juxtaposés de prévention/raccrochage. Ces relations pointent en creux les hésitations du législateur en ce qui concerne la répartition des compétences institutionnelles dans le champ de la relation formation/emploi.

Au niveau local, on observe un foisonnement d'expérimentations, d'engagements individuels et collectifs où la conscience de la nécessité de coordonner davantage les interventions publiques est forte. Néanmoins le niveau local en question est-il toujours le bon ? Il y a ainsi des effets de déformation qui poussent à investir principalement les zones urbaines alors que le décrochage est tout aussi significatif, si ce n'est plus, en zone rurale. La prise en compte des effectifs totaux l'emporte souvent, mais les travaux conduits en Rhône-Alpes par le Pôle Rhône-Alpes de l'orientation (PRAO) démontrent

72. La notion de « gouvernance » est entendue ici comme « un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains » (Le Galès, 1995).

qu'une fois ramenés en pourcentage de la population scolarisée, les taux de décrochage peuvent être plus importants en zone rurale.

Politiques régionales et nationales : quelles lignes de partage ? Quels modes de coordination ?

Ce rapide inventaire des acteurs et des dispositifs pose clairement la question de la coordination et de la cohérence de l'intervention publique en matière de lutte contre le décrochage. La coordination d'acteurs est pourtant au cœur des compétences des conseils régionaux en matière de formation professionnelle et d'orientation. En effet, faute d'une compétence claire et exclusive en matière d'orientation des jeunes et d'un réseau d'organismes de formation en propre, la collectivité régionale se voit contrainte à une intense activité de coordination pour peser sur ces domaines d'action publique qui sont au centre de la problématique du décrochage. Ainsi, il convient de rappeler de manière préliminaire que les conseils régionaux ne sont pas opérateurs des dispositifs d'orientation et de formation qu'ils financent. Ils ne disposent pas d'un public captif comme le public scolaire, d'un corps d'opérateurs ni de structures propres réparties sur le territoire régional et fournissant directement des prestations en orientation et formation. Ils ne peuvent dès lors s'imposer comme praticiens, mais seulement agir sur le dispositif régional en coordonnant l'action des réseaux existants.

Qui plus est et jusqu'à un passé très récent, le décrochage scolaire comme processus ne faisait pas partie des domaines délégués aux régions par les lois successives de décentralisation. Certes, les compétences sur la formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi consacrées par la loi quinquennale de 1993 et l'acte II de la décentralisation donnent prise aux conseils régionaux sur le public des jeunes sortis sans diplôme du système scolaire. Ce fut notamment l'objet du transfert étalé sur cinq années de la compétence sur les formations infraqualifiantes, introduit par la loi quinquennale et à l'occasion duquel les régions françaises ont noué un premier contact avec le public des jeunes faiblement qualifiés et avec le réseau des missions locales dont c'est le public cible.

C'est dans la prise en charge de leurs compétences en matière de formation professionnelle qu'un premier contact des régions avec la problématique du décrochage s'est noué. Ce premier contact est certes timide

et adossé aux dispositifs de droit commun des régions dans le champ de la formation professionnelle. Ainsi, dans une région pourtant souvent pionnière comme la région Rhône-Alpes, le conseil économique et social régional (CESR) constatait en 2006 : « Mais, Rhône-Alpes n'a pas de ligne budgétaire clairement identifiée sur le volet "prévention du décrochage scolaire", seulement des actions inscrites dans le cadre de dispositifs plus généraux » (CESR, 2006). À l'instar de la politique nationale, c'est à la fin des années 2000 et dans la foulée du choc provoqué par les émeutes urbaines de 2005 qu'apparaissent les premières initiatives régionales en matière de lutte contre le décrochage. Elles trouveront rapidement un soutien financier dans le mouvement d'expérimentations sociales lancé par gouvernement à la fin de la décennie.

En 2009, le haut-commissariat à la Jeunesse – sous l'impulsion de Martin Hirsch – lance un Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) destiné à cofinancer des initiatives locales visant à « favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de 25 ans[73] ». L'appel à projets du FEJ vise explicitement, parmi d'autres domaines, le champ de l'orientation et du décrochage scolaire. Cette opportunité de financement va contribuer à la mobilisation des régions dans le champ de la lutte contre la déscolarisation et un certain nombre de projets portés par des conseils régionaux seront cofinancés dans ce cadre[74].

Deux expérimentations régionales de lutte contre le décrochage scolaire

À l'occasion d'un programme de recherche européen, une analyse comparée de deux expérimentations régionales de lutte contre le décrochage a permis de mettre en valeur les apports et difficultés d'émergence de ces politiques (Berthet, Simon, 2012). Portés par les conseils régionaux de Rhône-Alpes et d'Aquitaine, ces deux programmes présentent un certain nombre de points de convergence : ce sont des démarches expérimentales, développées par la collectivité régionale, adossées à un pilotage « partenarial », et qui viennent en appui à des initiatives locales. On voit néanmoins se dégager deux logiques d'intervention différentes : dans le

73. www.experimentation.jeunes.gouv.fr/10-l-experimentation.html.

74. La liste des projets, les actions réalisées et leur évaluation sont en ligne sur le site : www.experimentation.jeunes.gouv.fr.

cas de l'Aquitaine, le plan régional pour la persévérance scolaire propose un appui à des réseaux locaux visant le repérage et un suivi plus serré des « décrochés ». Il vise à outiller les acteurs locaux en proposant un outil *ad hoc* de repérage des décrocheurs : SAFIRE (solution d'accompagnement à la formation, l'insertion et la réussite éducative) et la mise à disposition de coordonnateurs régionaux. En Rhône-Alpes, l'expérimentation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan régional de lutte contre le décrochage scolaire lancé en 2008. On notera que c'est en l'occurrence un des premiers plans par lequel un conseil régional affiche sa propre politique de lutte contre le décrochage. Ce plan consiste en la mise à disposition de moyens pour les établissements sous forme d'appel à projets.

Le bilan qui peut être tiré à l'issue de ces deux expérimentations est contrasté. Si le contenu de ces projets a pu être jaugé de manière positive dans le cadre des évaluations commanditées par le FEJ, leur mise en œuvre et leur résultat final posent question. En termes d'institutionnalisation et d'apprentissage organisationnel, on relèvera que dans ces deux cas, aucune généralisation ou pérennisation des dispositifs en l'état n'est envisagée à l'issue de l'expérimentation. En Aquitaine, le déploiement du SIEI est venu télescoper l'outil développé dans le cadre de ce programme et les postes de coordonnateurs n'ont pas été reconduits à l'issue de l'expérimentation. En Rhône-Alpes, l'appel à projets a été fortement repositionné dans une optique de remédiation plus que de prévention et sur une base obligatoire de partenariat élargi. En termes de partenariat, la mise en œuvre de ces projets a souligné à quel point la thématique du décrochage scolaire pouvait être un sujet de tensions entre conseil régional et rectorat, notamment en ce qui concerne la transmission de données sur le décrochage et le pilotage de l'action. Enfin, en termes d'implication des bénéficiaires, on a pu observer, dans les deux cas, une faible place laissée à l'expression des jeunes et de leurs familles (Berthet, Simon, 2014).

Le constat global que l'on peut effectuer au regard de ces expérimentations est ainsi celui d'actions limitées dans l'espace et le temps, qui interrogent fortement la continuité de l'action publique. On relève à la fois des conflits de compétences à répétition qui jouent sur les marges instables de la décentralisation, et des expérimentations locales vivaces qui demeurent fortement vulnérables au contexte institutionnel régional et aux changements dans les politiques gouvernementales. Néanmoins, ces expérimentations sociales ont amené les acteurs régionaux à investir davantage la question du décrochage et de l'orientation avec deux conséquences : le développement rapide de politiques régionales de lutte contre l'abandon scolaire et la revendication de compétences étendues sur le champ du décrochage.

Vers une compétence renforcée des conseils régionaux ?

Depuis le début des années 2010, de nombreuses initiatives régionales ont vu le jour, portées par les conseils régionaux en partenariat avec les autorités académiques et les réseaux parties prenantes à la lutte contre le décrochage. Les conseils régionaux ont ainsi fortement investi cette problématique, en général de concert avec celle de l'orientation qui, à bien des égards, connaît une trajectoire de régionalisation comparable à celle du décrochage.

Ces dispositifs régionaux connaissent des formes et des formulations distinctes selon les régions, mais on peut les regrouper en quatre catégories. Prenant le plus souvent la forme d'assises régionales, la première relève du forum destiné à identifier la connaissance disponible sur le phénomène, à réunir les acteurs concernés et à introduire une réflexion régionale sur le sujet (notamment en Île-de-France, Pays de la Loire, Alsace, Midi-Pyrénées, Limousin, Centre, Aquitaine). Les politiques régionales prennent également la forme d'accords entre décideurs régionaux sous forme de pacte régional, de programme transversal lié à la réussite éducative ou de convention instituant un partenariat plus programmatique (Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alsace, Rhône-Alpes, Aquitaine). En allant vers des formes plus opérationnelles, un certain nombre de régions se sont également investies dans le financement de projets locaux visant la prévention ou la remédiation du décrochage (Réunion, Alsace, Pays de la Loire, Centre, par exemple). Enfin, certains conseils régionaux ont fait le choix d'une intervention directe auprès des bénéficiaires (élèves ou familles) en proposant des dispositifs de soutien à la réussite scolaire – comme le dispositif Assure ton année en région Centre – ou à la prévention des ruptures de scolarité dans l'apprentissage – avec la mise en place d'un réseau de conseillers tuteurs en insertion en Poitou-Charentes.

Sur cette base mêlant une légitimité liée à leurs compétences instituées en matière de formation professionnelle et de copilotage des actions d'orientation à l'égard du public jeune, des expérimentations régionales et des dispositifs engagés de remédiation, les conseils régionaux ont collectivement revendiqué des compétences étendues au regard du décrochage. Dans la perspective d'un acte III de la décentralisation, l'Association des régions de France (ARF) s'est positionnée pour un tel transfert de compétences en rappelant que : « Bien au-delà de leurs obligations légales, elles [les régions] ont investi dans des actions favorisant la réussite scolaire et l'autonomie des jeunes : actions dans l'orientation et dans la lutte contre le décrochage ».

Sur cette base, elle formule la proposition suivante : « La région est associée au repérage, à la prévention et, dans le cadre des plates-formes, à la lutte contre le décrochage scolaire et assure la formation initiale différée, en concertation avec l'État et les partenaires sociaux, afin de permettre à chacun d'atteindre un premier niveau de qualification professionnelle construit et met en œuvre un plan régional de lutte contre l'illettrisme, qui s'inscrit dans le cadre des orientations nationales. » (ARF, 2012.) Le débat sur la refondation de l'école à l'automne 2012 a été l'occasion de réaffirmer ce souhait. Ainsi l'ARF a rappelé qu'en dépit du fait que « beaucoup ont fait de l'insertion des jeunes et de la lutte contre le décrochage leur priorité […] les régions ont été peu associées à ce travail [la mise en place du SIEI et des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs], ce qui n'a pas permis d'optimiser le repérage de ces perdus de vue (notamment au niveau des CFA [centres de formations d'apprentis]) ainsi que les réponses à leur proposer » (ARF, 2013). Et de proposer qu'elles soient davantage en charge de l'animation de ce dispositif de repérage et d'appui.

Par la loi nº 2014-288 du 5 mars 2014, le législateur a entériné les modifications souhaitées par les régions et institué des compétences formelles à leur profit dans le champ du décrochage scolaire. Cette loi introduit des changements importants dans le repérage et l'offre de solution de raccrochage aux jeunes décrocheurs. Concernant le repérage, elle prévoit en effet qu'à compter du 1er janvier 2015, les régions seront en charge de la collecte des informations sur les décrocheurs [75]. Concernant le

75. L'article 22 de cette loi dispose en effet : « Afin d'apporter, sans délai et dans un cadre coordonné entre acteurs de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, des solutions de formation, d'accompagnement ou d'accès à l'emploi aux jeunes sortant sans un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au répertoire national des certifications professionnelles du système de formation initiale, chaque établissement d'enseignement du second degré, y compris les établissements privés ayant passé avec l'État l'un des contrats prévus par le présent code et ceux de l'enseignement agricole, et chaque centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage transmet, dans le respect de la législation relative à l'informatique et aux libertés, à des personnes et organismes désignés par le président du conseil régional ainsi qu'à la mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes visée à l'article L. 5314-1 du code du travail compétente ou, à défaut, à l'institution visée à l'article L. 5312-1 du même code les coordonnées de ses anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire ». « Le dispositif de collecte et de transmission des données prévu au présent article est mis en œuvre et coordonné au niveau national par l'État. Les actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au répertoire national des certifications professionnelles sont mises en œuvre et coordonnées au niveau local par la région, en lien avec les autorités académiques. »

raccrochage scolaire ou professionnel, les régions seront chargées, dans le cadre du pilotage qu'elles assumeront dorénavant, d'un service public régional de l'orientation, d'offrir « à tout jeune âgé de seize à dix-huit ans sorti sans un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au répertoire national des certifications professionnelles du système de formation initiale et sans emploi », de bénéficier d'un entretien de réorientation préalable à la mise en place d'un parcours de formation, d'accompagnement ou « d'exercer une activité d'intérêt général lui permettant de préparer son entrée dans la vie active » (loi nº 2014-288 du 5 mars 2014, article 22).

Conclusion

La trajectoire d'institutionnalisation du rôle des régions françaises au regard de la problématique du décrochage scolaire n'en est qu'aux prémices. Il serait pour le moins prématuré de vouloir évaluer l'impact des dispositifs régionaux naissants sur les trajectoires de jeunes repérés comme décrocheurs. Qui plus est, en l'absence de compétence formelle à ce jour, l'intervention des conseils régionaux s'effectue nécessairement en complémentarité avec les politiques conduites par les différents ministères concernés et avec les initiatives souvent foisonnantes des acteurs locaux. Les fragments de politiques publiques engagées par les régions s'insèrent dans ce maillage existant et, comme pour ce qui concerne la régulation de l'orientation tout au long de la vie, trouveront à l'avenir dans leur capacité coordonnatrice les principes de leur légitimité et de leur efficacité à se constituer en un véritable secteur régional d'action publique.

BIBLIOGRAPHIE

ARF, *Les Régions au cœur du nouvel acte de décentralisation*, dossier de presse, 4 juillet 2012 (consultable sur www.arf.asso.fr/wp-content/uploads/2012/07/ARF8610_DossierPresse_WEB.pdf).

ARF, *Les Régions en l'an I de la refondation de l'école*, dossier de presse, 4 septembre 2013 (consultable sur www.arf.asso.fr/wp-content/uploads/2013/09/ARF_DossierPresse2013_OK_BD.pdf).

Bernard P.-Y., *Le décrochage scolaire*, Presses universitaires de France, Paris, 2011.

Bernard P.-Y., « Le repérage des élèves en situation de décrochage : transformations et inerties de la politique éducative en France », *in* Berthet T., Zaffran J. (dir.), *Le décrochage scolaire. Enjeux, acteurs et politiques de lutte contre la déscolarisation*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2014.

Berthet T., Simon V., « Regional Policies and Individual Capabilities: Drawing Lessons from Two Experimental Programs Fighting Early School Leaving in France », *Social Work and Society, International Online Journal*, n ° 1, vol. X, 2012.

Berthet T., Simon V., « La lutte contre le décrochage scolaire en France : deux expérimentations régionales à l'aune des capabilités individuelles », *in* Berthet T., Zaffran J. (dir.), *Le décrochage scolaire. Enjeux, acteurs et politiques de lutte contre la déscolarisation*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2014.

Blaya C., *Décrochages scolaires. L'école en difficulté*, De Boeck, Bruxelles (Belgique), 2010.

Bonnéry S., « Un "problème social" émergent. Les réponses institutionnelles au "décrochage" scolaire en France », *Revue internationale d'éducation*, n° 35, « Décrochages et raccrochages scolaires », 2004, p. 81-88.

Boudesseul G., Vivent C., « Le décrochage scolaire : vers une mesure partagée », *Bref du CEREQ,* n° 298-1, 2012.

CESR, « Prévenir le décrochage scolaire : quelles actions pour une Région ? », rapport du Conseil économique et social régional de Rhône-Alpes, n° 2006-17, octobre 2006.

DEPP, « Sortants sans diplôme et sortants précoces. Deux estimations du faible niveau d'études des jeunes », *Note d'information*, n°s 12-15, 2012.

Eurofound, NEETs. *Young People not in Employment, Education or Training. Characteristics, Costs and Policy Responses in Europe*, Publications Office of the European Union, Luxembourg (Luxembourg), 2012.

Glasman D., Douat E., « Qu'est-ce que la déscolarisation ? », *in* Œuvrard F., Glasman D. (dir.), *La déscolarisation*, La Dispute, Paris, 2011.

Le Galès P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, n° 1, vol. XLV, 1995, p. 57-95.

Lopez A. (dir.), *Une formation qualifiante différée pour les jeunes non diplômés ?*, CEREQ, coll. « Relief », n° 23, Marseille, décembre 2007.

Padioleau J.-G., *L'État au concret*, Presses universitaires de France, Paris, 1982.

Rose J., La « non-qualification ». Question de formation, d'emploi ou de travail ?, CEREQ, coll. « Net. Doc », n° 53, Marseille, 2009.

Zaffran J., « Le décrochage de haut en bas » *in* Berthet T., Zaffran J. (dir.), *Le décrochage scolaire. Enjeux, acteurs et politiques de lutte contre la déscolarisation*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2014.

Entrepreneuriat des jeunes

Angelica Trindade-Chadeau, INJEP

Le travail indépendant des jeunes est peu développé en France par rapport à d'autres pays européens

Dans le contexte européen, la France est l'un des pays où le taux de travail indépendant des 15-24 ans reste faible (graphique 1). Cela s'explique non seulement par une entrée tardive sur le marché du travail (pour cause d'études-formations plus longues), mais également par une culture forte du salariat. En revanche, dans d'autres pays, où les possibilités de travail salarié sont moins nombreuses, le recours au travail indépendant comme une voie alternative d'insertion professionnelle est confirmé, comme en Grèce, en Italie ou en Europe de l'Est. Dans tous les cas, la tendance observée chez les 15-24 ans est proportionnelle à celle observée chez les 15-64 ans.

Vers l'accompagnement et la formation d'étudiants-entrepreneurs sur les territoires

La création en 2009 en France du statut d'auto-entrepreneur est l'une des manières de lutter contre le chômage, en misant sur la simplification administrative et réglementaire. Parmi les personnes principalement concernées, on trouve des chômeurs, des retraités, des salariés ayant des faibles revenus et des étudiants soucieux de financer leurs études. Dans la continuité de cette politique, le statut national étudiant-entrepreneur voit le jour en mai 2014 ; sa vocation est de soutenir les jeunes souhaitant s'engager dans la création d'entreprise, en facilitant la poursuite des études en même temps qu'un accompagnement sur le projet, en offrant une protection sociale adaptée sans oublier de « rassurer » les acteurs économiques et financiers.

C'est dans le cadre des pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) que l'écosystème territorial des 29 pôles universitaires existants servira de base à la promotion de la création d'activité par les étudiants et/ou jeune diplômés (la limite d'âge est de 28 ans).

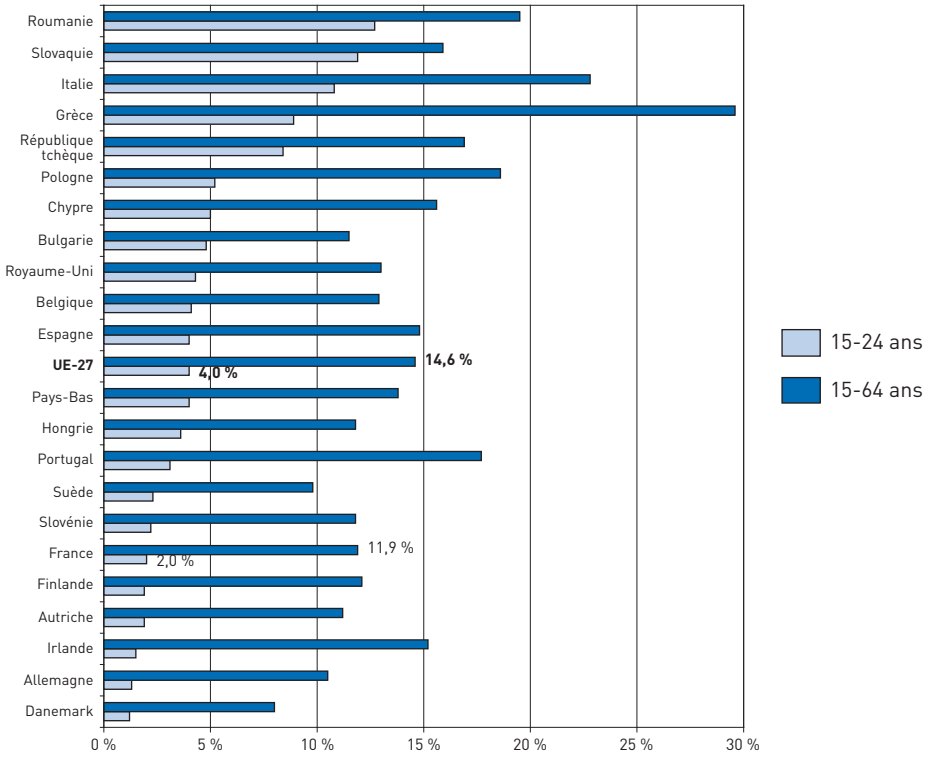
Désir d'entreprendre chez les jeunes ?

L'enquête Eurobaromètre de mai 2011 sur les jeunes Européens met en exergue quelques constats concernant le souhait d'entreprendre (graphique 2) :
– 44 % des jeunes Français âgés de 15 à 35 ans souhaitent créer leur propre entreprise ;
– pour ceux qui ne souhaitent pas se lancer, la raison la plus exprimée (à 17 %) est la « difficulté » inhérente à l'exercice (13,3 % pour les jeunes Européens) ;
– parmi les obstacles à la création, on trouve la référence au risque, aux compétences requises ainsi que l'absence de financements.

Par ailleurs, d'après un sondage de 2013 sur l'image de l'entrepreneuriat auprès des jeunes, parmi ceux qui souhaitent entreprendre, 11 % envisagent de le faire pendant leurs études, 44 % 3 à 5 ans après la fin des études et 45 %[76] plus de 5 ans après la fin des études.

76. Opinion Way pour le Mouvement pour les jeunes et les étudiants entrepreneurs (MoovJEE), « Vers l'accompagnement et la formation d'étudiants-entrepreneurs sur les territoires », février 2013.

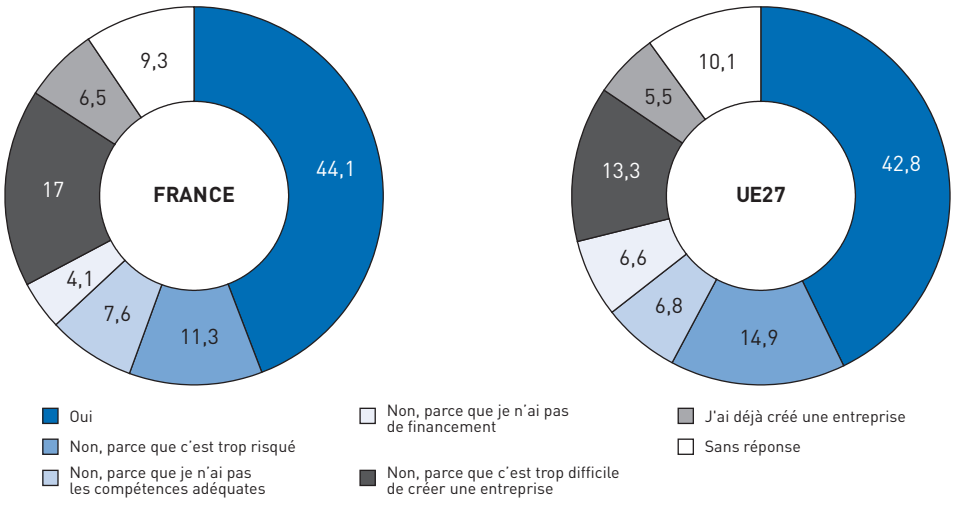
Graphique 1. Taux de travail indépendant par pays et par âge en Europe, 2010



Source : OCDE, Commission européenne, Synthèse sur l'entrepreneuriat des jeunes, 2012.

Note : données non disponibles pour l'Estonie, le Luxembourg, la Lituanie, la Lettonie et Malte.

Graphique 2. Intention de créer son entreprise (%)



Champ : jeunes de 15 à 35 ans en Europe et en France.

Source : « Youth on the move. Analytical report », *Flash Eurobarometer,* n° 319b, mai 2011, p. 57.

Lecture : 11,3 % des jeunes Français n'ont pas l'intention de créer leur entreprise « parce que c'est trop risqué » contre 14,9 % des jeunes Européens.

Jeunes non diplômés

Joaquim Timoteo, INJEP

La France proche de la moyenne européenne

En 2012, près de 5,5 millions de jeunes Européens de 18 à 24 ans, soit 12,7 % d'entre eux, ont quitté l'école précocement sans avoir obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire et ne sont plus en formation (chiffres en baisse de 1,5 point depuis 2009). En France, cette proportion en diminution très lente s'établit la même année à 11,6 %.

Les situations diffèrent néanmoins selon les pays, ceux du sud de l'Europe demeurant les plus concernés (graphique 1). Les processus de développement de l'enseignement secondaire expliquent très certainement en partie ces disparités entre pays. Ainsi l'existence de troncs communs non sélectifs assurant une continuité entre enseignement primaire et secondaire tout comme le développement des enseignements professionnels semblent favorables à de faibles proportions nationales de sortants précoces.

Sorties sans diplôme vs *sorties précoces*

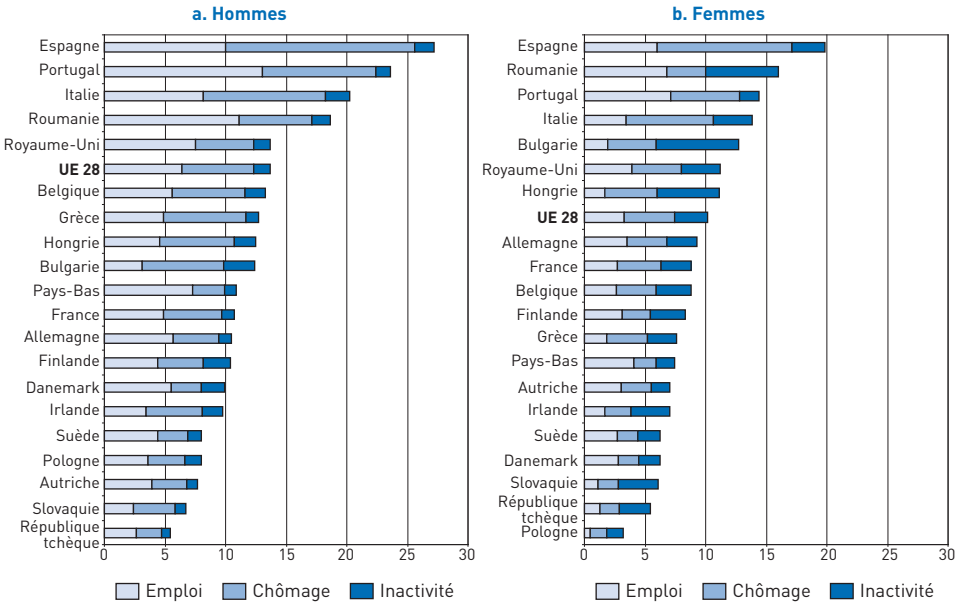
Deux indicateurs permettent d'estimer le faible niveau d'études des jeunes en France. L'indicateur des sortants précoces mesure la proportion des jeunes qui n'ont aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges et qui ne suivent aucune formation. C'est l'indicateur retenu par la Commission européenne. L'indicateur des sortants sans diplôme relève quant à lui d'une approche par les « flux » à l'entrée sur le marché du travail, et dénombre les jeunes ayant quitté le système éducatif sans diplôme ou avec au plus le brevet des collèges. La part des jeunes sortant de formation initiale sans diplôme se situe autour de 15 % depuis 2010.

Tous les jeunes ne sont pas égaux face à cette réalité (carte 1). À caractéristiques sociales comparables, les garçons ont 1,4 fois plus de risques que les jeunes filles de ne pas obtenir leur diplôme (même si un quart d'entre eux reprennent des études après être entrés dans la vie active et obtiennent un diplôme). Par ailleurs, 21 % des enfants d'ouvriers ou d'employés ont quitté l'école en 2008-2010 sans aucun diplôme contre 7 % des enfants de cadres ou professions intermédiaires.

Une insertion difficile

L'absence de diplôme demeure un fort handicap à l'insertion professionnelle. Le chômage des jeunes étant très sensible à la conjoncture économique, les conditions d'insertion des jeunes non diplômés se sont encore plus dégradées avec la crise. En 2013, trois ans après leur sortie du système éducatif, près d'un jeune actif non diplômé sur deux se déclare en recherche d'emploi (soit 16 points de plus qu'en 2007). Seuls 4 jeunes non diplômés sur 10 ont été en emploi moins de 10 % de leur temps entre 2010 et 2013, le plus souvent sur des contrats temporaires.

Graphique 1. Sortants précoces par statut d'emploi en 2013

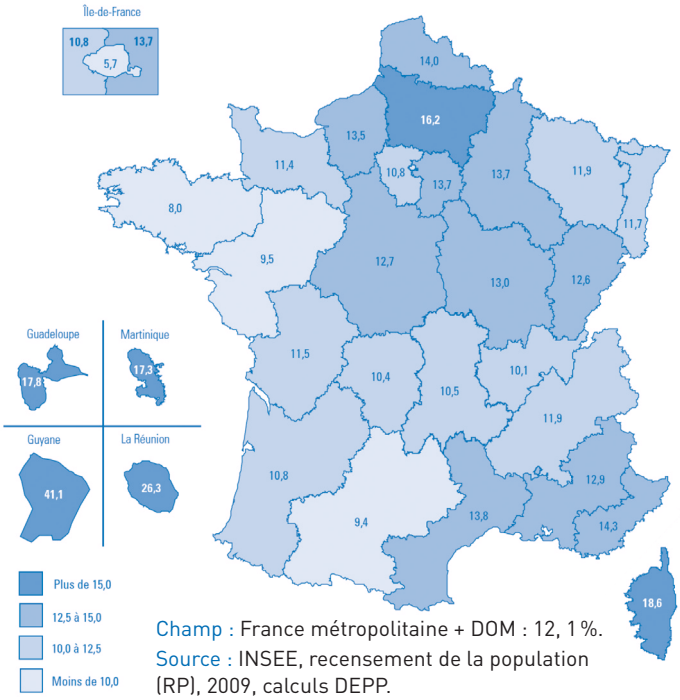


Lecture : en Espagne, parmi l'ensemble des femmes de 18 à 24 ans, 6 % sont sorties précocement du système éducatif et sont en emploi, 11,1 % sont sorties précocement du système éducatif et sont au chômage, et 2,7 % sont sorties précocement du système éducatif et sont inactives.

Note : les pays qui présentent des données non fiables n'ont pas été pris en compte.

Source : Eurostat, enquêtes communautaires sur les forces de travail.

Carte1. Proportion de sorties précoces (au sens du recensement) par académie



Champ : France métropolitaine + DOM : 12, 1 %.

Source : INSEE, recensement de la population (RP), 2009, calculs DEPP.

ANNEXES

Composition du conseil scientifique de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (arrêté du 27 juin 2014)

1) SUR PROPOSITION :

– du président de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) :

Cécile Van de Velde, sociologue, maîtresse de conférences à l'EHESS, centre Maurice Halbwachs, équipe ERIS

– du président du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) :

Philippe Trouve, directeur scientifique du CEREQ

– du président du comité scientifique de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) :

Élise Verley, maîtresse de conférences, Paris Sorbonne, OVE

– du président du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) :

Cindy Chevillot, secrétaire nationale chargée de l'éducation, Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC)

Frédérick Pairault, délégué général de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ)

2) EN QUALITÉ DE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

Thierry Berthet, directeur de recherche CNRS, centre Emile Durkheim, Bordeaux

Mathilde Clément, statisticienne, Direction des statistiques démographiques et sociales, INSEE

Olivier Galland, directeur de recherche au CNRS, directeur du Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS)

Émilie Raynaud, cheffe du bureau « jeunesse, famille », DREES, ministère des Affaires sociales et de la Santé

Thierry Rocher, statisticien, psychométricien, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), ministère de l'Éducation nationale

Ouvrages publiés par l'INJEP en 2013 et 2014

À La Documentation française

- *De l'éducation à l'insertion : dix résultats du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse*, sous la direction de Jean Bérard et Mathieu Valdenaire, juillet 2014.
- *Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, sous la direction de Olivier Galland et Bernard Roudet, réédition dans la collection « Doc'en poche/Regards d'experts », octobre 2014.

Revue *Agora débats/jeunesses* (éditée par les Presses de Sciences Po depuis 2012, disponible en ligne sur www.cairn.info)

- « Du sport et des jeunes », dossier coordonné par Jean-Pierre Augustin et Julien Fuchs, nº 68, octobre 2014.
- « Jeunes Européens : quelles valeurs en partage ? », dossier coordonné par Olivier Galland et Bernard Roudet, nº 67, mai 2014.
- « Les adolescents face aux dispositifs de médiation culturelle », dossier coordonné par Chantal Dahan, Francine Labadie, Sylvie Octobre, nº 66, février 2014.
- « Normes sociales et bifurcation dans les parcours de vie des jeunes », dossier coordonné par Valérie Becquet et Claire Bidart, nº 65, octobre 2013.
- « Varia », nº 64, mai 2013.
- « La santé des 15-30 ans. Une lecture du Baromètre santé », dossier coordonné par François Beck et Jean-Baptiste Richard, nº 63, février 2013.

Collection des « Cahiers de l'action »

- Yaëlle Amsellem-Mainguy, Éric Le Grand (dir.), *Éducation pour la santé des jeunes : la prévention par les pairs*, nº 43, décembre 2014.
- Marie Dumollard, Jean-Pierre Halter, Gérard Marquié (dir.), *Les jeunes et la loi : les enjeux d'une pédagogie de l'éducation à la citoyenneté*, nº 42, juillet 2014.
- Isabelle Bapteste, Angelica Trindade-Chadeau (dir.), *Ce qu'entreprendre permet d'apprendre. L'entrepreneuriat des jeunes : insertion professionnelle pour certains, levier d'apprentissage pour tous*, nº 41, mars 2014.
- Cécile Chartrain (dir.), *Les jeunes face aux discriminations sexuelles liées à l'orientation sexuelle et au genre : agir contre les LGBT-phobies*, nº 40, octobre 2013.
- Claire Versini (coord.), *La jeunesse dans la coopération euro-méditerranéenne : un levier pour la démocratie ?*, nº 39, juin 2013.
- Chantal Dahan (dir.), *Les adolescents et la culture, un défi pour les institutions muséales*, nº 38, mars 2013.

Quatre-pages *Jeunesses : études et synthèses* (disponible gratuitement sur le site de l'INJEP)

- « L'insertion professionnelle des étudiants », n° 23, Alexia Pretari, Fréderic Salin (FEJ), décembre 2014.
- « Jeunes et économie solidaire : les enjeux d'une rencontre », Angélica Trindade-Chadeau, n° 22, novembre 2014.
- « Mutation des pratiques culturelles à l'heure numérique », Sylvie Octobre, n° 21, septembre 2014.
- « Le service civique, un atout pour les parcours des jeunes », Célia Yvon, n° 20, juin 2014.
- « Apprentissage : les enseignements inattendus des expérimentations », Mathieu Valdenaire, Alexia Pretari, Jean Bérard (FEJ), n° 19, mai 2014.
- « Twitter : outil de transformation dans le champ éducatif ? », Cécile Delesalle, Gérard Marquié, n° 18, février 2014.
- « Le VIH/sida chez les jeunes : idées fausses toujours tenaces et érosion relative des connaissances », Yaëlle Amsellem-Mainguy, n° 17, novembre 2013.
- « Décrochage scolaire : le repérage, et après ? », Jean Bérard, Alexia Pretari, Mathieu Valdenaire (FEJ), n° 16, octobre 2013.
- « Gagner en compétences grâce au programme européen Jeunesse en action », Agathe Dirani, Francine Labadie, n° 15, septembre 2013.
- « Éducation populaire : entre héritage et renouvellement », Jean-Claude Richez, n° 14, juillet 2013.
- « Retour sur la présidentielle de 2012 : comment les jeunes ont-ils voté ? », Bernard Roudet, n° 13, juin 2013.
- « La notion de compétences : clarifier le concept, en mesurer les enjeux », Régis Cortesero, n° 12, février 2013.

Rapports d'études et notes de synthèses (diffusion au centre de ressources de l'INJEP et en ligne sur www.injep.fr)

- Jean-Claude Richez, *Familles rurales et l'action jeunesse. Enquête auprès des bénéficiaires et des acteurs*, INJEPR-2014/06.
- Jean-Pierre Halter (avec la collaboration de Marie Dumollard), *Villes et jeunesse. Nouvelles configurations de l'action publique locale en matière de jeunesse,* INJEPR-2014/05.
- Célia Yvon, *Effets socialement différenciés du service civique sur les jeunes volontaires. Analyses secondaires des données de l'enquête TNS Sofres*, INJEPR-2014/04.
- Clotilde Talleu, *L'européanisation des politiques de mobilité pour les jeunes. Réseaux, dynamiques d'action et instruments*, INJEPR-2014/03.
- Jean-Pierre Halter, Jean-Claude Richez., *Cadre de référence de la politique de jeunesse de Villeneuve-Saint-Georges,* [rapport consultable après accord du commanditaire], INJEPR-2014/02.
- Jean-Claude Richez, *État des lieux des dispositifs de participation des jeunes dans les départements ministériels,* INJEPR-2014/01.
- Marie Dumollard, Jean-Pierre Halter, Angelica Trindade-Chadeau, *Suivi de l'emploi des jeunes diplômés. Rapport d'évaluation FEJ (Fonds d'expérimentation pour la jeunesse),* INJEPR-2013/07.
- Agathe Dirani, Marie Dumollard, Jean-Pierre Halter, Gérard Marquié, *Pollen, dispositif d'accompagnement vers l'enseignement supérieur. Rapport d'évaluation FEJ (Fonds d'expérimentation pour la jeunesse), INJEPR-2013/06.*

- Francine Labadie, Joaquim Timoteo, Olivier Toche, *État de la jeunesse. Rapport 2013,* INJEPR-2013/05.
- Emmanuel Porte, *Des pratiques d'engagement en transformation : enjeux pour l'avenir de l'éducation populaire. Éléments préparatoires aux Rencontres de l'INJEP 2013*, INJEPR-2013/04.
- Clotilde Talleu, *L'européanisation des politiques de jeunesse. L'action publique en faveur de la mobilité des jeunes,* INJEPR-2013/03.
- Chantal Dahan, *Contribution de l'INJEP à la consultation nationale sur l'éducation artistique,* INJEPS-2013/02.
- Francine Labadie, Agathe Dirani, Clotilde Talleu, *Évaluation du programme européen Jeunesse en action – RAY : Résumé du rapport national France,* INJEPS-2013/01.

Liste des principaux sigles ou acronymes utilisés

AAH	Allocation aux adultes handicapés
ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
AES	Administration économique et sociale
APCE	Agence pour la création d'entreprise
APEC	Association pour l'emploi des cadres
APUR	Atelier parisien d'urbanisme
ARF	Association des régions de France
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAIP	Bureau d'aide à l'insertion professionnelle
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAPE	Contrat d'appui au projet d'entreprise
CAS	Centre d'analyse stratégique (devenu CGSP en 2013)
CEMEA	Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active
CEMTI	Centre d'étude sur les médias, les technologies et l'internationalisation (Paris-VIII)
CEPED	Centre Population et développement
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CESR	Conseil économique et social régional
CFA	Centre de formation des apprentis
CGSP	Commissariat général à la stratégie et à la prospective
CIBC	Centre interinstitutionnel de bilans de compétences
CIE	Contrat initiative emploi
CIJ	Comité interministériel de la jeunesse
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CMH	Centre Maurice-Halbwachs
CNNUM	Conseil national du numérique
COMUE	Communauté d'universités et d'établissements
CPER	Contrats de plan État-Région
CRAPE	Centre de recherche sur l'action politique en Europe
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CRIJ	Centre régional d'information jeunesse
CSP	Catégorie socioprofessionnelle
CUI	Contrat unique d'insertion
D3E	Diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur »
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

DEPP	Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (ministère de l'Éducation nationale)
DFA	Départements français d'Amérique
DGESIP	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DGOM	Délégation générale à l'outre-mer
DGRI	Direction générale de la recherche et de l'innovation
DNB	Diplôme national du brevet
DOM	Départements d'outre-mer
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DROS	Dispositif régional d'observation sociale Provence-Alpes-Côte d'Azur
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EHESP	École des hautes études en santé publique
ENT	Espace numérique de travail
EPIDE	Établissement public d'insertion de la Défense
EPN	Espace public numérique
ESO	Espaces et sociétés (université de Caen/CNRS)
ESS	Économie sociale et solidaire
FAJ	Fonds d'aide aux jeunes
FEJ	Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
FPC	Formation professionnelle continue
FSE	Fonds social européen
GAIN	Groupe d'aide à l'insertion
GRESCO	Groupe de recherches et d'études sociologiques du Centre-Ouest
HCE/FH	Haut conseil à l'égalité femmes-hommes
IAURIF	Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France
IFOP	Institut français d'opinion politique
INED	Institut national d'études démographiques
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRD	Institut de recherche pour le développement
JDC	Journée défense et citoyenneté
LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique
LP	Lycées professionnels
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MIE	Mineur étranger isolé
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire (anciennement Mission générale d'insertion [MGI])
MoovJEE	Mouvement pour les jeunes et les étudiants entrepreneurs
MOREA	Module de repréparation aux examens en alternance

NEET	*Not in Education, Employment or Training* (ni scolarisé, ni en emploi, ni en formation)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODT	Observatoire des territoires
ONED	Observatoire national de l'enfance en danger
ONZUS	Observatoire national des zones urbaines sensibles
OPPE	Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PAOMIE	Permanence d'accueil et d'orientation des MIE
PEE	Pôles entrepreneuriat étudiant
PEPITE	Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat
POE	Préparation opérationnelle à l'emploi
POSMIP	Plate-forme d'observation sociale de Midi-Pyrénées
POSRA	Plate-forme d'observation sociale de Rhône-Alpes
PPE	Prestation liée à la petite enfance
PPRE	Programmes personnalisés de réussite éducative
PRAO	Pôle Rhône-Alpes de l'orientation
PSAD	Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs
PUCAFREU	Promoting unaccompanied Children's Access to their Fundamental Rights in the European Union
RAR	Réseaux Ambition réussite
RASED	Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté
RCA	Revenu contractualisé d'autonomie
RDL	Revenus disponibles localisés
RP	Recensement de la population
RRS	Réseaux de réussite scolaire
RSN	Réseau social numérique
SAFIRE	Solution d'accompagnement à la formation, l'insertion et la réussite éducative
SIEI	Système interministériel d'échanges d'informations
SIES	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (MENESR)
SMS	*Short Message Service*
SRCV	Statistiques des ressources et conditions de vie (enquêtes INSEE)
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STS	Section de technicien supérieur
TeO	Trajectoires et origines (enquête de l'INED)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UC	Unités de consommation
UE	Union européenne
UU	Unité urbaine
ZAU	Zonage en aires urbaines
ZRR	Zones de revitalisation rurale
ZUS	Zones urbaines sensibles

Alors que la question territoriale revient à l'agenda politique, le second rapport de l'INJEP/Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse est consacré aux liens des jeunes avec leur territoire et à ceux des politiques de jeunesse avec leur territorialisation. Il montre combien le territoire structure les inégalités entre jeunes autant qu'il les reflète. Pour cela, il s'appuie sur une synthèse des données statistiques disponibles et un panorama de recherches récentes sur les parcours des jeunes dans leur transition vers l'âge adulte.

La première partie dresse un état des lieux de la situation des jeunes au regard des inégalités socio-spatiales. Différents types d'inégalités sont étudiés : inégalités d'accès aux ressources offertes par les territoires dans différents domaines ; discriminations générées par des effets de ségrégation territoriale ou par les caractéristiques socio-économiques structurelles des territoires considérés ; inégalités de revenus et leurs effets sur la décohabitation du foyer parental ; inégalités face à la mobilité, qui impactent les capacités d'autonomie des jeunes en élargissant ou restreignant leurs espaces de vie.

La seconde partie est organisée autour de trois axes : le premier appréhende principalement le territoire comme levier ou obstacle dans les parcours de socialisation ; le second aborde le territoire comme espace de construction identitaire et, partant, le rapport des jeunes à son ou ses territoires ; le dernier traite de la territorialisation de l'action publique en faveur des jeunes du point de vue de la pertinence des politiques, de leur cohérence et de leur gouvernance.

Francine LABADIE est cheffe de projet Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse et coordinatrice de la mission observation et évaluation à l'INJEP.

Avec les contributions de : Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY, Thierry BERTHET, Lisa CHASTAGNOL, Stéphanie CONDON, Benoit COQUARD, Régis CORTESERO, Olivier DAVID, Marie DUMOLLARD, Sophie JEHEL, Laurent LARDEUX, Patricia LONCLE, Ornella MALAGUTTI, Gérard MARQUIE, Nicolas OPPENCHAIM, Dolorès POURETTE, Joaquim TIMOTEO, Olivier TOCHE, Angélica TRINDADE-CHADEAU.

Diffusion
Direction de l'information légale et administrative
La **documentation** Française
Tél. : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr

Imprimé en France

Prix : 21 €

ISBN 978-2-11-009812-2
DF 5HC38060

9 782110 098122

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

njep